Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 13805 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 16 JUIN 1989

Sursis pour les « boat people »

La conférence internationale sur les réfugiés indochinois a adopté par acclamation, mercredi 14 juin, à Genève, un plan d'action qui entend promouvoir le rapatriement volontaire des migrants vietnamiens et laotiens mais retient, à terme, le principe de leur rapatriement forcé. Ainsi, même si l'ambiguïté demeure, cette réunion aura-t-elle au moins permis d'éviter le chaos et tenté d'empêcher que les pays dits de premier accueil — les voisins des Etats indochinois — ne fassent, dans l'indifférence générale, ce que bon leur semble des réfugiés de la mer qui, après mille périls, réussissent à atteindre leurs rivages.

A l'issue de deux jours de débats, le « plan d'action global » préparé par le Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU (HCR) et par les principaux pays intéressés a été adopté sans amendement. Rédigé de façon assez vague pour emporter l'adhésion des cinquante-huit participants à cette conférence, ce texte entérine, notamment, l'introduction de procédures de tri dans les pays de premier asile sans toutefois régler le sort de ceux — l'immense majorité — qui ne seront pas reconnus comme réfugiés. Les Etats-Unis, la France et le Vietnam, en particulier, se sont opposés à tout rapatriement forcé, tandis que Hongkong et la Grande-Bretagne, tout comme les pays de premier accueil, se sont prononcés pour cette solution, faute de rapatriements volontaires.

Les pays d'accueil définitif — pour l'essentiel, occidentaux — se sont engagés à prendre les cinquante-trois mille cinq cents réfugiés arrivés depuis mars dans les pays de premier asile. Pour leur part, les Français se battent pour que l'application du plan du HCR ne soit pas l'occasion d'abus concernant le sort des personnes auxquelles le statut de réfugié aura été refusé. La France tient, notamment, à ce que soient respectés « le principe de non-refoulement dans un pays où la vie et la liberté sont menacées ainsi que le traitement humanitaire des demandeurs d'asile ».

Le pire — l'acceptation explicite, souhaitée par Londres, du rapatriement forcé des non-réfugiés — a donc été, pour l'instant, évité. Mais l'ampleur du problème demeure. Quelque cent cinquante Vietnamiens seulement ont été, cette année, rapatriés volontairement, alors qu'un demi-millier de « boat people », en moyenne quotidienne, parviennent à rejoindre, ces temps-ci, les rivages des pays de la région. Tout le monde a fini par se lasser de cet exode : un million et demi d'Indochinois ont émigré depuis 1975.

Si la plupart des « boat people » sont aujourd'hui des migrants économiques, la seule façon de résoudre le problème serait, pour la communauté internationale, de financer un vaste plan de reconstruction du Vietnam. Mais on ne pourra le faire qu'après le règlement du conflit cambodgien, auquel doit s'atteler, en août, à Paris, une autre conférence internationale. En effet, encourager le Vietnam, comme le souhaitent certains, à réprimer l'émigration clandestine serait inadmissible.

Dans l'attente d'un accord sur le Cambodge — que le raidissement en Chine ne devrait pas faciliter, — le flot des « boat people » à peu de chances, cependant, de tarir. En outre, question qui a été délibérément laissée de côté à Genève, le sort des quelque trois cent mille Cambodgiens parqués dans des camps sur la frontière entre la Thaïlande et leur propre pays ne paraît guère plus enviable.

M 0147 - 06160 - 4,50 F

3790147004500 06160

La visite de M. Mitterrand en Pologne

Paris accorde une aide importante à Varsovie pour soutenir sa politique d'ouverture

Poursuivant son voyage en Pologne, M. Mitterrand s'est rendu, le 15 juin à Gdansk, où il devait offrir un déjeuner en l'honneur de M. Lech Walesa et d'autres dirigeants de Solidarité, puis à Cracovie. La veille, le chef de l'Etat, soucieux de soutenir la politique d'ouverture de Varsovie, avait annoncé le lancement d'un important plan d'aide à la Pologne, de l'ordre de 800 millions à un milliard de francs, sans compter le rééchelonnement des dettes. Le président de la République doit regagner Paris vendredi, après avoir visité les camps d'Auschwitz et de Birkenau.

VARSOVIE
de notre envoyée spéciale

Il n'était pas question de se payer de mots. Les représentants du pouvoir polonais comme les dirigeants de Solidarité l'avaient dit avec la même netteté : ils attendaient du « concret » de la venue à Varsovie de M. François Mitterrand. Le contraire eût été décevant tant il est devenu clair ces derniers temps que la grande mutation politique qui s'annonce en Pologne doit être protégée des périls que fait peser sur elle le marasme économique.

Foin de la mesquinerie quand ce qui est en jeu est de dimension historique : « *La vraie solidarité*, disait mercredi soir le président de la République, *consiste à ne pas faire de comptes d'apothicaire.* » Le plan français d'aide à la Pologne, qui résulte des accords signés mercredi 14 juin à Varsovie, va au-delà de ce qui a été annoncé jusqu'ici par Mme Thatcher et M. Bush.

Ce plan représente un effort des contribuables français de l'ordre de 800 millions à 1 milliard de francs, à quoi il faut ajouter les 7 milliards et demi de créances dont le remboursement est rééchelonné sur quatre ans. L'une des mesures se veut en outre exemplaire : en étant la première à rouvrir à la Pologne des crédits à moyen terme pour un montant de 500 millions de francs, Paris espère faire école parmi les Occidentaux, à commencer sans doute par la République fédérale.

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 3.)

Quelle « sorte d'Europe » ?

par ANDRÉ FONTAINE

VOTERA, votera pas ? Les sondages sont bien en peine de nous dire comment, dans ces européennes, vont se répartir les voix. Ils sont unanimes à laisser prévoir un taux record d'abstentions.

Le cas de la France n'est pas isolé. On pronostique, pour le Royaume-Uni, une participation de 38 %. Ce n'est pas faute pourtant pour Maggie Thatcher de faire appel au patriotisme, ou, pour mieux dire, à l'orgueil, de ses compatriotes. « *Par trois fois*, vient-elle de leur dire, *vous avez voté pour notre sorte de Grande-Bretagne. Vous allez maintenant voter pour notre sorte d'Europe.* »

Sera-t-elle entendue ? Rien n'est moins sûr. Le livre plonge, le Parti conservateur est divisé, et on accorde aux travaillistes une large avance. En tout cas, la dame de fer a le mérite de bien situer ce que devrait être partout le véritable enjeu de ces élections. N'est-ce pas, pour les Européens, la dernière occasion, avant l'avènement, en 1993, du grand marché unique, de dire quelle « sorte d'Europe » ils veulent ? Et donc quelle part de *souveraineté ils entendent conserver* ?

Maggie, elle, propose une certaine Europe, dont elle a résumé les traits, il y a un an, dans son fameux discours de Bruges.

(Lire la suite page 9.)

Les élections au Parlement de Strasbourg

- La campagne en France (pages 12 et 14), en RFA, en Belgique et au Luxembourg (page 8).
- Les modes de scrutin dans la Communauté (page 8).
- Télévision sans frontière : l'échec de la Commission (page 9).
- « Les quatre étages », par Joseph Rovan (page 2).

M. Chirac et l'affaire Naccache

Embarras et étonnement à droite, protestations à gauche

PAGES 17 et 42

Le Salon du Bourget

Le marché de la photo par satellite décolle en douceur

PAGE 34

Caisses d'épargne américaines

157 milliards de dollars nécessaires pour les sauver

PAGE 37

Hausse du dollar

L'espoir de bons résultats pour le commerce extérieur américain

PAGE 42

« Grand Jury RTL-*le Monde* »

Mme Simone Veil, invitée jeudi 15 juin
M. Laurent Fabius, vendredi 16
de 18 h 15 à 19 heures

Le sommaire complet se trouve page 42

Huit millions d'étrangers extracommunautaires

Immigrés sans frontières

L'Europe des Douze devra compter tôt ou tard avec un treizième partenaire : les millions d'étrangers installés sur son sol et dont le statut sera inévitablement modifié par l'ouverture des frontières internes en 1993.

Redoutée par les uns, glorifiée par d'autres, l'« Europe multiraciale » n'est plus seulement un slogan. Elle existe et elle se voit. Sur les quelque treize millions d'immigrés homologués dans la Communauté, huit proviennent de pays extra-communautaires. Et encore n'inclut-on dans le chiffre ni les clandestins ni les immigrés de la première ou de la deuxième génération qui ont acquis la nationalité du pays de résidence. Ces Asiatiques, ces Africains et ces Latino-Américains font du Vieux Continent un ensemble de plus en plus bariolé, une sorte de carrefour du monde qui n'a presque plus rien à envier à l'Amérique.

Que deviendront les étrangers dans une Europe qui aura quasiment aboli ses frontières intérieures ? C'est un beau casse-tête en perspective car, pour le moment, les non-citoyens relèvent de douze statuts différents. L'Acte unique européen est bien discret sur leur compte. La déclaration politique qui l'accompagne se contente d'indiquer, de manière sibylline, qu'en « *vue de promouvoir la libre circulation des personnes les Etats membres coopèrent, notamment en ce qui concerne le séjour des ressortissants de pays tiers* ».

Nul n'ignore que l'objectif à long terme est beaucoup plus ambitieux. Dans les instances communautaires, on le définit de la manière suivante : d'une part, l'accès d'un ressortissant d'un pays tiers — qu'il soit immigré, touriste ou réfugié politique — doit pouvoir être autorisé ou refusé à n'importe quelle frontière extérieure de la Communauté, sur la base de règles communes appliquées uniformément ; d'autre part, ce ressortissant doit pouvoir circuler librement dans la Communauté et, en cas d'expulsion, la décision prise par les autorités d'un Etat membre sera valable pour tout le territoire de la CEE.

On en est loin ! Malgré de multiples rencontres et divers travaux, il n'existe aujourd'hui, à l'échelle communautaire, aucune disposition d'ensemble concernant l'entrée des étrangers en Europe, leurs conditions de séjour ou leur éventuelle expulsion.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 10.)

La réforme du financement des campagnes électorales

Les partis, l'argent et l'amnistie

La réforme du financement des partis politiques et des campagnes électorales, voulue par le gouvernement, se heurte à l'hostilité d'une partie de l'opposition, qui rejette l'amnistie dont elle serait assortie. M. Jacques Toubon (RPR) se refuse à « tirer d'un mauvais pas » les « députés socialistes » qui auraient « commis des délits ».

Les dispositions des deux projets de loi, ordinaire et organique, que le conseil des ministres doit adopter le 20 juin, commencent à être connues *(nos dernières éditions du 15 juin)*. Elles permettent au gouvernement d'opposer de solides arguments à ceux qui l'accusaient d'avoir préparé dans la hâte un texte de circonstance, destiné principalement à couvrir l'amnistie des faits en cours d'instruction relatifs au financement des partis et des campagnes *(voir page 16 l'interview de Michel Sapin, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale)*.

Les critiques de l'opposition portent davantage, désormais, sur l'absence de concertation, la brièveté du délai prévu pour l'examen des textes, et, derechef, sur l'amnistie, au point que l'on en vient à douter, du côté du gouvernement, de la possibilité d'aboutir avant les vacances. Certains envisagent, au moins, de dissocier l'examen des deux textes, la procédure de discussion d'un projet de loi organique étant plus longue que pour un projet de loi ordinaire.

(Lire page 16 : « Système D », par PASCALE ROBERT-DIARD.)

Claire de Beauvan

Meurtres à la Préfecture

roman

Calmann-Lévy

L'été meurtrier chez Calmann-Lévy

Derniers titres parus :

MEURTRE A WALL STREET
ERIC NORDEN

MEURTRE EN HAUTE COUTURE
LÉA SHANNON

MEURTRES DANS LA PUB
DANIEL ROBERT

MEURTRE A LA BOURSE
CLAUDE SOULA

Le Monde

LIVRES

- La mystique masculine de Mishima ; les vertiges de Natsumé Sôseki.
- Le bazar universel d'Edgar Poe.
- Un entretien avec Peter Esterhazy.
- Roman : Marie Ndiaye, Catherine Lépront, Michel Cardoze.
- Histoire : « La vie quotidienne » a cinquante ans.
- Les énigmes de la psychanalyse.
- La chronique de Nicole Zand : Jean Potocki.
- Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : Françoise Sagan.

PAGES 19 à 26

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 f. ; Canada, 1,95 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 11 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 80 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 800 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA (NY), 1,50 $; USA (others), 2 $.

هكذا من الأصل

Débats

ÉLECTIONS

L'Europe des quatre étages

par JOSEPH ROVAN

ON ne parle guère, on n'a pas *parlé assez de l'Europe* dans la campagne qui s'achève. La faute en est pour une bonne partie à une loi absurde qui transforme l'élection en un sondage grandeur nature sur l'attitude des Français à l'égard de *leurs* dirigeants nationaux. L'acte par lequel devrait se manifester la volonté du peuple européen devient une opération de politique intérieure. Pour que les Français se sentissent représentés dans une affaire qui ne cesse de grandir en importance, il faudrait *au moins que les députés européens* fussent élus dans le cadre régional, qu'il y eût des députés d'Auvergne ou de Normandie.

Ce qui se passe autour et au cœur de l'Europe devrait cependant alerter les électeurs et leur faire comprendre que le 18 juin ils jouent leur avenir et celui de leurs enfants. Il est vrai que, pour prendre conscience de la gravité dramatique de notre situation, les responsables politiques, à quelques exceptions près, ne les aident guère. A-t-on suffisamment dit que le rêve d'une défense *nationale* est devenu non seulement absurde mais malfaisant pour les peuples européens dont les intérêts ne pèsent guère au moment où se traitent les grands accords entre les superpuissances. On l'a vu quand le président Reagan a abandonné les fusées Pershing-2 que le chancelier Kohl, aidé par François Mitterrand, avait eu tant de mal à implanter en République fédérale, et plus récemment à l'occasion du conflit atlantique autour de la « troisième solution zéro ». Le Proche-Orient, la Chine, et la manière dont les Etats d'Europe occidentale réagissent aux espoirs qui se lèvent en Pologne et en *Hongrie, la manière dont ils réagissent* aux chants de sirène gorbatchéviens, montrent avec une même évidence qu'il ne peut plus y avoir de politique étrangère nationale pour aucun pays d'Europe.

Ou bien, allant loin au-delà du grand marché, l'Europe se met en route pour faire rapidement son unité politique, ou bien, en dépit des crises qui secouent son empire, le maître de Moscou nous mangera séparément, feuille par feuille (l'allemande étant la plus juteuse, la plus intéressante), en attendant qu'un super-Kadhafi lui vienne disputer la salade européenne. Imagine-t-on la France et l'Allemagne continuant séparément à mener leur politique d'immigration face aux galopades de la démographie nord-africaine, turque ou tamoule ?

Il faut de toute évidence un pouvoir européen contrôlé efficacement par un Parlement européen pour assumer les grandes fonctions étatiques (défense, diplomatie, monnaie, citoyenneté, immigration, commerce extérieur, etc.). Il faut exiger des députés envoyés à Strasbourg qu'ils s'engagent rapidement sur cette voie, mais il faut en même temps exiger la même mobilisation des Parlements nationaux. A l'étage européen le plus élevé, il faut concentrer tout ce qui est nécessaire, mais rien de plus.

L'harmonisation des politiques économiques, sociales et culturelles doit rester la tâche des Etats nationaux et, pour une certaine part, des régions. Quand le président Giscard d'Estaing affirme que la réglementation de la chasse doit rester nationale, on peut se demander si, entre l'Aquitaine et l'Alsace, les différences ne sont pas telles qu'une partie des affaires de chasse devrait se régler au niveau régional. De toute façon, les régions en Europe devraient être dotées de larges autonomies et de moyens très supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement en France, au détriment de ce qui subsiste de « tutelle » exercée par des organes nationaux.

La démocratie ne fonctionne bien que si ele réalise le principe de « subsidiarité », en laissant les citoyens et leurs élus régler à chaque niveau, à chaque étage, de la commune à l'Europe, ce qui s'y réalise le mieux. Cela implique d'ailleurs que chaque étage puisse participer ainsi aux grands choix qui s'opèrent aux niveaux suivants, par le moyen de conseils formés par les délégués des communes dans les régions, et par un conseil des « gouvernements » régionaux à côté du Parlement européen élu au suffrage universel (les Etats nationaux formant, eux, à travers leurs chefs d'Etat et de gouvernement, le chef d'Etat collectif de l'union européenne).

Les séductions de la « maison commune »

Face aux manœuvres de séduction de la « maison commune » qui visent à livrer les Européens séparément à l'hégémonie de la superpuissance russo-soviétique, l'union européenne avec ses quatre étages, permettra de constituer une puissance *fédérale* suffisamment solide pour faire respecter nos valeurs et nos couleurs dans le nouveau « concert » des super-grands du XXIe siècle.

Nos dirigeants devraient dire aux peuples européens qu'ils n'ont pas de temps à perdre : seule l'union européenne leur permettra de rééquilibrer l'alliance atlantique, d'instaurer des relations de bon voisinage entre égaux avec l'Union soviétique, d'accueillir parmi nous les peuples de l'Europe orientale ayant repris leur droit à disposer d'eux-mêmes. Dans un construction européenne faite sur ce patron, la liberté pourra cohabiter avec la puissance, et la *justice avec le bien-être, la sécurité* avec la démocratie. Nous autres Européens, nous sommes, nous aussi, acculés à une réforme dont le succès est une question de vie et de mort pour notre existence en tant que sujets de l'Histoire. L'Europe, c'est notre perestroïka ; il n'y a pas d'autre voie.

CHINE

Tiananmen, place rouge

par Mgr JACQUES JULLIEN (*)

L'ORDRE règne à Pékin, mais on ne bâillonne pas indéfiniment un peuple. Tôt ou tard la soif de liberté l'emporte, les esclaves brisent leurs chaînes et arrachent leur *bâillon. N'y aurait-il pas une* sorte de loi naturelle qui impose une éthique, même en politique ? Celle qu'invoquait Ian Patocka, président du groupe des 77, avant de mourir dans les geôles de la police politique de Prague.

Voilà plus de vingt ans, J.-K. Galbraith remarquait que le système industriel, pour fonctionner, a besoin des universités. Mais celles-ci sécrètent quasi nécessairement des intellectuels critiques. *Le système nourrit*, en son sein, en même temps ses auxiliaires et ses contestataires. Les étudiants de Pékin en témoignent une fois de plus aujourd'hui. Plus le système économique et politique est rigide, plus le conflit est radical et l'issue incertaine. Pourtant la démocratie avance, de l'Amérique latine au bloc communiste, en passant par l'Europe.

∴

« Le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer », remarque Tocqueville, à propos de l'Ancien Régime. N'est-ce pas Pinochet ? N'est-ce pas Jaruzelski ? N'est-ce pas Gorbatchev ? N'est-ce pas Deng *Xiaoping* ?

Le drame de la place Tiananmen — la place rouge, rouge du sang des étudiants — ne doit pas nous faire oublier la tâche accomplie en Chine depuis quarante ans, ni ce qui reste à faire : passer de six cents millions d'habitants à un milliard, les nourrir et leur fournir du travail, ce n'est pas rien. Mais de quel prix a été payé ce progrès matériel ?

Les universités sécrètent des contestataires. Cependant la trahison des clercs est toujours possible. Comment le mythe de Mao a-t-il pu chloroformer à ce point une bonne partie de l'*intelligentsia occidentale* ? Comme je faisais remarquer naguère à un jeune maoïste que, en Chine, il n'y avait pas encore de code civil, il me répondit, plein d'*assurance : « Mais ils n'en ont pas besoin. »* De la conjonction de Marx et de Mao un homme nouveau était né là-bas, affranchi de l'égoïsme et de la violence.

Combien faudra-t-il de « déstalinisations » et de « démaoïsations » pour nous ouvrir les yeux sur les idéologies dominantes, quelles qu'elles soient ? Pourquoi sommes-nous si justement exigeants quand il s'agit du Salvador ou du Chili et si peu pour Cuba ou le Nicaragua ?

La bête de l'Apocalypse, le pouvoir totalitaire, ne se laisse pas faire. A court terme, Staline *a raison contre Pie XII : « Le pape, de combien de divisions dispose-t-il ? »* Mais, à long terme, Jean XXIII et *Pacem in Terris* ont raison : pas de paix ni intérieure ni extérieure, sans la vérité, la justice, la solidarité et la liberté. Avec le temps, ces mots dérisoires qui fleurent l'idéalisme prennent du poids, alors que les idéologies périclitent tôt ou tard. Les requêtes et *les énergies éthiques finissent* par s'imposer à la force brute. Dans leurs échecs, comme dans leurs réussites, Ian Patocka, Alexandre Soljenitsyne, Lech Walesa et les étudiants de Pékin nous le montrent. Mais, dans le conflit entre la justice et la violence, il faut intégrer le temps où se déploie l'espérance et aussi les sacrifices dont se paie la liberté.

La lutte des étudiants de Chine, des refuzniks d'URSS, de *Solidarnosc ou des « folles de* mai » à Buenos-Aires, nous en dit long sur l'importance de la démocratie politique. On la dénonçait, en mai 68, comme purement formelle et mensongère, tant qu'une démocratie sociale et économique ne viendrait pas donner consistance aux droits théoriques des citoyens théoriques. Les flammes de Ian Palach, immolé par le feu, auraient dû nous éclairer sur le prix de la *démocratie politique, sans attendre* les lueurs infernales du goulag dévoilées par Soljenitsyne ou celles des canons de l'impopulaire armée populaire de Chine.

∴

Occidentaux, hommes du premier monde, nous n'avons pas à *pavoiser devant les soubresauts* du second monde, le monde marxiste. Aux marxistes démystifiés qu'avons-nous à proposer comme raisons de vivre ? Nos hypermarchés, nos Clubs Méditerranée et nos automobiles sont des hochets attirants. Il nous coûterait d'y renoncer. Mais il faut autre chose pour faire vivre durablement des hommes et des peuples.

Nos démocraties occidentales ont bien des conquêtes à leur actif. A commencer par la liberté, par une certaine volonté de justice et d'égalité... Mais tant que nous n'aurons pas appris à guérir nos plaies sociales du chômage ou du sida, tant que nous n'aurons pas su régler les problèmes du quart-monde, chez nous, tant que nos pays seront pleins de richesses *et vides d'enfants en face d'un* tiers-monde vide de biens et plein d'enfants, tant que nous n'aurons pas dépassé notre matérialisme pratique, nous *serons nous aussi très vulnérables.*

Ces immenses problèmes d'injustice et de partage, d'asclavage et de libération, de mensonge et de vérité sont autant de défis. Pour les relever, il faut réapprendre l'homme, *« l'homme qui passe infiniment l'homme »*, comme disait Pascal. Dans ce combat de l'homme pour l'homme, Pékin nous a offert une image extraordinaire qu'il ne faudra pas oublier, cet homme seul, les mains nues, debout devant le char qui s'arrête : « Voilà l'homme ».

(*) Archevêque de Rennes.

ÉCOLE

« Détayloriser » l'éducation nationale

par JEAN-LOUIS PEAUCELLE (*)

LA croissance rapide de la demande en éducation a placé l'éducation nationale dans la même situation que les manufactures de l'aube du vingtième siècle. Il fallait que l'industrie produise plus de biens, alors que la main-d'œuvre qualifiée manquait, en tentant autant que faire se peut de réduire les coûts. La « réponse » a été l'organisation du travail de Taylor, la mécanisation par les chaînes et les machines-outils, l'intensification des cadences, la pression sur les salaires, l'abaissement des qualifications nécessaires...

Devant les mêmes contraintes, les responsables de l'éducation nationale ont eu les mêmes réflexes. Les tentatives de réformes se sont inspirées de ce modèle taylorien. Leur but est de reprendre en main, d'uniformiser. Elles ont vocation à régir l'ensemble du système.

Bonne formation et forte motivation

Le système des enseignants producteurs du savoir dont les élèves disposeront est largement méconnu. On se contente de schémas caricaturaux sur la longueur des vacances et le petit nombre d'heures de cours. Cette discordance est à mettre en relation avec l'approche, par les ingénieurs, des phénomènes de travail. Ils connaissent très bien les machines, les matières, les processus physiques. Ils ignorent tout des hommes qui font marcher les machines. Mais cela a tendance à changer. Les entreprises reconnaissent progressivement la valeur des équipes humaines qui les composent au travers des cercles de qualité, des groupes de progrès, des équipes autonomes, des groupes d'expression, de la gestion par objectifs, etc., et ainsi abandonnent peu à peu les principes tayloriens.

La visée taylorienne dans l'éducation nationale se lit au détour des phrases. Les « flux » d'étudiants, les « stocks » de professeurs, le « vivier » des chercheurs sont des expressions qui, à juste titre, font s'insurger les intéressés. Elles traduisent l'inconscient des hommes de dossiers qui ont oublié que la matière sur laquelle ils travaillent n'est pas un problème de gestion de production avec des matières premières et des produits finis.

Dans les décisions prises, on retrouve les mêmes actions que dans l'industrie : intensification du travail au travers de normes de service définies strictement et en augmentation ; abaissement des rémunérations par le jeu de divers *mécanismes, notamment par la* croissance rapide de moyens d'enseignement sous-payés (maîtres auxiliaires du secondaire ou heures complémentaires du supérieur) ; opposition souvent systématique aux initiatives de la base et à la négociation avec les syndicats.

La première hypothèse de Taylor concerne le personnel ouvrier : à l'inverse de l'artisan formé par un long apprentissage, l'ouvrier décrit par Taylor est incompétent et inculte, il a tendance à « flâner ». Ces hypothèse correspond au profil de la main-d'œuvre de certaines régions industrielles américaines et françaises du début du siècle. Sont-elles vraies pour les enseignants ? Au contraire, à tous les niveaux on observe une bonne formation (jamais suffisante mais quand même) et une motivation à enseigner qui résiste incroyablement malgré les difficultés. Bien sûr on trouvera des exceptions individuelles, il y a bien des enseignants qui se résignent à donner le moins possible compte tenu qu'on les paie de même. Ils n'en sont guère satisfaits eux-mêmes. A une direction taylorienne ils réagissent par un comportement taylorien de repli sur soi, démotivation, minimisation de l'effort.

Un deuxième fondement de l'organisation taylorienne est la standardisation, la dépersonnalisation. L'ouvrier prétaylorien *apportait ses outils à l'usine*, pelle, pioche, marteau... qui lui appartenaient et dont il prenait soin. En cherchant les meilleurs outils, *Taylor découvre l'adéquation* outil/tâche. Il fait acheter à l'employeur la gamme d'outils correspondant et oblige les *ouvriers à s'en servir.*

On a tenté cette dépersonnalisation au travers des programmes et de la standardisation des qualifications dans les concours de recrutement. Mais évidemment tout enseignement est marqué par la personnalité du professeur.

Entreprise de prestation intellectuelle

Certains seraient tentés de proposer de gérer l'éducation nationale comme une entreprise privée et ainsi tous les problèmes seraient résolus ! Cette vision très réductrice de l'opposition entre services publics et entreprises privées est simpliste. On suppose les unes bien gérées et les autres non. C'est un parti pris plus qu'une fatalité. Il y a d'excellentes raisons de penser que la privatisation des services d'enseignement présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Cependant, à l'inverse il est faux de croire que des modes de gestion adoptés dans l'industrie *privée soient par nature contra*dictoires avec les services publics. Les grandes sociétés de services sont confrontées à des problèmes *analogues à ceux de l'éducation* nationale. Celle-ci peut être considérée comme la plus grande entreprise de prestation intellectuelle *de France sans perdre son* statut public. Les enseignants, « OS » du savoir, sont protégés par le statut de la fonction publique. Pour accomplir sa tâche d'éducateur, l'enseignant doit être protégé de l'influence des élèves et de leurs parents sur sa carrière. Il y a donc une raison de fond aux protections des statuts des enseignants titulaires, qu'il serait absurde de changer.

Une gestion moderne de l'éducation nationale s'appuiera sur les spécificités des métiers d'enseignement, sur leur logique, variable selon les niveaux et les disciplines mais toujours marquée par l'effort d'investissement et d'appropriation par l'enseignant de ce qu'il diffuse. Elle ne cherchera pas à contrôler l'activité des gens par des contraintes bureaucratiques, car elle sait que de la pluralité d'activités naît une synergie féconde pour chacune. Par exemple l'enseignant qui, en sus de son service, intervient en entreprise ou fait des cours auprès d'adultes, acquiert une expérience ou une pédagogie qui profiteront à ses élèves.

Boutiques linguistiques

L'éducation nationale offre sans doute le réseau le plus dense sur le territoire français de compétences linguistiques. Pourquoi tous les collèges ne se transformeraient-ils pas en « boutiques linguistiques » offrant à tous des cours de langue, des services de traduction, des services de rédaction de lettres, d'interprétariat nécessaires aux échanges privés ou d'affaires entre les Européens qui n'ont pas encore le multilinguisme dans le sang ?

L'éducation nationale peut être un modèle de gestion pour les entreprises composées d'« intellectuels », sachant respecter leur autonomie et leur personnalité, sachant mobiliser leurs initiatives et leur sens des responsabilités, sachant s'adapter et anticiper sur les évolutions du monde moderne et y participer. Elle doit s'organiser en un outil de production du savoir où les hommes sont essentiels, où les vieux schémas organisationnels sont caducs, notamment ceux de Taylor et de la bureaucratie. Au-delà des décisions sur les salaires et les budgets, cette voie nouvelle est nécessaire pour que cette structure soit un modèle plutôt qu'un repoussoir.

(*) Professeur agrégé de gestion à l'École normale supérieure de Cachan.

Le Monde — 7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09 — Tél. : (1) 42-47-97-27 — Télex MONDPAR 650572 F — Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 — Tapez LEMONDE code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE — Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez *LM*

Le Monde PUBLICITE SA — 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS — Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71 — Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS — BP 507 09 — 75422 PARIS CEDEX 09 — Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS (voie aérienne)
3 mois	365 F	399 F	504 F	700 F
6 mois	720 F	762 F	972 F	1 400 F
9 mois	1 030 F	1 089 F	1 404 F	2 040 F
1 an	1 300 F	1 380 F	1 800 F	2 650 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner RENVOYEZ CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus.
PORTAGE : pour tous renseignements tél. : 05-04-03-21 (numéro vert)
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ — 6 mois ☐ — 9 mois ☐ — 1 an ☐

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Localité : _____
Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire vous les noms propres en capitales d'imprimerie.

01 MONO1

POLOGNE : le voyage de M. François Mitterrand et le second tour des élections législatives

Paris accorde une aide importante à Varsovie pour soutenir sa politique d'ouverture

(Suite de la première page.)

Les Polonais trouveront peut-être là une nouvelle illustration des bienfaits de la concurrence. De fait, il y a dans ces mesures l'intention évidente du président de la République de faire plus et mieux que les autres tant il veut avoir sa part dans l'avènement d'un nouvel ordre européen qu'il tient pour la plus grande affaire de cette fin de siècle. « *La France et la Pologne*, disait-il encore mercredi, lors du dîner offert par le général Jaruzelski, *sont à même d'inaugurer un nouveau modèle de relations entre les parties séparées de l'Europe. (...) L'enjeu de ce qui se passe dans votre pays dépasse le seul avenir de la Pologne.* »

Cette ambition française suppose non seulement qu'on ne lésine pas sur les moyens économiques mis en œuvre mais qu'on ne tergiverse pas non plus dans ses soutiens politiques. M. Mitterrand n'a pas ménagé ses éloges, mercredi, aux dirigeants communistes réformateurs de Varsovie dont il a de manière enthousiaste vanté dans son discours la « *lucidité* » et le « *sens des responsabilités* ».

Excuses réciproques

Ces hommes, qui pour être des réformateurs n'en sont pas moins communistes et en tant que tels viennent de prendre une gifle magistrale au premier tour des élections, l'opposition en a besoin. Sans eux, Solidarité n'a plus d'interlocuteur, c'est la fin du processus de réforme et le retour du bâton. L'heure est donc au réalisme et pas au raffinement. M. Mitterrand était d'autant plus disposé à faire sienne cette approche qu'il prétend en avoir compris la substance depuis plusieurs années déjà. Il avait l'air, mercredi soir, de présenter ses excuses pour les réactions qu'a provoquées en France en 1981 l'instauration de la loi martiale, et, quatre ans plus tard, la réception à l'Elysée de celui qui en avait été l'instigateur. « *La véhémence des sentiments suscités chez mes compatriotes par les événements de Pologne est à la mesure de l'intérêt passionné qu'ils nourrissent pour un pays plus cher à leur cœur que tant d'autres* », a-t-il dit notamment.

L'entretien en tête-à-tête, plus long que prévu (deux heures et demie), qu'avaient eu dans l'après-midi les deux chefs d'Etat avait été l'occasion pour le général Jaruzelski aussi d'une justification rétrospective. L'instauration de l'état de guerre, expliqua-t-il en substance, a été le dernier recours pour désamorcer une situation explosive. Sans lui, estime-t-il, on n'aurait assisté ni à l'évolution démocratique actuelle en Pologne ni même à la perestroïka en URSS.

Sans être très précis quant à l'organisation du pouvoir qu'il envisage pour le lendemain du second tour des élections, dimanche, le général Jaruzelski a eu constamment recours à deux idées pendant cette longue conversation avec M. Mitterrand : celle du pluralisme et celle de l'irréversibilité du processus actuellement en cours en Pologne.

On pouvait supposer que cette visite présidentielle en Pologne entre les deux tours de scrutin allait donner lieu à de délicates acrobaties diplomatiques. A l'issue de la première journée, il semble qu'il n'en soit rien. Pour Solidarité, dont les principaux dirigeants rencontrent jeudi à Gdansk le président français, les urnes ont rendu leur verdict dès le 4 juin. On est déjà dans la période postélectorale et on n'a de toute manière pas envie de monter en épingle les quelques incidents auxquels pourrait donner lieu la présence de M. Mitterrand.

Les autorités polonaises avaient ainsi convié *in extremis* certains responsables de l'opposition au dîner officiel donné mercredi en l'honneur de M. et Mme Mitterrand, d'une façon un peu cavalière qui pouvait paraître relever de la manœuvre de récupération plutôt que des égards démocratiques dus à l'opposition. Certains dirigeants de Solidarité acceptèrent l'invitation, d'autres pas, sans qu'on en fît un plat.

Quant au tout nouveau quotidien de Solidarité, *Gazeta*, il admettait fort bien que, compte tenu de sa vocation électorale actuelle, le président français lui ait préféré pour l'une des deux interviews accordées à la presse polonaise un journal catholique moins directement engagé dans la campagne et il titrait, mercredi, à la une de ses 450 000 exemplaires, sans rancune et en français : « *Bonjour monsieur le président !* »

CLAIRE TRÉAN.

Solidarité à la rescousse des réformateurs du Parti communiste

VARSOVIE

de notre envoyée spéciale

Plongés depuis quelques semaines dans un bain de surréalisme politique, les Polonais n'en sont plus à un paradoxe près. Et que Solidarité en arrive à organiser des réunions électorales pour les candidats du Parti communiste (POUP) comme cela fut le cas mercredi 14 juin à l'école polytechnique de Varsovie, n'étonne plus personne ici. Car les porte-parole de Solidarité ont beau déclarer que, après le raz de marée du premier tour qui n'a laissé que neuf de leurs candidats (sur deux cent soixante et un) en ballottage, le second tour des élections, dimanche 18 juin, ne les intéresse pas, il devient de plus en plus évident que l'enjeu de ce deuxième tour concerne en réalité tout le monde dans la mesure où il peut renforcer ou affaiblir l'aile réformatrice au sein du Parti.

Les choses sont à ce point devenues fragiles et incertaines ces jours-ci à Varsovie que les esprits raisonnables se préoccupent avant tout de préserver à court terme la stabilité du système. C'est ainsi que les dirigeants de Solidarité ont laissé le pouvoir modifier la loi électorale — par voie de décret du Conseil d'Etat entre les deux tours — afin que la totalité des 299 sièges réservés au POUP et à ses alliés (1) à la Diète puissent bien être pourvus, même si les électeurs semblaient en avoir décidé autrement au premier tour.

Les autorités ont donc publié mercredi soir, soit trois jours avant le scrutin, une liste de soixante-six nouveaux candidats aux trente-trois sièges qui étaient particulièrement menacés. Aucun des dirigeants du Parti éliminés au premier tour n'a finalement profité de cette astuce juridique pour se représenter au second tour. Il est donc certain à présent que les architectes de la table ronde du côté du pouvoir, c'est-à-dire les principales personnalités réformatrices du POUP, ne siégeront pas au Parlement. Il faut donc absolument, estiment les esprits raisonnables, encourager l'entrée d'autres réformateurs au Parlement. Il faut aussi que le Parti se remette de sa déroute du premier tour, sans quoi les conservateurs adversaires de la table ronde et de ses réformes politiques finiront par profiter de la situation, d'autant plus que, selon plusieurs sources, les pays alliés commencent à manifester quelque préoccupation...

Candidats audacieux

Les électeurs polonais, eux, sont perplexes et s'adressent aux permanences électorales de Solidarité ou bien téléphonent au quotidien *Gazeta* avec cette même question : faut-il voter ou pas au second tour et pour qui ? A Varsovie, Solidarité a finalement sélectionné une liste de candidats du POUP ou de ses alliés (Parti paysan et Parti démocratique) jugés recommandables. Huit d'entre eux ont donc répondu mercredi à l'invitation à l'Ecole polytechnique, dans un amphithéâtre plein — en grande majorité des électeurs de Solidarité, — où ils ont pu donner libre cours à leurs idéaux démocratiques et libéraux.

A les entendre, il ne leur manquait plus que le badge Solidarnosc à la boutonnière, et plus personne n'aurait fait la différence. Les deux vedettes de cette réunion de plusieurs heures — Andrzej Bratkowski, membre du POUP, frère d'une personnalité de Solidarité, et Marcin Swiecicki, membre du POUP, fils d'un ancien président des clubs de l'intelligentsia catholique — se sont prononcées pêle-mêle pour la démocratie parlementaire, la liberté de créer des organisations politiques, l'indépendance des juges et l'économie de marché. Le rôle dirigeant du Parti ? « *Un vestige du passé, même pas la peine d'en discuter* », répond Bratkowski.

L'état de guerre en 1981 ? « *Il n'était pas nécessaire.* » La modification de la loi électorale entre les deux tours ? « *Immorale et nuisible.* » Du coup les questions redoublent : quand le POUP va-t-il abandonner le pouvoir ? Y a-t-il un espoir que vous n'élisiez pas Jaruzelski à la présidence de la République ? N'est-il pas dangereux de confier de nouveau à Jaruzelski le pouvoir de décréter l'état de guerre ?

Rien ne démonte ces audacieux candidats dont l'un, membre du Parti démocratique, proclame : « *Il faut rendre l'aigle à la Pologne, la couronne à l'aigle et la dignité au peuple.* » Ça fait son petit effet, mais ça ne vient pas tout à fait à bout du scepticisme de certains qui finissent par demander : « *Pourquoi tout ça, nous ne l'avez pas dit plus tôt ?* »

SYLVIE KAUFFMANN.

(1) Sur le 299 sièges réservés au pouvoir en vertu des accords de la table ronde, 294 restent à pourvoir au second tour.

Une nouvelle dimension pour la stratégie de réduction de la dette

Une fois de plus, l'effet d'annonce a été soigneusement préparé. En dévoilant un plan d'aide à la Pologne, le président Mitterrand a dépassé le cadre du soutien à la démocratisation de la vie de ce pays. Il a cherché, à un mois du sommet de l'arche des sept principales puissances industrielles, à donner une nouvelle dimension à la stratégie de réduction de la dette, dont il est, avec les Américains et les Japonais, l'un des principaux artisans.

Le message adressé aux dirigeants polonais comme aux autres gouvernements créanciers est clair. La Pologne, pays dit « intermédiaire », doit, au même titre que le Mexique, les Philippines ou le Maroc, bénéficier de la coopération qui s'instaure entre les organismes multilatéraux, les responsables des nations industrielles et les banques créancières pour réduire le fardeau d'une dette dépassant 39 milliards de dollars (254 milliards de francs). Une ouverture géographique qui devenait nécessaire. Si les Etats-Unis s'intéressent en priorité au sort du Mexique ou les Japonais à celui des Philippines, l'Allemagne fédérale, jusqu'à présent assez indifférente à la nouvelle stratégie, pourrait venir renforcer le consensus international si des pays de l'Est entraient dans la liste des bénéficiaires.

Pour Varsovie, la réponse française constitue un compromis. Les Polonais avaient un temps caressé l'espoir de profiter de l'« initiative de Toronto » lancée il y a un an par le chef de l'Etat français. Avec logique, Paris est resté inflexible. Cette initiative, que la France applique en annulant purement et simplement 30 % des intérêts dus, lors des réunions du Club de Paris regroupant les créanciers publics, n'est destinée qu'aux seuls pays les plus démunis, en majorité africains. Hommage malgré tout, la Pologne ne saurait être assimilée à de tels pays.

Promotion des « joint-ventures »

Pour mieux prouver sa détermination à faire aboutir un test polonais de réduction de dette, la France prend simplement les devants en annonçant la couleur et le montant des crédits qui seront débloqués lors de l'attribution d'un premier prêt du FMI, un prêt que la Pologne attend depuis sa réintégration dans l'institution en juin 1986. Le schéma est désormais clair. L'étape FMI passée, un nouveau Club de Paris (le quatrième du genre) pourra se tenir et offrir à la Pologne des conditions généreuses d'étalement de ses remboursements, accompagnées de nouveaux crédits. Il reviendra aux banques de participer au processus. Les instituts de crédit allemands se montreront-ils plus allants que pour l'Amérique latine ?

Sans attendre la réponse, le Crédit Lyonnais a apporté sa — prudente — contribution au renouveau des relations entre la Pologne et l'Occident. Deux accords devaient être signés jeudi 15 juin. Le premier, avec la banque Handlowy, prévoit l'attribution de crédits lorsque des sociétés mixtes, jugées rentables, se créeront avec l'appui des deux banques. Un autre, avec la banque Polska Kasa Opieki (PKO) renforcera cette volonté de promotion des joint-ventures. La PKO, est en effet spécialisée dans les comptes de non-résidents et dans les opérations interbancaires.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Le plan français

Ce plan comporte les principales mesures suivantes :

— La dette.

L'accord signé par les deux ministres de l'économie et des finances porte sur le rééchelonnement de plus de 7,5 milliards de francs de crédits, c'est-à-dire un montant élevé représentant un tiers des créances françaises (environ 20 milliards de francs). La France est le premier créancier public de la Pologne, à peu près à égalité avec la RFA et devant les Etats-Unis (2,5 milliards de dollars). La France affirme, d'autre part, qu'elle se fera l'avocat le plus actif de la Pologne auprès du FMI et de la Banque mondiale et s'attachera à obtenir du Club de Paris une restructuration « aussi généreuse que nécessaire » de la dette extérieure publique.

— La réouverture de crédits.

Paris s'engage à mettre à la disposition de la Pologne non seulement 150 millions de francs de crédits à court terme immédiatement déblocables, mais 500 millions de francs de crédits à moyen terme « destinés à financer des prêts industriels précis correspondant à des secteurs prioritaires de l'économie polonaise » (l'agro-alimentaire, l'hôtellerie, qui est source de devises, et l'industrie). Ces crédits garantis à moyen terme pourront être débloqués dès la signature, prévue pour septembre, de l'accord avec le FMI. La réouverture de crédits garantis devrait favoriser les investissements français, et des actions ont été entreprises en liaison avec le CNPF pour les encourager. D'autre part, deux protocoles destinés à promouvoir la création de sociétés mixtes devaient être signés entre le Crédit lyonnais et deux banques polonaises.

— Les relations avec la CEE.

La France, qui s'apprête à prendre la présidence de la Communauté, s'efforcera d'accélérer la conclusion d'un accord avec la Pologne. Elle supprimera pour sa part prochainement les restrictions aux exportations polonaises.

— La coopération.

Différentes mesures ou missions d'études visant à relancer la coopération dans divers domaines : recherche, environnement, télécommunications, notamment. Un programme de formation et de perfectionnement des cadres de gestion doit être mis en place avec les autorités et les établissements d'enseignement polonais.

— Les échanges de jeunes.

La France entend les développer pour qu'ils concernent dans trois ou quatre ans dix mille jeunes de chaque pays chaque année.

C. T.

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

Les deux principaux quotidiens seront des « organes » du FLN

M. Abdelhamid Mehri, secrétaire général du FLN, a annoncé devant le comité central que les deux plus grands quotidiens algériens seraient désormais les « organes » du FLN. Il s'agit d'*El Moudjahid* (en français), premier tirage de la presse nationale (environ 300 000 exemplaires), et d'*Ech-Chaab* (en arabe), qui étaient jusqu'alors considérés comme les journaux reflétant le plus fidèlement la pensée « officieuse ». Cette décision devrait entrer en vigueur dans quelques jours, selon le quotidien du soir *Horizons*.

Toujours selon *Horizons*, les journalistes qui ne seront pas satisfaits par cette prise de contrôle officielle pourront faire jouer la clause de conscience, qui est d'ailleurs prévue dans le texte du futur code de l'information, lequel va, lui aussi, être discuté sous peu par les députés. — (*AFP.*)

République Centrafricaine

L'insécurité s'accroît à l'intérieur du pays

Depuis le début de l'année, l'insécurité s'accroît dans les campagnes en République centrafricaine, en particulier dans le nord du pays, a-t-on appris de bonne source. Ces actes de brigandage — attaques de voyageurs et de villages, mitraillages de véhicules — ont déjà fait plusieurs morts et de nombreux blessés sans que des mesures concrètes aient été prises par les forces de l'ordre.

Aussi, devant la recrudescence de ces violences, plusieurs pays étrangers ont pris des mesures de sécurité. C'est ainsi qu'interdiction a été faite à tous les coopérants français de sortir de Bangui sans une autorisation spéciale du chef de mission. D'autre part, l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis ont décidé de rapatrier tous leurs coopérants sur la capitale centrafricaine.

Il semble que les auteurs de ces actes de banditisme soient, pour l'essentiel, des Tchadiens qui n'ont pas été intégrés dans l'armée nationale, ainsi que des Soudanais. La République centrafricaine a, en effet, des frontières communes avec le Tchad et le Soudan, où des guerres ont sévi et continuent de sévir.

Cuba

Importante purge

Un des douze généraux de brigade cubains — et l'un des principaux collaborateurs de M. Raul Castro, ministre des forces armées et frère du président Fidel Castro, — Arnaldo Ochoa, a été arrêté pour « *corruption* » et « *escroquerie* », a-t-on appris, mercredi 14 juin, à La Havane. Le ministre des transports, M. Diocles Torralbas, qui est également un des vice-présidents du conseil des ministres, avait, la veille, été démis de ses fonctions pour « *mauvaise conduite* ». L'une et l'autre personnalité sont accusées d'être impliquées dans une affaire de trafic de sucre avec l'Angola. — (*AFP, UPI.*)

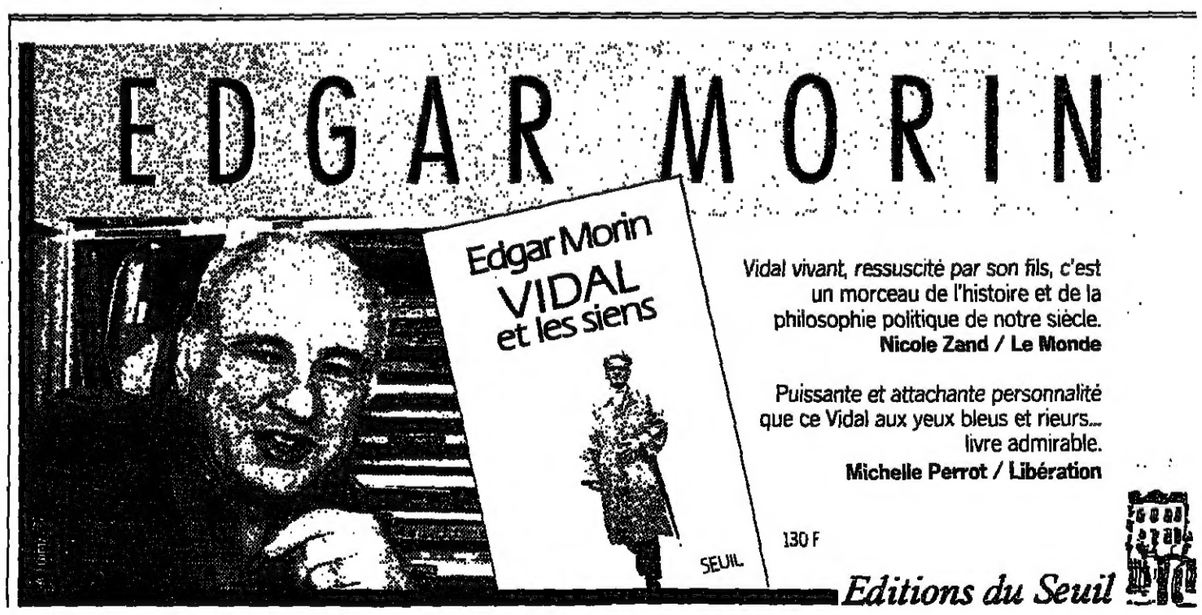

هكذا من الأصل

هكذا عند الأصل

Diplomatie

La visite de M. Gorbatchev en RFA

Coopération économique et contacts humains à Stuttgart

La visite d'Etat en RFA du numéro un soviétique devait se conclure, jeudi 15 juin, par une conférence de presse de M. Gorbatchev et par une visite de ce dernier aux aciéries Hoesch de Dortmund.

BONN
de notre correspondant

La troisième journée de la visite de Mikhail Gorbatchev et de son épouse Raïssa était consacrée à une visite à Stuttgart, où ils étaient les hôtes de M. Lothar Späth, ministre président chrétien-démocrate du Land de Bade-Wurtemberg. L'accueil populaire de Stuttgart a été empreint de la même chaleur que celui de Bonn. La foule qui s'était rassemblée sur la place du Château ressentit, elle aussi, une sorte d'extase lorsque le numéro un soviétique fit stopper sa ZIL noire blindée pour aller serrer le plus de mains possibles et dédicacer quelques exemplaires de son livre *Perestroïka*.

Le bain de foule terminé, on revint à la partie officielle du programme, la réception au Château Neuf, ancienne résidence des rois de Wurtemberg. Le point central de l'entretien d'une heure entre M. Mikhail Gorbatchev et M. Lothar Späth concernait les relations économiques entre les deux pays. Le Land de Bade-Wurtemberg bénéficie d'un considérable excédent commercial avec l'URSS : les industriels de la région exportent pour 1,5 *milliard* de deutschemarks vers l'URSS alors que la valeur des importations soviétiques n'est que de 0,3 milliard. Pour équilibrer ces échanges, M. Lothar Späth a promis à son interlocuteur soviétique de favoriser la création d'une zone industrielle à Moscou, où des PME badoises et souabes, qui font la force de ce Land champion de l'expansion économique, pourraient s'installer dans le cadre d'entreprises mixtes avec des soviétiques. Pour que ce projet soit couronné de succès, il faudrait que la prudence proverbiale des entrepreneurs de la région *fonde* sous le charme gorbatchévien, ce qui est encore loin d'être le cas. Dans un mémorandum rédigé pour la circonstance, le groupe de travail des chambres de commerce et d'industrie constate en effet que *« la coopération n'a pas encore atteint le niveau souhaité. Les entreprises projetées échouent souvent devant le manque de compétitivité des produits soviétiques ou du manque de devises des entreprises partenaires... »*

Alors que M. Gorbatchev se faisait présenter les derniers produits de la recherche appliquée à l'Université de Stuttgart-Vaihingen, Mme Raïssa Gorbatchev effectuait, selon son souhait, une visite au domicile d'une *« famille allemande typique »*. La première dame soviétique, fort à l'aise dans son tailleur bleu pervenche et un bouquet de *fleurs* à la *main*, sonna donc à la porte de la famille Götz, dans le faubourg populaire de Gaisburg. Elle but le café et goûta le kouglof en compagnie de Josef Götz, électricien, de sa femme Ilona, vendeuse, et de leur deux enfants Ralf et Andreas, dans le modeste appartement de 65 mètres carrés. Ilona était allée chez le coiffeur, mais Josef n'avait pas fait de frais vestimentaires pour l'occasion : ce sympathique barbu syndicaliste de trente-huit ans reçut son hôte célèbre en jean et en chemise à carreaux.

La soirée s'est achevée dans un autre cercle intime : celui des époux Kohl, qui ont reçu les Gorbatchev à dîner dans leur résidence de la chancellerie, en présence des seuls interprètes.

LUC ROSENZWEIG.

● **Une majorité de Français (71 %) ont une « bonne image » de M. Gorbatchev.** – Selon un sondage IPSOS *réalisé* pour *France-URSS Magazine* auprès d'un échantillon de mille quatre cent quatre personnes interrogées les 16 et 17 mai, M. Mikhail Gorbatchev a une *« bonne image »* pour 71 % des Français, 21 % d'entre eux n'ayant pas d'opinion. La ventilation par préférences politiques montre que les plus gorbatcheviens sont ceux qui se disent proches du RPR (79 %) alors que les sondés proches du PCF le sont le moins (61 %), pourcentage qu'il faut *« interpréter avec prudence »*, préviant IPSOS, compte tenu de *« la faiblesse des effectifs correspondants »*.

M. Masset nommé ambassadeur à Islamabad

M. Jean-Pierre Masset a été nommé ambassadeur à Islamabad, en remplacement de M. Henri Servant.

[Né le 11 septembre 1936, licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique, diplômé d'études supérieures de sciences économiques, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales (arabe littéral), M. Masset a notamment été en poste à Rabat (1963-1966) et Moscou (1966-1970). De retour à l'administration centrale, M. Masset y exercera notamment les fonctions de chef adjoint du cabinet du ministre et de conseiller technique au cabinet. Premier secrétaire, puis deuxième conseiller à Washington de 1973 à 1977, il a également été en poste à Bonn (1977-1980) et à Moscou comme premier conseiller (1982-1985). Il était, depuis 1986, directeur du service des Nations unies et des organisations internationales à l'administration centrale.]

M. Bush en Europe du 9 au 18 juillet

Washington *(AFP)*. – Le président Bush effectuera sa deuxième tournée en Europe du 9 au 18 juillet prochain, à l'occasion du sommet des sept pays les plus industrialisés qui se tiendra les 15 et 16 juillet à Paris. M. Bush se rendra d'abord du 9 au 11 juillet en Pologne, à Varsovie, puis à Gdansk, avant de faire étape du 11 au 13 en Hongrie.

Le président américain arrivera le 13 juillet à Paris, où il assistera le 14 aux cérémonies du Bicentenaire, puis au sommet des Sept. Il quittera la France le 17 pour La Haye, avant de regagner les Etats-Unis le 18. Le président Bush a effectué sa première tournée en Europe du 26 mai au 2 juin, à l'occasion du sommet de l'OTAN à Bruxelles. Il s'est également arrêté au cours de ce voyage à Rome, à Bonn et à Londres.

Amériques

PÉROU

Le Sentier lumineux s'attaque pour la première fois à l'Eglise catholique

Pour la première fois depuis le déclenchement de l'insurrection du Sentier lumineux en 1980, ce mouvement terroriste d'extrême gauche s'est attaqué à un objectif ecclésiastique au Pérou, apprend-on à Paris de source proche de l'Eglise catholique. Le 21 mai, une colonne du Sentier a attaqué et détruit l'Institut d'éducation rurale du diocèse d'Ayaviri, dans l'altiplano andin du sud du pays. L'évêque, Mgr Francisco d'Alteroche, les membres de la direction de l'Institut, les missionnaires (prêtres et religieuses) du diocèse – dont la majorité sont des Français, – *ont reçu des menaces de mort*. C'est dans la région voisine de l'Apurimac que deux jeunes coopérants français avaient été égorgés en décembre par un commando du Sentier. Également le 21 mai et dans les deux jours suivant, la guérilla d'extrême gauche a détruit dans la même région de Puno, proche du lac Titicaca, trois autres centres de formation rurale et une coopérative agricole, assassiné deux responsables locaux et le gérant de la coopérative.

Dans une interview publiée en juillet 1988 par *El Diaro*, quotidien lié au Sentier lumineux à Lima, M. Abimael Guzman, dit *« président Gonzalo »*, qui se réclame du maoïsme, déclarait : *« L'Eglise est au service des classes exploiteuses »*. Des voix autorisées du mouvement de guérilla ont indiqué récemment : *« Nous la gardons pour le dessert. »* Comme il le fait chaque année depuis 1986, le Sentier a « célébré » par une recrudescence de ses actions la période immédiatement consécutive à l'anniversaire du 17 mai 1980, date à laquelle il avait mené sa première action publique (une destruction d'urne lors d'élections). Le 24 mai, le Sentier a annoncé une nouvelle étape de sa lutte pour la prise du pouvoir : la création d'une *« République populaire de nouvelle démocratie en formation »*, fondée sur des *« comités populaires et des bases d'appui paysannes »*.

L'objectif proche des guérilleros est d'empêcher les élections municipales de novembre et de gêner la présidentielle du printemps prochain, afin d'achever la *« destruction »* de l'Etat péruvien – leur but idéologique connu à ce jour. Leur objectif militaire ultime semble l'encerclement de Lima, qui, avec ses 7 millions d'habitants, abrite le tiers environ de la population.

Le gouvernement populiste du président Alan Garcia se débat dans une crise économique aux immenses répercussions sociales. Quant aux forces armées, elles ne se sont, jusqu'à présent, que fort peu engagées dans la lutte contre le Sentier, apparemment par défiance envers l'APRA au pouvoir. Elles pourraient se réserver pour une offensive de grande envergure une fois achevé le mandat de M. Garcia.

J.-P. C.

Tournée centraméricaine du vice-président des Etats-Unis

M. Dan Quayle, vice-président des Etats-Unis, a achevé, mercredi 14 juin, au Costa-Rica, une tournée de trois jours dans quatre pays d'Amérique centrale. Partout, il a dénoncé un *« axe des ennemis de la démocratie »* constitué dans la région, a-t-il dit, par Panama, le Nicaragua et Cuba. Il a déclaré à plusieurs reprises : *« Le général Noriega doit partir, un point c'est tout »* (le général Noriega, chef des forces de défense du Panama, est l'homme fort de ce pays). M. Quayle a également confirmé au nouveau président du Salvador, M. Alfredo Cristiani, représentant le parti d'extrême droite ARENA, le soutien des Etats-Unis, compte tenu de son perceptible *« engagement en faveur des droits de l'homme »*. En accord avec le président du Costa-Rica, M. Oscar Arias, M. Quayle a affirmé que le Nicaragua *« n'a pas rempli ses obligations »* relatives au plan de paix régionales, dit Esquipulas-II, signé le 7 août 1987 par les cinq présidents centraméricains. Le Nicaragua, de son côté, a officiellement protesté contre la rencontre, le 13 juin, au Honduras, de M. Quayle avec les chefs de la Contra antisandiniste : lors de leur dernier sommet le 15 février dernier, les cinq chefs d'Etat étaient en effet convenus de désarmer dans les quatre-vingt-dix jours les quelque dix mille guérilleros antisandinistes hébergés dans des camps au Honduras. – *(AFP, UPI.)*

● **ÉTATS-UNIS : M. Negroponte ambassadeur à Mexico.** – La nomination de M. John Negroponte au poste d'ambassadeur des *Etats-Unis au Mexique* a été approuvée mercredi 14 juin par le Sénat américain, plusieurs mois après que le président George Bush l'eut désigné pour remplir cette fonction. Ce retard s'explique par les soupçons qui pesaient sur ce diplomate de carrière concernant son rôle dans l'Irangate. M. Negroponte, âgé de cinquante ans, a été ambassadeur au Honduras entre 1981 et 1985, à l'époque où les forces rebelles nicaraguayennes (Contra) ont été organisées. – *(AFP.)*

● **M. Gephardt élu chef de la majorité démocrate à la Chambre.** – M. Richard Gephardt a été élu, mercredi 14 juin, chef de file de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, en remplacement de M. Thomas Foley, devenu speaker (président) de la Chambre à la suite de la démission de M. Jim Wright. Représentant du Missouri, âgé de 48 ans, M. Gephardt avait été l'un des candidats malheureux à l'investiture démocrate en vue de l'élection présidentielle de l'an dernier. – *(AFP.)*

Une seule compagnie au monde vous ouvre la réservation par minitel.

HDM IGN - Paris 1989/n° 80-9067

Air France est la première compagnie aérienne au monde qui, pour faciliter vos déplacements, vous donne accès 24 h sur 24 à la réservation par minitel. Améliorer notre service, c'est aussi améliorer l'accès à nos différents services.

Depuis le 31 mai, en tapant 3615 ou 3616 code AF, vous pouvez réserver votre place sur tous nos vols directs (sans correspondance), votre réservation est immédiatement enregistrée et il vous suffit ensuite de retirer votre billet dans votre Agence Air France, chez votre Agent de voyages ou à l'aéroport. Bien sûr, vous avez aussi accès à tous les renseignements utiles : informations sur les horaires des vols, les tarifs, les vols en cours ainsi que nos offres promotionnelles.

Vous rendre le monde de plus en plus facile est une façon de vous prouver que pour nous, vous êtes le centre du monde.

Pour nous, vous êtes le centre du monde.

Christian Dior

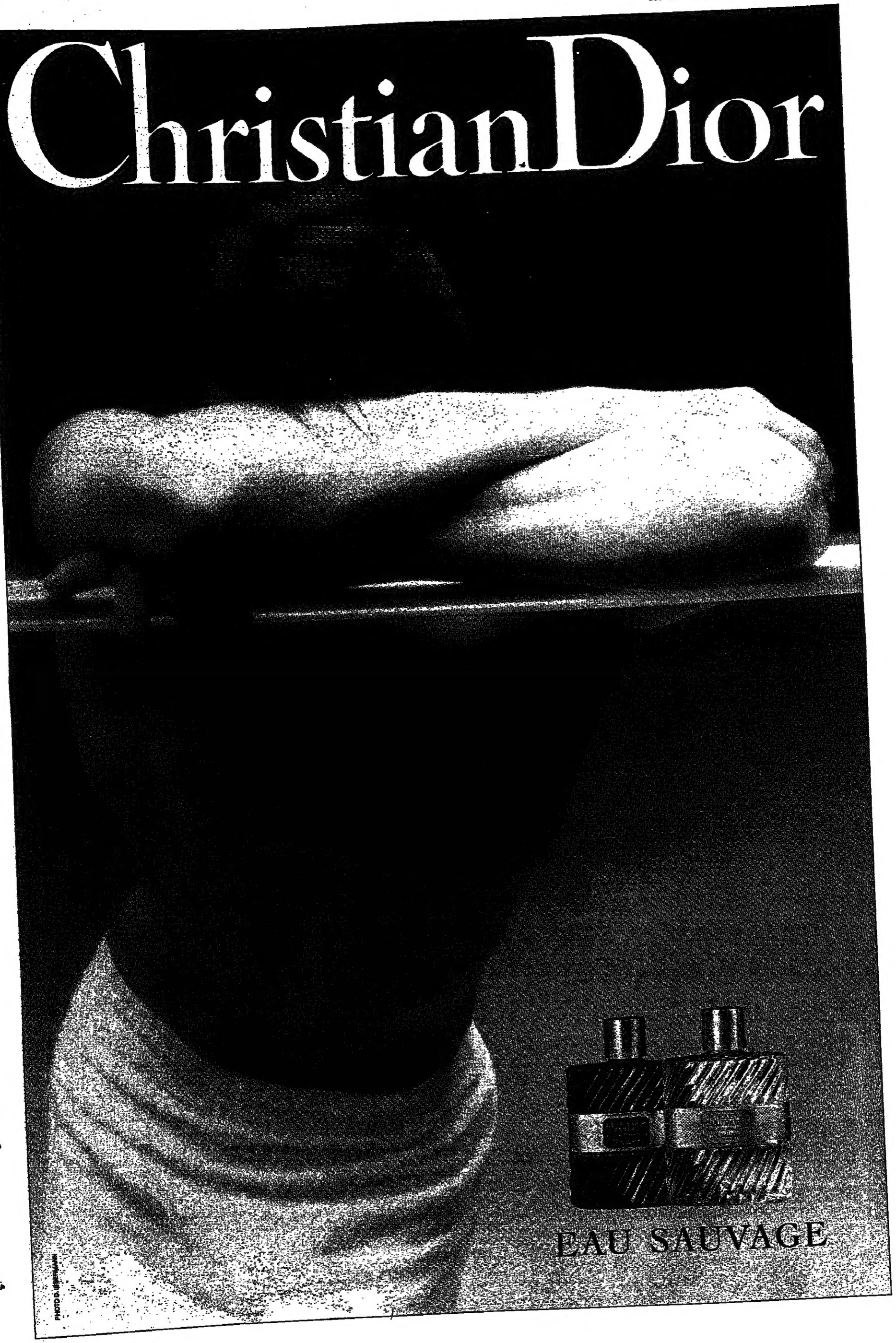

هكذا صنعه الأصل

Asie

CHINE : la version officielle des événements du 3 juin

L'armée a fait preuve du « maximum de retenue »

PÉKIN
de notre correspondant

La campagne de délation et de répression se poursuit implacablement en Chine, tandis que le *Quotidien du peuple* a rappelé, mercredi 14 juin, que la *« lutte des classes »* n'avait pas encore pris fin. Deux des vingt et un dirigeants étudiants recherchés par la police ont été arrêtés mercredi, et un troisième s'est rendu à la police. L'un d'entre eux a été dénoncé par sa propre sœur et son beau-frère, qui ont reçu des félicitations officielles. Un nouvel appel télévisé à la dénonciation de trois responsables d'un syndicat ouvrier indépendant a été lancé. Enfin, le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a suggéré à Pékin de laisser partir vers un pays tiers le dissident chinois Fang Lizhi, accusé de *« crimes contre-révolutionnaires »*.

La version officielle de la tragédie du 3 juin, publiée mercredi 15 juin, par les autorités municipales de Pékin chargées d'administrer la loi martiale, inflige à la chronologie des événements un certain nombre d'entorses qui renforcent le sentiment que la lutte pour le pouvoir n'est pas totalement achevée. Tout se passe en effet comme si les responsables de l'action militaire qui, selon les chiffres retenus par les services de renseignements américains, aurait fait jusqu'à trois mille morts, cherchaient à présent à se justifier, moins auprès de la population qu'auprès d'une partie des dirigeants horrifiés par les conséquences du drame.

La *longue dépêche* de l'Agence Chine nouvelle, qui précise tenir ses informations du département de la propagande du comité municipal du parti pour Pékin, fait remonter sa description d'une situation réellement insurrectionnelle au 20 mai, date à laquelle fut imposée la loi martiale par le premier ministre M. Li Peng. Dès le début du récit, on trouve la première anomalie : le texte assure que c'est après qu'eut été décrétée la loi martiale que les troupes commencèrent à tenter de pénétrer dans Pékin conformément à un *« plan de déploiement »* préétabli. En fait, les forces avaient fait une première tentative en ce sens la veille au soir, après que la télévision eut diffusé les discours de M. Li Peng et du chef de l'Etat, M. Yang Shangkun, annonçant devant une assemblée composite de dirigeants tenant lieu de comité central élargi, leur intention de faire donner la troupe. Quantité de journalistes chinois et étrangers ont été témoins des scènes durant lesquelles, tard dans la nuit, la population civile parvint à encercler les convois militaires aux portes de la ville pour les empêcher, par la force du verbe, d'avancer vers la place Tiananmen. Même la chronologie des événements d'avril-mai publiée par l'hebdomadaire *Liaowang* dans sa livraison distribuée mercredi reconnaît ce fait.

Les auteurs du texte s'étendent longuement sur l'atmosphère de *« conspiration »* qui régnait à Pékin à partir du 20 mai, avec des groupes aux noms martiaux manipulés par cette fameuse *« petite poignée de gens »* décidés à renverser la direction communiste avec le soutien de *« forces politiques réactionnaires d'outre-mer »*. Le régime de Taïwan n'est pas explicitement mis en cause même si les agitateurs sont accusés d'avoir sollicité son appui.

Les auteurs se contredisent eux-mêmes en un point lorsqu'ils évoquent la tentative manquée de ces « insurgés » — dont aucun journaliste étranger ou chinois n'a relevé l'existence sur le moment — de susciter une grève de cinq mille intellectuels, qui ne fut suivie, à en croire le texte, que par quatre personnes pendant deux à trois jours. A la suite de quoi les auteurs assurent que contrairement à ce que *« des gens naïfs imaginaient »*, les troubles ne faisaient qu'amplifier au lieu de commencer à perdre de leur intensité.

Dans une section intitulée « L'incident du 3 juin était-il assez grave pour être qualifié d'émeute ? », le département municipal de propagande répond par l'affirmative sans faire état de la première et étrange tentative des troupes pour avancer, à pied et sans armes, en direction du centre-ville, au cœur de la nuit du 2 au 3 juin. C'est cette tentative qui ressouda le soulèvement populaire jusqu'alors pacifique et qui semblait en passe de se calmer. Indirectement, elle contribua à durcir l'attitude des forces armées massées à l'extérieur de la ville, à qui on présenta l'image d'une unité humiliée perdue au milieu de la foule, de soldats en déroute face à une population aussi désarmée qu'eux-mêmes.

Des bilans contradictoires

Au lieu de cela, il est fait mention de quantités d'incidents survenus, selon le texte, en plusieurs points de la périphérie, au moment où se tenait au centre-ville la scène de la déroute pacifique : des soldats battus, d'autres *« déshabillés »*, des véhicules attaqués, des barricades érigées, autant d'accrochages dont nul n'a été témoin. Plus tard dans la matinée, alors que l'atmosphère tournait réellement à l'insurrection, des soldats furent aveuglés par les émeutiers, indique le texte. Si ces faits ont été rapportés aux soldats à qui on donnait alors l'ordre de se préparer à l'assaut du centre-ville, cela n'a pu que susciter chez eux cette peur qui allait être la cause du drame.

L'escalade dans la tension en grande banlieue dans les heures précédant l'intervention armée est décrite sans la moindre concession envers la foule, accusée d'avoir attaqué des troupes ayant pourtant reçu l'ordre de garder *« le maximum de retenue »*. Le fait que les soldats aient respecté cet ordre est *« reconnu universellement »*, souligne encore le texte.

Les auteurs sont pourtant peu diserts sur les scènes de la soirée du 3 juin, lorsque l'émeute tourna véritablement à l'insurrection armée — de pierres, couteaux, bâtons avant tout, puis de cocktails Molotov — face à la troupe décidée à franchir les barricades. A en croire le texte, ce n'est qu'après l'aube du dimanche 4 juin que les soldats, assaillis depuis des heures par les émeutiers, se sont décidés à *« tirer en l'air pour disperser la foule »* en plusieurs points de la ville. Tous les témoignages indépendants font remonter à environ 23 heures samedi les premiers tirs d'armes automatiques contre les lanceurs de pierres — encore la foule croyait-elle qu'il s'agissait de balles à blanc, jusqu'à ce que tombent, à Muxndi, les premiers corps fauchés par les balles. Ensuite intervinrent les mitrailleuses lourdes.

Le bilan de l'opération militaire n'est pas particulièrement conforme au *satisfecit* accordé à l'armée par le président de la commission militaire, M. Deng Xiaoping, qui a vanté son professionnalisme face à l'émeute : près de cent morts dans les rangs des forces de l'ordre, soldats et policiers confondus, cent quatre-vingts véhicules et plus de quarante blindés détruits selon le département de la propagande... Tout au plus est-il le premier organe gouvernemental à avoir dit quelques mots à la mémoire des victimes civiles en indiquant que les autorités *« partagent la douleur des familles de ceux tués ou blessés dans cette tragédie inévitable »*. Il s'attarde avec plus d'insistance sur le sort horrible réservé par les émeutiers à certains soldats : deux brûlés dont un vif, un officier éventré, les yeux arrachés, un autre castré, puis noyé.

Même le bilan officiel des victimes est en contradiction avec ce qui a été dit auparavant : de trois cents morts, soldats et civils confondus, on est passé, avec cette version se voulant définitive de l'insurrection, à cent morts de chaque côté. De cinq mille soldats et deux mille civils blessés, on est arrivé à *« plusieurs milliers »* de soldats et policiers, contre mille civils seulement.

En revanche, un démenti est répété sans le moindre amendement : personne n'est mort sur la place Tiananmen lorsque l'armée en évacua les quelques centaines d'étudiants qui s'y trouvaient encore lors du grand *« nettoyage »* ayant servi de prétexte à cette opération militaire qui restera, dans l'histoire de la Chine, comme un viol épouvantable de Pékin, perpétré à des fins politiques. Quiconque dira le contraire n'est qu'un menteur.

FRANCIS DERON.

Expulsions et interpellations de journalistes

Deux correspondants américains — le chef du bureau de la Voix de l'Amérique, Alan Pessin, et un correspondant de l'agence Associated Press, John Pomfret — ont été priés mercredi 14 juin de quitter la Chine dans un délai de trois jours (*le Monde* du 15 juin). Ils sont accusés d'avoir *« eu des contacts fréquents avec des responsables d'organisations illégales, leur ont fourni des informations et leur ont donné refuge »*, obtenant en échange des *« secrets d'Etat »*. Washington a protesté. Pékin est furieux des informations diffusées en chinois dans tout le pays par la radio américaine. Un journaliste de la BBC, Brian Barron, s'est vu confisquer son passeport et un autre, de la chaîne privée ITN, Vernon Mann, est détenu dans son hôtel à Chengdu (Sichuan).

D'autres journalistes étrangers ont été arrêtés, molestés ou blessés par balle depuis le début de la répression. Il est devenu périlleux de *« faire son travail de journaliste »* comme l'a dit M. Pomfret, dès le moment où tous les témoignages contredisent la vérité officielle.

Mais les journalistes étrangers ne sont sûrement pas les principales victimes d'une répression qui s'intensifie. Depuis bientôt une semaine, *l'Humanité* pose chaque jour une question à laquelle se refusent de répondre les autorités chinoises : « Où sont passés les responsables de la rédaction du *Quotidien du peuple*, dont le directeur Qian Liren et le rédacteur en chef Tan Wenrui, de même que le directeur de l'agence Chine nouvelle, Mu Qing ? » Un silence officiel répond aux rumeurs d'arrestations, d'envoi *« à la campagne »* — en clair déportation ou camp de travail — voire même d'exécutions.

Des listes noires d'intellectuels circulent et Amnesty International a fait état de la disparition le 4 juin de l'intellectuel Yan Jiaqi et de M. Cao Siyuan, une des conseillers de l'ancien secrétaire général du PCC, arrêté le 3 juin. Pékin affirme que la situation revient graduellement à la normale. C'est précisément cette normalisation et ses conséquences sur la vie et la carrière de journalistes chinois et étrangers qui posent problème.

Le Monde DE L'EDUCATION 17 F

ENQUETE
TELEVISION : L'ATTRAPE-MÔMES

La télévision a une recette magique pour tenir les enfants rivés devant l'écran : les dessins animés. Un marché lucratif pour les chaînes grâce aux produits dérivés, à la publicité et aux sponsors. Une enquête pour aider parents et éducateurs à se montrer vigilants face à l'engouement des « mômes » pour ce loisir « captivant ».

LE PALMARES DES ECOLES D'INFIRMIERES ET DU PARA-MEDICAL

Comment accéder aux métiers de la santé. Les filières pour se présenter aux concours sans baccalauréat. Région par région, le taux de réussite des établissements. Des professions aux débouchés assurés.

SOCIETE

LES HÉROS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Ouvert à tous, sans condition de diplômes, presque gratuit, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) est une institution irremplaçable. Mais l'effort pour décrocher un diplôme est lourd. Des « étudiants du soir » témoignent.

NUMÉRO DE JUIN, 116 PAGES - 17 F
En vente chez votre marchand de journaux

Les réactions à travers le monde

Mme Edwige Avice exprime sa « condamnation totale » de la « politique de répression »

« Les méthodes que nous voyons utiliser à Pékin pour étouffer les revendications de démocratie et de liberté » sont *« particulièrement insupportables »*, a déclaré mercredi 14 juin à l'Assemblée nationale Mme Edwige Avice. Le ministre délégué aux affaires étrangères a exprimé la *« condamnation totale »* par Paris de *« la politique de répression menée actuellement par le gouvernement chinois. L'image de la Chine est atteinte aux yeux de tous »*, *« le pouvoir en place, dans lequel l'armée paraît jouer un rôle de plus en plus pesant, déploie tous les instruments d'un implacable système policier »*.

Evoquant la décision de geler les relations politiques avec la Chine, Mme Avice a rappelé qu'elle portait sur les échanges de visites ministérielles, la réduction de l'implantation diplomatique française à Pékin et l'interruption de toute coopération militaire. *« Quant aux affaires commerciales qui étaient en cours, il faut observer que la confiance des investisseurs et de l'ensemble des agents économiques est ébranlée »*, a-t-elle ajouté.

Le ministre a rappelé que la décision de prolonger les visas des étudiants chinois avait été prise à l'échelon européen *« pour marquer la solidarité active de l'Europe tout entière à l'égard du peuple chinois »*. Elle a ajouté que Paris fera *« ce qui est en son pouvoir »* en ce qui concerne la *« prolongation des bourses et les conditions sociales d'existence »* des étudiants, dont certains se sont déjà vu refuser une prolongation de bourse par l'ambassade de Chine à Paris. Pour sa part, l'association MNEF-Solidarité, créée en 1988 pour venir en aide aux étudiants en situation difficile, a décidé de faire appel aux étudiants français pour aider les quelque trois mille jeunes Chinois étudiant en France (16, boulevard Raspail, BP 100, 94252 Gentilly).

A Pékin, *le Quotidien du peuple* a lancé jeudi une sévère mise en garde aux habitants de Hongkong, dont certains ont *« délibérément ignoré les lois chinoises »* en envoyant de l'argent et en soutenant des organisations *« illégales »*. Des artistes de la colonie britannique inaugureront dimanche une réplique de la statue de la déesse de la Démocratie. A Manille, trois mille lycéens sino-philippins ont brûlé mercredi une effigie de M. Deng Xiaoping. En Australie, ce sont finalement dix mille des dix mille six cents étudiants chinois qui ont demandé l'autorisation de rester dans ce pays. En RFA, les quelque cinq mille étudiants chinois craignent des mesures de représailles de la part des autorités de Pékin.

A Oslo, deux députés de gauche ont proposé Mlle Chai Ling, dirigeante des étudiants de Pékin, aujourd'hui en fuite, comme candidat au prix Nobel de la paix 1990. Des diplomates chinois ont fait défection à Washington et à Tokyo. A Genève, où se tient la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), le secrétaire général de la CISL a dénoncé la *« répression effroyable »* en Chine; le délégué chinois a répondu que ces propos étaient *« déplacés et injustifiés »* face à cette affaire intérieure. Enfin, après la RDA et la Bulgarie, la Tchécoslovaquie a apporté à son tour mercredi son soutien à la répression : *« La direction chinoise a montré plus que de la patience et de la modération »*, a estimé le quotidien communiste *Rude Pravo*.

Proche-Orient

ISRAËL

M. Rabin multiplie les « sondages indirects » auprès de l'OLP

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Officiellement, le gouvernement maintient la ligne et ne permet point qu'on en doute : il ne saurait y avoir, dit-il, de contacts, *« directs ou indirects »*, entre Israël et l'OLP. Le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Arens, l'a rappelé cette semaine en rejetant, avec un certain dédain, les offres de *« médiation »* entre Israël et l'OLP que lui soumettait son collègue égyptien, M. Boutros Boutros-Ghali, lors d'une visite à Jérusalem. Tout récemment encore, le premier ministre, M. Itzhak Shamir, se targuait d'avoir toujours repoussé les nombreux appels à la négociation ou à la prise de contact qui lui étaient parvenus en provenance de l'OLP.

Un règlement étape par étape

Mais, pour être ainsi réaffirmé avec ostentation, le grand interdit de la vie politique israélienne n'en est pas moins allégrement entamé. Le travailliste Itzhak Rabin, ministre de la défense, sait bien que le plan de paix du gouvernement — élections dans les territoires occupés, suivies d'une période d'autonomie avant des négociations sur le statut final — n'a de chances de décoller un jour qu'avec le feu vert de l'OLP — sans lequel aucune personnalité nationaliste de Cisjordanie ou de Gaza n'acceptera jamais de participer à un scrutin, voire à une expérience d'autonomie. Alors le ministre de la défense procède à ce qu'il faut bien appeler des sondages indirects.

Depuis quelques mois, il a levé les interdictions de voyager pesant à l'encontre de nombre de personnalités nationalistes des territoires. Ces dernières sont ainsi expressément encouragées à se rendre à l'étranger à des fins qui ne sont pas seulement touristiques. A peine cherche-t-on encore à cacher qu'il s'agit là bel et bien de voyages de contact avec l'« OLP de l'extérieur » destinés à solliciter un écho aux propositions du gouvernement.

Vieux militant nationaliste, proche du Fatah, le courant central de l'OLP, et plusieurs fois emprisonné par les autorités israéliennes, M. Assad Saftawi nous disait, mercredi 14 juin, à Gaza, qu'il allait à son tour, après huit ans d'interdiction de voyager, pouvoir se rendre en Egypte. Ce n'est pas par hasard. M. Assad Saftawi vient de formuler une *« proposition de négociation en onze points »* qui n'a pas laissé indifférent l'entourage de M. Rabin.

Il s'agit d'un document qui, tout en repoussant le plan Shamir, n'en retient pas moins l'idée israélienne d'un règlement à envisager *« étape par étape »*. Chacune de ces étapes devrait être approuvée par l'OLP, même si les premières — élections et autonomie, par exemple — sont laissées à la charge des Palestiniens de l'intérieur ; l'ensemble du scénario doit déboucher sur une négociation sur le statut définitif des territoires à laquelle l'OLP devra être pleinement partie prenante.

L'intéressant, pour l'heure, est moins le contenu de ces dispositions que le fait que M. Saftawi ait été autorisé à se rendre au Caire pour, dit-il, *« montrer ce plan aux autorités égyptiennes et aux Palestiniens — vous voyez ce que je veux dire — avec la garantie, à cent pour cent, de ne pas être inquiété au retour »*. L'exemple paraît bien témoigner d'une volonté israélienne de continuer à sonder l'OLP sur les possibilités d'aménagement du plan Shamir (qui est largement l'œuvre de M. Rabin).

En dépit des communiqués faisant état d'impasse ou d'échec dans les pourparlers, le dialogue américano-palestinien de Tunis, qui va se poursuivre, remplit les mêmes fonctions. Il y a d'autres signes. De retour au Caire après sa visite à Jérusalem, M. Boutros-Ghali s'est empressé de s'entretenir avec le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, lequel avait, par ailleurs, chargé Mme Marie-Claire Mendès France, présidente de la section française du Centre international pour la paix au Proche-Orient, de remettre cette semaine un message (oral) à M. Rabin à l'occasion de la visite du ministre à Paris. L'ensemble de ces échanges concerne évidemment le plan Shamir et le projet d'élections dans les territoires.

L'éditorialiste du *Yediot Aharonot*, le plus fort tirage de la presse quotidienne israélienne, écrivait mercredi : *« Notre système de communication indirecte avec Arafat est beaucoup plus dense », qu'on ne veut bien le dire.*

ALAIN FRACHON.

— **L'élargissement d'une détenue palestinienne à la demande de Mme Mitterrand.** — Une Palestinienne détenue en Israël, Mme Terry Boulata, a été relâchée, mercredi 14 juin, à la demande de Mme Danielle Mitterrand, a annoncé à l'AFP le porte-parole de l'ambassade d'Israël à Paris, M. Yehoshua Amichav. *« M. Rabin [récemment à Paris] a répondu favorablement à la demande personnelle de Mme Danielle Mitterrand de permettre la sortie d'Israël de Mme Terry Boulata, afin qu'elle puisse se rendre en France pour des examens médicaux »*, a déclaré le porte-parole, qui a affirmé que Mme Boulata, qui est atteinte d'une affection du foie, est accusée d'appartenance à une organisation terroriste.

LIBAN

La mission arabe de paix piétine

Un raid de l'aviation israélienne, au sud-est de Beyrouth, et de nouveaux duels d'artillerie ont perturbé mercredi 14 juin les efforts de paix de l'envoyé de la Ligue arabe, M. Lakhdar Ibrahimi (*le Monde* du 15 juin). Le raid israélien, effectué peu avant midi contre des réduits palestiniens dans la région de Bchamoun, dans la montagne druze contrôlée par la milice de M. Walid Joumblatt, a semé la panique à Beyrouth. L'atmosphère y était déjà tendue après plusieurs heures de duels d'artillerie entre les troupes du général Aoun et les forces syriennes soutenues par leurs alliés musulmans libanais.

Un otage bientôt libéré

Selon Jérusalem, l'aviation israélienne a détruit dans la région de Bchamoun une base d'entraînement du Front de libération de la Palestine (FLP de M. Taalat Yaacoub), responsable d'une tentative d'infiltration à la frontière israélo-libanaise, près de la ville de Métoulla, il y a quelques semaines. Selon des sources palestiniennes, le raid, effectué en deux temps, a fait trois tués et deux blessés et provoqué des dégâts matériels dans les bases du FLP et du FDLP de M. Hawatmeh.

Sur le plan diplomatique, la mission de M. Ibrahimi semble piétiner. Le général Aoun a déclaré à l'envoyé de la Ligue arabe qu'il rejetait le plan syrien pour ressusciter la commission moribonde du cessez-le-feu qui comprenait des représentants des milices chrétiennes et musulmanes et des officiers de l'armée libanaise. A la place, le général Aoun voudrait une commission composée d'officiers libanais et syriens.

Seule note encourageante dans ce climat tendu, l'organisation clandestine qui a revendiqué le rapt du médecin belge Jan Cools, les *« Soldats du droit »*, a annoncé mercredi sa décision de *« libérer »* son otage, enlevé le 21 mai 1988 au Liban sud. Dans un communiqué dactylographié en arabe, remis à une agence de presse occidentale à Beyrouth, l'organisation affirme que cette décision a été prise *« à la suite d'une médiation du Fath-Conseil révolutionnaire dirigé par Abou Nidal »* et pour répondre aux *« appels répétés du colonel Kadhafi à la libération des otages étrangers »*.

L'organisation ne donne toutefois aucune indication sur la date et le lieu éventuels de la libération du Dr Cools, trente-trois ans, qui travaillait pour l'association caritative norvégienne NORWAC. Il avait été enlevé alors qu'il se rendait du camp de réfugiés palestiniens de Rachidiyé à la ville voisine de Tyr, contrôlée par le mouvement chiite Amal.

A Washington, le président Bush, exprimant la préoccupation des Etats-Unis sur la situation au Liban, a fait part mercredi de son soutien *« solide et enthousiaste »* à la mission de paix de la Ligue arabe en recevant à la Maison Blanche le ministre saoudien des affaires étrangères, le prince Saoud El Fayçal. — (*AFP, Reuter.*)

CIRCA
La Révolution française et l'économie
Décollage ou catastrophe ?
François Bricker
224 pages - 57 F
NATHAN

Europe

L'exode des Turcs de Bulgarie

Un va-et-vient incessant de part et d'autre de la frontière...

KAPITULE
de notre envoyé spécial

« *Savez-vous comment je peux trouver mon frère, il est arrivé il y a quinze jours ?* » Ils sont des milliers comme Halil Mehmedov à attendre de passer les formalités, dans ce no man's land qui sépare la frontière turque de la frontière bulgare, inquiets d'un parent expulsé avant eux. Plus de vingt mille Turcs de Bulgarie ont été expulsés vers la Turquie depuis le début du mois. De tous côtés, sur 2 kilomètres, s'amoncellent les lits, les couvertures, les poêles, de vétustes réfrigérateurs chargés sur le toit des minuscules Lada où s'entassent trois générations. Entre deux voitures, des cloisons en contreplaqué forment un abri contre le soleil le jour, le froid la nuit : on fait dormir les enfants et les vieillards pendant que les adultes font la queue pendant des heures, une première fois pour faire tamponner les passeports, une fois encore pour recevoir l'allocation de 160 francs par personne attribuée par les autorités turques, une autre pour donner le nom des parents qu'on désire retrouver.

Entre les deux côtés de la frontière, c'est un va-et-vient incessant de porteurs allant chercher les meubles et les ballots déchargés du côté bulgare et que des camions turcs transporteront dans l'une des villes de destination. Des haut-parleurs diffusent les prix, 500 F pour Istanbul, 1 400 pour Bursa, 1 700 pour Izmir. Pas facile quand on n'a le droit que de sortir 500 leva (350 F). Alors on se groupe à plusieurs familles.

A la sortie, côté turc, un autre groupe attend, parfois des journées entières : celui des familles qui viennent déposer le nom d'un parent attendu aussitôt diffusé par haut-parleur et qui scrutent le visage des nouveaux arrivants. Les vicissitudes des relations entre les deux pays et les stipulations des accords d'émigration ont parfois rendu très longue la séparation : autorisé à quitter la Bulgarie en 1968 pour aller retrouver les parents de sa femme installés à Izmir depuis 1951, un homme d'affaires attend aujourd'hui son père qui n'avait jusque-là pas pu partir. Ceux qui n'ont pas de famille, une minorité, sont dirigés vers les lycées de la ville proche d'Edirné. Mercredi après-midi, un camp de cinq cents tentes montées par le Croissant-Rouge était en voie d'achèvement en prévision d'une intensification des arrivées.

Les récits des réfugiés sur leur départ se ressemblent. « *On nous a convoqués au commissariat où on nous a remis un passeport valable pour trois mois et seulement pour la Turquie, avec l'ordre de partir en moins de vingt-quatre heures.* » Avertis la veille, Fikret et les gens de son village, dans la région de Varna, ont été emmenés en autobus mardi matin et franchissaient la frontière mercredi à 7 heures. Etudiant en médecine, le fils de Fatima Mehemedov, de la région de Kjebel, accuse les policiers d'avoir déchiré tous ses diplômes. Une femme de Yeni Pazar, dans la région de Varna, se plaint avec d'autres que son fils ait été empêché de partir avec elle avant d'avoir fait son service militaire. La plupart d'entre eux savaient depuis plusieurs jours que leur déportation approchait ; tous ont laissé une maison vide où de toute façon ils ne comptent jamais retourner : « *Nous aurions voulu rester mais aujourd'hui il est impossible pour un Turc musulman de vivre en Bulgarie, alors le départ est la seule solution.* »

Répression

La joie manifeste d'être enfin sorti et arrivé en Turquie n'efface ni l'amertume des conditions du départ, ni le souvenir de la répression qui s'est abattue depuis 1985 sur la minorité turque. Jusque-là, les autorités s'étaient surtout attaquées à la religion : « *Ils fermaient les mosquées et de nombreux parents ont été en prison pour avoir circoncis leurs enfants.* » Un employé du secteur commercial évoque l'époque où sa communauté bénéficiait des droits d'une minorité nationale : « *Jusqu'en 1961, nous avions des lycées en turc et on a encore gardé quelque temps sept journaux et trois théâtres. Puis, petit à petit, tout a disparu.* »

La campagne de changements de noms menée à partir de 1985 a déclenché une résistance générale : directrice d'école maternelle, Fatima Rahimova a refusé ses nouveaux papiers au nom de Julia Ranikova. Elle a été licenciée et privée de tous ses droits sociaux, en particulier « *des allocations familiales dont la Bulgarie est si fière pour l'étranger* », précise-t-elle avec ironie. Employé municipal, son mari, Ilyas, refusant de devenir Alain, a été interné deux ans au camp de Belené sur le Danube. Renvoyé du secteur des transports, le mari de Hamidiye Mehmedov, sur son passeport Neshe Milanova, est devenu journalier agricole.

Cette politique est-elle si différente de l'interdiction faite aux Kurdes de Turquie de donner des prénoms kurdes à leurs enfants ? « *Dans notre cas*, souligne le réfugié du secteur commercial, *c'est la totalité de notre histoire qu'on veut effacer en nous donnant des noms chrétiens. Ce n'est pas le cas des Kurdes qui gardent des noms musulmans. Mais la Turquie devrait autoriser leur expression culturelle, car une culture ne peut rester étouffée longtemps.* »

Cette année, à l'approche de la session de la CSCE consacrée au droits de l'homme, la résistance s'est intensifiée : « *Elle a commencé par la grève de la faim de trente-deux jours du poète bulgare Peter Manolov, de l'Association des droits de l'homme, qui nous a toujours soutenus. Cette association ne suffisait pas : la minorité turque a créé sa propre organisation et les grèves de la faim se sont multipliées à partir de début mai. Même des prêtres s'y sont joints pour protester de leur côté contre la fermeture des églises.* » Puis tout s'est enchaîné très vite : les soldats, les chiens, les villages fermés, les blessés et les morts, comme cette mère de deux enfants, à Merdovetz, qu'un vieillard évoque les larmes aux yeux. Et puis la déportation des dirigeants vers Vienne et Belgrade, et, depuis quinze jours, l'exode : « *Aujourd'hui, tous les Turcs de Bulgarie font leurs bagages pour partir.* »

MICHEL FARRÈRE.

CIRCA
Le système financier français
crises et mutations
Jean-Pierre Faugère
Colette Voisin
224 pages - 57 F
NATHAN

URSS

Journée de deuil dans les pays baltes à la mémoire des déportés

Une journée de deuil a été observée mercredi 14 juin dans les trois républiques baltes à la mémoire des victimes des déportations ordonnées par Staline et par Hitler.

Cent mille personnes ont notamment pris part à Vilnius, capitale de la Lituanie, à une messe en plein air devant la cathédrale. L'armée rouge avait envahi les trois républiques en 1940, à la suite du pacte germano-soviétique d'août 1939. Un demi-million de Lituaniens ont été exécutés ou exilés en Sibérie entre 1941 et 1952. Les autorités locales ont qualifié mercredi ces déportations de « *génocide* ». Sous l'occupation nazie, 300 000 personnes avaient été envoyées en Allemagne ou en Pologne et 165 000 juifs avaient été exterminés. 46 000 Lettons ont également été victimes des purges staliniennes.

SUÈDE : le suspect du meurtre d'Olof Palme devant la justice

La veuve de l'ancien premier ministre pose des conditions à son audition

STOCKHOLM
de notre correspondante

On attendait beaucoup du témoignage de Mme Lisbet Palme, la veuve du premier ministre assassiné le 28 février 1986. On attendait même tout, étant donné qu'elle est la seule personne à avoir vu de près le meurtrier — qui pourrait être l'homme dont le procès a débuté lundi 5 juin. Mais Mme Palme entend jouer le jeu à sa manière.

Mercredi 14 juin, elle ne s'est pas présentée au tribunal de première instance de Stockholm, attendant à son domicile que les magistrats répondent aux conditions qu'elle avait posées par lettre à sa comparution : que l'accusé ne soit pas dans le box lors de sa déposition, que la presse et le public ne soient pas autorisés à assister à la séance, que toute prise d'images et de son soit interdite et que le tribunal n'enregistre pas sa déposition sur bande magnétique. Ses raisons : « *les dommages profonds* » qu'elle a subis après la mort de son mari, ainsi que l'utilisation ultérieure qui pourrait être faite de ces enregistrements.

Après une longue délibération, la cour a accédé à toutes les revendications de Mme Palme, sauf une : le huisclos n'existant pas en Suède, le public (limité à six personnes) et la presse ne seront pas exclus de la salle d'audience. Un des membres du tribunal, M. Mikael af Geijerstam, a contesté la décision dans son ensemble. Malgré toute la « *compréhension* » qu'il a pour Mme Palme, il a estimé qu'« *elle ne doit pas bénéficier d'un traitement préférentiel.* »

Mais, depuis trois ans, Mme Palme a été traitée avec tant d'égards par les différents enquêteurs qu'elle n'a eu jusqu'ici aucune difficulté à imposer ses conditions, quitte à compromettre toute une partie hautement sensible du dossier. Les vices de forme sont nombreux, en particulier son refus catégorique, en décembre dernier, d'identifier le suspect au cours d'une « confrontation physique ». Elle a exigé que l'homme soit filmé en vidéo — ce qui a été fait. L'avocat de la défense et le procureur n'ont pu assister à l'« identification » et la séance n'a pas été enregistrée sur bande. Mais si toutefois elle accepte de se présenter devant le tribunal, Mme Palme n'échappera pas tôt ou tard à une confrontation directe avec Christer Pettersson, l'homme qu'elle a identifié sur film. Ce dernier maintient qu'il ne redoute pas ce moment, « *puisque je n'ai pas tué le premier ministre* », affirme-t-il avec assurance.

Témoins douteux

Ce « *procès du siècle* » se présente mal pour les procureurs : rien ne démonte l'accusé qui est un habitué des tribunaux. Trois témoins à décharge au lourd passé de délinquants se sont rétractés les uns après les autres. Ils accusent la police d'avoir fait miroiter les 50 millions de couronnes de récompense (autant de francs) s'ils « *balançaient* » Christer Pettersson.

Devant ce défilé d'individus douteux à la mémoire défaillante, l'accusé dans son box a du mal à réprimer des sourires et la défense à dissimuler sa satisfaction. Seul un témoignage accablant de Mme Palme pourrait remettre le procès sur les rails. Une Suède critique attend maintenant que celle que l'on commence à appeler « *la veuve de la nation* » descende de son piédestal et se comporte comme l'a enseigné la social-démocratie : sans user de passe-droits.

FRANÇOISE NIÉTO.

● **DANEMARK : décès d'un dirigeant communiste.** — Ib Nörlund, qui fut, durant trois décennies, l'idéologue du Parti communiste danois, vient de mourir à l'âge de soixante et onze ans. Ce scientifique, fils du conservateur du Musée national de Copenhague, était entré au DKP dès le début des années 30. Il siégea au Parlement de 1945 à 1947, puis de 1973 à 1979. Ib Nörlund disparaît au moment où le PC danois (orthodoxe), qui n'est plus représenté à l'Assemblée depuis 1979, connaît de sérieuses difficultés financières. — *(Corresp.)*

IL SUFFIT DE JETER UN COUP D'ŒIL SUR LA COMPOSITION DE NOTRE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR SE RENDRE COMPTE QU'IL EST DIFFICILE D'ÊTRE PLUS PROCHE QUE NOUS DES ÉLUS LOCAUX.

C'est bien simple, au Crédit Local de France, un tiers des membres du Conseil de Surveillance sont des élus locaux. On comprend donc pourquoi les besoins spécifiques des communes sont au cœur des orientations du Crédit Local de France. Qui, mieux qu'un élu, pourrait garantir la prise en compte des préoccupations financières des collectivités locales? Fort de son expérience et de sa spécialisation, malgré une concurrence très vive, le Crédit Local de France est le premier banquier des collectivités locales. Il couvre près de la moitié de leurs besoins d'emprunts à long et moyen terme. Deuxième émetteur sur le marché obligataire français après l'Etat et intervenant majeur sur l'Euro-marché, le Crédit Local de France est une signature reconnue au plan international. Représenté sur le terrain par ses directions régionales qui sont aussi celles de la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit Local de France, seule institution au service exclusif du développement local, est le partenaire fidèle de milliers de communes. C'est aujourd'hui en France l'établissement de référence du secteur local. Il le sera demain au-delà des frontières de l'hexagone.

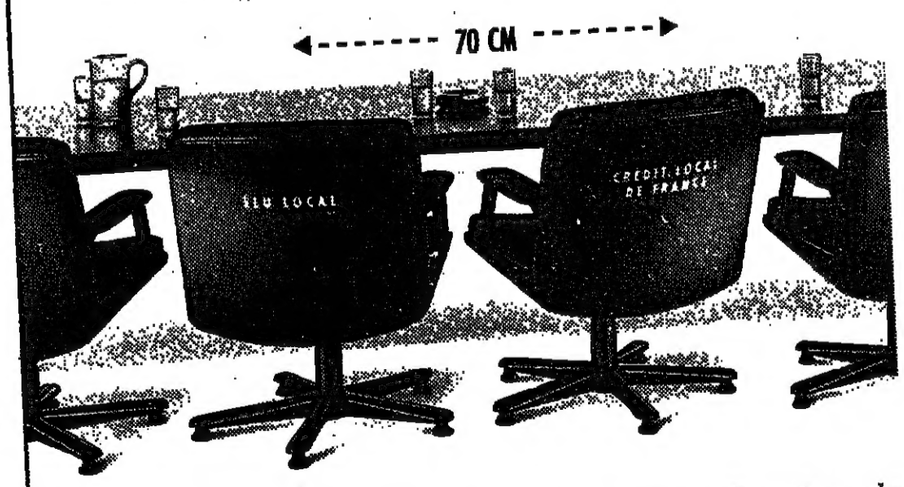

CRÉDIT LOCAL de FRANCE
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Banquier des Ambitions Locales.

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

Europe 93

Les élections du 18 juin

Belgique : l'absence de véritable adversaire pèse sur la campagne

BRUXELLES
de notre correspondant

Tout change ! Jeudi 1er juin, à l'issue de leur premier meeting « européen » dans le Palais des congrès de Liège, les militants du Parti socialiste francophone n'ont pas repris, après l'Internationale, leur traditionnel slogan *« à bas la calotte »*, qu'ils avaient l'habitude de chanter sur l'air des lampions. Emoussement de l'anticléricalisme dans les troupes socialistes ? Peut-être. A moins que le fait d'être au pouvoir avec les sociaux-chrétiens, au cœur d'une coalition faite pour durer, n'ait entraîné les socialistes à davantage de considération pour leurs ennemis d'hier.

L'absence de véritable adversaire pèse sur la campagne. Le meeting de Liège, qui manquait singulièrement d'enthousiasme, a vu resurgir du coup le vieux clivage des socialistes entre « happartiste » et « anti-happartiste », que l'on aurait pu croire enterré avec l'adoption l'année dernière d'une nouvelle Constitution fédérale. M. José Happart est cet ancien bourgmestre dont le combat pour le rattachement à la Wallonie des Fourons, un petit groupe de communes situées administrativement en Flandre et linguistiquement du côté francophone, a déchiré pendant des années la Belgique, faisant tomber plusieurs gouvernements. En pleine crise linguistique, il avait fait un malheur aux dernières élections européennes, où il avait recueilli près de 250 000 voix de préférence, devenant une des vedettes du parti. Placé cette année en deuxième position sur la liste socialiste, il n'a pas ménagé à Liège ses critiques à l'égard des responsables du parti, qu'il accuse d'avoir trahi leurs engagements en signant un accord sur la fédéralisation qui ne prévoit pas le rattachement des Fourons à la Wallonie.

Si un bon score de M. Happart pourrait gêner à terme la coalition, l'alliance entre les sociaux-chrétiens, les socialistes et le Parti *fédéraliste flamand* coule pour le moment des jours heureux. Après la fédéralisation, le gouvernement de M. Wilfried Martens, qui vient de fêter ses dix ans au 16, rue de la Loi, a mis en chantier une réforme fiscale, poursuivi l'œuvre d'assainissement budgétaire et trouvé un accord sur la position à adopter au sein de l'OTAN à propos du désarmement. L'économie belge se porte bien.

Seule la question de la dépénalisation de l'avortement — la Belgique est un des derniers pays européens à avoir encore une législation répressive dans ce domaine du fait de l'intransigeance du Parti social-chrétien flamand — pose réellement problème.

Pas de vrai débat

Ce n'est certainement pas sur les thèmes européens que les partis au pouvoir pourraient entrer en conflit. Les socialistes — ici comme ailleurs — insistent sur la nécessité de l'Europe sociale. Les sociaux-chrétiens répètent, à qui veut bien les entendre, qu'ils sont, eux, des européens de la première heure. De temps en temps, un débat oppose les uns et les autres sur telle ou telle décision communautaire. Mais de vrai débat, jamais. Il existe un très large consensus sur ce sujet. Economiquement, la Belgique, un des pays de la Communauté les plus ouverts à la concurrence extérieure, craint beaucoup *moins* que d'autres la perspective du grand marché.

Et puis quel pays ne se réjouirait pas de voir sa capitale appelée à devenir le centre d'une Communauté de trois cent vingt millions d'habitants, même si les responsables politiques belges, dans leur souci de ne pas heurter les Français et sachant que, de toute manière, le temps travaille pour Bruxelles et non pour Strasbourg, se gardent bien d'évoquer la « querelle du siège ». Politiquement, aussi, l'Europe « arrange » bien les Belges, qui voient dans l'édification de la Communauté une des solutions à leurs différents linguistiques.

Seuls les Verts apportent une note un peu discordante dans ce concert unaniste : critique de la politique agricole commune, opposition au projet de TGV, opposition à la construction, à Bruxelles, du quartier européen...

Le soir du 18 juin, les regards se tourneront aussi vers Bruxelles. Les élections européennes seront, en effet, couplées dans la capitale avec le premier scrutin appelé à désigner l'exécutif de la ville. Depuis janvier, en effet, celle-ci est devenue une région à part entière, au même titre que la Wallonie et la Flandre. Au moment où le rôle de Bruxelles comme capitale européenne s'accroît, ce scrutin revêt une importance certaine. Pour déterminer notamment si la capitale va, enfin, désigner des représentants dignes de son nouveau rôle.

Les partis politiques ont fait un effort de renouvellement. Le combat entre les deux jeunes loups des Partis libéral — M. Armand De Decker — et socialiste — M. Charles Picqué — sera un des enjeux du scrutin. Les sociaux-chrétiens sont, pour leur part, conduits par M. Jean-Louis Thys, actuel secrétaire d'Etat à la région bruxelloise, et un des promoteurs des travaux gigantesques du quartier Bruxelles-Europe.

Une situation nouvelle

Si l'on en croit les derniers sondages, les socialistes pourraient emporter ces élections, ce qui créerait une situation tout à fait nouvelle en Belgique. Traditionnellement, les trois principaux partis dominaient chacun une région : aux sociaux chrétiens, la Flandre ; aux socialistes, la Wallonie et aux libéraux, Bruxelles. Ville flamande au dix-neuvième siècle (le premier recensement, en 1847, indiquait que 75 % des habitants de la ville étaient néerlandophones), ville bilingue au début du siècle, Bruxelles est maintenant francophone à plus de 80 %. Les élections du 18 juin y serviront d'ailleurs de... recensement.

Du fait de l'opposition des responsables flamands, plus aucun recensement n'a été effectué dans la capitale depuis des dizaines d'années. Or, pour la première fois, chaque communauté ira cette année au combat sous ses propres couleurs. Le score que réaliseront les listes flamandes serviront ainsi de test pour établir un décompte du poids réel de la présence flamande dans la ville.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

RFA : une répétition générale pour les législatives de 1990

BONN
de notre correspondant

L'unité de base du débat politique en République fédérale, c'est la *« stammtisch »*, la table des habitués dans les tavernes. De la frontière danoise aux confins autrichiens, c'est là que l'on commente, souvent en dialecte local, la situation politique, que se prennent les paris sur les résultats des élections, que les hommes politiques sont évalués, sans grande nuance, pouce en l'air ou pouce en bas. Jusqu'à ces dernières semaines, les *« stammtischs »* ne s'étaient pas enflammées pour les élections européennes. S'il en émanait des éclats de voix, si les chopes de bière tressautaient sous l'effet d'un coup de poing sur la table, c'était plus souvent pour ou contre la réforme de la première division du championnat de RFA de football.

L'intérêt pour le scrutin du 18 juin s'est emparé de la classe politique et par conséquent des tables d'habitués lorsqu'il est apparu que la cote du chancelier et de la coalition au pouvoir était tombée si bas que les élections européennes pourraient bien être considérées comme un échec fatal pour M. Kohl.

Au début du mois d'avril, après les cuisantes défaites subies par les chrétiens-démocrates et les libéraux à Berlin-Ouest et à Francfort, au vu des sondages inébranlablement mauvais pour le chancelier et le gouvernement, on avançait couramment l'hypothèse que, en cas de déroute électorale aux européennes, la CDU *n'hésiterait pas à se débarrasser* de M. Helmut Kohl pour se doter d'une tête d'affiche plus attrayante pour les élections au Bundestag de décembre 1990. Le nom le plus souvent avancé était celui du ministre président du Bade-Wurtemberg, M. Lothar Späth.

Le chancelier a pris conscience du caractère décisif de ces élections, les dernières à l'échelon national avant les législatives, ce qui l'a conduit à passer à l'action. Le 13 avril, il remanie profondément son gouvernement, faisant entrer le chef de la CSU bavaroise, M. Théo Waigel, dans le cabinet, et amonce l'abandon de mesures qui, selon lui, étaient la cause de l'impopularité de son équipe : il supprime l'impôt à la source sur les revenus de l'épargne et du capital, arrête la construction de l'usine de retraitement nucléaire de Wackersdorf au profit d'une coopération avec la France, jette les bases d'une nouvelle politique du *logement social et de lutte* contre le chômage de longue durée.

Le calendrier international joue en sa faveur : le sommet de Bruxelles de l'OTAN, les visites en RFA de M. George Bush et de M. Mikhail Gorbatchev lui permettent de se présenter comme celui qui a accru le poids de la République fédérale dans le monde. Quelques bons chiffres dans le domaine économique arrivent fort opportunément : la RFA a eu une croissance record — 4,2% au premier semestre — et, pour la première fois depuis 1982, le nombre des chômeurs est passé au-dessous de la barre des deux millions.

L'hypothèque de l'extrême droite

Les plus optimistes des partisans du chancelier estiment qu'il est maintenant sorti d'affaire, et que le résultat du 18 juin sera l'amorce d'une remontée. Le *« stammtisch »* reste plus sceptique. Les succès internationaux du chancelier, même s'ils sont bien *« vendus »* par son nouveau porte-parole, M. Hans Klein, ne suffisent pas à effacer les mécontentements perceptibles ces derniers mois : la réforme de l'assurance-maladie, l'augmentation des taxes à la consommation, l'irritation provoquée par l'afflux des réfugiés de souche allemande venus de l'Est sont les principaux ingrédients de la morosité de base.

Les chrétiens-démocrates, même dans leurs rêves les plus fous, n'envisagent pas une seconde de retrouver les 46 % de voix qu'ils avaient obtenus en 1984. Leur objectif est double : frôler ou atteindre les 40 % des suffrages, et surtout ne pas être dépassé par les sociaux-démocrates, qui avaient obtenu 37,4 % des voix en 1984. *« Si dans son ensemble la coalition fait 45%, cela pourra être considéré comme un succès »*, estime un proche du chancelier. Il faudrait pour cela que les libéraux retrouvent le chemin du Parlement de Strasbourg, d'où ils avaient été exclus en 1984 faute d'avoir franchi la barre des 5%.

Il faudrait aussi que l'extrême droite, qui a actuellement le vent en poupe après ses succès de Berlin et de Francfort, ne taille pas de trop grandes croupières à la CDU/CSU ; il faudrait enfin que la participation électorale ne soit pas trop faible, car il est démontré qu'une faible participation produit des résultats défavorables pour les partis traditionnels, CDU, SPD et FDP et favorise au contraire les Verts (8,2 % en 1984).

Tous les partis mènent donc une campagne « deux vitesses ». La thématique européenne se résume dans des slogans suffisamment vagues pour ne choquer personne. *« Pour l'Europe, dans l'intérêt allemand »* affiche la CDU sous un portrait du chancelier. *« Nous sommes l'Europe »*, réplique le SPD qui donne à voir des visages juvéniles, regardant l'électeur droit dans les yeux. Le FDP affirme de son côté que *« l'Europe libérale vaut la peine »* en proposant le sourire de sa tête de liste, M. Rüdiger von Wechmar, ancien ambassadeur à Londres, dont la notoriété ne dépassait pas jusque-là les cercles diplomatiques. Si les écologistes sont persuadés que *« l'Europe a besoin du vert »*, les formations d'extrême droite, Républicains et DVU (Union populaire allemande) ont d'autres priorités : *« L'Allemagne d'abord, l'Europe ensuite »*, claironnent ses leaders dans des meetings qui attirent les foules.

Les partis testent aussi des slogans dans la perspective des législatives, et mènent des actions spécifiques dans les couches de la population qu'ils veulent gagner à leur cause. *« Avec le SPD et les extrémistes, adieu bien-être et avenir »*, prévient la CDU, qui veut faire comprendre à ceux de ses électeurs tentés de donner leurs suffrages à l'extrême droite qu'en agissant ainsi on fait le jeu de la gauche et de l'extrême gauche. Le SPD, qui se sent un peu faible chez les jeunes, multiplie les concerts de rock dans le cadre de « fêtes européennes ». Et on n'oublie pas le troisième âge en faisant poser, dans de pleines pages de publicité, les deux célèbres septuagénaires du parti, les anciens chanceliers Willy Brandt et Helmut Schmidt, qui ont surmonté leur aversion réciproque pour demander ensemble à *« leurs chers concitoyens »* de se prononcer le 18 juin pour les sociaux-démocrates.

On prêtera, au soir du 18 juin, une grande attention à d'autres résultats électoraux : ceux des élections municipales en Rhénanie-Palatinat et en Sarre. Dans ce dernier Land, elles constituent un test de popularité pour l'ambitieux ministre-président Oskar Lafontaine (SPD). En Rhénanie-Palatinat, terre majoritairement chrétienne démocrate, on évaluera plutôt la capacité de la CDU de résister devant la poussée de l'extrême droite et, en cas de succès de cette dernière, d'obéir à la ligne définie par la centrale qui exclut toute alliance de gouvernement avec les Républicains.

LUC ROSENZWEIG.

Luxembourg : le grand-duché se mobilise pour la défense de ses intérêts

BRUXELLES
de notre correspondant

« Touche pas à mon statut » : les Luxembourgeois, calmes et pondérés, ne portent certes pas ce badge sur le revers de leur veste. Mais les habitants du grand-duché se sentent tous mobilisés à l'occasion des européennes pour la défense de leurs intérêts. C'est que le plus petit pays des Douze, et sans doute le plus « européen » d'entre eux, voit aujourd'hui un certain nombre de ses privilèges sérieusement menacés par la poursuite de l'intégration européenne, sans toujours en voir les contreparties.

A la différence de la plupart des autres pays de la CEE, où ces élections semblent avant tout destinées à mesurer des rapports de force internes, à la différence aussi de la consultation précédente, les enjeux européens sont cette année si sensibles au Luxembourg que la campagne des européennes a éclipsé pratiquement celle des élections législatives qui se dérouleront le même jour.

La question la plus brûlante est sans conteste la volonté de la Commission de Bruxelles, dans le cadre de la préparation du grand marché de 1993, d'harmoniser les législations fiscales dans les pays de la Communauté. La suggestion de la commissaire Christiane Scrivener de taxer l'épargne de manière uniforme et d'accroître la coopération entre les administrations fiscales des Douze ferait perdre en partie au Luxembourg son statut de « paradis fiscal », ce qui, bien sûr, ne fait plaisir à personne. Dans un autre registre, on s'émeut aussi à Luxembourg du souhait de la Commission de parvenir à ce que les ressortissants de la Communauté puissent prendre part aux élections municipales dans le pays où ils habitent. Ces « émigrés » *représentent en effet* aujourd'hui 25 % de la population du grand-duché.

A l'inverse, la mise en route de la centrale nucléaire de Cattenom en Lorraine, qui a suscité de nombreuses protestations, a amené les Luxembourgeois à exiger que des décisions aussi importantes que l'implantation d'une centrale dans une région frontalière ne puissent être prises sans l'aval des autres régions concernées. Depuis Tchernobyl, ils font valoir qu'un grave accident à Cattenom rayerait le Luxembourg de la carte.

Certes, le grand-duché continue lui aussi, comme Strasbourg, de défendre son rôle européen contre les plans de rapatriement à Bruxelles de nombreux fonctionnaires du Parlement européen basés à Luxembourg. Mais, pour la première fois dans l'histoire du pays, est apparu un Parti nationaliste, qui fait campagne pour *« le Luxembourg aux Luxembourgeois »*. Trouvant brusquement des accents thatchériens, les partis politiques sont partis en guerre contre *« une Europe centraliste et bureaucratique »*. Et les socialistes ne sont pas les plus modérés dans leurs attaques.

Cette unanimité devrait favoriser la coalition actuellement au pouvoir entre les socialistes et les chrétiens-sociaux du premier ministre, M. Jacques Santer. Pas plus d'ailleurs qu'aux législatives, on ne s'attend à de grandes modifications des équilibres. Sur six députés envoyés au Parlement en 1984, les chrétiens-sociaux en avaient trois, les socialistes deux et les libéraux du Parti démocrate un.

J.-A. F.

Lire aussi

- Les élections européennes en France, pages 12 et 14.
- L'article de Robert Solé : « Immigrés sans frontières », page 1.

Les modes de scrutin dans la Communauté

En quête d'harmonisation...

Un Espagnol peut siéger à Strasbourg dès l'âge de dix-huit ans, un Belge à vingt et un ans, un Français à vingt-trois ans, un Italien à ... vingt-cinq ans ! En Grèce, les professeurs d'université ne sont pas éligibles. Sauf rare exception, un Britannique ne peut pas devenir député européen s'il n'est ni conservateur ni travailliste... La liste de ce genre de particularités nationales est longue : malgré plusieurs tentatives, l'harmonisation des différents modes de scrutin pour les élections européennes est restée lettre morte.

Ce sont les Britanniques qui se démarquent le plus. Ils appliquent — sauf pour l'Irlande du Nord — le système traditionnel du scrutin majoritaire, dans soixante-dix-huit circonscriptions. Conséquence évidente : seuls les candidats des deux grands partis en lice ont leurs chances.

Dans les onze autres pays de la Communauté, c'est le système de la proportionnelle qui est en vigueur. Une seule ou plusieurs circonscriptions par Etat ; l'une ou l'autre méthode de calcul pour l'attribution des sièges... chacun a son propre système. Seul dénominateur commun : tout « citoyen européen » peut voter à l'âge de dix-huit ans.

En RFA, en France, en Espagne, en Grèce et au Portugal, les électeurs votent pour une liste sans pouvoir modifier l'ordre des candidats alors qu'en Belgique, au Danemark, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas, le vote est préférentiel : après avoir coché la liste de son choix, l'électeur choisit son, ou ses, favori(s). Il est d'ailleurs possible, au Luxembourg, de voter pour des candidats se présentant sur différentes listes.

Dans quatre pays (Danemark, Grèce, RFA et Pays-Bas), seuls les partis ou les organisations assimilables à des partis peuvent déposer des candidatures. Dans certains Etats, il faut avoir recueilli un quota de signatures pour pouvoir se présenter. Dans d'autres, il faut verser une caution (deux modalités qui ne sont pas incompatibles...). D'environ 54 000 francs aux Pays-Bas, cette caution est remboursée à ceux qui ont obtenu au moins 3 % des suffrages. De 100 000 francs dans l'Hexagone, elle n'est remboursée qu'à ceux qui dépassent la barre des 5 %.

« Notre campagne nous revient à environ 800 000 francs en France, 200 000 francs aux Pays-Bas, 100 000 francs en Espagne », estime M. Franck Bianqueri, tête de la liste française d'*Initiative pour une démocratie européenne* (IDE), mouvement transnational qui présente une liste dans chacun de ces trois pays. La raison de ces différences de coût ? En France, la fabrication et l'acheminement des bulletins de vote sont à la charge des candidats, ce qui n'est le cas ni chez les Espagnols, ni chez les Néerlandais.

Les chances, pour une petite formation, d'obtenir un siège ne sont pas pour autant plus importantes en France ; *au contraire puisqu'il faut* dépasser la barre des 5 % pour être élu. Une contrainte qui n'existe qu'en France et en RFA.

Cette situation perdure depuis dix ans. Il avait été prévu, pour les premières élections européennes, en 1979, que chacun des Etats fixerait ses propres modalités, en attendant l'harmonisation des procédures électorales. Le Parlement européen avait été chargé d'élaborer un projet de procédure uniforme. Bien qu'il ne soit exécuté, ses propositions n'ont jamais abouti.

Le rapport Seitlinger, adopté par les parlementaires européens en 1982, suggérait la mise en place d'un système mixte qui allierait les avantages de la proportionnelle à ceux de la représentation par circonscriptions. Pour schématiser, chaque pays aurait été découpé en circonscriptions, dans lesquelles un minimum et un maximum de parlementaires auraient dû être élus.

Ce projet n'a pas été adopté par les Etats membres. En 1985, l'Assemblée de Strasbourg s'est donc replongée dans l'ouvrage. A partir du rapport Bocklet, qui reprenait les propositions antécédentes, un groupe de travail a tenté d'élaborer un compromis, mais aucun texte n'a été soumis à l'Assemblée en séance plénière. Les parlementaires devront donc réétudier le dossier au cours de la prochaine législature.

Leurs propositions auront-elles des chances d'aboutir ? Une grande circonspection s'impose. La France n'est toujours montrée réservée en ce qui concerne le découpage en circonscriptions. L'Italie ne veut pas abandonner le vote préférentiel. Quant à la Grande-Bretagne, le jour où elle se résoudra à adopter le système proportionnel...

MARIE-PIERRE SUBTIL.

Pays	Nb. députés européens	Age d'éligibilité	Système électoral	Découpage en circonscriptions	Nb. moy. d'habit. par siège
Belgique*	24	21	Proportionnel avec vote préf.	3	411 500
Danemark	16	18	Idem	Cir. unique	320 563
RFA	81	18	Proportionnel sans vote préf. Seuil de 5 % des suffrages exprimés	10 + 1 (Berlin)	756 976
Grèce*	24	25	Proportionnel sans vote préf.	circ. unique	416 667
Espagne	60	18	Idem	Idem	648 567
France	81	23	Idem Seuil de 5 % des suffrages exprimés	Idem	688 321
Irlande	15	21	Proportionnel vote simple transférable (quasi propert.)	4	235 934
Italie	81	25	Proportionnel avec vote préf.	5	708 630
Luxembourg*	6	21	Proportionnel avec panachage	circ. unique	62 000
Pays-Bas	25	18	Proportionnel avec vote préf.	Idem	588 680
Portugal	24	18	Proportionnel sans vote préf.	Idem	427 917
Grande-Bretagne	81	21	Majoritaire avec circ. uninominale (Irlande du Nord proportionnel)	78 + 1 (Irlande du Nord : 3 sièges)	703 914

(*) Vote obligatoire.
(Sources : bureau d'information du Parlement européen.)
Paris : *Bulletin d'informations générales du Centre d'information civique.*

Europe 1993

Quelle « sorte d'Europe » ?

(Suite de la première page.)

On dirait que c'est l'Europe du général de Gaulle, auquel elle n'a d'ailleurs pas craint de se référer si, dans le même temps, elle ne faisait pas de la *« loyauté à l'égard des Etats-Unis »* l'article premier de son credo, et si elle ne rejetait pas, avec le « socialisme » abhorré, toute espèce d'intervention administrative dans les affaires publiques.

A l'opposé, Jacques Delors a mis en œuvre la construction de l'Europe de l'Acte unique : ses trois cents directives visent à transférer progressivement aux institutions communautaires une grande partie des compétences étatiques, tout en harmonisant au maximum les législations nationales.

On peut saluer dans cette entreprise un progrès formidable et sans précédent. Douze Etats, qui n'ont cessé au cours des âges de s'entretuer, se sont entendus pour substituer, dans leurs relations, l'arbitrage de la loi à celui de la force, pour abolir les frontières de toutes sortes qui les séparent, pour se doter, afin de mieux affirmer leur poids sur la scène internationale, de pouvoirs exécutifs, législatifs, judiciaire, communs.

On peut aussi y voir une aberration, le rejet, avec l'Etat national d'une des racines essentielles de la personne humaine, celle où elle puise une grande part de sa fierté, de son ambition, de sa capacité d'abnégation.

« Entre de Gaulle et Monnet », pour reprendre une formule d'Alfred Grosser, il s'agit donc d'un choix essentiel. Il engage plus qu'aucun autre puisque, une fois opérés les transferts de souveraineté, le retour en arrière devient singulièrement difficile. Il est confondant, dans ces conditions, que si rares soient ceux qui osent aborder la question en face, qu'il ne se trouve pratiquement aucun gaulliste pour disputer à Jean-Marie Le Pen le droit de parler de l'Europe des patries ! Que le pauvre Philippe Herzog lui-même n'ose pas ne pas se dire européen ! Et François Mitterrand n'a pas vraiment simplifié les choses en célébrant à la fois, dans sa conférence de presse du 18 mai, l'Europe et le « rang » de la France.

Seule l'Italie, en autorisant des étrangers — parmi lesquels non seulement Maurice Duverger, mais l'ancien leader libéral britannique David Steel, qui n'aurait aucune chance d'être élu chez lui — à figurer sur ses listes, souligne délibérément le caractère européen de la consultation. Ailleurs, ce seront essentiellement des considérations de politique intérieure qui joueront.

Dans plusieurs pays, Grande-Bretagne déjà nommée, Allemagne, Espagne, Grèce, les élections risquent d'être assez rudes pour le pouvoir. Le chef Laurent Fabius lui-même, qui n'a toujours pas expliqué comment on pouvait à la fois présider l'Assemblée nationale et siéger à Strasbourg, s'expose à obtenir un score fort éloigné des zénithales cotes de popularité de François Mitterrand et de son premier ministre. Heureusement pour lui, la droite et le centre ont tout autant de peine à faire comprendre à leurs fidèles pour quelle raison leurs candidats jouent avec autant de constance aux chaises musicales : Chirac contre Simone Veil soutenue par Valéry Giscard d'Estaing en 1979, Chirac plus Simone Veil soutenus par Valéry Giscard d'Estaing en 1984, Simone Veil contre Valéry Giscard d'Estaing soutenu par Chirac en 1989.

Mise à part la Simone en question, dont la conviction européenne et la connaissance des dossiers sont manifestes, l'Europe demeure donc, comme on pouvait le craindre, la grande absente de la compétition européenne. Or, chacun le sait plus ou moins, le marché s'est mondialisé, et il n'y a rien dans la stratégie de la plupart des grands groupes industriels ou financiers qui les pousse à privilégier nécessairement, dans leurs investissements, l'espace communautaire.

La puissance des deux grands marchés existant à l'heure actuelle, celui des Etats-Unis et celui du Japon, doit beaucoup à l'ambition politique qui en assure la cohésion. L'Europe n'existera pas, elle n'utilisera pas à fond le poids fantastique que lui donnerait l'addition de ses forces nationales si elle n'est pas animée par une volonté politique commune. Mais où cette volonté politique s'exprimera-t-elle si les candidats au Parlement européen en paraissent à tel point dépourvus ? Et si les électeurs désertent massivement les urnes ?

ANDRÉ FONTAINE.

Les Douze renoncent à voter la directive sur la télévision

LUXEMBOURG (Communautés européennes) Bruxelles

Au cours de la réunion, mercredi 14 juin, des ministres de la CEE chargés de la réalisation du marché intérieur, la présidence espagnole a renoncé à soumettre au vote des Douze l'adoption définitive de la directive communautaire sur la télévision sans frontière. Dans ces conditions, le dossier devrait être traité par le conseil européen de Madrid des 26 et 27 juin prochain.

Après le débat, le mois dernier, de l'Assemblée de Strasbourg, plus rien ne s'opposait à ce que les Douze arrêtent la législation européenne dans sa version initiale. C'était sans compter sur les remous qu'a suscité l'affaire dans les Etats membres et l'impact des pressions américaines. La lettre de Mme Clara Hills, représentante spéciale des Etats-Unis pour le commerce, adressée début mai aux responsables de la CEE, a manifestement troublé le gouvernement démissionnaire des Pays-Bas.

La défection des Pays-Bas a été suffisante pour empêcher l'adoption de la directive. Le Danemark et l'Allemagne fédérale – pour des raisons constitutionnelles – et la Belgique – parce que le texte ne prévoit pas de quotas réservés à la production européenne – étaient, depuis le départ, décidés à voter contre. Les Grecs ont manifesté aussi des états d'âme. La République fédérale, pour sa part, a été sensible aux arguments de Mme Hills qui, dans sa missive, dénonçait le caractère protectionniste d'une législation contraire aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Aussi, la délégation allemande a-t-elle demandé que les assertions de Washington soient vérifiées par la Commission de Bruxelles avant de statuer.

La France, enfin, n'était pas fâchée du report du scrutin sur une directive vivement contestée par les professionnels de l'audiovisuel et dans les rangs du Parti socialiste.

MARCEL SCOTTO.

Un échec pour la commission

Pour la Communauté européenne, le paradoxe est des plus cruels : avoir réussi le charbon, l'acier, l'agriculture, fait avancer l'union monétaire et buter bêtement sur le petit marché de l'audiovisuel ! Car, malgré toutes les proclamations officielles, le grand rêve d'une Europe de la culture cimentée par l'échange des images a quelques plombs dans l'aile. La Commission de Bruxelles a tenté, en vain, de faire adopter par les Douze une directive qui ne satisfait personne. Le débat sur les quotas audiovisuels divise profondément l'Europe et suscite des réactions passionnelles parmi les professionnels de la création.

M. Jacques Delors a bien conscience d'avoir frôlé la catastrophe et multiplie les consultations pour sortir de l'impasse. La France, qui va prendre la présidence de la Communauté pour six mois, se retrouve avec un problème de taille. M. François Mitterrand supporte mal d'avoir à affronter la grogne des artistes, des auteurs et des producteurs. Il redoute que les assises internationales de l'audiovisuel, convoquées à Paris en septembre dans le cadre d'Eurêka, ne dégénèrent en états généraux contestataires. Enfin et surtout, personne ne sait comment donner une existence, une identité et des moyens à une production cinématographique et télévisuelle européenne.

La bataille des quotas

Les « eurocrates » ont une lourde responsabilité dans cet échec. La première erreur réside dans l'approche du dossier. Bruxelles a identifié l'avenir du paysage audiovisuel européen au développement des télévisions « transfrontières », ces chaînes qui, diffusées par satellite et relayées par câbles, sont les premières à chercher une audience en dehors des frontières nationales. C'était aller un peu vite en besogne : si Sky Television ou Canal Enfants sont effectivement des pionniers de la télévision européenne, ces chaînes transfrontières n'auront pas avant de longues années une audience et une importance économique comparables à celles des grandes télévisions nationales.

La Commission a cru, en toute bonne foi, créer un marché commun de l'audiovisuel en imposant aux chaînes par satellite un pourcentage d'œuvres européennes. Elle n'a réussi qu'à mettre le doigt dans l'engrenage fatal des quotas. Les télévisions transfrontières, handicapées par la lenteur de leur développement, ne pouvaient supporter la contrainte des quotas et ont mobilisé contre la Commission les lobbys des industriels du câble et du satellite.

Les gouvernements ont pris le relais de la protestation, et Bruxelles s'est retrouvé face à un triple refus. Celui des « petits » pays qui, comme la Grèce ou le Portugal, s'opposent aux quotas au nom de la faiblesse de leur production nationale. Celui de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne qui souhaitent dévérouiller leur audiovisuel national et veulent laisser la bride sur le cou aux télévisions par satellite. Celui, enfin, de tous les Etats qui refusent qu'une autorité supranationales vienne, sous prétexte de contrôler le respect des quotas, mettre le nez dans leurs affaires audiovisuelles.

Devant ce « cartel des non », la Commission a battu en retraite, et la France, jusque-là défenseur intransigeant du système des quotas, lui a emboîté le pas, un repli stratégique, commandé certes par l'isolement diplomatique, mais qui n'est pas sans fâcheuses conséquences pour l'Hexagone : comment faire désormais respecter à Paris les quotas qu'on a abandonnés à Bruxelles ?

Ebranlées par la « bataille » des quotas, la France et la Commission européenne tentent aujourd'hui de reprendre l'offensive en changeant leur fusil d'épaule. La reconquête du marché audiovisuel, assure-t-on à Paris comme à Bruxelles, ne passe pas par le protectionnisme des quotas mais par le développement offensif d'une production européenne. La formule est séduisante mais relativement creuse. Que faut-il entendre par production européenne ? Depuis des années, des expériences de coproductions entre pays de la Communauté ont déjà associé scénaristes français, réalisateurs italiens, acteurs britanniques et décors allemands pour accoucher d'œuvres bâtardes sans force ni identité.

Les ténors des médias, de Robert Maxwell à Silvio Berlusconi, ont une autre stratégie : regrouper les ressources financières internationales pour réaliser des œuvres ambitieuses susceptibles d'être amorties sur un marché plus vaste. Logique économique irréfutable mais qui suppose de tourner en anglais avec des vedettes internationales pour rivaliser avec les séries américaines et pour tenter sa chance aux Etats-Unis.

Dans ces conditions, l'identité audiovisuelle de l'Europe devrait se construire sur le dépérissement progressif du français, de l'allemand, de l'italien et de l'espagnol, traités comme des langues et des cultures minoritaires. Une éventualité difficilement acceptable par les créateurs, l'opinion publique et les gouvernements concernés. D'autant que la logique économique pure n'a pas toujours le dernier mot en matière culturelle.

Le rayonnement audiovisuel de l'Europe n'est-il pas incarné par des Fellini, Bergman et Truffaut, des réalisateurs étroitement liés à une langue et à une culture ? N'a-t-on pas récemment assisté à l'échec cuisant aux Etats-Unis de la version américaine du *Grand Bleu*, alors que *Jean de Florette*, et son accent authentiquement provençal, se vendait partout en Europe ? Des exemples qui, pour de nombreux professionnels, démontrent que l'Europe doit se construire à partir de la mosaïque de ses identités culturelles et non dans une sorte de « volapuk » audiovisuel.

Le respect des cultures nationales

Face à ce défi, les autorités européennes semblent bien désarmées. Ni le compte de soutien européen imaginé un moment à Bruxelles ni l'Eurêka audiovisuel lancé par François Mitterrand n'offrent aujourd'hui de réponses satisfaisantes. Pour sortir de l'impasse, une équipe de professionnels français, réunis sous l'autorité de M. Gérard Worms dans le cadre des groupes d'études et de mobilisation lancés en 1988 par Mme Edith Cresson, vient de faire une série de propositions au gouvernement et à M. Delors.

« Il faut que les autorités européennes fassent clairement savoir qu'elles sont favorables au développement des productions nationales dans le respect de chaque identité culturelle, explique M. Marc Tessier, responsable de Canal Plus Satellite et rapporteur du groupe. *Chaque pays doit conserver le droit d'aider la réalisation d'œuvres dans sa langue, quitte à harmoniser au niveau européen le fonctionnement de ces différents mécanismes de soutien. Ce préalable politique – même s'il heurte les habitudes de Bruxelles – est indispensable si l'on veut sortir de l'imbroglio diplomatique créé par l'affaire des quotas. »*

Cette hypothèque une fois levée, le groupe GEM-audiovisuel suggère que les Européens reprennent le dossier de l'audiovisuel avec une nouvelle approche et de nouvelles méthodes. Il ne s'agirait plus de réglementer la circulation des chaînes mais d'harmoniser le marché des œuvres et des capitaux. Faut-il construire de grands groupes européens ? Alors, il est nécessaire de rapprocher les législations nationales qui limitent, chacune à leur manière, les investissements de capitaux étrangers et d'aboutir à des règles communes pour éviter les concentrations abusives.

Veut-on favoriser l'échange des programmes en Europe ? Il convient de donner plus de liberté aux producteurs face au poids économique des chaînes, de limiter les intégrations verticales, de se mettre d'accord sur la chronologie des médias et sur les sommes à reverser aux auteurs et aux interprètes.

De nombreux problèmes qui paralysent concrètement la circulation des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles en Europe restent ainsi en suspens, occultés jusqu'à présent par le psychodrame stérile des quotas. *« Les contacts que nous avons eus avec de nombreux professionnels étrangers*, assure M. Marc Tessier, *montrent qu'on pourrait rapprocher aisément les points de vue et aboutir rapidement à des résultats tangibles. Il faut peut-être préférer une approche plus pédagogique à l'élaboration d'une nouvelle directive. Pourquoi ne pas organiser une concertation permanente entre toutes les autorités de tutelle des différents audiovisuels nationaux ? Une concertation qui faciliterait peut-être la naissance d'une véritable institution européenne. »*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

BRANCHEZ-VOUS SUR L'EUROPE
36.15 CEE
Le guide pratique de la Communauté européenne

LE COFFRET DU BICENTENAIRE

POUR conserver votre collection du Monde de la Révolution française et la mettre en valeur dans votre bibliothèque.
En carton pelliculé, lavable.

40 F Port inclus

Vous pouvez passer votre commande sur feuille libre ou en découpant le bon ci-après

LE COFFRET DU BICENTENAIRE
NOM PRÉNOM
ADRESSE
LOCALITÉ CODE POSTAL
Nbre d'ex. X 40 F =
Commande et règlement à adresser à DIFFUSION N° 1 - LE MONDE BP 212 CLÉON 76410

LE GROUPE TIERS MONDE-BANQUE DE FRANCE
Le Monde
avec l'appui du CRID
organisent une table ronde

DÉVELOPPEMENT ET DÉMOCRATIE AU PÉRIL DE LA DETTE

Vendredi 23 juin 1989 de 9 h 30 à 17 h 45
à l'Assemblée nationale

PROGRAMME DE LA JOURNÉE
- Analyse de la situation
- Interrogations sur les stratégies mises en œuvre
- Recherches de solutions et propositions

Allocution d'ouverture : Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France. Débats présidés par Lionel Stoléru (secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan) et André Fontaine (directeur du Journal Le Monde).
Avec la participation de : Andrew Beith (FMI), Yves Berthelot (secrétaire général adjoint de la CNUCED), Michel Bouchet (Banque Mondiale), Daniel Cohen (économiste), Joly Dixon (conseiller auprès du Président de la CEE), Celso Furtado (ancien ministre, Brésil), Susan George (économiste), Bernard Holzer (CIDSE), Denis-Samuel Lajeunesse (chef du service des affaires internationales à la direction du Trésor), André de Lattre (ancien directeur général de l'Institut de Finances internationales), Gus Massiah (sociologue), John Schilling (Banque mondiale), Alain Touraine (sociologue).

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS
Groupe Tiers Monde-Banque de France, 29, rue Radziwill 75001 Paris.
Tél. : 42-32-36-81 ou 42-32-31-60 ou 42-32-31-90.

Groupe Banque de France tiers monde

هكذا صدر الأصل

هكذا في الأصل

Europe 93

Huit millions d'étrangers extra-communautaires recensés dans la CEE

Immigrés sans frontières

(Suite de la première page.)

L'avantage, si l'on peut dire, est que tous les Etats de la Communauté sont désormais confrontés – à des degrés divers – au même problème. Il n'existe plus, comme jadis, deux catégories bien distinctes : les pays d'immigration (France, Allemagne, *etc.*) et les pays d'émigration (Espagne, Italie, Grèce, Portugal). Ces derniers commencent, eux aussi, à subir la forte poussée migratoire du tiers monde. Comme ils n'avaient pas de lois adaptées pour résister à cette pression et que leur économie souterraine réclamait de la main-d'œuvre à bon marché, ils se sont retrouvés avec de nombreux clandestins : des « touristes » prolongeant leur séjour, des étrangers passant illégalement les frontières, ou des détenteurs de faux papiers, parfois aidés par de véritables réseaux. Le cas le plus flagrant est celui de l'Italie, considérée comme le « ventre mou » de l'Europe et sa « première frontière » au sud, à qui on attribue *plusieurs* centaines de milliers de clandestins.

Quant aux pays d'immigration plus anciens (comme la France, l'Allemagne, la Belgique ou le Royaume-Uni), ils avaient tous décidé, au milieu des années 70, de ne plus accueillir de nouveaux candidats. Cela n'a pas empêché leur population étrangère de continuer à croître (+ 8,6 % en RFA de 1974 à 1986). On le doit à plusieurs facteurs : le regroupement familial, qui permet à un travailleur immigré, à certaines conditions, de faire venir son conjoint, ses enfants et parfois ses ascendants ; les naissances dans le pays de résidence, qui ont naturellement augmenté à mesure que ce regroupement familial se réalisait ; la régularisation du statut d'étrangers qui, pour une raison ou pour une autre (mariage avec un national, indulgence des autorités, etc.), ont obtenu le droit de résider légalement sur place ; enfin, les demandes d'asile, de plus en plus nombreuses, provenant de personnes qui déclarent avoir fui leur pays pour des raisons politiques.

« Si les années 60 avaient été celles des travailleurs immigrés, les années 70 ont été celles du regroupement familial et les années 80 sont celles du droit d'asile », constataient récemment les observateurs de l'OCDE. L'Allemagne fédérale est la plus touchée par ce phénomène, elle qui comptait déjà 46 500 demandeurs d'asile en 1981 (quatre fois plus que la France). L'an dernier, les candidats au statut de réfugié en RFA étaient plus de cent mille. Même si le taux de refus augmente régulièrement, une partie de ceux qui ont fui leur pays finissent par s'installer en Europe, légalement ou non.

Des liens historiques

Tous ces facteurs ont complètement bouleversé la physionomie de la population étrangère : elle est, à la fois, beaucoup plus féminine que jadis (en Belgique, 40 % des actifs étrangers sont des femmes) et beaucoup plus stable (en RFA, près de 60 % des étrangers y sont établis depuis plus de dix ans). Or, au bout d'un certain temps – malgré des dispositions un peu différentes d'un pays à l'autre, – les étrangers en situation régulière obtiennent un titre de séjour à durée quasiment illimitée. Ils jouissent de nombreux droits et, compte tenu des évolutions économiques, se « tertiairisent » de plus en plus et finissent par entrer en concurrence avec les nationaux sur le marché du travail.

Grosso modo, les politiques d'immigration des douze Etats se fondent sur les mêmes principes : limiter autant que possible les entrées ; refouler ou expulser les clandestins ; inciter les travailleurs qui le souhaitent à retourner dans leur pays d'origine ; enfin, favoriser l'intégration de ceux qui veulent s'établir durablement.

Ces beaux principes ont beaucoup de mal à se traduire dans la réalité. Outre les difficultés auxquelles ils se heurtent tous, les Etats européens sont dépendants de liens – historiques, géographiques, linguistiques ou culturels – que chacun d'eux a tissés avec des pays tiers. Ce n'est pas un hasard si des Turcs sont allés s'installer en Allemagne, des Algériens en France, des Indiens, des Pakistanais ou des Antillais en Grande-Bretagne, des Surinamais aux Pays-Bas et des Latino-Américains en Espagne... Ces liens privilégiés se traduisent, dans certains cas, par des accords bilatéraux (comme la convention franco-algérienne) ou des législations très particulières (comme les différentes catégories de citoyenneté au Royaume-Uni).

Ainsi, la France et la RFA divergent complètement sur le code de la nationalité, façonné par l'histoire et la situation particulière de chaque pays. Un Turc de Hambourg ou de Cologne ne sera-t-il pas tenté d'aller s'installer en France, où l'accès à la citoyenneté est plus facile, avec le cumul possible de deux nationalités ? Un demandeur d'asile n'aura-t-il pas intérêt à frapper à la porte de la Belgique – où il aura la possibilité de travailler pendant l'examen de sa demande – plutôt qu'au Danemark ou en RFA, où cela est interdit ? Que se passera-t-il, d'autre part, si les prestations sociales accordées aux étrangers restent plus avantageuses dans certains pays que dans d'autres ? Les barrières linguistiques suffiront-elles à maintenir les Turcs en Allemagne, les Algériens en France ou les Indiens au Royaume-Uni ? Et comment empêcher un étranger, auquel le statut de réfugié aura été refusé à Bonn ou à Bruxelles, d'introduire une demande d'asile à Rome ou à Paris ?

Toutes ces questions sont débattues depuis un certain temps – et dans un joyeux désordre – à divers niveaux : des réunions ministérielles à douze, des instances plus larges (comme le Conseil de l'Europe) ou plus restreintes (comme le groupe de Schengen). Cette dernière structure, réunissant cinq gouvernements, mérite une attention particulière, en raison même des polémiques qu'elle suscite *(encadré ci-contre)* : si ses artisans la présentent comme *« un laboratoire de l'Europe de 1993 »*, ses nombreux détracteurs y voient la mise en place d'*« une Europe des polices »* dans laquelle l'ouverture des frontières donnerait lieu à des *« contrôles au faciès »*. Une Europe dans laquelle la distinction juridique entre nationaux et étrangers céderait la place à une distinction visuelle entre Européens et non-Européens...

Les dirigeants politiques doivent tenir compte d'une opinion très sensible au thème de l'« invasion étrangère ». Selon un sondage publié en mars dernier par la commission de Bruxelles, 35 % des personnes interrogées (sur un total de douze mille) estiment que la présence de ressortissants de pays tiers est une *« mauvaise »* ou une *« assez mauvaise chose pour l'avenir »*, alors que 46 % pensent le contraire. Les plus réticents sont les Belges (52 %), suivis des Danois (47 %), des Français (44 %) et des Allemands (43 %). Autant dire que le groupe des « droites européennes », animé par M. Jean-Marie Le Pen et quelques autres, est sûr de rencontrer un écho quand il affirme que *« l'Europe n'a pas vocation à devenir un ensemble hétérogène cosmopolite, ouvert au reste du monde »*, et qu'il faut *« au plus tôt renverser le courant de l'immigration »*. Pure incantation, sans rapport avec la réalité : l'Europe a tout juste les moyens de limiter ce courant, certainement pas de le renverser, et son « cosmopolitisme » est irréversible.

L'échéance du 1er janvier 1993 reste néanmoins préoccupante pour ce qui concerne les étrangers. Il va falloir régler, en effet, à l'échelle européenne, des problèmes qu'aucun des Douze n'a encore vraiment réussi à résoudre chez lui.

ROBERT SOLÉ.

Le « laboratoire » de Schengen

La France, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont signé, le 14 juin 1985, à Schengen (Luxembourg), un accord présenté comme *« un laboratoire de l'Europe de 1993 »*. Mais les négociations se poursuivent dans le secret, comme elles avaient commencé. L'article 17 de cet accord précise : *« En matière de circulation des personnes, les parties chercheront à supprimer les contrôles aux frontières communes et à les transférer à leurs frontières externes. A cette fin, elles s'efforceront préalablement d'harmoniser, si besoin est, les dispositions législatives et réglementaires (...) et de prendre des mesures complémentaires pour la sauvegarde de la sécurité et pour faire obstacle à l'immigration illégale de ressortissants d'Etats non membres des communautés européennes. »*

A court terme, il a été prévu une simple surveillance des véhicules de tourisme franchissant la frontière, assortie d'un contrôle par sondage. Mais les cinq pays – auxquels se joindraient prochainement l'Espagne et l'Italie – envisagent, semble-t-il, de partager des fichiers informatisés pour agir dans plusieurs domaines : les armes, les stupéfiants, les contrôles frontaliers, les visas et le droit d'asile.

Cette *« Europe des polices »* est dénoncée avec véhémence par les défenseurs du droit d'asile. M. Pierre Joxe, ministre français de l'intérieur, vient de leur répondre qu'il ne s'agit pas d'unifier les conditions de séjour des étrangers dans les différents pays, mais de mettre en place des règles communes aux frontières extérieures et intérieures de la Communauté. Pour les ressortissants des pays tiers subsisterait *« un dispositif léger »* de contrôle lors du passage d'un Etat européen à l'autre, qui pourrait prendre la forme d'une *« déclaration »*. Il en fallait davantage pour rassurer les inquiets qui se demandent, en tout état de cause, comment on pourra éviter des *« contrôles au faciès »*...

Douze réglementations différentes

Les étrangers ne pourront pas circuler librement dans la Communauté tant qu'ils seront soumis à douze réglementations différentes. La Commission européenne a suggéré, le 7 décembre 1988, que les Etats membres coordonnent leurs politiques en matière de visas, de droit d'asile et de statut des ressortissants de pays tiers.

● La politique des visas

Chaque Etat a défini une liste de pays dont les ressortissants sont soumis à l'obligation d'un visa, pour des raisons historiques (comme les rapports particuliers du Royaume-Uni avec ses anciennes colonies) ou conjoncturelles (les mesures prises en France après les attentats de 1986).

La Commission de Bruxelles souhaite qu'à l'avenir le visa délivré par un Etat membre, pour un séjour limité, soit valable dans l'ensemble de la Communauté. Une procédure d'information mutuelle permettrait à chaque Etat de s'opposer à une demande de visa ou d'exiger que celui-ci ne soit pas valide sur son territoire. Cette coordination empêcherait, d'autre part, les ressortissants des pays tiers de solliciter simultanément un visa dans plusieurs Etats membres.

● Les demandes d'asile

Chaque pays européen organise à sa manière l'accueil des réfugiés. Pour la France, par exemple, la demande d'asile peut être faite dans une ambassade, à la frontière ou même après l'entrée *sur le territoire* national. Les Pays-Bas, en revanche, refusent l'entrée des réfugiés « spontanés » avant l'examen de la demande. Ils appliquent – comme l'Allemagne fédérale – la règle dite du « premier asile » : refus d'entrée si le demandeur a déjà séjourné plus de trois mois dans un autre Etat démocratique. L'Italie, elle, observe la clause de la « réserve géographique », n'acceptant comme réfugiés que les personnes en provenance de certains pays.

● Le droit de vote

Dans la plupart des pays européens, seuls les nationaux sont électeurs et éligibles. Mais les étrangers ont été admis à participer aux élection locales en Irlande (depuis 1983), au Danemark (1981) et aux Pays-Bas (1983), tandis que le Royaume-Uni reconnaît ce droit aux ressortissants des pays du Commonwealth. L'Espagne accorde aux étrangers – sous réserve de réciprocité – le droit d'être électeur seulement, tandis que le Portugal a établi un critère linguistique dont bénéficient les Brésiliens.

En RFA, la ville de Hambourg a décidé, en 1989, d'accorder aux étrangers le droit de vote aux assemblées *de quartier*, tandis que des comités d'étrangers existent à titre consultatif dans certains Länder. En France, quelques rares communes (comme Mons-en-Baroeul et Amiens) comptent des délégués étrangers, élus par leurs compatriotes, qui siègent au conseil municipal sans droit de vote. D'autres communes (comme Chambéry ou Créteil) se sont données des commissions extra-municipales avec un rôle consultatif. La Belgique avait été une pionnière dans ce domaine, en installant dès 1968 des conseils consultatifs communaux d'immigrés.

● Accès à la nationalité

Les législations des Douze oscillent entre le droit du sang (nationalité accordée par filiation) et le droit du sol (tenant compte de la naissance sur le territoire). La France, par exemple, fait une large place au droit du sol : les enfants d'étrangers nés sur son territoire peuvent devenir français à leur majorité ; ils sont même français à la naissance si l'un de leurs parents est lui-même né en France. L'Allemagne fédérale, en revanche, ne reconnaît que le droit du sang : on ne devient allemand que par filiation ou par naturalisation. Le Royaume-Uni a un système très spécial : il distingue quatre catégories de citoyenneté.

Le mariage avec un national permet d'obtenir la nationalité par simple déclaration – mais à certaines conditions – en France, en Belgique, en Espagne, en Irlande et en Italie. En revanche, une procédure de naturalisation – généralement simplifiée – est exigée en Allemagne fédérale, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

La France admet la double nationalité pour les ressortissants des pays non signataires de la convention de Strasbourg (1963). L'Allemagne fédérale et l'Espagne exigent, elles, une renonciation à la nationalité d'origine, tandis que les Pays-Bas ont adopté une formule moyenne : le demandeur doit démontrer qu'il a fait son possible pour perdre son autre nationalité.

R. S.

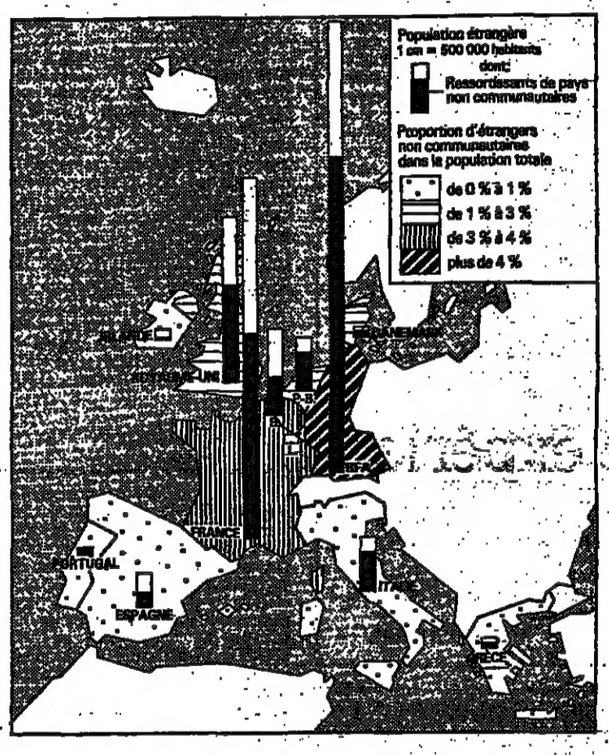

Le schéma ci-dessus se fonde sur des statistiques de l'OCDE et de la CEE pour les années 1985-1987, selon lesquelles l'Europe des Douze compterait au total quelque 12,8 millions d'immigrés régulièrement recensés. Parmi eux, les ressortissants des pays non communautaires seraient près de 8 millions, ainsi répartis : 3 250 000 en RFA, 2 102 000 en France, 971 000 au Royaume-Uni, 391 000 en Italie, 386 000 aux Pays-Bas, 380 000 en Belgique, 140 000 en Espagne, 83 000 au Danemark, 60 000 en Grèce, 59 000 au Portugal, 21 000 en Irlande et 3 000 au Luxembourg. Ce dernier pays est un cas particulier : si plus de 26 % de sa population résidente est étrangère, les ressortissants extérieurs à la CEE n'y sont qu'une petite minorité.

Ces chiffres sont purement indicatifs puisque, d'une part, tous les pays ne peuvent indiquer avec précision le nombre de leurs résidents étrangers et que, d'autre part, des modes de comptabilité différents rendent les comparaisons assez hasardeuses (notamment avec le Royaume-Uni).
Les Turcs constituent, en tout cas, la communauté étrangère la plus importante dans la CEE. A elle seule, l'Allemagne fédérale en compte près de 1 500 000. Les autres groupes fortement représentés sont les Algériens (France), les Marocains (France, Belgique, Pays-Bas), les Indiens et les Pakistanais (Royaume-Uni), ainsi que les immigrés originaires du Sud-Est asiatique.

(Publicité)

Le Monde

LUNDI 19 JUIN 1989 (DATÉ MARDI 20)

SUPPLÉMENT SPÉCIAL EMPLOI

24 pages d'annonces
des centaines d'offres d'emploi
pour les cadres

ATTENTION : ce numéro gratuit est publié avec *le Monde Economie* en cahier séparé. N'oubliez pas de le demander à votre marchand de journaux.

(Publicité)

TRAIN + CROISIERE
AVEC FRANTOUR TOURISME
EMBARQUEMENT IMMEDIAT
A BORD DE L'ACHILLE-LAURO

Pour une croisière qui vous emmènera en ITALIE (Gênes, Naples, Capri), en EGYPTE (Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd), en ISRAEL (Jérusalem ou Tel-Aviv et Jaffa), en Turquie (Kusadasi, Ephèse, Istanbul, Izmir), en Grèce (Le Pirée, Athènes, Corinthe).

Départ de GENES : les 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août,
2, 16 et 30 septembre, 14 octobre 1989.

Prix par personne au départ de Paris de 8 310 F à 21 350 F. (conditions spéciales pour familles, enfants, retraités et voyages de noces).

RENSEIGNEZ-VOUS :
– dans les principales gares SNCF
– dans les agences de voyages FRANTOUR TOURISME
– par téléphone (1) 45-63-03-14
– par correspondance : BP 62.08 75362 – Paris Cedex 08

Notre force est votre énergie

La nouvelle organisation d'Olivetti est le reflet de sa culture d'entreprise.

Pour chaque produit et dans chaque domaine, Olivetti n'a qu'un seul but : faire bénéficier ses utilisateurs de toute la puissance et des potentiels des technologies de pointe.

Plus que tout autre groupe, Olivetti rend l'innovation plus accessible à plus d'utilisateurs pour plus d'applications.

Cela implique une relation directe et réelle avec vous, l'utilisateur. Un lien qui est au cœur de nos rapports de confiance mutuels.

C'est vous qui inspirez nos meilleures solutions. Tout ce que nous faisons, c'est pour vous.

Notre force est votre énergie.

Notre ouverture est votre liberté

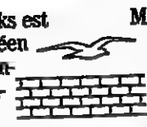

Olivetti Systems & Networks est le premier constructeur européen et l'un des dix premiers mondiaux dans le domaine de l'informatique distribuée.

Nos systèmes sont ouverts et flexibles parce qu'ils s'appuient sur les grands standards industriels du marché, et nos solutions spécifiques apportent une grande valeur ajoutée dans les secteurs de marché auxquels elles s'adressent.

Notre réseau de services est l'un des plus qualifiés sur le marché informatique.

Mondialement réputées, les solutions développées par nos laboratoires de recherche et développement, s'appuient sur une large expérience acquise auprès des utilisateurs.

Des solutions qui vous aident à faire communiquer des systèmes jusqu'à présent incompatibles.

Notre engagement à vous fournir ces nouvelles solutions vous donne la liberté de prévoir, de construire et de grandir sans barrières ni frontières.

Notre ouverture est votre liberté.

OLIVETTI SYSTEMS & NETWORKS

Notre expérience est votre quotidien

Olivetti Office est le Numéro Un européen et l'un des dix premiers mondiaux de la bureautique.

Systèmes d'écriture, traitement de données ou d'images, notre expérience dans ces domaines est sans équivalent.

Notre vocation est de fournir des solutions bureautiques qui couvrent tous les besoins avec des équipements toujours compatibles et prévus pour suivre la croissance des entreprises.

Notre présence et notre assistance, réputées à travers toute l'Europe, vous garantissent d'être à la pointe du progrès quels que soient vos besoins bureautiques.

Notre expérience est votre quotidien.

OLIVETTI OFFICE

Notre savoir-faire est votre réussite

Olivetti Information Services est le premier groupe privé italien dans le secteur des services informatiques.

Le seul groupe qui offre à la fois talent et ressources dans les domaines les plus variés, des services professionnels aux logiciels, des systèmes intégrés aux réseaux à valeur ajoutée, depuis le "facility management" jusqu'à la formation.

Bénéficiant de l'expérience de plusieurs sociétés spécialisées par technologies et segments de marché, nous offrons à la fois savoir-faire, garanties et compétences d'un grand groupe.

Nous avons les moyens et l'expérience du management de grands projets, et notre éthique professionnelle fait de la satisfaction des besoins de nos clients la priorité absolue, dans le respect de son environnement opérationnel et de sa culture d'entreprise.

Olivetti Information Services a le savoir-faire et l'expérience indispensables pour assurer la pérennité de votre investissement et garantir votre croissance.

C'est en cela, que notre savoir-faire est votre réussite.

OLIVETTI INFORMATION SERVICES

Notre force est votre énergie

olivetti

هكذا صفحة الأصل

هكذا في الأصل

Politique

Le scrutin du 18 juin

Le débat sur la défense

Des partis pris à contre-pied

A l'exception d'un débat plus médiatique que politique et, somme toute, assez surréaliste sur les inconvénients et les mérites supposés du service militaire en France et de l'armée de métier, les problèmes de défense n'ont pas suscité de véritable intérêt de la part des têtes de liste ou des candidats à l'élection européenne du 18 juin.

Plusieurs raisons à cela. Ces dossiers sont jugés, par les familles politiques, trop techniques pour être exposés en termes simples à l'électeur, et leurs implications planétaires compliquent la réflexion, voire la polémique. Ils restent encore placés sous l'exclusive compétence des exécutifs et des élus nationaux, même si la perspective de l'Acte unique de 1993 affecte de façon indirecte le sort des industries de l'armement, qui devront mieux se concerter sans, pour autant, cesser de préserver les impératifs stratégiques de la souveraineté nationale de chaque Etat membre. Sans doute, aussi, le sujet, double en réalité, de la défense de la France et de la sécurité en Europe oppose-t-il moins les formations politiques entre elles qu'il ne crée de profondes divisions à l'intérieur même des partis en présence, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

La dissuasion n'est plus la bible

De ce point de vue, la préparation, en France, de la programmation militaire 1990-1993, qui sera débattue en octobre prochain au Parlement, a servi de révélateur. Sauf le Parti communiste, tout d'un bloc contre ce projet de loi qui lui paraît témoigner d'un esprit de surarmement, les autres formations politiques, y compris le Parti socialiste, ont joué la valse-hésitation à la lecture de ces engagements qui constituent la charte, à long terme, de la défense nationale.

Les opinions divergent en fonction de chaque sensibilité, selon que l'on croie ou non à la volonté de M. Mikhaïl Gorbatchev de réduire l'effort soviétique de défense, auquel cas la France ne peut demeurer longtemps à l'écart des grands courants du désarmement mondial, ou selon que l'on redoute ou non le retrait des forces américaines de l'Europe, auquel cas la France ne peut échapper à une réflexion nouvelle sur la construction d'une sécurité communautaire.

On doit cette situation au fait que la menace soviétique, en s'assoupissant ou en étant aujourd'hui perçue différemment, n'est plus ce ciment qui servait de cohésion en matière de doctrine de défense au sein même de chaque parti en France. Dès lors, les formations politiques s'interrogent : la dissuasion n'est plus forcément la bible.

Ainsi, par exemple, il existe des socialistes, parmi les plus jeunes, que l'armement nucléaire révulse, comme du temps où leur parti y était opposé avant sa conversion, et qui seraient partisans d'un sacrifice par la France, un jour ou l'autre, de l'une des composantes de sa dissuasion sur l'autel d'un désarmement Est-Ouest, pour donner l'exemple.

Ainsi, encore, il existe des centristes, dans l'opposition, qui n'apprécient pas le projet gouvernemental de resserrer le dispositif aérosterrestre pour le rendre plus « musclé » et, du même coup, plus mobile, au service d'une participation accrue de la France à la cause d'une défense européenne à laquelle ces mêmes centristes demeurent attachés.

Ainsi, enfin, la constitution éventuelle d'un « axe » franco-allemand, qui serait l'ossature d'une sécurité européenne dans le domaine des armements classiques, a ses adeptes à gauche comme à droite, tandis que, d'un côté comme de l'autre, on n'en évoque pas moins la création d'un front franco-britannique, qui jetterait les fondements d'une dissuasion commune détachée de ses liens transatlantiques.

De bonne guerre

Tout se passe, en réalité, comme si tous les partis politiques français – à l'exclusion du PCF et du FN – étaient piégés ou pris à contre-pied par les évolutions d'une conjoncture internationale qui a perturbé le consensus ambiant.

Les circonstances ont contraint ces formations à remettre en question les dogmes d'une doctrine de défense immuable depuis plusieurs années. Même au sein du RPR, longtemps tributaire de l'héritage gaulliste, la réflexion est de rigueur : certains de ses responsables, et non des moindres, appuient la thèse d'un « outil » européen de la dissuasion, qui serait censé protéger les Allemands de l'Ouest, s'ils le veulent, et qui prend ses distances avec la stricte orthodoxie du « donjon » nucléaire national; réfractaire à l'Europe.

C'est dans ce contexte que se situe le débat, en France, sur le maintien ou non d'un service militaire. Un débat typiquement franco-français et étonnant pour deux raisons. D'abord le service militaire en France, inégalitaire depuis des décennies, demeure l'un des plus universels qui soient en Europe. Ensuite l'armée de métier, préconisée surtout à droite, n'est pratiquée que par un seul des douze pays membre de la Communauté, ce qui obligerait à une réflexion conjointe non les autres Etats et pas uniquement la France.

Le seul point où majorité et opposition retrouvent leurs marques de départ, c'est lorsque la seconde, au nom de la sécurité nationale, reproche à la première, soucieuse des grands équilibres budgétaires, d'avoir désinvesti financièrement dans la défense en 1990 et 1991. C'est de bonne guerre.

JACQUES ISNARD.

Les programmes

PCF

Pour le Parti communiste *« les dirigeants français font jouer à notre pays un rôle pilote dans la militarisation et le surarmement en Europe, comme en témoignent la loi de programmation militaire portant sur près de 500 milliards de francs, l'impulsion d'un axe militaire franco-allemand, pilier de l'OTAN, ou encore le projet d'Eurêka militaire. Cette politique va à l'encontre des premiers pas accomplis dans le sens du désarmement sur notre continent. »*

« L'avenir, indique encore le programme du PC, *appartient à la paix et au désarmement, à l'interdiction des armes chimiques, à la suppression de toutes les armes atomiques, au désarmement conventionnel progressif » :* c'est pourquoi la liste conduite par M. Philippe Herzog défend l'idée selon laquelle *« la France doit œuvrer à la promotion d'un système de sécurité collective en Europe dans le cadre d'un processus général de désarmement, associé à la mise en œuvre de programmes de promotion des capacités humaines, du respect de l'environnement, de coopération pour l'exploitation pacifique de l'espace. Elle doit agir en faveur de la dissolution simultanée des blocs militaires. En ce sens, elle doit adhérer à tous les traités internationaux existant en faveur de la paix et du désarmement et doit en proposer de nouveaux dont l'application serait garantie par contrôle international. »*

PS

Selon le « Manifeste socialiste pour l'élection européenne », *l'organisation de notre sécurité, c'est-à-dire le maintien de la paix dans la liberté, le tout au moindre niveau possible d'armement, passe aujourd'hui par une coopération européenne accrue ».*

« Notre sécurité, estime le PS, *s'organisera de plus en plus à la dimension d'une Europe qui devra affirmer collectivement, par rapport à ses alliés aussi, ses intérêts et sa volonté propres. La coopération franco-allemande constitue le cœur d'une future défense européenne. Son renforcement a déjà été engagé (...), il doit être poursuivi. Mais il doit être clair que cette coopération est ouverte à tous les autres pays de la Communauté qui en partagent les objectifs. La Communauté elle-même doit accorder plus d'importance aux dimensions politique et économique de sa sécurité : analyse des menaces et rapprochement des points de vue de politique étrangère d'une part, coopérations industrielles accrues en matière de construction d'armements d'autre part. »*

« Enfin, préconise la liste conduite par M. Laurent Fabius, *il faut engager, avec tous les partenaires qui le souhaitent, le renforcement de l'UEO – organisation européenne spécialisée dans les problèmes de défense – dans la perspective d'un système européen de défense fondé sur une dissuasion nucléaire minimum et un équilibre conventionnel au plus bas niveau possible. »*

Les centristes dressent de leur côté le constat suivant : *« La solidarité occidentale asure depuis quarante ans notre sécurité. Nous ne nous laisserons pas illusionner par les manœuvres qui viseraient à faire éclater l'alliance atlantique. Nous refusons le désarmement nucléaire total de l'Europe qui le priverait de tout moyen de riposte crédible, face à l'écrasante supériorité conventionnelle soviétique. Nous sommes contre l'option triple zéro. »*

Les centristes proposent *d'« organiser le « pilier européen » de l'alliance atlantique, qui nous permettra d'entamer sans complexe et sans faiblesse un nouveau dialogue avec l'Union soviétique, tout en maintenant l'indispensable lien de sécurité avec les Etats-Unis ».*

UDF-RPR

La plate-forme commune UDF-RPR Pour une Europe unie proclame *« la volonté de faire de la défense une ambition essentielle de la construction européenne. Soumise à la même menace, l'Europe occidentale constitue un espace unique de défense. Dans le cadre de l'alliance atlantique, pivot de notre défense commune, nous devons : organiser l'effort commun de défense européenne, engager une programmation à long terme des armements. Cette action commune de défense passe par le développement de la concertation entre Européens dans le cadre de l'UEO, ainsi que dans la coopération bilatérale, notamment avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne ».*

FN

Dans l'ouvrage d'entretien *l'Espoir,* que vient de publier M. Jean-Marie Le Pen et qui est présenté par le Front national comme l'état de réflexion de cette formation, le président et tête de liste du FN estime que *« le démantèlement des missiles à moyenne et courte portées – ce que l'on appelle l'option double zéro – ouvre indéniablement une large brèche dans le dispositif de défense de l'Europe ». « L'Europe à construire doit avant tout,* estime M. Le Pen, *se doter d'une défense. Sinon elle se verra écartée d'emblée du jeu des grandes puissances internationales, celles-ci lui foant se destinée sans l'associer aux options majeures. »*

M. Le Pen souhaite *« la constitution d'un futur axe nucléaire franco-britannique, en tant que l'une des deux composantes d'une défense européenne visant à l'autonomie ».* L'autre composante serait *« une force conventionnelle, continentale à noyau franco-allemand. Je vois la constitution de ces deux forces comme la première étape vers l'édification d'une armée européenne complète ».*

Enfin, M. Le Pen estime que l'Europe *« doit se préparer à intervenir sur d'autres théâtres d'opérations dans la mesure où les circonstances l'exigeraient. Pour ce faire, nous devrons disposer d'une force européenne intégrée, rapide, constituée de porte-avions et d'infanterie aéroportée ou héliportée, capables de défendre les intérêts de l'Europe dans le monde. En particulier, cette force d'intervention pourrait être chargée de protéger les lignes de communication et de ravitaillement en matières premières et en énergie dont nous sommes tributaires, de même que nos bases outre-mer ».*

PORTRAIT D'EUROPÉENNE

Nicole Péry : « Mme Pêche »

BORDEAUX
de notre correspondante

Les pêcheurs « rebelles » d'Ondaroa, en Euskadi-sud, n'en crurent pas leurs yeux lorsque, en janvier 1983, débarqua Nicole Péry. C'était la guerre dans les eaux du golfe de Gascogne entre chalutiers espagnols et français. Blonde, souriante et déterminée, la jeune parlementaire européenne venait étudier sur le terrain *« les conséquences sur le plan maritime de l'entrée de l'Espagne dans la CEE ».*

On ne se bousculait pas au Parlement européen pour traiter un sujet aussi sensible. Mais Nicole Péry était personnellement concernée. Elle vivait et travaillait sur la côte basque. Née à Bayonne il y a quarante-cinq ans, elle est mariée à un fils et petit-fils de pêcheur. A l'époque, elle était adjointe à l'économie du maire de Ciboure, l'un des ports les plus actifs de sa région. *« J'ai fait le tour des ports espagnols. J'ai affronté les assemblées générales des pêcheurs, comme à Ondaroa. Les échanges furent rudes mais francs. Après un temps d'hésitation, ils m'ont accueillie comme l'une des leurs. »* Sourire lumineux de Nicole Péry : *« Ce fut un coup de chance. »*

Pour elle, cette relation a marqué le début de l'envol politique. En 1979, elle n'était que trente-deuxième sur la liste socialiste européenne. Elle ne dut son entrée au Parlement, en juin 1981, qu'à l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Car plusieurs de ses collègues, nommés ministres, renoncèrent à leur mandat européen. Elle bénéficia donc *« d'une remontée de liste ».*

La voilà inscrite aux commissions culture et mer. *« La conjoncture m'y fut très favorable »,* remarque-t-elle. A vrai dire, Nicole Péry avait un peu forcé la chance en proposant son rapport sur la pêche et l'Espagne. Il fut porté par une actualité très chaude. En 1983, les négociations sur les accords de pêche de l'année étaient suspendues, à Bruxelles. En 1984, les pêcheurs espagnols firent le blocus du port d'Hendaye après que la « Royale » eut tiré sur l'un d'eux. A Strasbourg, on baptisa alors Nicole Péry *« Mme Pêche ».*

« Je suis ambitieuse, reconnaît-elle volontiers, *mais ne l'entendez pas au sens péjoratif et mesquin du terme. Je prends beaucoup de goût à la recherche et j'ai la volonté de la concrétiser. C'est ma forme d'esprit. »* Elle est « bosseuse » aussi. Avant de s'attaquer à la pêche, Nicole Péry avait, pendant dix-huit mois, travaillé à un rapport sur la coopération inter-universitaire en Europe. Elle l'avait élaboré en utilisant la même méthode que pour la pêche, arpentant le terrain avant de livrer sa synthèse. *« Il en est né le projet Erasmus en 1987. Le conseil des ministres de Bruxelles a, en effet, repris la même idée ».*

Mitterrandiste depuis 1966 et proche d'Yvette Roudy, Nicole Péry n'avait, cependant, pas vraiment fréquenté les allées du pouvoir. Elle n'avait jamais dépassé le secrétariat fédéral du Parti socialiste des Pyrénées-Atlantiques ! En 1984, elle fut pourtant propulsée à la deuxième place sur la liste socialiste aux européennes, grâce à son titre de *« Mme Pêche ».* A deux reprises ensuite, en 1984 puis en 1987, l'assemblée de Strasbourg l'a élue vice-présidente. *« En 1987, à mi-mandat, j'étais la seule femme sur quatorze vice-présidents. Au dépouillement du scrutin, j'ai obtenu cinquante voix de plus que le second. Une bonne partie de la droite avait aussi voté pour moi. Ce sont des moments très émouvants. »*

Neuvième

La blonde Nicole dit cela avec une fraîcheur désarmante. Elle a beau connaître les rouages de l'appareil politique, elle semble se garder de toute roublerie. De

même, elle ne marque aucune déception ni amertume visibles de sa neuvième place sur la liste PS pour le 18 juin. *« Catherine Trautmann occupe la deuxième place. C'est normal : elle a enlevé la mairie de Strasbourg à un moment où l'implantation du Parlement y était menacée. »*

Militante dans l'âme, Nicole Péry tient son rang avec fidélité. Depuis 1983, elle dirige l'opposition municipale à Bayonne. En mars dernier, elle a décidé de continuer, malgré sa fonction de première vice-présidente à Strasbourg. *« J'ai un terrible sentiment de responsabilité vis-à-vis des militants du Pays basque ; ils me font confiance comme à leur chef naturel. »* Elle s'est donc organisée pour assumer ses deux obligations politiques. Elle siège également depuis 1986 au conseil régional d'Aquitaine. Récemment, elle a même été sollicitée pour assumer la présidence lors du renouvellement de l'exécutif après l'invalidation de l'élection de Jean Tavernier (RPR).

Elle n'a pas répondu aux avances de ses amis. *« L'Europe me passionne,* dit-elle, *il me faut le temps de m'y consacrer. Nous participons à la création de quelque chose de nouveau. J'aime travailler sur des sujets comme la pêche ou l'université, qui n'ont pas de sensibilité politicienne et peuvent susciter un consensus. Nous ne pouvons pas nous contenter de bâtir l'Europe économique (...) Il nous faut expliquer et convaincre que nous travaillons dans l'intérêt collectif, bref que nous bâtissons l'Europe au quotidien. »*

GINETTE DE MATHA.

● **RAPATRIÉS : le RECOURS appelle à voter pour la liste UDF-RPR.** — Les dirigeants nationaux du mouvement du RECOURS, MM. Guy Forzy et Jacques Roseau, devaient accompagner M. Valéry Giscard d'Estaing à Toulouse, jeudi 15 juin, afin de marquer leur engagement électoral en faveur de la liste UDF-RPR.

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Giscard d'Estaing souhaite une « Constitution européenne »

Invité mercredi 14 juin du « Grand Jury RTL-*le Monde* », M. Valéry Giscard d'Estaing s'est déclaré favorable à l'élaboration d'une véritable *« constitution européenne ». « Le Parlement européen,* a-t-il précisé, *doit être le lieu de réflexion d'une initiative constituante européenne. C'est là que la réflexion doit se nouer, parce que ce sont des hommes et des femmes qui ont le temps, la documentation nécessaire. Ils devront proposer dans leur prochain mandat une procédure constituante européenne. »*

L'ancien président de la République a plaidé pour *« une politique étrangère commune »* de l'Europe. Ce qui suppose selon lui que soit *« rendu au dialogue franco-allemand son caractère de grande intimité »* et *« l'élection d'un président pour l'Europe ». « Je dis souvent que ce président existera,* a-t-il insisté, *à un moment où je ne serai certainement pas en position d'être candidat. Ce n'est pas une question personnelle. Comment voulez-vous qu'il y ait une position commune exprimée dans le monde sans qu'il y ait une personne pour le faire ? »*

Commentant la visite de M. Gorbatchev en Allemagne fédérale, M. Giscard d'Estaing a jugé que celui-ci *« a réussi une performance politique et médiatique exceptionnelle depuis deux ans. »* Il s'est ensuite prononcé pour une aide économique de l'Europe de l'Ouest à l'Europe de l'Est non pas sous la forme d'une espèce de *« plan Marshall »* mais par des actions *« dans le domaine de la formation »* et l'utilisation *« de fonds structurels d'aide au développement pour faciliter telle ou telle opération de changement de structures dans les pays de l'Est et en Union soviétique ».*

Parlant de sa propre campagne européenne avec le RPR, M. Giscard d'Estaing la juge *« très sympathique ». « Il y a parfois,* a-t-il dit, *des campagnes qui ressemblent à des marathons : à la fin, on a la langue pendante et on est couvert de poussière. Là ce n'est pas du tout le cas. On est plus heureux à la fin qu'au début. »* Il a rappelé que son souhait était de voir, au soir du 18 juin, *« la liste d'union mise en tête par les Français ».*

Enfin, évoquant son sort personnel après le 18 juin, M. Giscard d'Estaing, *qui sera frappé par la loi* sur le cumul des mandats, s'est montré moins catégorique (1) quant à son projet d'abandonner la présidence de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale. *« J'abandonnerai un mandat national, mais il faut que je regarde quel est le complément le plus utile de l'action au Parlement de Strasbourg. Cela peut dépendre de la composition de ce Parlement. Les Français n'ont peut-être pas encore vu qu'il pouvait y avoir un changement de majorité. (...) Il est évident que le rôle que je peux avoir au Parlement européen où je resterai de toute façon n'est pas le même suivant qu'il y a une majorité à l'intérieur de laquelle je peux travailler ou si je suis plutôt dans l'opposition. »*

(1) Interrogé le 14 avril dernier sur Europe 1, M. Giscard d'Estaing avait confirmé que, plutôt que d'abandonner sa présidence du conseil régional d'Auvergne, il se démettrait de son mandat de député du Puy-de-Dôme.

Propos de campagne

● **M. Fabius : « difficile ».** — M. Laurent Fabius admet qu'il lui sera *« difficile »* d'obtenir, pour la liste socialiste, un score supérieur à celui de M. Giscard d'Estaing. *« C'est difficile d'être devant. C'est difficile que la liste du PS à elle seule avec les radicaux de gauche fasse plus que la somme RPR-UDF. Mais je me bats pour cela »,* a-t-il déclaré, mercredi 14 juin, sur la Cinq. A propos des relations avec la Grande-Bretagne, M. Fabius a ajouté : *« Il y a des cas où il faut savoir dire non quand il s'agit de l'emploi, du développement économique, de la protection de l'environnement. Si Mme Thatcher, au nom de son pays, ne veut pas aller de l'avant, il faudra que nous prenions nos responsabilités (...). Si l'Angleterre veut faire bande à part (sur la monnaie commune), on peut très bien avancer dans le système monétaire sans l'Angleterre. »*

● **M. Jospin : « bouchées doubles ».** — M. Lionel Jospin appelle les socialistes à *« mettre les bouchées doubles »* pour soutenir la liste européenne de M. Laurent Fabius. *« Il est difficile de mobiliser l'opinion. Nous avons peur de l'abstention »,* a déclaré le ministre de l'éducation nationale, mercredi 14 juin, à Lodève (Hérault).

● **M. Le Pen : « islamique ».** — La France risque de devenir *« une République islamique »,* a répété M. Jean-Marie Le Pen, mercredi 14 juin à Radio-France. Le président du Front national affirme que sont *« rentrés en France en 1988 deux cent huit mille Algériens de plus qu'il n'en est sorti ». « A cette cadence-là,* a-t-il ajouté, *la France n'aura pas beaucoup de soucis à se faire pour son peuplement. En revanche, les Français seront réduits à ce que sont aujourd'hui les Indiens d'Amérique, c'est-à-dire à être dans des réserves où on les montrera comme des curiosités aux nouvelles populations. »*

Le Ministère des Transports pourrait refuser à la première compagnie privée française le droit de desservir l'Europe sans qu'on en fasse tant d'histoires. Mais voilà, UTA a la fâcheuse habitude de proposer à ses passagers des petites exclusivités comme ses Tarifs Super Challenge. A titre d'exemple : jusqu'à 75 % de réduction* sur les vols verts à destination de l'Afrique.

SI ON REFUSE A UTA
LE DROIT DE DESSERVIR L'EUROPE,
QUI DONC VOUS OFFRIRA DES
PRIX CHARTER SUR VOLS RÉGULIERS ?

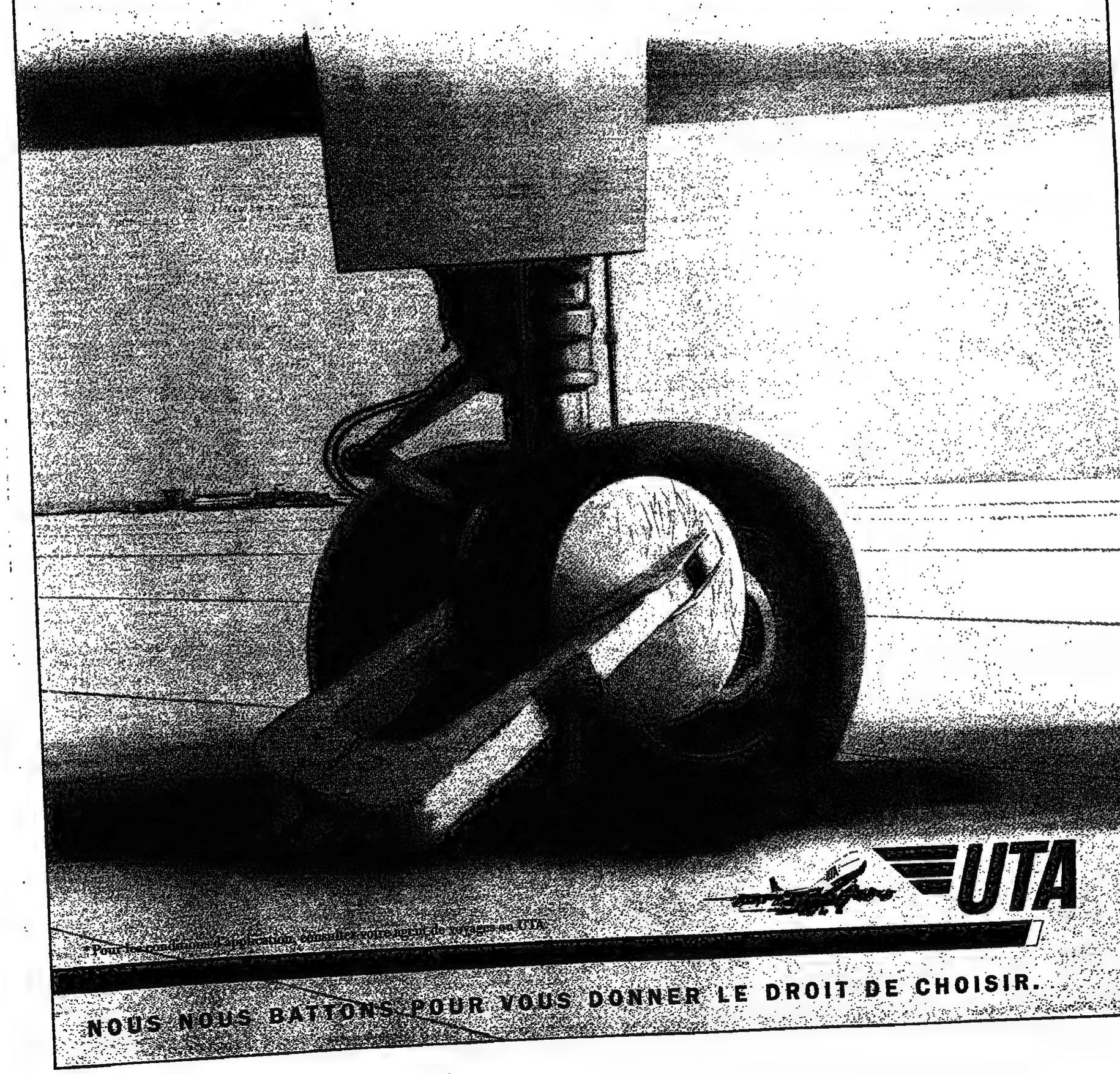

UTA

*Pour toute réservation effectuée avant votre départ en vacances, consultez votre agent de voyages ou UTA.

NOUS NOUS BATTONS POUR VOUS DONNER LE DROIT DE CHOISIR.

هكذا صفحة الأصل

هكذا صدر الأصل

Politique

Le scrutin européen du 18 juin

Les Grünen soutiennent... les Verts

La décision de Mme Dorothee Piermont, tête de liste des Grünen, les Verts allemands, aux élections européennes, de participer à un meeting commun, jeudi 15 juin à Metz, avec M. Claude Llabres, tête de liste des rénovateurs communistes (le Monde du 1er juin), a mis les Verts français en colère. Ils ont demandé des éclaircissements à leurs homologues : « Dorothee Piermont est-elle mandatée par les Grünen pour soutenir la liste des communistes rénovateurs ? S'agit-il d'une initiative personnelle ? Si oui, quelle suite les Grünen comptent-ils donner à cet acte que nous considérons comme très inamical et très regrettable à trois jours des élections européennes ? » Visiblement irrités, les amis de M. Antoine Waechter ajoutaient : *« Il s'agit d'une récidive puisque déjà, à l'occasion de la présidentielle de 1988, Dorothee Piermont était venue soutenir Pierre Juquin, qui se présentait contre le candidat des Verts. »*

Après l'élection présidentielle, M. Juquin et les « rénovateurs » s'étaient séparés, l'ancien porte-parole du PCF créant la Nouvelle Gauche et décidant, après les élections municipales de mars dernier, de soutenir la liste des Verts. A l'instar de M. Alain Lipietz, économiste revenu du gauchisme, qui a fini par *« choisir l'audace »* d'adhérer au mouvement écologiste, M. Juquin, dit-on, serait tenté de franchir le même pas. Encore faudrait-il que les Verts veuillent de lui ! En tout cas, un autre dirigeant de la Nouvelle Gauche, M. Jean-Paul Deléage, spécialiste en écologie, a d'ores et déjà fait *« une demande d'adhésion »* chez les Verts.

Mise au point

Cette précision sur l'itinéraire politique de l'ancien dirigeant communiste et de certains de ses amis donne son entière signification à la réponse que les Grünen ont apportée aux interrogations des Verts français, lundi. *« Nous soutenons la candidature de la liste européenne des Verts et nous nous réjouissons que la Nouvelle Gauche en fasse autant,* écrivent-ils. *Nous ne soutenons pas la candidature des rénovateurs communistes, nous nous sentons plus proches de vous que d'eux. »* Et ils précisent : *« Cela ne signifie évidemment pas que des membres des Grünen, y compris leur tête de liste aux européennes, ne puissent pour autant assister à des réunions organisées par les rénovateurs communistes ou d'autres mouvements. »*

Cette mise au point que les Verts français auraient peut-être souhaitée plus nette met surtout en évidence l'indépendance politique dont jouissent les élus écologistes allemands par rapport à l'appareil des Grünen. En l'occurrence, elle bénéficie à Mme Piermont, représentante de la tendance « fondamentaliste » issue de l'extrême gauche, qui, non contente de préférer M. Llabres à M. Waechter, devait participer, a apporté son soutien, sans y participer en raison d'un deuil familial, mercredi à la Mutualité à Paris, à un meeting commun de Democrazia Proletaria (Italie), de Herri Batasuna (Espagne) et de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste) de M. Alain Krivine. Ce dernier appelle indistinctement à voter, le 18 juin, pour Mme Laguiller (LO), pour M. Llabres (MRC) ou pour M. Gauquelin (MPPT).

O. B.

● **Le FLNKS appelle à l'abstention.** — Le bureau politique du FLNKS a appelé, mercredi 14 juin, *« tous ses militants et les électeurs à s'abstenir »* aux élections européennes du 18 juin. Le mouvement indépendantiste justifie sa position par le fait qu' *« aucune assurance »* n'a été fournie par le gouvernement *sur « les incidences de l'Acte unique européen sur deux points : 1) la liberté de circulation des hommes, notamment par rapport au corps électoral appelé à se prononcer sur l'acte d'autodétermination de 1988 mais aussi par rapport au marché de l'emploi local ; 2) la liberté de circulation des biens, des capitaux et des marchandises apparaît comme une entrave au développement de l'économie locale au profit d'une invasion de produits européens ».*

L'internationale libérale à géométrie variable

Les libéraux du Parlement européen rêvent d'un 19 juin radieux. Larges sont leurs idées, cela va sans dire, mais modeste, pour le moment le rang qu'ils occupent à Strasbourg.

Cinquième groupe de l'Assemblée des communautés européennes, avec quarante-cinq membres, le groupe libéral, démocratique et réformateur, a joué jusqu'à présent dans la cour des petits. Non seulement il n'avait rien de commun avec les deux groupes ténors de l'Assemblée, socialiste et PPE, mais au sein même des groupes plus modestes, il n'occupait qu'un rang... modeste, derrière les démocrates européens et les communistes.

L'espoir a pour les libéraux un nom, ou du moins un numéro. A la faveur de possibles reclassements au sein du groupe des démocrates européens et de l'éclatement annoncé du groupe communiste, à condition aussi que les libéraux allemands effectuent le 18 juin une percée, le groupe pense pouvoir se hisser dans la prochaine Assemblée au troisième rang.

Cette ambition, humaine — fût-elle réalisée, — ne saurait suffire à elle seule à donner aux libéraux le poids véritable, l'influence qu'ils n'ont jusqu'à présent guère eue.

Certes, leur présidente n'est pas une inconnue. Mais ni le nom ni le prestige personnel et l'activité de Simone Veil, ni l'entregent de Michel Poniatowski (vice-président du groupe), surtout occupé à préparer l'hypothétique élection de M. Giscard d'Estaing comme président de l'Assemblée, ni les enthousiasmes (variés) des petites troupes libérales n'ont jusqu'à présent suffi à propulser le groupe libéral en avant de la scène européenne.

Treize Français et dix Portugais du PSD de M. Cavaco Silva fournissent le gros des troupes. Des Portugais dans l'ensemble très discrets et des Français, comme à l'ordinaire, moyens, malgré l'aura et les interventions de poids de Simone Veil. Comme à l'ordinaire aussi, les Néerlandais, avec leurs cinq représentants, se démènent presque autant que leurs collègues français.

Pour quoi faire ? Si les libéraux brandissent haut et fort leur étendard doctrinal ou idéologique *(voir encadré)*, leur pratique parlementaire européenne ne se signale pas par une particulière originalité. Simone Veil, encore et toujours, se manifeste fréquemment : défense des droits de l'homme et grandes causes diplomatiques, problèmes de santé et d'éthique. Les Néerlandais du groupe, encore et toujours, font un large usage des *résolutions* d'urgence du jeudi. On vit, à propos de la Roumanie, de l'Iran, les libéraux fréquemment sur la brèche.

Pour le reste, libéralisme ou pas, la discipline ordinaire de vote trouve ses limites classiques et vole en éclats lorsque viennent en discussion des problèmes qui exacerbent plus des sensibilités *nationales que politiques* : agriculture, environnement.

La cause du libéralisme serait en vérité un peu fluette si elle avait pour appui le seul groupe de Strasbourg. Mais la fusée libérale, grâce à ses deux autres étages, peut voyager loin dans l'espace infini des idées et principes politiques.

Au niveau des Douze, la fédération des partis libéraux, démocrates et réformateurs, que préside la Luxembourgeoise Colette Flesch, rassemble seize partis qui ne sont pas tous représentés à l'Assemblée européenne et entretient des relations étroites avec le groupe de Strasbourg. Au niveau mondial *existe une vaste internationale* libérale dont le siège se trouve à Londres, que dirige un ancien ministre italien du budget, Gianni Malagodi. Une internationale si vaste qu'elle se perd parfois en conjectures sur le libéralisme de tel ou tel de ses partis membres.

Les choses sont moins obscures au niveau européen. Ainsi, lorsque les *« libéraux » du FPOe autrichien frappent* à la porte de la fédération, soutenus par les Allemands, ils se heurtent à la forte opposition des Néerlandais ou des Suédois alarmés par la coloration très « droite nationale », voire néonazie, de l'idéologie du parti de Joerg Haidr.

Plus ordinairement, ces instances servent à l'échange d'informations et peuvent éventuellement servir d'antichambre (comme pour la Turquie) à l'accession éventuelle au rang de membre à part entière de la *Communauté* européenne.

Quant aux idées... le spectre en est ample, du libéralisme doux et humaniste aux variantes les plus « sauvages » de la doctrine. Les parlementaires libéraux de Strasbourg avaient jusqu'à présent échappé aux grincements que peuvent engendrer ces différences poussées à l'extrême. Il n'est pas sûr qu'il en aille de même à l'avenir. Un Alain Madelin, par exemple, bientôt présent parmi les libéraux de Strasbourg et plus proche du très « thatchérien » Club de Bruges que de la version « douce » du libéralisme, pourrait bien y introduire des ferments de discorde et un radicalisme inédits.

Cette éventualité n'a pas que des inconvénients. Elle épargne aux libéraux de Strasbourg de n'avoir que de triviales préoccupations d'effectifs et de rang ou la migraine préalable de songer à la cohabitation strasbourgeoise de « leur » Simone Veil de toujours et de « leur » Valéry Giscard d'Estaing de demain.

MICHEL KAJMAN.

L'influence idéologique

A l'heure où le libéralisme apparaît comme l'idéologie dominante en Europe occidentale, imprégnant les programmes et politiques des conservateurs, des démocrates-chrétiens et parfois même des socialistes, le paradoxe est que la famille politique qui s'en réclame le plus clairement, et *depuis ses origines, n'en tire* qu'un médiocre profit. Constellation de petits partis charnières, la Fédération des partis libéraux, démocrates, et réformateurs, est prisonnière de sa *situation de* force d'appoint, alliée fidèle à Strasbourg des démocrates-chrétiens dont elle partage une grande partie du projet politique.

En fait, les libéraux européens se retrouvent sur un projet commun fondé sur l'acceptation sans réserve d'une unité européenne de type fédéral, sur la croyance dans les vertus de l'économie de marché, de l'initiative individuelle, d'un système démocratique où s'épanouissent des citoyens libres et responsables.

Un tel *credo* fonde le soutien que les libéraux ont, dans leur très grande majorité, apporté à tous les projets allant dans le sens d'un renforcement de l'unité européenne, bien au-delà de l'Acte unique. Une Europe fédérale, organisée selon un modèle parlementaire, mais libérale.

Le marché unique régi selon les principes de l'économie de marché présente pour les libéraux un double avantage : d'une part, il *casse le moule interventionniste* (Etat-providence, réglementation de l'économie) propre aux Etats-nations européens, de l'autre il crée un espace européen plus respectueux de l'initiative individuelle. L'Europe n'est donc pas seulement une nécessité politique et commerciale, mais le seul moyen d'opérer une révolution anti-bureaucratique et anti-interventionniste impossible à mener dans le cadre des Etats-nations.

Cette vision explique que les libéraux ne conçoivent pas le transfert de compétence des Etats à la Communauté comme la création d'un échelon bureaucratique de plus. *Notamment en* matière fiscale, il doit s'agir d'une substitution qui n'augmente pas la charge fiscale globale : comme l'affirme le programme de 1989, *« la Communauté doit être conçue dans l'optique d'une efficacité optimale au moindre coût »*. Une telle conception, qui implique bien entendu une réduction de « l'influence excessive des entreprises publiques », ne se traduit pas par l'acceptation d'une concurrence effrénée : les libéraux, partisans d'un soutien aux petites et moyennes entreprises (où ils trouvent une part de leur clientèle), prônent un respect des règles de la concurrence au *niveau européen, tout comme un* développement des droits et pouvoirs des consommateurs.

La « dimension sociale »

Ce refus d'une liberté d'entreprise sans frein explique que les libéraux, bien que hostiles à l'Etat-providence, n'acceptent pas l'idée d'une Europe à deux vitesses. La cohésion de la Communauté implique que celle-ci ait *une « dimension sociale »* qui comprenne la solidarité entre régions développées et régions pauvres, la lutte contre le chômage et la pauvreté par des politiques à tous les niveaux (Communauté, Etat, régions), la participation des travailleurs à la décision et à la propriété dans les entreprises.

Un tel programme, qui différencie la majorité des libéraux des conservateurs (de type tchatchérien) en matière économique et sociale, a son pendant sur le plan politique. De tradition laïque, les libéraux sont des défenseurs ardents de la liberté individuelle qui les conduit à mettre les droits de l'homme au premier plan, y compris au niveau international, mais aussi à se démarquer des conceptions traditionnelles (sur la famille, par exemple, où ils se sont séparés des démocrates-chrétiens). Certains courants, minoritaires (au Royaume-Uni, en Italie), ont même défendu une *vision libertaire des droits individuels*, qui s'est heurtée à un solide refus de la majorité dans la plupart des pays et au niveau européen.

Atlantistes, et même alliés fidèles entre tous des USA, les libéraux européens connaissent cependant ces derniers temps une *évolution contrastée sur ce chapitre*. Alors que l'aile la plus conservatrice (en France, en Italie) reste très réservée face au nouveau cours soviétique, les libéraux allemands (sous l'influence de l'Ostpolitik de Hans-Dietrich Genscher) et britanniques (traditionnellement pacifistes) inclinent vers une *attitude plus ouverte*. Là encore, cette ouverture creuse la différence avec les partis conservateurs et contribue à placer les libéraux sur des positions centristes.

Pourvoyeurs d'idées, aiguillon de la majorité modérée dans de nombreux pays et à Strasbourg, les libéraux souffrent cependant de ne pas disposer d'un poids politique à la hauteur de leur influence idéologique.

HUGUES PORTELLI.

Le communiqué du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée, le mercredi 14 juin 1989. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé un communiqué :

● **ACTIONS DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE EN LIAISON AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le garde des sceaux, ministre de la justice a présenté une communication relative aux actions du service public de la justice en liaison avec les collectivités territoriales.

Quatre priorités ont été retenues :

1) Faciliter l'accès au service public de la justice.

2) Participer aux politiques locales de prévention de la délinquance.

Un programme « Droit et ville », élaboré en collaboration avec la délégation interministérielle des villes, permettra d'œuvrer dans ce sens.

Des actions nouvelles seront organisées afin de prévenir l'endettement des familles les plus démunies et en particulier le non-paiement des loyers.

3) Associer les collectivités locales à l'exécution des peines.

Un effort important sera fait pour développer l'accueil par les collectivités locales des condamnés au travail d'intérêt général et des détenus en fin de peine placés à l'extérieur des établissements pénitentiaires et pour adapter, si possible, les postes de travail au niveau de qualification des condamnés. (...)

4) Prendre en charge les personnes ayant fait l'objet d'une décision de justice.

La justice et les collectivités territoriales conjugueront leurs efforts pour que les mineurs sans protection judiciaire, les majeurs sous contrôle judiciaire et les personnes récemment sorties de prison profitent mieux des institutions existantes d'insertion et d'orientation sociale et professionnelle.

Dans chaque tribunal de grande instance sera instituée une permanence d'orientation pénale donnant aux magistrats des renseignements sur les personnes qui leur sont déférées et proposant, le cas échéant, des mesures autres que l'incarcération.

∴

La cohérence de l'action judiciaire locale sera organisée autour des procureurs généraux et des procureurs de la République, en liaison étroite avec les premiers présidents et présidents de tribunal et les services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

● **SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE**

La stratégie arrêtée vise un développement équilibré ; il n'y a pas de secteurs condamnés.

Trois axes ont été retenus :

1) S'appuyer sur un secteur public dynamique.

Les groupes de ce secteur poursuivront d'importants programmes d'investissements en équipements productifs, en recherche, en formation et en croissance externe qui leur permettront de consolider leurs positions au plan mondial. Ces programmes figurent dans les contrats d'objectifs que l'Etat a signés, notamment avec Bull, Thomson, Rhône-Poulenc, Elf Aquitaine, Usinor-Sacilor et Pechiney.

2) Renforcer notre tissu d'entreprises moyennes.

Afin de rendre l'offre de capitaux plus proche de ces *entreprises*, les banques seront invitées à développer des fonds spécifiques de participation au capital.

Leur renforcement appelle aussi une intervention de l'Etat. Les procédures destinées aux PME seront simplifiées.

3) Améliorer notre potentiel technologique par des actions ciblées.

L'avenir de notre industrie dépend de la maîtrise des technologies nouvelles qui nécessite de la part des entreprises un effort considérable de recherche et d'innovation. Les pouvoirs publics accompagneront cet effort. A cet effet, les orientations suivantes sont adoptées :

– Poursuivre le soutien public, là où il constitue un élément indispensable de succès et où il a conduit à des réussites commerciales, en particulier l'aéronautique, l'espace, les télécommunications, l'énergie ;

– Développer la recherche industrielle pour les produits de grande diffusion dans les domaines où notre industrie possède déjà des positions fortes : le secteur électronique informatique, avec notamment les programmes de télévision haute définition (TVHD) et JESSI sur les composants électroniques, les transports terrestres (véhicules propres et économes, TGV de troisième génération), les matériaux, la chimie et la pharmacie et enfin le secteur agro-alimentaire ;

– Revitaliser les secteurs où notre offre est globalement limitée *mais où nous disposons d'atouts* : mécanique, génie biologique et médical, instrumentation, textile-habillement. (...)

DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES

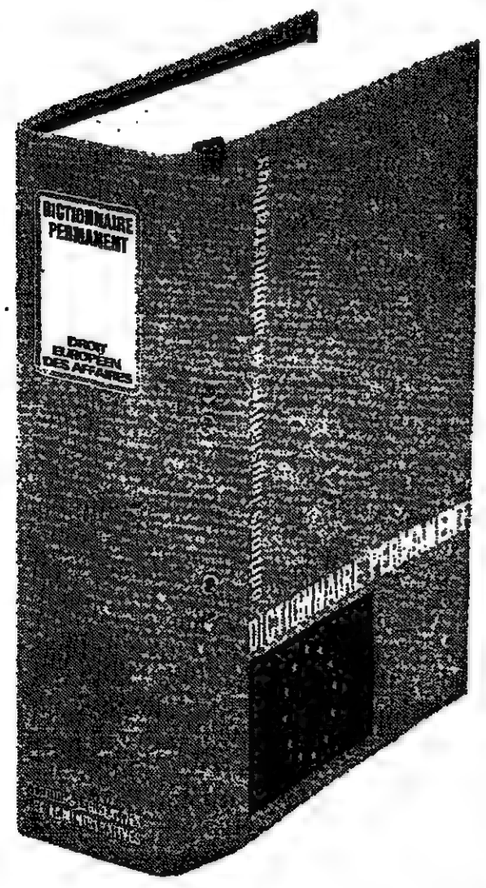

★ tout en seul volume
★ format européen 21 x 29,7
★ sur feuillets mobiles
★ mise à jour mensuelle

avec

★ les textes applicables
★ les institutions européennes
★ les projets en cours
★ l'avancement des travaux
★ le calendrier des applications
★ des commentaires
★ la jurisprudence
★ des renseignements pratiques

VIENT DE PARAITRE

Essai Gratuit
ou
Documentation détaillée

☎ (1) . 48 . 28 . 40 . 15 (Dominique Fortier)
Éditions Législatives et Administratives 19, Rue Péclet 75015 PARIS

Admirer la robe d'un grand Médoc à 10.000 m d'altitude, percer les secrets d'un Volnay premier cru 1982... Voilà un exemple des petites attentions dont on vous prive en refusant à la première compagnie aérienne privée française de desservir l'Europe. Autant pour vous que pour nous, souhaitons que 1989 soit une année exceptionnelle pour UTA.

CHEZ UTA, LA SEULE PERSONNE
QUI NE VOIT PAS D'INCONVÉNIENT
A CE QUE L'AUTORISATION
D'ALLER EN EUROPE
PRENNE UN CERTAIN TEMPS
EST NOTRE CAVISTE.

UTA

NOUS NOUS BATTONS POUR VOUS DONNER LE DROIT DE CHOISIR.

هكذا صفحة الأصل

هكذا في الأصل

Politique

Le financement des partis et des campagnes électorales

« L'amnistie n'est pas scandaleuse, elle est nécessaire », *nous déclare M. Michel Sapin*

L'Assemblée devrait être saisie, dès la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet, du projet de loi relatif au financement des partis politiques et des campagnes électorales (*le Monde* du 15 juin). La commission des lois de l'Assemblée nationale, présidée par M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine), proche de M. Michel Rocard, travaille depuis le mois de décembre dernier, au sein d'une mission spéciale composée de représentants de chaque groupe politique, à l'élaboration de nouvelles règles en matière électorale. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Sapin définit les grands principes auxquels doit, selon lui, répondre une loi sur la transparence et le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

« La commission des lois que vous présidez sera bientôt saisie de l'examen, au fond, du projet de loi sur le financement des partis politiques. Quels doivent être, selon vous, les principaux critères d'un *tel* texte ?

– Il ne faut pas de texte hypocrite. Nous devons mettre en place des règles définitives, strictes, contrôlées et sanctionnées concernant à la fois le financement des campagnes, des partis politiques et le fonctionnement des collectivités locales, notamment en matière d'attribution des marchés publics. La trame principale du texte doit reposer sur le plafonnement des dépenses à la fois en espèces et en nature. Dans la loi actuellement en vigueur, certaines campagnes électorales, comme celle des députés, sont *plafonnées*. Mais d'une part, aucune sanction efficace n'est prévue en cas de dépassement de ce plafond et, d'autre part, on n'a pas fixé de limites aux types de dépenses (affichages publics, publicité dans les journaux). Si l'on veut que le plafond soit respecté, il faut également limiter les « opportunités » de dépenses.

» Le texte devra assurer la transparence des mécanismes de financement, en rendant publics les comptes versés aux associations en charge de ce financement. Pour davantage de transparence, il est nécessaire d'augmenter le financement public des partis politiques et des campagnes électorales et d'autoriser un véritable financement privé. Enfin, les sanctions en cas d'infraction doivent être très sévères. Il faut tout d'abord donner à un organisme *ad hoc* – qui pourrait être une commission composée de membres des grands corps de l'Etat – des moyens d'investigation. Il faut ensuite sanctionner et la seule sanction réelle pour un élu, c'est l'inéligibilité. L'élu qui a fraudé est déchu de son mandat et ne peut se représenter à une élection pendant un délai qui reste à fixer. De même pour celui qui a été battu, mais dont la fraude est prouvée.

– La décentralisation, en renforçant les pouvoirs des collectivités locales et de leurs élus, a multiplié les possibilités de financement occulte des partis et des campagnes. Les conditions d'attribution des marchés publics sont notamment souvent mises en question...

– En ce qui concerne les marchés publics, il apparaît nécessaire de renforcer de façon drastique le contrôle des modalités d'attribution. On pourrait envisager de donner aux chambres régionales de comptes les moyens d'investigation dont elles sont aujourd'hui dépourvues.

« A règles nouvelles, situation nouvelle »

– Le débat sur le projet de loi à *venir, relatif au financement des* partis politiques, est actuellement occulté par une des dispositions du texte, qui prévoirait l'amnistie des délits commis dans ce domaine. Nombreux sont ceux qui pensent que cette amnistie est en fait la seule raison de la soudaine précipitation du gouvernement quant à la décision du dépôt du texte dès cette session. Une telle amnistie se justifie-t-elle ?

– L'amnistie n'est pas scandaleuse ; elle est nécessaire. A règles nouvelles, situation nouvelle. On a amnistié récemment un certain nombre de délits, relatifs à l'expression, *violente ou non, d'une opinion*, parce que l'on estimait qu'il y avait une nouvelle donne, un autre climat, et qu'il fallait en tenir compte. Dans le cadre du financement des partis, le problème est le même si le texte apporte des modifications de fond. Mais ne doivent être amnistiées que les infractions relatives au financement direct ou indirect des campagnes électorales ou des partis. Le délit qui a permis l'enrichissement *personnel* d'un élu ou d'un candidat ne peut et ne doit pas être amnistié.

– L'opposition, de droite comme de gauche, semble aujourd'hui fermement décidée à s'opposer à un projet déposé à la hâte, sans consultation des dirigeants de partis. Sur un sujet qui concerne l'ensemble de la classe politique et qui devrait réunir un large consensus, cette précipitation n'est-elle pas dommageable ?

– La mission spéciale de la commission des lois, composée de députés représentant tous les groupes politiques, travaille depuis le mois de décembre dernier sur ce sujet. De ceux qui aujourd'hui parlent de texte hypocrite, j'attends qu'ils prennent leurs responsabilités. La seule question qui se posera alors est la suivante : accepteront-ils ou non des règles *aussi strictes, qui* remettent sérieusement en cause les méthodes actuelles de financement ? »

Propos recueillis par
PASCALE ROBERT-DIARD.

Petit traité du « système D »

Quel est, concrètement, ce « système D » du financement des partis et des campagnes électorales que l'on cherche tant à combattre aujourd'hui ? Après consultation des intéressés sur cet « argent sale » de la politique, voici quelques règles bien établies puisées dans le traité du financement occulte.

La vie politique coûte cher. Il faut tout d'abord financer sa campagne électorale. Actuellement, seules sont plafonnées les dépenses relatives aux élections présidentielle et législatives (500 000 francs pour ces dernières). Les consultations locales (*municipales, cantonales, régionales*) échappent à toute règle. On peut certes accepter, dans la limite d'un plafond fixé par la loi, les libéralités de gentils donateurs (particuliers et entreprises). Mais au *regard des frais de journaux de* campagne, d'affichage, de cocktails, de déplacements, ces subsides se révèlent notoirement insuffisants.

Il faut ensuite, une fois élu, entretenir son image. Là encore, les frais sont élevés. Il est souvent nécessaire de posséder sa propre presse municipale ou départementale, mais on peut également chercher à s'attirer les bonnes grâces d'une radio libre en échange d'une aide financière, ou la sympathie des quotidiens d'information contre la promesse de budgets publicitaires conséquents. On doit *également financer sa permanence* électorale et son personnel, assurer les fournitures de téléphone, de matériel de bureau, disposer d'une ligne de crédit pour s'assurer un train de vie digne (invitations *diverses, voyages....*). *On doit enfin* maintenir de bonnes relations avec des organismes électoralement importants pour se donner quelques garanties quant au renouvellement de son mandat.

Faute de financement public ou privé « officiel » satisfaisant, et quand on ne veut pas puiser dans les caisses de la collectivité dont on est l'élu, il faut bien se « débrouiller ». La tâche est plus facile aux maires de villes importantes, aux présidents de conseils généraux et régionaux, véritables exécutifs locaux, renforcés dans leurs pouvoirs par les lois de décentralisation. Car ces élus en mal d'argent, qui peuvent décider du lancement de travaux publics importants, donner l'autorisation nécessaire à l'implantation d'un centre commercial ou distribuer des marchés, trouvent en face d'eux des entreprises tout à fait prêtes à les aider, moyennant bien sûr contrepartie. Parmi elles, on *compte essentiellement les profes*sionnels du bâtiment et des travaux publics, de la grande distribution, ou les gros fournisseurs d'équipements tels que constructeurs automobiles, restaurateurs pour collectivités.

Pour obtenir le marché de l'aménagement d'une route ou la construction d'une salle polyvalente, pour ouvrir une grande surface, ces entreprises ne reculent pas devant un petit sacrifice financier. Ses formes peuvent être multiples. Moyen ancestral, mais toujours en vigueur, l'argent au « noir » : quelques liasses de « Pascal », dont personne ne saura ni l'origine, ni la destination. Ensuite, l'argent versé « légalement » : l'entreprise adresse officiellement un chèque à un club, ou à une association de soutien de l'élu. *Principal inconvénient de cette* méthode, la clarté, qui peut fournir ensuite à l'adversaire de bonnes armes de campagne (*« le maire a reçu de l'argent de l'entreprise X. Ceci explique cela... »*).

Toujours officiellement, on peut se révéler gentil mécène du club de football en division d'honneur, sponsoriser les maillots et le ravalement des vestiaires. Ce système a en plus la grande qualité de faire apparaître l'élu comme quelqu'un d'habile parvenant à faire payer par des fonds privés des dépenses qui sans cela relèveraient de la collectivité. Et puis, un jour, on apprend que l'entreprise Y a obtenu le marché de la construction du stade ou celui des deux cent mille repas annuels de la cantine scolaire privatisée. *Certes, il y a eu appel* d'offres et ouverture cérémonieuse des plis cachetés en présence d'élus et d'huissiers. Mais on a constaté qu'aucune des entreprises ne répondait à l'enveloppe budgétaire *initialement* fixée. *On a donc* repris les négociations, mais cette fois de gré à gré, avec chaque « offreur », et décidément c'est bien l'entreprise Y qui était la moins gourmande.

La méthode la plus courue

Troisième méthode, la plus courue, la facturation des dépenses de l'élu ou du candidat par des entreprises tiers : le montant de la facture du journal électoral est adressé par l'imprimeur à une entreprise qui soudainement ressent de gros besoins en prospectus, papiers à en-tête et frais divers d'impression... Autre solution, les travaux ou prestations jamais facturés : pour la collectivité, cela peut prendre la forme d'une mise à disposition gracieuse d'une secrétaire dans la perma*nence électorale pendant quelques* mois, ou plus grossièrement de la construction subite, dans une commune de deux cent quatre-vingts habitants, d'une vaste salle polyvalente ne figurant sur aucun budget local. Plus mesquin, ces travaux non facturés peuvent utilement être employés pour l'aménagement de la villa privée de l'élu (960 000 F pour la restauration d'une propriété en Charente, 4 millions de francs dans les Bouches-du-Rhône).

Plus sophistiqué : les bureaux d'études. Un élu passe un marché avec une entreprise qui, en échange, s'adresse à un bureau d'études très proche politiquement du maire ou du président du conseil général. Ce bureau sera chargé d'une enquête d'opinion, de faisabilité, ou de vérifier la bonne insertion de tel projet architectural dans l'environnement urbain. Par exemple : un maire décide de construire un nouvel hôtel de ville pour un montant de 100 millions de francs. L'entreprise de BTP Z obtient le marché. Elle verse 3 % du montant des travaux, soit 3 millions de francs, au bureau d'études pour financer les enquêtes ou à titre de commission commerciale d'intermédiaire. 40 % de cette somme sont destinés effectivement à assurer les dépenses de fonctionnement du bureau d'études (locaux, personnel et tout de même réalisation d'études), 30 %, soit près de 900 000 F, reviennent aux instances nationales du parti de l'élu pour nourrir les frais à venir des campagnes électorales. Et les derniers 30 % sont réservés au générateur du marché – l'élu local – pour ses frais d'imprimeur, d'affichage ou d'entretien de permanence. Mais c'est le bureau d'études, et non l'élu directement, qui paie les factures. Le même bureau se charge d'ailleurs d'informer les nouveaux élus, non encore aguerris, du système en vigueur : *« Monsieur le maire, nous avons appris que vous aviez l'intention de construire une piscine, voilà com*ment cela se passe... »

Et quand les choses se passent un peu moins bien que d'habitude, ou moins discrètement, on peut toujours espérer que le Parlement, dans sa grande sagesse, votera *une loi d'amnistie, en jurant, mais* un peu tôt, qu'on ne l'y reprendra plus...

P. R.-D.

Au Sénat

Sécurité routière : le contrôle technique des véhicules

Le Sénat a commencé l'examen, mercredi après-midi 14 juin, du projet de loi relatif à la sécurité routière adopté par l'Assemblée nationale (*le Monde* des 12 et 13 mai).

La « peur du gendarme » ne saurait suffire à assurer la sécurité sur les routes. Une quasi-unanimité s'est faite sur ce constat.

Pour M. Jean-Luc Bécart (PC, Pas-de-Calais), par exemple, les conducteurs ne sont pas exclusivement responsables des accidents et il revient à l'Etat de *« faire son travail »* en matière d'infrastructure et de formation. MM. Michel d'Aillières (RI) et Daniel Hoeffel (Un. cent.), tous deux présidents de conseils généraux, l'un de la Sarthe, l'autre du Bas-Rhin, ont jugé que l'Etat serait bien inspiré de suivre l'exemple des collectivités territoriales, qui consacrent des sommes importantes à l'amélioration du réseau routier. De son côté, M. Guy Allouche (PS, Nord) a concrètement évoqué le cas de sa région, où la décision a été prise d'engager des travaux importants d'éclairage.

M. Franck Sérusclat (PS, Rhône) a mis l'accent comme nombre de ses collègues sur une éducation et une information qui *« intelligemment dispensées permettraient sûrement de faire l'économie de la répression »*. Il a plaidé pour des contrôles de la circulation *« ostensibles et non sournois »* au motif que *« mieux vaut des gendarmes bien visibles que des voitures banalisées »*. En écho, M. Stéphane Bonduel (RDE, Charente-Maritime) a souhaité que *« la surveillance policière soit désormais perçue comme un moyen de sauver les vies humaines »*.

Si les sénateurs ont refusé de suivre M. Jacques Thyraud (RI, Loir-et-Cher), rapporteur de la commission des lois qui proposait de punir d'un à trois mois de prison et d'une amende de 20 000 à 100 000 F tout conducteur qui aurait dépassé d'un tiers le maximum de la vitesse autorisée, ils ont en revanche adopté un amendement du gouvernement sur le contrôle technique des véhicules. Cette disposition réglemente l'accès à la condition de contrôleur des véhicules, en le distinguant de celui de réparateur. En octobre dernier, la décision avait été prise du contrôle technique périodique des véhicules légers de plus de cinq ans, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les poids lourds. Ces contrôles devront être effectués par des contrôleurs agréés dont les fonctions seront exclusives de toute autre activité exercée dans la réparation et le commerce automobile. Les frais de contrôle seront à la charge du propriétaire du véhicule.

A. Ch.

A l'Assemblée nationale

Le tracé du TGV-Nord

Grâce au front du refus sur le tracé du TGV-Nord, constitué par les députés communistes, centristes, UDF et RPR, le gouvernement a dû, mercredi 14 juin, reculer en bon ordre avant de reprendre finalement l'avantage. L'Assemblée nationale examinait, après échec de la commission mixte paritaire, le projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles.

La conjonction des oppositions a permis dans un premier temps à l'Assemblée nationale d'adopter, contre l'avis du gouvernement, des amendements manifestant une hostilité au tracé du TGV-Nord et à l'accélération des procédures d'expropriation. *« On n'a pas tenu compte des préoccupations exprimées par la population, les socio-professionnels et les élus de la région picarde qui, toutes tendances confondues, ont souhaité que l'on prenne en considération leurs intérêts, notamment dans la région d'Amiens »* a protesté M. François Asensi (PCF, Seine-Saint-Denis) sous l'œil approbateur de M. Gilles de Robien (UDF, Somme), maire d'Amiens.

Dans les tribunes du public des personnes portaient des T-shirts en faveur du passage du TGV à Amiens. *« La droite et le groupe communiste utilisent des moyens très détournés pour empêcher la réalisation d'un projet majeur »*, a protesté M. Alain Richard (PS, Val d'Oise). Le rapporteur du projet, M. Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique) a, quant à lui, souligné le fait que ces amendements rendraient *« difficile toute procédure d'expropriation et, partant, tous travaux d'utilité publique »*. Le ministre du logement, M. Louis Besson a rappelé que l'accélération du processus d'expropriation (notamment destiné à faire partir des propriétaires qui ont acheté de petites parcelles de terrain pour retarder la construction du TGV), *« ne remet pas en cause le principe de la juste et préalable indemnisation »*.

Pour repousser *in fine* ces amendements adoptés par des oppositions devenues pour l'occasion majoritaires dans l'hémicycle, M. Besson a dû demander une seconde délibération. Le RPR, l'UDF et l'UDC ayant alors décidé de quitter l'hémicycle, les amendements ont été repoussés et le texte adopté, à main levée, par les seuls députés socialistes, les communistes votant contre, non sans avoir dénoncé la remise en cause, grâce à la *deuxième délibération, d'amende*ments adoptés dans un premier temps par une majorité de circonstance.

P.S.

EN BREF

● **Nouvelle-Calédonie : la satisfaction de M. Mitterrand.** – A l'occasion de la réunion du conseil des ministres, mercredi 14 juin, M. François Mitterrand a commenté les résultats des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie en disant : *« Les accords de Matignon ont été validés par l'opinion et ont connu un succès populaire. Le gouvernement doit se sentir très assuré de sa démarche. »* Sur le territoire, le RPCR et le FLNKS ont choisi chacun son candidat à l'élection du président du nouveau congrès, qui doit intervenir lundi 19 juin. M. Jacques Lafleur et ses amis soutiendront la candidature de M. Simon Loueckhote, élu des îles Loyauté, et les indépendantistes M. Rock Wamytan, jeune cadre de l'Union calédonienne.

● **RECTIFICATIF.** – Une erreur s'est glissée dans l'article consacré au « dénoyautage des sociétés privatisées » (*le Monde* du 15 juin). A l'Assemblée nationale en dernière lecture, le projet de loi de M. Pierre Bérégovoy a été adopté par les seules voix socialistes, le PCF s'est abstenu, l'UDF, l'UDC et le RPR votant contre.

● **M. Toubon : concertation.** – M. Jacques Toubon, député, ancien secrétaire général du RPR, s'est déclaré, mercredi 14 juin, sur France Inter, favorable à un projet de loi sur le financement des partis, à condition qu'il soit *« établi par un comité de « sages » indépendants et soumis à* l'ensemble des partis ». M. Toubon, a précisé que le RPR est *« tout à fait opposé à toute disposition qui consisterait à effacer les infractions qui ont été commises, à tirer d'un mauvais pas un certain nombre de députés socialistes qui ont commis des délits »*.

● **La « lettre » du PR : mal posé.** – La « lettre » du Parti républicain écrit, mercredi 14 juin : *« Le problème du financement des partis politiques, comme toujours, est mal posé. Il ne s'agit pas d'augmenter la manne octroyée à chaque parti, car toute actualisation des sommes versées tombera sous le coup des protestations contre la dilapidation des fonds publics. Ce qu'il faut, en revanche, c'est permettre le dégrèvement d'impôt pour ceux qui donnent aux partis politiques. Ce serait, au surplus, un moyen d'intéresser les Français à la vie de leurs partis politiques. »*

L'ANGLAIS POUR TOUS
Pour moins de 250 F
vous pourrez apprendre l'anglais ou vous perfectionner avec
LES COURS DE LA BBC
Deux cassettes et un livre avec explications en français
Documentation gratuite :
ÉDITIONS BBC OMNIVOX (M)
6, rue de Berri, 75008 Paris
Tél. (1) 43-59-80-05

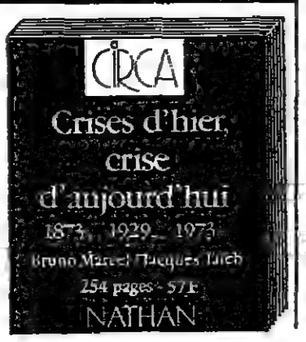

MENSUEL MARXISME MOUVEMENT
Social-démocratie ou Nouveau communisme ?
M n° 29 : un numéro spécial
Le nouveau Parti communiste italien
comprenant l'essentiel du rapport d'Achille Ochetto
35 francs (port compris)
Commandes : M. 209, rue Saint-Maur, 75010 PARIS
Abonnement : 10 numéros, 320 francs
Etudiants et chômeurs : 225 francs

JUSTICE

Au procès de la branche lyonnaise d'Action directe

Un certain désordre

LYON
de notre bureau régional

« *Vous traitez la mort d'un général de gendarmerie comme un poisson d'avril, c'est une salade invraisemblable !* » Venant de Frérot, meurtrier présumé, l'invective est plus incongrue encore qu'outrancière. Il n'empêche. Après l'évocation de la mort du général Guy Delfosse, tué le 27 mars 1984, de cinq balles tirées à bout portant, pour avoir tenté de raisonner l'un des braqueurs de la banque dont il était client, l'interminable débat de balistique qui occupa toute une journée d'audience avait tourné à la caricature.

Un 357 magnum et un 38 spécial, deux armes, successivement identifiées, pour un seul crime... les quatre experts cités avaient quelque raison d'être embarrassés pour disserter sur les mérites comparés de la loupe binoculaire, du macroscope comparateur et du microscope à balayage électronique. Cette passe d'armes ne serait qu'anecdotique si, *in fine*, M. Marcel Lemonde, juge d'instruction chargé du dossier, appelé à la barre par un président visiblement perplexe, n'avait loyalement reconnu que « *cette leçon a relativisé dans* [son] *esprit la fiabilité des expertises balistiques* ». Me Jacques Vergès et ses confrères de la défense en prirent bonne note, pour l'avenir.

Personne ne songea à polémiquer sur le calibre de la balle qu'un courageux sexagénaire stéphanois avait reçue dans le ventre en s'opposant aux malfaiteurs avec... un petit canif. Opinel. Le ton était redevenu grave. Il annonçait des échanges orageux. Evoquant un certain été 1983, qui constitue dans son souvenir « *une saison en enfer* », le lunaire Renaud Laigle osa enfin tenir tête à ses anciens « maîtres ». « *Toute la bande avait débarqué dans la propriété de mes parents avec armes et bagages. Olivier devenait fou. Il parlait de nous faire tous payer pour avoir saboté l'œuvre de sa vie, menaçait de crever un œil à Polak pour l'empêcher de faire des photos, avait séquestré Blanc, soupçonnait Aissou d'être un indicateur, voulait se débarrasser de Josette Augay parce qu'elle était inutile. C'était la terreur...* » Olivier l'ayant traité de « *collabo* », avant de se faire expulser, Laigle se tourna vers Frérot pour lancer : « *Vous avez peut-être oublié, mais moi, je vous le dis dans les yeux, je n'ai rien oublié.* (...) *Et puis, Maxime, tu sais bien qu'on est tous tombés à cause de tes Mémoires !* »

Une « journée de chien »

Frérot, pourtant, n'a pas pu oublier le 12 juillet 1985 ; ses « carnets » en témoignent : trois tentatives d'attaque à main armée, deux fiascos, une Bérésina. Dubray, le titi de Vanves, affublé d'une énorme perruque dès sa descente du TGV, qui accroche à l'envers la pancarte « *Fermé pour cause de hold-up* », puis se perd dans les rues de Lyon sur un cyclomoteur capricieux, un « *système de temporisation* » qui interdit l'accès d'une salle des coffres, une caisse vide, un faux nez « bâclé » qui se désagrège, un fourgon de pompiers qui bloque la voiture prévue pour la fuite, Blanc qui s'endort dans un square, un employé de banque qui refuse d'ouvrir au « *client suspect* » réclamant sa commande de traveller's checks, pour la bonne raison que son agence n'en délivre pas... rien n'aura été épargné au groupe lors de cette « journée de chien » amèrement ressassée par Frérot dans ses confessions.

C'est le début de la fin. L'examen par la cour des deux derniers des trente hold-up commis par Action directe Lyon confirmera cette impression. Le 20 décembre 1985, Frérot a placé une charge explosive trop forte pour ouvrir la porte blindée d'une Caisse d'épargne : cinq employés sont légèrement blessés mais l'argent, enseveli sous un amas de décombres, est inaccessible. Enfin, le 6 juin 1986, Frérot, alors en cavale, rate une ultime opération lyonnaise. Son attaque en solo du Crédit agricole du boulevard des Etats-Unis dégénère en western de série B. Poursuivi par un employé de banque intrépide, l'homme traqué lui tire dessus à cinq reprises et le blesse sérieusement, mais il chute et doit abandonner son pistolet, son vélomoteur et un butin de 218 000 francs, avant de prendre un automobiliste en otage.

Puis vint l'interrogatoire de personnalité de Daniel Reynaud, qui n'a « *jamais fait de politique* » mais est accusé d'avoir vendu des armes au groupe. Cet ex-« gone » de la Croix-Rousse porte un patronyme encombrant : Guy Reynaud, son frère aîné, fut, en effet, à la fin des années 60, le chef d'un gang resté célèbre dans les annales du banditisme lyonnais. Le casier judiciaire de Daniel est moins lourd mais révèle une activité soutenue de receleur d'armes. « *Action directe ? connais pas* », affirmera cet artisan tapissier quadragénaire aux réparties désarmantes. « *J'ai rompu avec mon amie quand je suis tombé...* » Le président : « *Amoureux d'une autre femme ?* » — « *Non ! en prison.* »

Dans son carnet, Frérot n'est pas tendre pour Reynaud : « *C'était un petit truand, calculateur, perfide, volant tout le monde. Il m'a jugé, je suis pour lui le bon pigeon, le con. J'abdique devant sa saloperie, j'obéis, je rampe, comme à l'armée ou devant les banquiers. J'achète tout au prix fort.* » Mais, devant la cour, le scribe moraliste s'offre une palinodie : « *C'est un pastiche, on vous l'a dit ! J'ai beaucoup de respect pour la famille Reynaud, qu'on a toujours voulu accabler pour faire oublier les flics corrompus.* (...) *Vous méprisez le peuple et je vous méprise pour ça... Quant aux armes et aux explosifs, notre réseau international était suffisamment bien approvisionné pour ne pas avoir à en acheter ailleurs.* » Un révolutionnaire se laissant « *fourguer des calibres* » par un « *magouilleur* », cela faisait évidemment un peu... désordre.

ROBERT BELLERET.

Aux assises des Bouches-du-Rhône

Christian Dovero victime d'un policier... exemplaire

Le 2 février 1988 à Marseille, le gardien de la paix Aveline tuait Christian Dovero, jeune homme de vingt-six ans, fils d'un chauffeur de taxi, qu'il avait pris pour un voleur de voitures. C'était apparemment le schéma trop classique de la « bavure ». Pourtant, le procès du policier qui s'est ouvert, mercredi 14 juin, devant les assises des Bouches-du-Rhône, ne fait apparaître aucun des éléments habituellement propres à ce type d'affaire.

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

L'enquêteur de personnalité désigne Jean-Pierre Aveline comme « *un homme dont la vie privée est irréprochable, et dont la carrière professionnelle est exemplaire* », avant d'ajouter dans son rapport : « *Il n'appartient pas à cette catégorie de policiers que l'on appelle par dérision des cow-boys.* »

Son dossier est riche de félicitations, et un de ses chefs dira à l'audience qu'il était « *très sérieux, calme, sobre* ». Il ne fait pas non plus partie de ceux qui sont entrés dans la police pour fuir les cadences de l'usine.

Après avoir fait son service dans la gendarmerie, il a passé avec succès les épreuves pour entrer dans cette arme. Mais son choix s'est porté sur la police nationale, où il est admis sur concours. Aveline ne saurait ainsi être présenté comme le mouton noir d'un corps qui lui apporterait son soutien, tout en révélant discrètement ses défauts.

Aussi, bien avant d'aborder les faits, la présidente, Me Marie Viangalli, s'est fait expliquer certaines choses. Elle a appris de la sorte qu'un gardien de la paix débutant doit suivre d'abord un stage de cinq mois au centre de formation des polices urbaines de Vannes. A l'issue de ce stage, Aveline a été nommé à Marseille dans le quatorzième arrondissement, quartier réputé difficile, et c'est lui-même qui a demandé son affectation à la brigade de surveillance du secteur nord.

Il a vingt-huit ans lorsque le 2 février 1988, il fait partie d'une équipe en civil qui surveille une voiture volée stationnée sur un parking. Il voit deux hommes s'attarder auprès d'une automobile, puis s'approcher un instant du véhicule volé, avant de rejoindre le taxi dans lequel ils sont arrivés. Soupçonnant un trafic, les policiers décident d'intervenir.

« Il est tombé sur mes genoux »

« *J'ai entendu la porte s'ouvrir,* raconte le père de la victime, Robert Dovero. *J'ai vu le revolver sur la tempe de mon fils. Il s'est reculé sur moi en mettant les mains devant lui, comme s'il avait peur. J'ai entendu :* « police », *et un coup est parti. Il est tombé sur mes genoux, et j'ai senti quelque chose de chaud couler sur mes jambes.* » Sa voix s'étrangle. Dans la salle son épouse Monique éclate en sanglots.

Aveline présente une autre version : « *Je sors mon arme quand j'arrive sur la porte du véhicule. Je l'ouvre. Je crie* « Police, ne bougez pas ! » *J'ai braqué cette personne à ce moment, et la victime s'est retournée vers moi et a saisi ma main armée* ».

C'est à ce moment que le coup serait parti dans des conditions qu'Aveline ne parvient pas à expliquer. Jeudi 15 juin, les experts en balistique devaient tenter d'éclaircir ce point. Mais les débats ne se sont pas réduits à cette confrontation.

— « *Est-il normal d'intervenir l'arme à la main ?* » a demandé la présidente alors que l'avocat général, M. Yves Le Baut, insistait auprès des chefs des policiers pour connaître les consignes données aux gardiens de la paix en ce qui concerne l'usage des armes.

« *Lorsqu'ils sont dans une situation à hauts risques* », répondit le commissaire divisionnaire Jacques Cassagnères. C'est une situation exceptionnelle. Mais pour le commissaire « *l'exception est le principe permanent dans certains quartiers.*

En l'occurrence, M. Cassagnères a cette formule : « *Ils sont en situation « orange ». Ce n'est pas une situation* « verte ». *On n'est pas non plus dans le « rouge ». Mais, sur le moment, on ne sait pas à qui on a affaire.* » La définition du « haut risque » est elle aussi vague : « *C'est quand on ne voit pas les mains, quand il y a un contexte délicat ou des indices qui laissent supposer un danger.* »

Si les méthodes policières inquiètent les magistrats, celles de la chancellerie ont provoqué une émotion certaine au parquet de Marseille. A l'époque des faits, le ministère de la justice, alors tenu par M. Albin Chalandon, avait exigé que Jean-Pierre Aveline soit immédiatement relâché et qu'une information judiciaire soit ouverte pour « *recherches de causes de la mort* ». Qualification rarement utilisée et réservée au suicide suspect ou au décès sans raison apparente. Trois jours plus tard, devant la réaction scandalisée des magistrats de Marseille et du Syndicat de la magistrature une seconde information était ouverte pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Les jurés des Bouches-du-Rhône n'auront à se prononcer que sur ce crime, sans pouvoir s'exprimer ni sur la formation des policiers ni sur la responsabilité des chefs de Jean-Pierre Aveline, si convaincu de son bon droit qu'il déclare, formel : « *Je n'ai commis aucune faute.* » Une certitude qui laisse perplexe.

MAURICE PEYROT.

RELIGIONS

La mort du cardinal Malula, archevêque de Kinshasa

Le père du rite zaïrois

Le cardinal Joseph-Albert Malula, archevêque de Kinshasa (Zaïre), est décédé, mercredi 14 juin, à la clinique de l'université de Louvain, des suites d'une tumeur au cerveau. Il était âgé de soixante-douze ans.

S'il n'a pas été le premier cardinal noir, Mgr Joseph-Albert Malula a été l'un des *pionniers* de l'« africanisation » du catholicisme. Né le 11 décembre 1917 à Kinshasa (ex-Léopoldville), d'une famille noble du Kasaï, il a été élevé par les missionnaires belges et fait toutes ses études, y compris celles de philosophie et de théologie, au Congo. Ordonné prêtre le 9 juin 1946, il a été le premier curé noir de Kinshasa. Dès 1956, il signe avec des intellectuels catholiques un manifeste de la « *conscience africaine* » et prend position pour l'indépendance du Congo belge.

A quarante-deux ans, il devient évêque du diocèse de Kinshasa (archevêché en 1964) et sera nommé cardinal par Paul VI le 28 avril 1969. L'indépendance zaïroise et le concile Vatican II (1962-1965), qu'il va suivre de bout en bout, vont faire de lui le porte-parole d'une large autonomie africaine dans la liturgie, la théologie et le fonctionnement de l'Eglise locale.

Bousculant les traditions, s'attirant de nombreuses inimitiés, à Rome mais aussi en Afrique, cet homme simple, peu expansif mais résolu, restructure dans les années 70 toute l'Eglise zaïroise. Il institue des ministères de laïcs (les fameux *bakambis*) pleinement responsables de l'animation des communautés chrétiennes, redécoupe le tissu paroissial en petites communautés de base (mille environ aujourd'hui) et surtout, pendant vingt ans, il va militer pour la reconnaissance par le Vatican du « *rite zaïrois* », qui fait une large part aux danses, aux chants et aux habitudes culturelles africaines. La « *messe zaïroise* » ne sera reconnue par Rome qu'en septembre 1988.

De même le cardinal Malula va-t-il affirmer à plusieurs reprises, dans des conférences de théologiens, notamment en avril 1984 à Yaoundé, une volonté d'indépendance par rapport à Rome dans la conception du mariage et de la famille africaine. Depuis longtemps militant en faveur du « *concile noir* », il aura qu'en partie satisfaction avec l'annonce par Jean-Paul II, en janvier 1989, d'un *synode des évêques africains*, dont la date et le lieu ne sont pas encore fixés. Président de la Conférence épiscopale d'Afrique et de Madagascar de 1984 à 1987, il avait été nommé par le pape président délégué du synode mondial de décembre 1985 au Vatican, sur le bilan de l'application du concile.

Sur le plan politique, il avait eu maille à partir avec le président Mobutu en 1972. Le cardinal Malula avait protesté contre certaines mesures prises dans le cadre du « *retour à l'authenticité* », comme la suppression des prénoms chrétiens de baptême. Il avait été contraint à un exil de cinq mois à Rome, avant de se réconcilier avec le président zaïrois. L'archevêque de Kinshasa était l'auteur de nombreux ouvrages théologiques et de plusieurs pièces de théâtre.

H. T.

FAITS DIVERS

En Seine-Saint-Denis

Un chauffeur de taxi mortellement blessé en secourant la victime d'une agression

Ahmed Bennai, chauffeur de taxi de quarante-sept ans, Français d'origine marocaine, a été mortellement blessé, mardi 13 juin, à Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), de plusieurs coups de couteau au bras et au thorax.

Les faits ont eu lieu vers 18 heures, dans un bar de la place de l'Eglise, alors que le chauffeur de taxi se portait au secours d'un gardien de la paix, hors service et donc en civil, qui venait d'être agressé par un groupe de jeunes gens. Transporté à l'hôpital de Bry-sur-Marne, Ahmed Bennai est mort, peu après, de ses blessures.

Le SRPJ de Seine-Saint-Denis a été chargé de l'enquête.

L'agitation persiste aux Baumettes et gagne cinq autres prisons

Comme ils l'avaient fait mardi, environ 650 détenus de la prison des Baumettes, à Marseille, ont refusé, une nouvelle fois pendant plusieurs heures, mercredi 14 juin, de regagner leurs cellules après la promenade quotidienne pour protester contre l'« *insuffisance* » des réductions de peines *prévues pour le 14 juillet*. Les détenus ont finalement réintégré leurs cellules vers 20 heures, alors que d'importantes forces de police avaient pris place autour de la maison d'arrêt.

Des mouvements comparables mais de moindre ampleur ont eu lieu, également mercredi, dans cinq autres établissements pénitentiaires.

A la prison de Caen (Calvados), 120 détenus ont regagné leurs cellules vers 22 heures, après y avoir été contraints « *sans échauffourées* » par les forces de l'ordre.

A la prison de Saint-Etienne (Loire), 50 protestataires ont participé au mouvement, qui a pris fin au bout d'une heure après un entretien avec le directeur et sans intervention des forces de l'ordre.

A la centrale Ney de Toul (Meurthe-et-Moselle), la plupart des détenus ont protesté également pendant une heure, avant de regagner leurs cellules dans le calme.

A la maison d'arrêt de Loos-Lez-Lille (Nord), environ 70 détenus ont protesté pendant une heure et ont regagné leurs cellules vers 19 h 40, sans intervention des forces de l'ordre, après avoir parlementé avec le directeur de l'établissement.

Enfin, 160 des 220 détenus de la centrale de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) ont occupé la cour de promenade pendant cinq heures avant de regagner leurs cellules, sans incident, vers 22 heures.

● **Légère baisse de la population carcérale.** — Au 1er juin, la population carcérale dans les prisons de la métropole a enregistré une légère baisse : 48 101 détenus (45 976 hommes et 2 125 femmes) contre 49 641 au 1er mai. Le nombre des condamnés s'établissait à 27 488 contre 28 038 et celui des prévenus (en attente d'une première comparution ou ayant fait appel d'un premier jugement) à 20 613 contre 21 003.

L'affaire Pechiney

Brusque revirement des enquêteurs de la SEC

Fixée à l'origine au mardi 13 juin, l'audition de M. Max Théret par Me Edith Boizette, juge d'instruction chargé du dossier Pechiney, a été annulée par le magistrat instructeur. Aucune nouvelle date n'a été fixée. Le 12 juillet, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris se prononcera sur la requête en incompétence formulée par les avocats de M. Théret, qui est inculpé de délit d'initié, recel et complicité.

M. Théret estime que la justice française est incompétente s'agissant d'achats effectués sur un marché financier étranger — en l'occurrence la Bourse de New-York.

On ne sait si l'annulation de l'interrogatoire de M. Théret est liée au retour brutal aux Etats-Unis de deux enquêteurs de la Securities and Exchange Commission (SEC).

Arrivés lundi 12 juin à Paris, et alors qu'ils avaient pris contact avec la plupart des protagonistes de l'affaire Pechiney résidant en France, M. Gary Kaminski et Me Ellen Ross sont repartis, mardi 13 juin, pour New-York, annulant tous les rendez-vous qu'ils avaient pris. Aucune explication n'a été officiellement donnée à ce brusque revirement.

L'instruction sur les attentats de 1985 et 1986

Les parties civiles choquées par les propos de M. Chirac sur Anis Naccache

Soixante-dix personnes environ sur les quatre-vingts constituées parties civiles dans les informations judiciaires ouvertes à Paris après les attentats terroristes de la fin de l'année 1985 et de l'automne 1986, ont répondu, mercredi 14 juin, à l'invitation de M. Gilles Boulouque, juge d'instruction chargé de ces dossiers (*le Monde* du 15 juin). Pendant plus de deux heures, le magistrat les a informées de l'état des différentes procédures et a répondu à leurs questions au cours de cette rencontre à huis clos, s'agissant, aux termes de la loi, d'un acte d'instruction couvert par le traditionnel secret qu'impose l'article 11 du code de procédure pénale.

Cependant, certaines des victimes et leurs avocats ont exprimé, dans l'ensemble, leur satisfaction de l'attention que leur témoignait ainsi la justice. « *Nous ne sommes pas déçus ; au contraire ! Heureusement que le juge est là !* » Ce fut, en tout cas, le cri du cœur de l'une des victimes, et il résumait vraisemblablement le mieux le sentiment éprouvé. D'autres, toutefois, se sont plaintes de n'avoir pu aborder la question des indemnisations.

En fait, M. Gilles Boulouque n'a révélé aucun élément nouveau. Il estime toujours, selon ses interlocuteurs, que la « *tête pensante* » du réseau terroriste mis en place pour les attentats en France de 1985 à 1986 est constituée par le « clan Hamadé », dont deux des trois membres sont actuellement emprisonnés en République fédérale d'Allemagne. Le magistrat a aussi confirmé qu'avaient été arrêtés « *tous ceux qui opéraient sur le territoire français* ».

Indécence

Cependant, selon Me Olivier Schnerb, l'un des avocats des parties civiles convoquées, malgré les progrès d'une enquête qui a « *considérablement avancé* », M. Boulouque n'a pu que déplorer le manque de moyens dont il dispose ainsi que l'impossibilité pour lui de se rendre au Liban. Toutefois, il estime qu'une partie des personnes inculpées et détenues actuellement en France pourraient être jugées avant la fin de l'année 1989.

Cette réunion des parties civiles se trouvant coïncider avec les propos de M. Jacques Chirac, laissant entendre qu'il serait peut-être bon en ce moment d'envisager une libération d'Anis Naccache, il fut demandé aux victimes des attentats de 1986 ce qu'elles en pensaient. Toutes les personnes interrogées se sont déclarées choquées par cette suggestion. Me Schnerb, pour sa part, a ajouté : « *Si cela devait arriver, tout ce que nous venons de faire et tout ce qu'a fait M. Boulouque n'aurait plus de sens. Je trouve indécente cette déclaration le jour où la France a les yeux tournés vers les victimes.* »

J. R.

[Lire page 48 les réactions après les déclarations de M. Chirac.]

● **RECTIFICATIF.** — Dans l'article publié dans *le Monde* du 15 juin et consacré au budget du ministère de la justice, il fallait lire que le programme des 13 000 nouvelles places de prison correspondait non au budget de l'éducation nationale, comme il a été écrit à la suite d'une erreur de transmission, mais « *au budget affecté à la revalorisation dans l'éducation nationale sur une période de deux ans* ».

L'HERMÈS *Editeur*
13 rue Séguier 75006 PARIS Tél: (1) 46.34.05.25

préparations aux B.T.S.
100 publications:
manuels, outils de...
annales thématiques: énoncés et corrigés.
droit, économie, gestion, comptabilité, langues des affaires
Catalogue et spécimen sur simple demande écrite
Diffusion exclusive:
MEDILIS SA, 9 rue Séguier 75006 PARIS Tél. (1) 46.34.07.70
EDILIS SARL, 29 rue Garibaldi TUNIS Tél. 353795

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

Société

MÉDECINE

La lutte contre le sida

Les médicaments dérivés du sang seront contrôlés

La CEE va soumettre les médicaments dérivés du sang et du plasma humains à des contrôles sévères, afin de protéger leurs utilisateurs contre le risque de contracter le sida ou d'autres maladies infectieuses. Cette directive des Douze s'appliquera à partir du 1er janvier 1992. Elle concernera des médicaments comme l'albumine, les facteurs de coagulation destinés aux hémophiles, ou les immunoglobulines d'origine humaine. L'instauration de règles de sécurité communes permettra désormais aux industriels d'écouler leur production dans toute la CEE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Aux termes de cette directive, les Douze devront faire en sorte que l'origine du sang ou du plasma utilisés dans les médicaments soit toujours identifiable. Cette directive ne concerne pas le sang et le plasma dont l'utilisation fait d'ores et déjà l'objet d'un accord international au sein du Conseil de l'Europe.

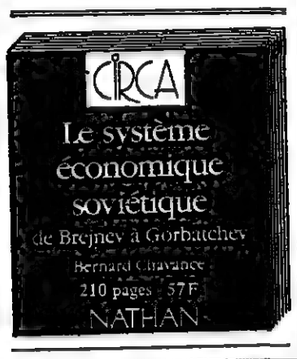

Selon une étude du CHR de Nancy

La publicité télévisée a une influence néfaste sur l'alimentation des enfants

On la savait omniprésente autant que pernicieuse, génératrice de violence, quelquefois enrichissante, souvent abêtissante. On pensait tout connaître des multiples maux induits par la télévision. C'était compter sans son influence néfaste sur les comportements alimentaires des plus jeunes. Une étude menée par une équipe médicale du centre hospitalier régional de Nancy vient de se pencher sur ce phénomène (1). Elle aboutit à un constat inquiétant.

Par la place qu'elle occupe dans la sphère familiale et compte tenu de la part sans cesse grandissante dévolue à la publicité, la télévision va jusqu'à bouleverser les comportements alimentaires des enfants. L'étude des médecins de Nancy a porté sur 509 familles (parents et enfants âgés de six à dix ans) de deux régions mosellanes : 257 en zone urbanisée et 252 en milieu rural.

Il apparaît que près de 97,5 % des enfants regardent la télévision *« tous les jours ou presque »*. Le temps passé devant le petit écran est considérable. *« Les enfants regardent en moyenne la télévision deux heures quarante les jours de classe et cinq heures les autres jours. La moyenne hebdomadaire d'écoute est de vingt-cinq heures, alors que les parents l'estiment pour leur part à dix-huit,* expliquent les auteurs de l'étude. *Les jeunes Français en sont donc aujourd'hui au même stade que les jeunes Américains il y a cinq ans. Les créneaux horaires préférés se situent entre 17 heures et 19 heures les jours d'école et pour les autres jours entre 8 h 30 et 11 h 15 et 18 heures »*.

Selon les médecins, tout cela entraîne une augmentation du grignotage, une incitation à consommer les produits objets de publicité, une diminution de l'alimentation normale aux heures des repas, une augmentation de la connaissance des produits peu utiles à une ration équilibrée ainsi qu'une pression directe sur les parents visant à leur faire acheter les produits vantés par la publicité télévisée.

Incitation à grignoter

Selon eux, *« le grignotage qui concerne le plus souvent des produits sucrés ou gras est constaté chez près des trois quarts des enfants. Contrairement à ce que l'on pense généralement – la marque Coca Cola est citée par presque tous les enfants, – la consommation de boissons gazeuses reste relativement faible. »* D'une manière générale, les enfants connaissent parfaitement les publicités pour les produits alimentaires : 74 % d'entre eux en citent au moins un et 75 % les consomment de façon habituelle. 63 % des enfants sont, d'autre part, capables de citer au moins un produit « pauvre en calories ».

Plus les enfants regardent la télévision, plus ils deviennent consommateurs de ce genre de produits. Ils sont en outre avides de toutes les formes de publicité, y compris celles qui *a priori* sont diffusées à l'intention de leurs parents.

« Ce conditionnement social par les médias pour pousser à l'achat et à la consommation par les enfants de produits qui ne sont pas utiles ou indispensables à leur santé aboutit en clair à une victation ou – à un moindre degré suivant les cas – à un déséquilibre du comportement alimentaire des enfants, estiment les auteurs de l'étude. *Il est facile d'en imaginer les conséquences à distance telles qu'on les constate déjà aux Etats-Unis : obésité, maladies dégénératives, troubles cardio-vasculaires. »*

Face à un constat aussi accablant, la thérapeutique proposée par les auteurs apparaîtra quelque peu irréaliste. *« Le temps est venu pour les sociétés civilisées de prendre conscience du risque sournois des messages publicitaires télévisés quant aux retombées sur la santé publique des enfants,* écrivent-ils. *Un effort sans précédent de réflexion s'impose pour déboucher sur d'indispensables mesures préventives. »* Selon les médecins du CHR de Nancy, *« il faudrait sensibiliser l'opinion publique sur le rôle informatif des parents. Ces derniers devraient communiquer et discuter avec leurs enfants et se montrer fermes sur l'usage du poste de télévision : limitation du temps de fonctionnement, choix dans les programmes »*.

Il serait également souhaitable, selon eux, d'introduire dans l'enseignement un programme de sensibilisation des enfants sur la responsabilité des médias dans les erreurs diététiques *« commises sous l'influence publicitaire. »* Ils souhaitent également la mise en œuvre d'une campagne médicale de portée nationale visant à mettre en garde contre certaines déviations de la publicité télévisée en attendant son éventuelle réforme sous le contrôle des autorités morales les plus hautes et les plus compétentes en ce domaine.

Ainsi, après avoir démontré les nombreux méfaits des campagnes incitant à la consommation de tabac et d'alcool, le corps médical met une nouvelle fois en cause une forme de publicité aux conséquences extrêmement négatives sur la santé publique.

JEAN-YVES NAU.

(1) « Télévision, publicité télévisée et comportement alimentaire de l'enfant », communication faite à l'Académie nationale de médecine le 13 juin par MM. J. Schmitt, J.-P. Voilquin, A. Aubrègo et D. Langinier.

ÉDUCATION

Trois lauréats du Concours général

Deux poètes de l'équation...

Potache un peu rêveur, le visage encore gamin abrité sous les cheveux longs, une petite voix timide mais le regard discrètement rieur derrière les grosses lunettes : à dix-sept ans, Pierre Casevitz vient de décrocher, presque par inadvertance, dirait-on, les lauriers les plus prestigieux que la République accorde depuis plus de deux siècles à l'élite de ses lycéens : premier prix de mathématiques et troisième prix de physique au Concours général. *« Je suis surpris, notamment pour la physique que je pensais avoir ratée »*, concède-t-il avec une modestie non feinte.

Xavier Gabaix, son camarade de classe au lycée Louis-le-Grand de Paris, dresse le bilan avec plus d'assurance. Il est vrai que c'est déjà un vieux briscard du Concours général : premier prix de version latine et mention en grec l'an dernier, il renouvelle le doublé cette année avec un troisième prix de maths et une mention en physique. *« Cela fait partie de la tradition du lycée. On travaille un peu pour le prestige de Louis-le-Grand et on est passé par la première S 1 puis par la terminale C 1 »*, autrement dit la pépinière la plus huppée d'un lycée qui met un point d'honneur à maintenir son taux de succès au Concours.

Deux « cracks » indéniablement. Mais que seule la réussite scolaire semble rapprocher. *« Si on ne faisait que des maths ! »* s'exclame Xavier, *on deviendrait fou. Les maths, c'est d'abord un moyen de sélection, une façon d'ouvrir les portes. Il y a cinquante ans, j'aurais préféré tenter une carrière littéraire. J'essaie de lire beaucoup et de préserver mon petit paradis littéraire »*, nourri de Proust, de Saint-Simon et de Mme de Sévigné. Pierre au contraire a découvert les maths il y a cinq ou six ans et s'est, depuis, immergé avec passion dans cet exercice solitaire. *« J'en ai fait à fond cette année, j'ai multiplié les exercices de plus en plus durs. J'aime bien ça »*, livre pour toute explication ce fils d'universitaire qui se destine à la recherche en mathématiques.

Mais il ne faut tout de même pas brûler les étapes. Sollicité pour participer aux Olympiades de maths, Pierre Casevitz déclinera l'invitation cette année. Car, au même moment, entre le 15 et le 25 juillet, il s'était engagé à accompagner la troupe de théâtre à laquelle il participe pour jouer plusieurs représentations au château d'Amboise. Au programme, *Deniers, compots, etc*, une création originale et collective de la compagnie Urpyass 21, qu'il décrit comme *« une sorte de comédie musicale, un peu onirique »*. Définition qu'il appliquerait sans doute volontiers à son amour des mathématiques. La poésie des équations a, pour les initiés, d'ineffables secrets.

GÉRARD COURTOIS.

...et un philosophe hollandais

Le premier prix de philosophie au Concours général est Néerlandais. Né d'un père assureur à La Haye et d'une mère britannique, il a choisi de vivre à Paris parce qu'il *« aime la France »*. *« Je suis né en France et j'espère être bientôt naturalisé »*, explique Alexandre Bakker, dix-sept ans, élève de terminale A au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

« Je suis très content de ce prix, car c'est une sorte de revanche », poursuit le jeune lauréat. *« Quand je suis arrivé en maternelle, je ne parlais pas un mot de français... »* Alexandre Bakker a cependant obtenu l'an passé une mention régionale à l'épreuve de français du Concours général.

Le sujet qui lui a valu le premier prix de philosophie était un peu « déconcertant » pour des élèves de section littéraire : « Que pensez-vous de l'amélioration génétique de l'humanité ? » *« Je l'ai traité de façon traditionnelle, en citant Aristote, Kant, Descartes. Mais on aurait pu faire appel à la morale en parlant des problèmes de bioéthique »*, explique ce futur hypokhâgneux, admis à la rentrée prochaine en classe de lettres supérieures au lycée Henri-IV. Il pourra y cultiver sa *« vieille passion »* : la philosophie.

A Créteil

Conflit dans une école juive

Des enseignants de l'école juive Ozar-Hatorah de Créteil (Val-de-Marne) – établissement sous contrat d'association – viennent de créer une section CFDT afin de dénoncer les pratiques *« à la limite de l'intégrisme »* de la direction de cet établissement. Lors d'une conférence de presse, mardi 13 juin, ils ont affirmé être l'objet de « censures » dans leurs pratiques pédagogiques et ont critiqué la gestion financière. Des reproches auraient été faits à un professeur d'anglais pour avoir utilisé un manuel où figure une jeune femme en maillot de bain, et la direction exigerait de visionner chaque cassette vidéo avant la diffusion dans les classes.

Les enseignants CFDT protestent également contre le fait que des crédits d'Etat destinés à l'achat de matériel informatique ne sont pas utilisés ; ils affirment avoir fait l'objet de brimades pour avoir voulu créer un comité d'établissement, légal selon eux, puisque l'école emploie soixante-cinq personnes.

La direction de l'établissement, qui accueille mille cent quatre-vingts élèves de la maternelle aux classes terminales, réfute l'ensemble de ces accusations ; elle est soutenue par de nombreux parents. *« Nous sommes un établissement orthodoxe. Nos parents veulent que certains principes d'enseignement soient respectés »*, déclare M. Simon Marciano, son directeur, qui assure que l'achat des ordinateurs n'a été retardé que pour mieux choisir le matériel. Au rectorat de Créteil, on assure que l'école Ozar-Hatorah n'a fait l'objet d'aucune plainte.

● **La grève continue dans les crèches parisiennes.** – Près de 60 % des trois cents crèches municipales de Paris sont restées fermées, mercredi 14 juin. C'est la cinquième journée de grève pour obtenir une revalorisation des carrières et l'amélioration des conditions de travail. Mille cinq cents employées des crèches présents ont décidé, au cours d'une assemblée générale, de poursuivre le mouvement, et envisagent une grève tournante. Une nouvelle assemblée générale et une manifestation devaient avoir lieu jeudi 15 juin.

EXCEPTIONNEL CITROEN

CHEZ CITROËN, DU 15 AU 19 JUIN 1989.

Véhicules d'exposition à prix d'exception.

Les véhicules d'exposition, ce sont des modèles immédiatement disponibles dans le réseau Citroën qui ont servi à la présentation en magasin et vous seront livrés à des prix exceptionnels. Les 5 jours Citroën : dépêchez-vous d'en profiter, ces véhicules, signalés par un bandeau, sont en nombre limité.

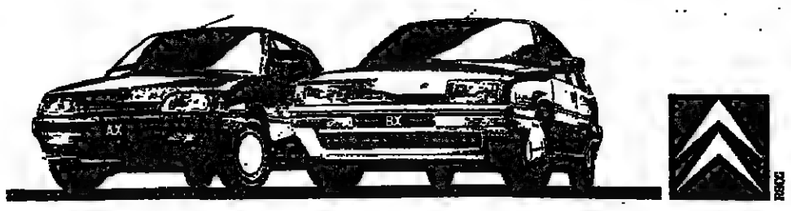

La mystique masculine de Mishima

Les Amours interdites, *un roman qui célèbre l'homosexualité*

LES ténèbres du désir... C'est vers cette nuit que chacun porte en soi qu'entraîne Mishima dans ce roman, déjà ancien, qui a pour cadre l'univers homosexuel de Tokyo, au début des années 50. Livre audacieux, quelque peu insolent, publié peu après *Confession d'un masque* (1949), *les Amours interdites* s'inscrivent dans le cheminement introspectif et esthétique de l'auteur (1).

Ce beau roman reflète aussi l'atmosphère d'une époque – l'après-guerre – marquée, pour Mishima, par une *« sensualité qui s'aiguise, une perversité tourbillonnante »*, comme il l'écrira ailleurs. Fasciné par la beauté d'un jeune homosexuel, Yuichi, et la liberté de celui-ci face au plaisir, un vieil écrivain, Shunsuké, conçoit le plan diabolique d'assouvir, par le détour de ce corps séduisant, sa rancœur à l'égard des femmes qui l'ont fait souffrir. Manipulant le jeune homme, qu'il incite à se marier, Shunsuké se vengera ainsi cruellement de trois femmes. Le vieil écrivain, dont la misogynie est fille de souffrances et d'appréhensions passées, a tout prévu, excepté la sournoise jalousie, née d'une attirance qui ne s'avoue pas : inopinément, lui aussi succombera au charme de Yuichi.

Exposant sans fard sa conception de la sexualité (non sans quelques pages cruelles sur les détours *« hypocrites »* du jeu de la séduction féminine et des notations non moins perfides sur *« l'insignifiance »* du mariage), Mishima aborde, à travers les personnages de Yuichi et de Shunsuké, des thèmes qui seront au cœur de son œuvre. Et d'abord le culte du corps, c'est-à-dire d'une esthétique réduite à la pure apparence physique. En filigrane déjà, se dessine aussi cette impuissance des mots, à laquelle l'auteur se heurtera, notamment dans *la Mer de la fertilité* (sa dernière œuvre), qui le conduira à une idéalisation de l'acte, dont un suicide spectaculaire en 1970 sera l'épilogue narcissique.

L'éloge du corps

L'attirance de Shunsuké pour le jeune éphèbe participe de cet « éloge du corps » qui culminera dans l'essai de Mishima, *le Soleil et l'acier*, publié deux ans avant sa mort (1968). Il y dénigre la *« chair gâtée par les mots »* et prône une japonicité insaisissable qui se réaliserait dans ce modèle idéal du guerrier qu'il s'est promis d'atteindre. Une telle mystique de la « masculinité » dissocie le Mishima de la fin des années 40 et de la décennie suivante (époque de ses meilleurs romans) de ce personnage « histrionique » de la fin des années 60.

Roman sur le sortilège du désir, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel, où l'on sent une nouvelle fois la richesse singulière de l'imagination de Mishima, *les Amours interdites* renvoient néanmoins à la tradition japonaise de l'homosexualité, à laquelle d'ailleurs l'auteur fait référence.

Un petit livre, *la Voie des éphèbes*, a le mérite de donner, en français, un éclairage sur cet aspect souvent négligé de la culture nippone. L'auteur, Tsuneo Watanabe, professeur de psychologie à l'université de Kochi, montre combien est profond l'enracinement de cette *« voie des éphèbes » (shudo)* dans l'histoire et les mœurs (amour des garçons chez les moines ou les guerriers, dont atteste par exemple toute une littérature). Agrémenté de quelques reproductions d'estampes, ce livre, dont certaines conclusions doivent sans doute être nuancées, ne manque pas d'intérêt ni d'un certain courage, compte tenu du conformisme de la société nippone contemporaine.

PHILIPPE PONS.

★ **LES AMOURS INTERDITES**, de Yukio Mishima, roman traduit du japonais par René de Ceccatty et Ryoji Nakamura. Gallimard, 495 p., 120 F.

★ **LA VOIE DES ÉPHÈBES**, de Tsuneo Watanabe et Jun'ichi Iwata, *Histoire et histoires des homosexualités au Japon*. Editions Trismégiste (50, rue de Crimée, 75019 Paris), 151 p., 135 F.

– Signalons l'essai sur Mishima d'Hélène Pirallian, *Un enfant malade de la mort* (Editions universitaires, 130 p., 109 F).

(1) Les œuvres de Mishima sont publiées chez Gallimard.

Mishima par Elliott Erwon.

Le bazar universel d'Edgar Poe

Voici enfin tous les contes et tous les poèmes de l'écrivain américain délivré de sa légende.

LE volume consacré à Edgar Allan Poe par la collection « Bouquins » présente, pour la première fois en France, la totalité des contes et des poèmes dont, respectivement, un tiers et la moitié nous étaient inconnus à ce jour. Lacune stupéfiante, conforme peut-être au destin posthume du poète américain, naturalisé par les nôtres – et assassiné par quelques-uns de ses compatriotes. Se peut-il que personne ici, pendant cent vingt ans, n'ait osé traduire les contes que Baudelaire a laissés de côté ? Une telle audace aurait-elle porté atteinte au mythe d'Edgar Poe que, par une opération fraternelle, poétique et perverse, l'auteur des *Fleurs du Mal* a perpétré ?

On sait que la manipulation de la mémoire de Poe commença au lendemain de sa mort, en 1849, quand la plume de l'ex-révérend Rufus Griswold répandit son poison puritain dans un portrait du poète dépravé, portrait de fausssaire qui nourrit trois générations d'écoliers et de lecteurs. Baudelaire dénonça Griswold, *« ce vampire »*, *mais n'en exploita pas moins*, et sans guillemets, *des textes qui lui fournissaient la figure désirée de son « poète maudit »*.

A des vices imaginaires, il ajouta la légende de Poe opiomane, sa contribution personnelle, et pouvait dès lors porter un saint au calendrier pour l'invoquer dans ses prières. A vrai dire, en dépit de l'admirable pénétration avec laquelle il décela *« le jongleur »*, *« l'écrivain des nerfs »* – ne l'a-t-il pas traduit le long de seize années de sa vie ? – Baudelaire s'intéressa au personnage plus qu'à l'œuvre, soucieux de projeter sur lui sa propre vision de *« la perversité primordiale de l'homme »*, si contraire à celle que chante *Eurêka*, credo de l'harmonie suprême et du *« cœur divin de l'homme »*.

Enfin, de la dépouille d'Edgar Poe couverte de boue par Griswold et serrée par Baudelaire dans les bandelettes sacrées du mal, il ne restait plus à Marie Bonaparte qu'à opérer la dissection psychanalytique. A puiser la perversité de Poe dans ses personnages – un peu comme Baudelaire – pour instaurer ce nécrophile sado-masochiste chez qui *la Lettre volée* n'est que le symbole transparent du *« pénis maternel »*.

Il était temps d'ouvrir les fenêtres sur l'œuvre. Le « Bouquin » qui vient de paraître fera date dans l'histoire littéraire pour avoir replacé Edgar Poe dans ses époque et pays, tel qu'en lui-même enfin. A l'issue d'une vie consacrée au Virginien, comme Poe aimait à se qualifier, Claude Richard, disparu l'an dernier, était sans doute le seul maître d'œuvre à la hauteur de la tâche.

Deux dollars pour une métaphysique

Aux traductions de Baudelaire et de Mallarmé il a ajouté les siennes (avec Jean-Marie Maguin), un choix d'essais critiques, *Eurêka* et les précieux *Marginalia* pour lesquels le métaphysicien du cosmos, à près de quarante ans, quémanda deux dollars la page, puisque tel fut le sort terrestre du futur « best-seller » du fantastique, de l'ancêtre de la science-fiction et du récit policier.

En entrant dans ce « livre métropole » où l'édifice des poèmes et des essais majeurs chante la liturgie de la forme, on sera peut-être ahuri d'abord par l'amas des soixante-douze contes, bazar universel où se côtoient astronomie, phrénologie, climatologie, Indiens féroces *(le Journal de Julius Rodman)*, pochades policières *(Le voilà, l'assassin)*, mascarade vénitienne à la Byron *(le Rendez-vous)*, trésor pour l'Oulipo *(le Paragrave aux z)*. Entre *la Mille Deuxième Nuit de Shéhérazade* et la poétique théologique d'*Eurêka*, où se trouve Edgar Poe ? Partout.

GEORGE WALTER (*).

(Lire la suite page 22.)

(*) De retour des Etats-Unis, George Walter est l'auteur de *Enquête sur Edgar Poe, poète américain*, à paraître aux éditions Flammarion.

● **LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH**, *de l'Académie française*

La Laisse, de Françoise Sagan

Le langage de l'argent

ENFIN un roman qui reconnaît le rôle de l'argent là où on espère toujours qu'il n'en jouera pas : les sentiments !

Depuis un siècle, l'« intérêt » est devenu un tabou en littérature, dans le temps où le sexe cessait d'en être un. Après Balzac et Zola, pour qui presque tous les comportements s'expliquaient par la cupidité ou la misère, vinrent ce qu'on pourrait appeler les écrivains à châteaux, formés à taire ces choses par convenance grand-bourgeoise : Proust, Gide, Martin du Gard, Claudel, Morand, Montherlant. Mauriac fit exception, mais ses histoires de vignobles réunis par alliances notariées renseignaient sur le mariage arrangé et le remembrement dans le Bordelais 1900, non sur l'amour, réputé désertique.

Dans les années 30, Malraux mit à l'honneur le héros en quête d'actes glorieux et Céline se reput de la mouise, plus qu'il ne s'en plaignit. Après guerre, l'absurde, l'engagement politique, la prétendue insolence hussarde et le retour aux objets éclipsèrent les rapports entre mouvements de fonds et mouvements du cœur, sujet resté *« shocking »* sous l'influence des aînés châtelains.

Plus récemment, l'*« incommunicabilité »* a tenu lieu de toute *« problématique »* chez des auteurs mensualisés et donc moins torturés par les fins de mois que par la fin du « moi ». Chez Sagan elle-même, les chéquiers servaient incidemment de machines à appâter ou à humilier, en week-end ; on ne les trouvait pas, comme aujourd'hui, au centre d'une vie conjugale de sept années...

LE narrateur de *la Laisse*, Vincent, est musicien et orphelin de parents anarchisants. C'est assez pour ne pas soupçonner que des vies entières soient bâties sur la possession matérielle et, accessoirement, sur l'achat des gens. Une paresse baladeuse l'a aidé à ne pas voir ce que cachait, sept ans plus tôt, l'acquisition de sa petite personne de compositeur en panne par une fille de banquier, Laurence. Longtemps, l'arrangement n'a pas semblé peser sur leurs relations. Logé, nourri, blanchi de tout scrupule, Vincent recevait son argent de poche contre des étreintes apparemment inspirées par l'appétit.

Les aléas du show-business vont bouscuter ce *modus vivendi*. Un air que Vincent tapotait sur son piano, comme ça, sans y croire, est devenu le tube d'un film, *Averses*. Malgré les combines des producteurs et des amis bien intentionnés, six millions devraient tomber d'un coup dans la poche de notre cigale...

Cette perspective réveille l'âpreté des fourmis. Le beau-père banquier convoque dans son hôtel particulier l'auteur d'un *« si joli coup »*, désormais respectable puisqu'il fait de l'argent. Sans qu'il y comprît rien, Vincent a signé naguère un contrat qui l'oblige à reverser la moitié de ses gains à Laurence et à obtenir le contre-seing de son épouse pour la moindre opération.

Se découvrir dupe n'est rien : c'est surprendre soudain ce que les autres ont attendu de vous à votre insu. Laurence, c'est clair, croyait s'être acquis à bon compte un mari objet, un grand jouet dont l'échec l'arrangeait et qui lui tiendrait lieu d'enfant. Ce calcul jette une ombre douloureuse sur les moments que Vincent a crus heureux parce que sans arrière-pensées.

Attitudes et amis de l'épouse lui deviennent odieux. Il se sent féminisé par l'usage qui a été fait de ses plus belles années. Et les corps, qui auraient dû renâcler, n'y ont vu que du feu ! Que le plaisir, même partagé à contretemps, ait pu rester aussi aveugle ajoute à la déconvenue !

LA rage d'avoir servi de gigolo se mêle à celle de se savoir désormais piégé, grugé, de devoir nourrir des rancunes, si peu dans la nature de Vincent. En revanche, un goût lui revient, que la sécurité bourgeoise de la *« laisse »* avait enseveli : celui du jeu avec le hasard.

Vincent reprend le chemin des casinos et des champs de course. Il passe, à Longchamp, un après-midi de chance qui donne à l'auteur l'occasion de compléter brillamment le chapitre d'*Avec mon meilleur souvenir* sur le bonheur de se savoir, le temps d'un banco, choyé des dieux. En misant sur une jument à trente-sept contre un, Vincent gagne bien plus que 74 000 F : la révélation qu'une confiance gaie dans la vie ne demandait qu'à remplacer chez lui l'indifférence ironique où l'avait enfoncé la mauvaise foi possessive de Laurence.

Tandis que le peloton des chevaux fait un bruit doux de *« tissu qu'on déchire »* – la même image, rappelez-vous, inaugurait les sentiments mêlés de *Bonjour tristesse*, à croire que le crissement d'étoffe tient un rôle essentiel dans la mémoire sagannienne : avis aux universitaires en mal de thèse ! – tandis, donc, que lève en Vincent le plaisir de la chance, ce plaisir *« si violent et complet qu'il en devient honorable »*, c'est cela même, *« honorable »* parce qu'*« irrésistible »* (autre maître mot du livre et de la « morale » de l'auteur), le gigolo accède au statut délicieux d'homme... délaissé !

(Lire la suite page 21.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

● DERNIÈRES LIVRAISONS

ARTS

● AUGUST WILHELM VON SCHLEGEL : *Les Tableaux.* — La première publication en français de deux textes d'August Wilhelm von Schlegel (le frère aîné de Friedrich von Schlegel) qui préfigurent l'esthétique du romantisme allemand : *les Tableaux* (évocation des *peintures de la galerie de Dresde*) est un essai sur les illustrations de John Flaxman pour les auteurs de l'Antiquité ou pour Dante. Traduit de l'allemand par Elisabeth Peter (Bourgois, 196 p., 90 F.) Dans la même collection, Roland Recht présente *La lettre* de Humboldt, dans laquelle l'éminent scientifique allemand disait, en 1839, à Carus son enthousiasme devant les premières recherches photographiques de Daguerre. (152 p., 80 F.)

CORRESPONDANCE

● MARCEL PROUST : *Correspondance*, tome XVII. — Parallèlement au volume de lettres adressées à Gaston Gallimard qui vient de paraître (Gallimard, voir « le Monde des livres » du 2 juin), voici le tome XVII de la Correspondance générale établie par Philip Kolb. 1918 : la « grosse Bertha » bombarde Paris ; Proust corrige les épreuves de *A l'ombre des jeunes filles en fleurs* et de *Du côté de Guermantes*, et prépare l'édition de *Pastiches et Mélanges*. (Plon, 614 p., 260 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● PIERRE-ANDRÉ RIEBEN : *Délires romantiques.* — Musset, Nodier, Gautier, Hugo, autant d'auteurs chez qui l'on retrouve certaines formes du délire romantique. L'auteur s'attache à montrer que cette fascination n'était pas *« une mode gratuite »* mais *« un travail critique de redéfinition de la communication »*. (Ed. José Corti, 238 p., 130 F.)

● ANNIE COMBES : *Agatha Christie, l'écriture du crime.* — *« Parcourir le Continent Christie, mettre au jour ses innovations, tel est le projet de ce livre. »* En suivant quatre orientations, la littérature du crime, la fabrique du récit, les répliques du monde, qui donnent à l'univers christien sa physionomie, et les machines de l'écriture, Annie Combes propose un véritable manuel d'analyse de l'œuvre d'Agatha Christie. (Ed. Les Impressions nouvelles, 7, rue Taclet, 75020 Paris. 300 p., 135 F.)

LITTERATURE

● BARBEY D'AUREVILLY : *Du dandysme et de George Brummel.* — Marie-Christine Natta a présenté et annoté cet essai célèbre dans lequel Barbey livrait, en 1845, sa réflexion sur le dandysme en se servant de la figure du « beau Brummel ». (Ed. Plein Chant, Bassac, 16120 Châteauneuf-sur-Charente, 212 p., 90 F.) A signaler également, en cette année du centenaire de la mort de l'écrivain, la biographie de Catharine Boschan-Campaner : *Barbey d'Aurevilly*. (Séguier, 224 p., 120 F.)

NOUVELLES

● FÉLICITÉ DOS SANTOS : *Les Fantômes de Philomène* et quatorze autres nouvelles d'aventures francophones. Ces quinze textes provenant d'autant de pays, y compris la France, ont été sélectionnés et primés par le jury du concours international annuel de la meilleure nouvelle de langue française, parrainé notamment par *le Monde*. Le choix du onzième prix, qui nous mène du Maroc à la Hongrie, de la Roumanie au Mali, est particulièrement pimenté et révèle plusieurs jeunes talents sous des latitudes inattendues. (Seghers, 250 p., 95 F).

PSYCHANALYSE

● JACQUES HASSOUN : *Les Passions intraitables.* — *« A partir de l'expérience clinique et des schèmes psychanalytiques... quelques-uns des avatars de ce qui se présente sous l'enseigne de la passion » ; passion suivie « à la trace à travers le roman, les essais ou la poésie, la mystique ou l'histoire politique »*. (Aubier, 132 p., 92 F.)

● EN BREF

● **Le cercle Bernard Lazare organise, dimanche 25 juin, une journée Georges Perec. Après la projection de la première partie *d'Ellis Island* des tables rondes sont prévues autour des textes de Georges Perec. Cercle Bernard Lazare, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-68-19. Signalons également la parution d'un ouvrage de Bernard Magné : *Perecollages 1981-1988*, publié aux Presses universitaires du Mirail-Toulouse, 56, rue du Taur, 31069 Toulouse Cedex (246 p., 68 F).**

● **Le septième « Marché de la poésie » se tiendra du mercredi 21 au dimanche 25 juin, place Saint-Sulpice, 75006 Paris. Ouverture et inauguration mercredi 21 juin à 20 heures. Deux nocturnes-spectacles mercredi 21 juin et samedi 24 juin. (Pour tous renseignements, téléphoner à Circé 43-29-06-45 ou à l'agence NBD au 42-36-80-06.)**

● **La Société des gens de lettres (SGDL) a procédé au renouvellement de son bureau. Régine Deforges devient ainsi présidente, en remplacement de Didier Decoin. Le premier vice-président est André Bourin, Jacques Bens étant secrétaire général.**

● **La quatrième foire internationale du livre ancien aura lieu du samedi 24 au 26 juin. Organisée par le syndicat national de la librairie ancienne et moderne (SLAM), cette foire réunira soixante-dix libraires français et étrangers. La conciergerie, 1, quai de l'Horloge, 75001 Paris, ouvert de 10 à 18 heures.**

● **Le deuxième colloque « Universalité de Marcel Proust » se tiendra lundi 19 juin, sous la direction de Maurice Schumann à la maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain, 75007 Paris.**

● **Michel Collot et Jean-Claude Mathieu organisent un colloque sur le thème « Reverdy aujourd'hui », les 22, 23 et 24 juin à l'Ecole normale supérieure, salle Dussane, 45, rue d'Ulm 75230 Paris Cedex 05.**

● **Le Collège international de philosophie organise des journées d'études, les 21 et 22 juin, sur le thème « Lieux et transformations de la philosophie », avec la participation de Peter Sloterdijk, Donald Davidson, Thomas Nagel, Richard Rorty, Hans-Georg Gadamer, Jacques Poulain, Alain Badiou, Jacques Rancière, Jean-François Lyotard (amphithéâtre G.-Lefebvre, université de Paris-I, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris).**

● **A propos des rencontres de Cerisy, nous avons omis de mentionner (*le Monde des livres* du 26 mai) le colloque sur la littérature fantastique qui se tiendra du 2 au 12 août sous la direction d'Antoine Faivre et Jean-Jacques Pollet. Pour tous renseignements : CCIC 58210 Cerisy (33-46-91-66).**

PICARD ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 75006 Paris

Germaine MEYER-NOBEL
L'EX-LIBRIS
HISTOIRE - ART - TECHNIQUES

Un volume cartonné 21 × 27 264 pages 350 illustrations dont 24 en couleurs
Prix de lancement jusqu'au 30-6-1989 370 F ensuite : 430 F

Jean-Jacques HATT
MYTHES ET DIEUX DE LA GAULE
I. LES DIVINITÉS MASCULINES

Un volume 24 × 28 288 pages 250 illustrations
Prix de lancement jusqu'au 31-7-1989 490 F ensuite : 590 F

Yann LE BOHEC
L'ARMÉE ROMAINE
SOUS LE HAUT EMPIRE

Un volume 17 × 24 328 pages dont 40 planches hors-texte
Prix de lancement jusqu'au 30-6-1989 298 F ensuite : 350 F

PHOTOGRAPHIE

La Chine sous l'œil de Cartier-Bresson

Le CNP lance une nouvelle collection. Calqués sur les « Photo poches », les « Photo Notes » ont un format identique et bénéficient de la même présentation. Une photo posée sur un fond gris illustre la couverture.

Le but des « Photos Notes » est d'approfondir des thèmes récurrents dans l'œuvre des photographes. *« Si la collection « Photo Poche » se veut une histoire de la photographie, « Photo Poche » est une collection d'histoires racontées en photographies »*, écrit leur éditeur Robert Delpire.

Les deux premiers volumes viennent de paraître. Le premier comprend 60 photographies d'Henri Cartier-Bresson, prises en Chine entre 1948 et 1949, accompagnées de longues légendes. C'est l'occasion de découvrir des instantanés parus dans *D'une Chine à l'autre*, aujourd'hui introuvable. Mais aussi des inédits d'une saisissante actualité.

Le second volume contient le reportage de deux opérateurs italiens qui ont observé au péril de leur vie les méfaits de l'emprise quotidienne de la Mafia. Certaines vues violentes perpétuent la tradition du photo-reportage des faits divers augurée par Weegee.

PATRICK ROEGIERS.

★ *L'AUTRE CHINE*, photos de Henri Cartier-Bresson, texte de Robert Guillain, et CHRONIQUES SICILIENNES, photos de Letizia Battaglia et Franco Zecchin, texte de Marcelle Padovani, coll. « Photo Notes », CNP, 39 F chaque ouvrage.

ESSAIS

Le foyer de parole et d'amitié d'Yves Bonnefoy

L'impatience et le souci de ne pas se laisser oublier veulent trop souvent faire passer de simples recueils d'articles ou de textes disparates pour de vrais livres. Tel n'est pas le cas d'Yves Bonnefoy. Sa réflexion, poursuivie sur le terrain de la poésie — au Collège de France en particulier — ou sur celui de l'art, provient d'un foyer unique. Foyer qui est aussi celui de sa poésie et de son travail de traducteur (1). Foyer à partir duquel il ne cesse de se mettre en chemin vers cette *Vérité de parole*, qui donne son titre au livre récemment publié au Mercure de France et qui prend la suite de *l'Improbable* (1959) et du *Nuage rouge* (1977).

De Marceline Desbordes-Valmore, ce grand poète salué par Lamartine, ou Baudelaire, qui entendait dans son œuvre *« le soupir naturel d'une âme d'élite »*, à Nerval et Rimbaud ; de Louis-René des Forêts (un texte essentiel sur l'auteur du *Bavard*) à Gilbert Lély, *« poète figuratif »*, à Pierre-Albert Jourdan, Gaëtan Picon et Borges... Yves Bonnefoy, à travers la fiction ou la poésie, interroge cette *« vérité »* une et multiple, qui tente de s'incarner en se disant.

Ce que Jean Starobinski appelait la *« relation critique »*, Bonnefoy en propose l'une des formes à la fois la plus haute et la plus intime : l'amitié ; c'est le sens de la lettre qui conclut le volume et dont le destinataire est précisément J. Starobinski.

P. Ke.

★ **LA VÉRITÉ DE PAROLE, d'Yves Bonnefoy, Mercure de France, 332 p., 120 F.**

(1) Y. Bonnefoy vient de faire paraître une traduction de poèmes de W.B. Yeats (Hermann, éd.).

RELIGIONS

Un Jean XXIII non conformiste

Il n'était pas de l'étoffe dont on fait les héros. Diplomate médiocrement noté, il cumulait les postes plutôt secondaires : Sofia, Istambul et même Paris, où le Saint-Siège, en froid avec de Gaulle à la Libération, avait envoyé ce fils de paysans bergamasques sans génie, détestant la paperasse et aimant les bons mots.

Il reste en France jusqu'en 1953, incapable alors de voir chez les théologiens novateurs ou les prêtres-ouvriers les prémices d'une révolution dans l'Eglise, dont il allait pourtant devenir — caprice de l'histoire humaine — le principal inspirateur et le premier maître d'œuvre lors du concile Vatican II (1962-1965).

Enfin, un portrait du pape Jean XXIII sortant de la naphtaline. *Bénéficiant de rares complicités*, notamment celle de Mgr Loris Capovilla, secrétaire particulier du patriarche de Venise, puis du pape Roncalli, Giuseppe Alberigo et l'Institut des sciences religieuses de Bologne ont pu ouvrir le verrou des archives vaticanes, aujourd'hui encore fermées aux chercheurs depuis la fin du pontificat de Benoît XV, en... 1922.

Mis en forme par des spécialistes comme Giancarlo Zizola ou Etienne Fouilloux, ce livre est une mine de documents et de témoignages inédits sur la carrière diplomatique du futur Jean XXIII, sur les cheminements intellectuels qui ont précédé l'annonce de la tempête du concile, sur le style de gouvernement et la spiritualité de celui qui, dans l'imagerie populaire, est resté le *« bon pape Jean »*.

On en retire deux leçons principales pour le gouvernement de l'Eglise, de nouveau encline, aujourd'hui, à des tentations conservatrices. Premièrement, *Jean XXIII n'était pas lui-même* d'un tempérament libéral ou hardi, mais ce prélat qui, en France, préférait les radicaux comme Herriot ou Duveille aux démocrates-chrétiens, avait le goût d'une expression libre.

Deuxièmement, si le projet de concile avait déjà traversé l'esprit d'un Pie XI avant la guerre ou d'un Pie XII dans les années 50 (dans le sens d'une reprise de Vatican I, interrompu en 1870), *c'est ce pape* de soixante-dix-sept ans, applaudi à son élection par les intégristes de l'époque, qui allait réussir à vaincre les résistances de la curie romaine et à le mener à bien. Ce sont les hommes, même dans l'Eglise, qui font l'événement.

H. T.

★ **JEAN XXIII DEVANT L'HISTOIRE, ouvrage collectif sous la direction de Giuseppe Alberigo, Seuil, 320 p., 130 F.**

LA VIE LITTÉRAIRE

Les bibliothécaires du monde entier à Paris

Le cinquante-cinquième congrès annuel de la Fédération internationale des associations de bibliothèques et bibliothécaires (IFLA) se tiendra à Paris, du 19 au 26 août. L'IFLA regroupe des associations professionnelles de bibliothécaires de cent vingt-trois pays. Le thème central des travaux qui se dérouleront à Paris devrait retenir l'intérêt, au-delà des métiers intéressés au livre, puisqu'il s'agit, en partant de *« bibliothèques, information et économie »*, de mesurer la dimension économique de l'activité documentaire.

Il s'agit, certes, de mesurer les coûts de la collecte, du stockage et de la redistribution de l'information, mais aussi — ce qui est infiniment plus complexe — d'essayer d'évaluer la richesse produite par cette *documentation, par sa rapidité et sa* facilité d'exploitation. En dehors d'un programme de séminaires, de réunions techniques, de rencontres professionnelles extrêmement dense, on attend aussi une dizaine de milliers de visiteurs à Info 89, le Salon professionnel de l'IFLA qui accompagnera le congrès.

Ouvert au public tous les jours de 9 heures à 19 heures, entre le 20 et le 25 août au Palais des congrès, il accueillera cent soixante exposants français et étrangers : éditeurs, fournisseurs d'équipements, producteurs de nouvelles technologies *informatiques*.

La fête du livre à Montpellier

C'est du 8 au 10 juin que la Comédie du livre, fête populaire autant que forum de réflexion, a réuni, pour la quatrième fois à Montpellier, *les artisans de la parole* imprimée. Après le succès, l'année dernière, des Journées européennes de la critique, les organisateurs ont consacré cette année une table ronde, animée par Antoine Spire, portant sur les textes qui s'éloignent des classifications habituelles, roman, nouvelle. Les débats, souvent orageux, prouvèrent néanmoins qu'il y aura toujours une place sur les rayonnages des libraires et des bibliothécaires pour *les Borges, les Caillois et les Perec à venir*.

Le prix littéraire Antigone, décerné par la ville, couronne cette année l'écrivain antillais de langue créole Raphaël Confiant pour son premier roman écrit en français, *le Nègre et l'Amiral* (Grasset).

EDGAR REICHMANN.

Cinq cents lettres à Wittgenstein découvertes à Vienne

Il aura suffi — ou il aura fallu — qu'un agent immobilier viennois, par manque de place, décide de passer au pilon une partie de ses archives pour que le fonds Wittgenstein *s'enrichisse miraculeusement* de cinq cents lettres inconnues jusqu'ici. On possédait jusqu'à présent un nombre significatif de lettres du philosophe et de ses correspondants : Russell, Engelmann, von Ficker, Keynes, pour ne citer qu'eux (1). Mais une grande partie de la correspondance de Wittgenstein semblait irrémédiablement perdue. D'autant que lui-même en avait détruit bon nombre.

Aussi sa biographie laissait-elle subsister plusieurs incertitudes concernant divers moments ou événements de sa vie. Les lettres découvertes à Vienne permettront-elles de faire la lumière sur quelques-uns des points demeurés obscurs ? A en croire toutefois le journal allemand *Die Zeit*, la moisson *pourrait se révéler* intéressante (2). On remarque, parmi les auteurs de ces lettres, les noms de Trakl, Frege, Russell, Engelmann, von Ficker et Keynes. D'autre part, si l'on en juge par les informations et les quelques extraits qui en ont été donnés, leur contenu intéresse aussi bien l'histoire du *Tractatus* que, de manière plus générale, les goûts littéraires ou les sentiments religieux de Wittgenstein.

Les lettres que Wittgenstein échangea avec ceux qui le connurent ne constituent pas seulement un ensemble de témoignages précieux. Elles ne peuvent qu'apporter une contribution, dont il conviendra toutefois d'apprécier l'ampleur, à la connaissance et à la compréhension de l'œuvre la plus importante et la plus singulière de la philosophie du vingtième siècle.

JEAN-PIERRE COMETTI.

(1) Ces lettres sont éditées en Allemagne et en Angleterre. En France, on *se dispose pour l'instant que d'un choix* publié par la revue *Sud* dans son numéro hors série de 1986 : *« Ludwig Wittgenstein.* Un volume comportant les lettres à Paul Engelmann est en préparation chez Gallimard.

(2) La découverte des cinq cents lettres mentionnées a été annoncée dans le journal *Die Zeit* dans son numéro daté 18-24 avril 1989.

● **A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Wittgenstein, un colloque aura lieu à l'université de Créteil-Val-de-Marne du 16 au 25 juin, organisé avec la collaboration du CNRS et de l'Institut autrichien. Pour tous renseignements concernant ces manifestations, s'adresser aux organisateurs : Jan Sébestik, tél. : 48-98-73-01, ou Antonia Soulez, tél. : 45-88-05-59.**

Un appel pour Calligrammes

Le décès de Bernard Guillemot, *le 1er juin (voir le Monde du 6 juin)*, risque d'entraîner la disparition des éditions Calligrammes qu'il avait créées avec son épouse Mireille en 1977 pour pouvoir publier Georges Perros.

Afin que Mireille Guillemot puisse faire face aux difficultés financières, l'association des Amis de Calligrammes, qu'animent Jacques Le Goff et Alain Le Grand-Vélin, lance un appel à la solidarité et propose, par exemple, l'ouverture d'une crédit de 500 F aux éditions Calligrammes (18, rue Elie-Fréron, 29000 Quimper), qui permettrait à chaque souscripteur d'acheter dès à présent — et pendant une période d'un an — des livres figurant au catalogue de cet éditeur.

PIERRE DRACHLINE.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Me Hervé REGOLI, avocat à la Cour, 7, rue Villaret-de-Joyeuse, 75017 Paris, et Me Alfred MAUMONT, avoué à la Cour, 12, rue de Madrid, 75008 Paris,

d'un arrêt contradictoire rendu par la 4e chambre, section B de la Cour d'appel de Paris le 28 avril 1988 entre M. Pierre BLANCHAUD, Webenstr. 37 - 5100 Aix-la-Chapelle (RFA)

et la SARL [illegible] PHEBUS, dont le siège social est 17, rue Pierre-Lescot, 75001 Paris, il a été extrait ce qui suit :

La Cour confirme le jugement de la 3e chambre 2e section du Tribunal de grande instance de Paris en date du 17 octobre 1986, qui avait

— dit que la traduction des Nouvelles d'Heinrich Von Kleist par M. Blanchaud est protégeable au sens de l'article 4 de la loi du 11 mars 1957 ;

— dit qu'en reproduisant sans son autorisation partie de sa traduction de *Michael Kohlhaas* et de *la Mendiante de Locarno*, les Editions Phébus ont commis des actes de contrefaçon ;

— fait interdiction aux Editions Phébus d'utiliser de quelque manière et sous quelque forme que ce soit les traductions de *Michael Kohlhaas* et de *la Mendiante de Locarno* telles que publiées par elles ;

— dit qu'à l'avenir seules les nouvelles intitulées *Sainte Cécile* et *le Duel* pourront faire l'objet d'une réédition ;

— condamne les Editions Phébus à payer à M. Blanchaud 3 000 F au titre de l'article 700 du NCPC.

La Cour infirme le jugement sur les points suivants et, statuant à nouveau,

— dit que la rupture du contrat de traduction daté du 16/2/1982 est imputable aux seules Editions Phébus ;

— condamne celles-ci à verser à M. Blanchaud à titre de dommages-intérêts, toutes causes de préjudice confondues, la somme de 20 000 F.

Ajoutant au jugement, elle

— dit que les exemplaires diffusés par les Editions Phébus comportant encore la traduction contrefaisante devront être retirés de la vente ;

— condamne les Editions Phébus à verser en outre, à titre complémentaire, la somme de 4 000 F à Blanchaud en application de l'article 700 du NCPC ;

— les condamne aux dépens d'appel.

Pour extrait certifié conforme.

● ROMANS

L'amour fou de la veuve Lucas

Avec son quatrième roman, Catherine Lépront nous entraîne aux Antilles et confirme ses talents d'écrivain « venu d'ailleurs ».

CATHERINE LÉPRONT, on l'a remarquée dès son premier roman, *le Tour du domaine*, en 1983 (1), à la fois parce que le livre était très réussi et parce que son auteur affirmait une volonté de rigueur dans son travail littéraire – *« Plus c'est construit, plus c'est serré, plus on est libre »* (2) – en même temps qu'un refus des facilités et des compromissions. Ce n'étaient pas des mots hâtifs et présomptueux lancés par une débutante téméraire. De fait, Catherine Lépront a continué son chemin sans bruit, confirmant l'étrangeté de son monde romanesque (3), variant les genres, avec notamment des nouvelles, *Partie de chasse au bord de la mer* (Gallimard, 1987), et une biographie de Clara Schumann (Laffont).

Aujourd'hui elle mène son quatrième roman, *La veuve Lucas s'est assise* (4), avec la jubilation que donne la possession de son métier et l'allégresse que font naître le soleil des Antilles – où se passe l'histoire, – les couleurs de la terre et de la mer. Dans les familles « illimitées », aux parentés floues, de ses héros, Lucas et « la mulâtresse », dans le petit monde qui les entoure, l'étrange est le lot quotidien. Du moins pour qui regarde de l'extérieur. On ne cherche pas à l'analyser, à l'expliquer, à le maîtriser, voire à l'annuler ; on en rit, on en pleure, on en meurt.

La trame de *La veuve Lucas s'est assise* est l'histoire de l'amour fou, total – à la vie à la mort, sans que cela soit une métaphore – de celle qu'on appellera *« la mulâtresse »*, puis *« la petite Lucas »*, *« la mère Lucas »*, enfin *« la veuve Lucas »* pour l'homme qu'elle a rencontré, par hasard, à cause de sa mauvaise habitude de ne pas sortir par le jardin en quittant son travail de femme de ménage chez Mme Bishop, l'épouse du marchand de boissons. Sa patronne détestait qu'elle passe par l'entrepôt. Heureusement, elle n'en tenait aucun compte, et un soir elle a croisé un bel homme noir : Lucas, bien sûr.

Ce fut un coup de foudre comme dans les contes, les romans à l'eau de rose, ou comme dans la vie, tout simplement. La mulâtresse et Lucas ne pouvaient plus échapper au destin que Catherine Lépront leur a minutieusement tracé, mêlant subtilement détails et ellipses.

Le petit peuple resté en marge

Tout autant que l'histoire de Lucas et de son amour fou, on aimera, dans ce livre, le petit peuple resté en marge du développement de la Martinique que Catherine Lépront évoque avec son grand art du croquis : Pa'Victor et ses neuf filles aux enfants de pères incertains, la Tante Mie, qui, dans sa tête, vivait déjà « ailleurs » avant de disparaître un beau matin sans laisser la moindre trace, l'Albinos, Mandingue, l'ignoble cousine Emeline, ou encore Zacharie, le doux dingue, que Balthazar (un copain de Lucas, amoureux de la mulâtresse) appelait *« l'homme-à-paquets »*, à cause de ce qu'il transportait *« sur sa tête, dans ses bras, ou ficelé autour de la taille et du cou, et qui le faisait ressembler à un mât de Cocagne »*.

Ajoutant à ses talents celui du suspense, Catherine Lépront nous réserve encore quelques surprises. Car, que deviendra Toussaint Dieudonné, l'enfant d'Emeline élevé par « la mère Lucas », puis parti en métropole et qu'on a vu *« drôlement fagoté, les cheveux décolorés »* ? Et pourquoi donc la veuve Lucas, toujours si mince (ils faisaient cent quatorze kilos à eux deux), se met-elle soudain à grossir, à grossir ? A vous de le découvrir, si vous ne voulez pas bronzer idiot.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **LA VEUVE LUCAS S'EST ASSISE**, de Catherine Lépront, Gallimard, 180 p., 75 F.

(1) Gallimard.
(2) *Le Monde* du 17 septembre 1983.
(3) Avec *Une rumeur* et *le Retour de Julie Farnèse*, tous deux chez Gallimard.
(4) Qui figure sur la première sélection pour le prix Renaudot.

Le milliardaire communiste

Dans* le Gascon rouge, *Michel Cardoze trace le portrait d'un Rastignac du vingtième siècle.

LA mort d'un homme incite souvent ceux qui se crurent ses proches à pratiquer le mensonge pieux, en effaçant de leur mémoire les aspects les moins attachants de la personnalité du disparu. A l'annonce du décès accidentel, en montagne, de son ancien patron Jean-Noël Dupech, Fabrès – le narrateur du *Gascon rouge* – essaie, au contraire, de cerner quel fut le véritable visage de ce milliardaire communiste dont les activités commerciales et les opinions politiques pouvaient paraître contradictoires aux naïfs.

Cynique, brutal, sectaire et imbu de sa réussite, Jean-Noël Dupech, qui a bâti sa fortune grâce au commerce agro-alimentaire avec l'URSS, emprunte bien de ses traits à feu Jean-Baptiste Doumeng. Et, autant le dire toute de suite, les efforts et le talent de romancier de Michel Cardoze n'y peuvent rien : ce brasseur d'affaires demeure antipathique avec ses certitudes de stalinien mêlé de maquignon.

Tous les événements que Michel Cardoze relate, avec fougue et dextérité, auraient pu constituer la matière d'une « saga » en plusieurs volumes. Il s'est contenté d'un roman au texte très serré, avec, ici et là, des échappées poétiques qui lui permettent de nous faire partager son amour des coutumes, des couleurs et des odeurs d'une région – la Gascogne – qu'il semble bien connaître.

SCHNEIDER
Michel Cardoze.

Jean-Noël Dupech tirait fierté du fait que sa mère, quelques heures avant d'accoucher de sa précieuse personne, le 22 décembre 1920, avait mis le feu à l'écran d'un cinéma où devait être projetée *La Russie rouge*, un film « calomniant » la révolution bolchevique. En revanche, il était moins disert sur l'entrée en agonie de son père, à l'annonce de la signature du pacte germano-soviétique en 1939.

La gestion du mensonge

La guerre d'Espagne et, surtout, la période de l'Occupation sont remarquablement évoquées par l'auteur, qui évite le piège facile des bons et des mauvais. Certes, on sait vers qui vont ses sympathies, mais les résistants, dont il nous décrit les actions, sont présentés avec leurs contradictions et leurs faiblesses.

En Jean-Noël Dupech, ce n'est pas le financier, le négociant planétaire, le personnage décrié et célébré à la fois par les gazettes, ou le communiste, que traque Michel Cardoze, mais l'homme qui *« ne croisait pas ses convictions et ce qu'il savait du monde »*. Un homme qui gérait si bien *« ses mensonges intérieurs »* que le doute lui était interdit sous ses masques.

PIERRE DRACHLINE.

★ **LE GASCON ROUGE**, de Michel Cardoze, Le Pré aux Clercs, 255 p., 95 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Le langage de l'argent

(Suite de la page 19.)

CE statut n'est pas seulement ressenti par son ancienne maîtresse, au sens caniche du mot. Tous les gens d'argent le voient différemment, et Vincent leur rend leurs regards, désormais assortis d'appréciations chiffrées.

Une soirée chez le riche avocat Valance permet d'observer la métamorphose qu'ont opérée, en société comme dans l'intimité, le gain de 6 millions et la notoriété d'une rengaine. On propose à Vincent des tableaux de prix: on lui parle comme s'il avait hérité d'une virilité nouvelle. Selon un processus très sartrien, il tend à devenir ce que les autres pensent de lui. Pendant le dîner, il caresse sous la table une convive esseulée, avec une intrépidité qui l'étonne lui-même, son état de gigolo l'ayant convaincu de sa timidité.

Deux autres expériences auront raison de ses dernières illusions : des pertes au jeu, de quoi s'apercevoir que le plaisir des pelouses ou des tapis verts ne vient pas des gains qu'on peut y faire mais de la liberté périlleuse qu'on y ressent ; et un bout de nuit seul avec un *Septuor* de Beethoven, de quoi comprendre avec chagrin qu'en sept ans de conjugalité tarifée il n'a pas connu une seconde de véritable amour...

RESTE à quitter l'épouse qui l'a berné. L'interview où celle-ci vient de raconter leur union à sa manière, sordide, devrait ôter à Vincent toute culpabilité. Mais Laurence garde d'autres tours en réserve. Vincent acceptera-t-il d'apparaître comme abandonnant, fortune faite, la femme qui l'a protégé jusque-là si généreusement ?

Les origines du musicien l'ayant prémuni contre l'argument du qu'en-dira-t-on, Laurence va devoir jouer sa dernière carte, celle de l'amour fou. Soit, qu'il dépense *« leur »* argent, elle contresignera autant de chèques qu'il faudra, mais pitié pour Vénus tout entière à sa proie attachée !...

Après une ultime étreinte durant laquelle la compassion aggrave les malentendus d'autrefois, laissant les corps à une sorte d'entrain indifférent qui le choque, Vincent prend la route du Midi, tout à la joie de composer un air qu'il juge *« irrésistible »*, sur le thème des regrets heureux.

LAISSONS le lecteur découvrir la dernière ruse de l'épouse laissée seule avec sa laisse sans toutou au bout. Son geste est de ceux qui jettent subitement un jour neuf sur ce qui a précédé. Cette fin-surprise ne comble pas tout à fait la frustration qu'on a éprouvée à ne connaître du dedans que l'époux narrateur. C'est l'inconvénient des romans à la première personne : ils renseignent trop sur un des personnages, et pas assez sur le non-dit des autres. Le gigolo affranchi, on aurait pu deviner du dehors ce qui se passe en lui. On aurait aimé en savoir davantage sur Laurence, l'origine de sa mainmise, la part d'amour qu'elle a cru éprouver, comment elle s'est estimée victime à son tour...

Mais il est vain de souffler après coup à un auteur un parti qu'il a sûrement envisagé et qu'à l'évidence il n'avait pas envie de prendre. Le bonheur que donnent les romans de Sagan tient toujours à l'envie qu'elle s'est passée, sans s'encombrer de techniques savantes ou de modernismes inutiles. C'est ainsi et pas autrement. *« Irrésistible »*, dit-elle !

Et voilà qu'à propos du langage de l'argent, de ses rapports de forces sans merci, le naturel de Sagan vaut pour une singularité et une audace. Il y avait longtemps qu'un romancier n'avait pas mis en évidence des mécanismes dont l'actuel consensus sur le saint profit a gommé l'inélégance et l'incompatibilité avec tout sentiment vrai.

Pour avoir dîné, par hasard, dans le beau monde bancaire, le soir du krach d'octobre 1987, et pour y avoir vu se déchaîner les instincts du pognon comme Mirbeau et Brecht n'osèrent pas les montrer, je peux témoigner que la bassesse goujate décrite par Sagan, que les insultes à l'amour contenues dans les comptabilités de *la Laisse* sont encore au-dessous de la vérité !

★ **LA LAISSE**, de Françoise Sagan, Julliard, 230 p., 100 F.

– De Sagan, *Un sang d'aquarelle* reparaît dans la collection « Folio », chez Gallimard, et *Sarah Bernhardt* en « Presses-Pocket ».

هكذا عند الأصل

● ROMANS

Le diable, probablement

Avec son troisième roman, Marie Ndiaye dresse le procès-verbal de son entrée dans le monde des adultes

QUAND on mange avec le diable, dit le proverbe, il faut avoir une grande fourchette. Quand on se livre corps et biens aux démons de la littérature, ajoute Marie Ndiaye, la moindre faute peut vous ôter la protection du diable et vous changer en bûche. Mais, malgré ce risque fatal, rien ne vaut la descente aux enfers.

La Femme changée en bûche n'emprunte le décor d'aucun lieu géographique repérable, mais la tonalité générale du récit est celle d'un conte africain moderne, dans lequel se mêlent aux événements les plus quotidiens des vies ordinaires des éléments de sorcellerie, d'envoûtements et de sacrifices. Une jeune femme se rend compte qu'elle est trompée par son mari, qui désire la quitter en emmenant avec lui leur bébé.

La jeune personne décide de se venger et fait appel au diable qu'elle a déjà fréquenté à l'époque du mariage afin de laver son mari d'une faute qu'il avait commise. Le démon conseille à sa cliente de brûler son bébé, ce qu'elle fait le plus naturellement et le plus tranquillement du monde, après lui avoir donné un petit bisou d'adieu.

Puis elle se rend dans l'immeuble où habite le diable et, après bien des tribulations – on se bouscule au portillon et dans les escaliers pour obtenir une audience du malin, – elle parvient enfin à gagner l'antichambre de l'appartement diabolique, où elle est l'objet des sollicitations les plus pressantes des secrétaires-gardiennes, puis, enfin, le séjour même du diable. Mais là, déception, celui qui l'avait accueilli la première fois avec tant de chaleur, d'attentions et de caresses se montre presque indifférent et décide finalement de la chasser, de la renvoyer dans le monde des gens ordinaires et du châtiment. Désespérée, vidée de toute substance vitale et de toute espérance, la jeune femme peu à peu se sent devenir de bois, et c'est en fin de compte une bûche qui se jette dans la rivière pour se laisser emporter par le courant. Fin de la première partie.

Qu'il s'agisse en première lecture d'une fable et que cette fable développe une longue métaphore de la création littéraire en général et de celle de Marie Ndiaye en particulier, cela ne fait aucun doute. *La Femme changée en bûche* est un roman de l'innocence littéraire perdue. Marie Ndiaye a publié son premier livre, *Quant au riche avenir* (Minuit), il y a quatre ans. C'était alors une toute jeune fille, une lycéenne, et son livre a été accueilli avec un intérêt et une chaleur qui devaient peut-être moins à ses qualités littéraires – pourtant éclatantes – qu'à l'extrême jeunesse de son auteur, à la profusion de promesses qu'offrait un talent si précoce et déjà si séduisant.

Une précision de géomètre

Marie Ndiaye, deux ans plus tard, a publié un autre livre, *Comédie classique* (POL), qui n'a pas plu du tout à son premier éditeur – lequel, néanmoins, s'est gardé de la chasser définitivement de l'enfer puisque c'est lui, de nouveau, qui la publie aujourd'hui, – et a été plutôt fraîchement accueilli par la critique, qui n'y a généralement vu qu'un exercice de virtuosité – le livre n'était composé que d'une seule phrase, – un exercice de singe savant, alors qu'il était un poème d'adieu aux jeux de l'enfance, une manière de brûler le bébé.

C'est un peu tout cela que raconte, dans une écriture savoureuse mais d'une précision de géomètre, la première partie de *la Femme changée en bûche :* la fin de la virginité romanesque et l'épuisement du crédit accordé à l'extrême jeunesse. Sans la moindre mélancolie, corrigeant par un humour impavide et par quelques pointes de préciosité tout ce que cette « confession » pourrait avoir de plaintif ou de narcissique, Marie Ndiaye dresse le procès-verbal de son entrée dans le monde des adultes. Elle n'aura plus de sursis au bénéfice de l'âge : elle est désormais solitaire, libre de toute entrave, un écrivain ordinaire qui ne peut plus attendre ni indulgence ni faveur. Au contraire même : elle doit rembourser aujourd'hui le crédit qui avait été accordé à l'éclat de ses dix-sept ans.

Et comme pour s'installer dans sa situation nouvelle, Marie Ndiaye, dans la seconde partie de son livre, utilisant certains personnages de la première, raconte sur un ton enjoué, aigu mais qui se brise aussi parfois, une histoire de grandes personnes assez sordide dans lequel le thème de l'humiliation, déjà présent dans le premier volet, est repris, mais comme usé, avachi. La honte qui brûlait la narratrice d'un beau feu clair et violent est devenue un sentiment trouble, médiocre, une carie que son propriétaire suce avec autant d'insistance et de plaisir que de dégoût.

Marie Ndiaye n'avait déjà plus de gage à donner sur son savoir-écrire et sur son savoir-faire. On la savait magnifiquement dotée des talents littéraires que tant de romanciers s'échinent en vain à acquérir dans la besogne. La seule crainte qu'on pouvait avoir était qu'elle se laissât étouffer par l'abondance de sa fortune ; bref, qu'elle n'ait pas l'intelligence de ses dons et qu'elle se balade en littérature comme dans le jardin d'Eden. Nous voilà rassurés : elle sait qu'elle n'a pas choisi le paradis, mais l'enfer.

PIERRE LEPAPE.

★ LA FEMME CHANGÉE EN BUCHE, de Marie Ndiaye. Editions de Minuit. 160 p. 79 F.

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Le bazar universel d'Edgar Poe

(Suite de la page 19.)

On a oublié que la quasi-totalité de ses textes ont paru dans la presse, qu'il a été toute sa vie journaliste, rédacteur en chef ou pigiste, pionnier du journalisme à *sensation, rêvant* d'un magazine à lui pour régner sur les lettres et contraint d'écrire sur les mollusques non seulement dans son *Traité de conchyliologie,* mais aussi dans nombre de ses huit cent cinquante-cinq comptes rendus littéraires.

Dans ce magasin de masques rayonne pourtant la cohérence de celui que Baudelaire a jugé grand *« non seulement dans ses conceptions nobles, mais comme farceur »*. Exploiter l'horreur, jeu à la mode pour y régler ses comptes, à l'insu du lecteur, avec les excès romantiques anglais et allemands, c'était amorcer une littérature à lecture multiple, *« où c'est la langue elle-même,* comme le dit Claude Richard, *qui constitue le sujet du récit »*. Là se situe la cohérence du poète qui démasque les mots d'abord (son *« délire de lucidité »* avait découragé Paul Valéry d'écrire) – avant de s'adonner aux *« célestes extases d'en haut »*.

Le plus clair des contes inédits d'Edgar Poe a pour titre, précisément, *Mystification.* On le trouve là dans son plus fidèle dédoublement, à la fois témoin impuissant sous le nom de P... et prince de la volonté de puissance sous le nom de Von Jung. Un miroir est brisé par la sottise et l'intelligence triomphe de la naissance. C'est son histoire secrète et le décor celui de son université de Virginie, à Charlottesville, le creuset utopique rêvé par Thomas Jefferson.

Si T.S. Eliot a pu le qualifier *« d'Européen déplacé »*, Poe fut américain d'abord et pas seulement en ce qu'il aurait voulu pour les lettres américaines *« une déclaration d'indépendance »*. On ne décèle que trop, chez lui, la pose du « cavalier du Sud », le romantisme de l'aristocrate sudiste qu'il aurait pu être. En témoignent encore aujourd'hui, du côté de Richmond, où il fut enfant, les gardiens distingués de son souvenir et de ses musées. Sous les propos des Virginiens, on devine, discret, le remords collectif à l'égard de l'Indien sans tribu qui ne cesse pas de nous communiquer son insomnie.

GEORGE WALTER.

★ CONTES-ESSAIS-POÈMES, d'Edgar Allan Poe. Traductions de Baudelaire et de Mallarmé, complétées de nouvelles traductions de Jean-Marie Maguin et de Claude Richard, édition établie par Claude Richard, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1 620 p., 140 F.

– Signalons aussi l'édition d'Alain Jaubert, chez Folio (Gallimard). Alain Jaubert a lui aussi traduit les contes négligés par Baudelaire. Ils sont réunis sous le titre NE PARIEZ JAMAIS VOTRE TÊTE AU DIABLE. Préface et notes du traducteur. 512 p.

● AU FIL DES LECTURES

Les dangers du paradis

VOICI le drame d'un homme qui ne sait comment il a gâché des années de son existence pour une femme qui l'a fait trop souffrir. Par un *« sale »* soir d'automne, il a rencontré Blanche de Mola. Insatisfait de sa vie, il a suivi *« comme un mendiant d'amour »* cette femme dont le mari était un *« vaincu »* qui avait perdu toute dignité. Mais ce signe prémonitoire n'a su retenir le narrateur à l'orée d'une passion qui allait le conduire à faire l'amour avec Blanche, moins par désir que pour se prouver qu'elle n'avait pas d'autres amants. Et ce n'est pas le moindre du roman que cette jalousie, accompagnatrice forcée de la passion.

Jean-Marie Rouart décrit minutieusement les complexités de ses deux personnages. Le narrateur fait l'amour quand Blanche *« copule »*. Ce *« faire »* est, pour lui, inséparable du sentiment ; pour elle, on peut *« faire »* comme on joue, sans *« savoir ce qu'on fait, ni pourquoi, ni avec qui »*. Dès lors, la question est posée : pourquoi les tortures n'éloignent-elles pas de la source du mal ?

Masochiste n'est pas une réponse. Rien n'est simple, même si l'enfer que vit l'amant de Blanche semble un écho à la parole de Claudel : *« La femme sera toujours le danger de tous les paradis. »*

Cette histoire banale d'un amour contrarié n'a de la banalité que l'apparence. Le narrateur, qui a fui la profession de journaliste par crainte d'être trop connu, dévoile sans doute la part la plus secrète de son être quand il confie la raison de cette crainte : *« J'avais peur de la lumière. Il me fallait l'ombre. »* Tout paraît sombre dans cette passion, mais Jean-Marie Rouart laisse habilement au lecteur le soin de conclure.

P.-R. LECLERCQ.

★ LA FEMME DE PROIE, de Jean-Marie Rouart, Grasset, 235 p., 89 F.

Les réminiscences de l'enfer

DANS un train cheminant à travers la campagne, une fillette égarée s'agrippe au cou de sa mère. Toutes deux fuient la persécution nazie, toutes deux voyagent sous un nom d'emprunt, toutes deux portent dans leur mémoire l'image d'un homme englouti par les camps. Ce souvenir d'égarement figure au centre de l'étonnant ouvrage de Clarisse Nicoïdski, *le Train pour Moscou.* D'une écriture enflammée, parfois irritante à force d'hallucinations, l'auteur y retrace l'itinéraire d'une lente explosion intime.

Comme dans les vieilles légendes qui s'enracinent autour d'un objet merveilleux ou maudit, le récit prend sa source dans les plis d'un châle, un grand carré d'étoffe pourpre aux franges soyeuses. Ce vêtement, déniché dans la boutique humide d'une pâle antiquaire, semble tout imprégné des parfums lourds d'un passé tragique. La jeune fille qui le porte s'enroule dans les vagues de cette étoffe pour ressusciter une histoire inconnue, qui se mêle à la sienne. Le drame de Marthe, une jeune Russe d'un autre siècle, se fond dans ses propres tourments, éclairant d'un jour nouveau le souvenir de son père déporté et de sa mère morte quelque temps auparavant.

Ce rêve ambigu conduit le lecteur au cœur de cette brûlure qu'est la séparation. L'arrachement majeur est bien sûr celui de la mort, toujours violente, qui précipite une femme sous les roues d'une voiture, une autre sur le ballast ensoleillé d'un chemin de fer russe, et un homme dans l'enclos sinistre d'un camp d'extermination.

Pour se punir, peut-être, ou pour penser par sa propre mort les plaies de la séparation, la narratrice se jette, à corps perdu, dans une recherche du passé qui ressemble fort à une tentative d'automutilation. Enveloppée dans le châle qui l'étreint à la manière d'un linceul, guettée par l'asthme qui l'étouffe et la vampirise, elle remonte péniblement le fil des deux drames qui l'habitent. Mais, curieusement, l'histoire de Marthe semble nettement plus sobre, forte et convaincante que celle de la narratrice elle-même.

RAPHAËLLE RÉROLLE.

★ LE TRAIN DE MOSCOU, de Clarisse Nicoïdski, Flammarion, 173 p., 65 F.

La femme-banlieue

VIRGINIE DUCOULOMBIER a auto-édité, depuis 1981, six nouvelles qu'elle a ensuite vendues, avec plus ou moins de succès, aux terrasses des cafés et dans les rues. Aujourd'hui, à trente-cinq ans, elle s'achète une manière de conduite littéraire en publiant *Bonne qu'à balayer !*, son premier roman, chez un éditeur connu.

Sylvie B., la narratrice de ce mélo urbain, habite Sarcelles. Rainer, son amant, lui rend visite chaque fin de semaine, et le reste du temps, Sylvie absorbe de petites pilules pour oublier qu'elle se sent *inhabitée* et que la solitude ajoute, jour après jour, de nouvelles rides sous ses paupières. Nous suivons cette jeune femme, trop épuisée pour être mélancolique, du 17 au 24 octobre. « Huit jours en automne » aurait été, d'ailleurs, un *meilleur titre que ce Bonne qu'à balayer !*, misérabiliste et racoleur !

Sylvie B. ne pense pas, à l'instar de Victor Hugo, que *« respirer Paris, cela conserve l'âme »*. La capitale lui est aussi étrangère que son avenir. Cette femme-banlieue ne s'y rend que pour améliorer son ordinaire, en se livrant à de petites combines.

Ce livre ressemble aux graffiti éparpillés sur les murs des cabines téléphoniques. Le meilleur y côtoie le pire. Mais on ne peut demeurer insensible au blues de Virginie Ducoulombier, même s'il est interprété sur une guitare quelque peu désaccordée.

P. Dra.

★ BONNE QU'À BALAYER! de Virginie Ducoulombier, Denoël, 165 p., 75 F.

Le couteau de la Tosca

THIERRY LAGET aime faire de certains objets symboliques les véritables héros de ses livres. Dans *Florence, via Ricasoli 47,* son premier roman publié en 1987, c'était un livre – un exemplaire rare, mystérieusement taché de sang – qui racontait les amours de Marthe et de Thomas, deux personnages rencontrés fortuitement dans une librairie ancienne de Florence.

Ici, le héros est un couteau, mais pas n'importe quel couteau. C'est, dit-on, l'arme avec laquelle la Tosca aurait, pour épargner son amant, poignardé le baron Scarpia, avant de se précipiter dans le Tibre. L'Italie est toujours un peu présente, même si l'histoire se déroule, pour l'essentiel, à Paris. Apparaissant, disparaissant, reparaissant..., le couteau est au centre de ce roman-opéra en trois actes et il rythme les amours hésitantes d'Antoine et de Claire, qui se connurent grâce à lui, lors d'une soirée d'anniversaire.

On retrouve dans ce livre les qualités de *Florence, via Ricasoli 47* : cette simplicité du style, cette clarté de la narration qui permettent au lecteur de pénétrer d'emblée dans le roman. Toutefois, on ne croit qu'à moitié à ces deux êtres qui se cherchent sans se trouver, et l'on regrette que les autres personnages – pianistes, archéologue, cambistes... souvent farfelus et drôles – demeurent des profils perdus en toile de fond du roman.

FLORENCE NOIVILLE.

★ COMME TOSCA AU THÉÂTRE, de Thierry Laget, Belfond, 188 p., 98 F.

EMMANUEL LE ROY LADURIE
et LES ÉDITIONS PICARD
présentent le volume
de Madame G. MEYER-NOIREL
L'EX-LIBRIS
HISTOIRE - ART - TECHNIQUES
L'auteur signera son livre
Mardi 20 juin 1989 à 18 h
Salon d'honneur de la
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
58, rue Richelieu Paris IIe

Vous écrivez ? Écrivez-nous !
Important éditeur parisien recherche, pour ses différentes collections, manuscrits inédits de romans, essais, récits, mémoires, nouvelles, poésie, théâtre...
Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision. Contrat défini par l'article 49 de la loi du 11/03/57 sur la propriété littéraire.
Adressez manuscrits et CV à : La Pensée Universelle Service L.M. 4, rue Charlemagne 75004 Paris
Tél. : 48.87.08.21
LA PENSÉE UNIVERSELLE ÉDITEURS

LETTRE INTERNATIONALE
N° 21, ÉTÉ 89
en kiosques
le n° 42 F
« Une revue qui "encombre"... Des heures de lecture pour se chercher, se retrouver, se passionner dans les idées du monde d'aujourd'hui. »
LE MONDE
abonnements :
France : 149 F
Europe : 169 F
autres pays : 195 F
14-16, rue des Petits-Hôtels 75010 Paris, tél. : 42 47 07 34
LA CRISE EST FINIE ?
A. Gauron, H.M. Enzensberger...
LA RÉVOLUTION VUE PAR LES AUTRES
R. Darnton, E.J. Hobsbawm, N. Bobbio, A. Comte-Sponville...
FREUD CINQUANTE ANS APRÈS
C. Castoriadis, I. Eörsi, N. el Saadaoui, J. Kristeva, L. Gustafsson...

● SCIENCES HUMAINES

Les énigmes de la psychanalyse

Le freudisme face à la rationalité et face à l'hypnose

LES énigmes de la psychanalyse ont déjà suscité de considérables bibliothèques. D'un rayon à l'autre, on apprend qu'il s'agit d'une thérapeutique, ou que la guérison est le dernier de ses soucis. Que c'est une science, ou au contraire un galimatias. Qu'elle subvertit tous les savoirs, ou que ce n'est qu'une impasse. Entre autres... A force de lire, sous des plumes se disant toutes autorisées, n'importe quoi et son contraire, à force de voir les bonnes questions s'ensevelir sous d'obscures querelles où tous les divans sont gris, un observateur désabusé pourrait se dire que la fameuse « peste » freudienne s'est réduite à quelques symptômes d'une grande banalité : logorrhées, céphalées et lassitude.

Quelque chose, pourtant, bouge peut-être. A côté du débit monotone des perroquets de chaque secte, certains livres commencent, semble-t-il, à réactiver quelques questions de fond. Leurs démarches sont très dissemblables, comme le sont leurs résultats. Mais ils ont en commun de poser, à nouveaux frais, le problème des liens entre psychanalyse et rationalité. Deux titres récents en sont de bons exemples.

L'ouvrage de Michel Fennetaux, construit avec rigueur et rédigé avec le souci constant d'être explicite, reprend le problème : la psychanalyse peut-elle être une science, et, si oui, doit-elle le devenir ? Sa réponse est nette : ce n'est ni possible ni souhaitable, si l'on veut sauvegarder l'inquiétante étrangeté de cette pratique. Entamée sous l'égide de Karl Popper, l'argumentation de Michel Fennetaux débouche, paradoxalement, dans les parages de Heidegger.

La psychanalyse, loin de devoir s'inscrire dans les modèles de la rationalité scientifique, contiendrait la possibilité d'échapper à la domination techno-scientifique du monde, laquelle est pensée comme génératrice de barbarie et destructrice de l'humain. Bien qu'elle se fonde sur des présupposés éminemment contestables (notamment celui d'un lien entre le rationalisme des Lumières et les crimes contre l'humanité), cette analyse a le mérite de porter clairement jusqu'à leur ultime conséquence quelques-uns des parcours d'une génération. En troquant la casquette de militant pour le costume cravate de psychanalyste, elle a poursuivi une même quête, à travers les fractures et les impasses de la modernité. Rien qu'à ce titre, le volume vaut d'être lu, même si l'on n'en partage ni les postulats ni les conclusions.

Inattendu et stimulant, l'essai de Léon Chertok et d'Isabelle Stengers interroge sous un tout autre angle les relations qu'entretient la science moderne avec la théorie et la pratique psychanalytiques. Pour en saisir l'enjeu, il convient de remonter, un siècle avant les débuts de Freud, aux instructifs malentendus nés de la rencontre du savoir médical avec les premiers balbutiements de l'hypnose.

1784, à Paris. Deslon, élève de Mesmer, fait grand bruit. Autour de son curieux baquet, du beau monde est saisi de convulsions. Le « magnétisme animal » produit toutes sortes d'étrangetés. On dit même que la reine... Louis XVI charge deux commissions savantes d'une enquête scientifique. Mis à part Jussieu, qui propose une observation *in situ*, les médecins de Sa-Majesté-la-raison mettent en place un dispositif exemplaire de dissolution des faits. En cherchant à isoler rationnellement les éléments explicatifs, ils escamotent le phénomène, esquivent ce qu'il a de complexe, de bariolé, d'impur, et peuvent conclure à une affabulation.

Mais, une fois éliminés les explications aberrantes, les accessoires folkloriques et les broderies de l'imagination, est-on si sûr que vraiment *rien* ne reste ? Suffit-il de déclarer qu'il n'y a aucun reste pour que sa réalité disparaisse ? La suite de l'histoire montre que non. Insoluble, le réel de l'hypnose réapparaît un siècle plus tard. Avec Charcot à la Salpêtrière, Bernheim à Nancy, puis Janet, les années 1880 sont un âge d'or. Il y a d'ailleurs un médecin de Vienne qui voyage pour s'initier à la pratique de l'hypnose, et qui commence par en faire grand usage – un certain Freud.

Une métamorphose moderne

Il est habituel de dater la naissance de la psychanalyse du jour où Freud abandonna l'hypnose. Le livre de Léon Chertok et Isabelle Stengers montre que rien n'est si simple. A chaque fois en effet que se repose de manière critique la question du rapport (difficile ? inexistant ? impossible ?) entre la théorie et la pratique de la psychanalyse, l'hypnose revient – que ce soit sous la plume de Freud ou de Ferenczi. Du coup, les auteurs suggèrent que, au lieu de considérer la psychanalyse comme le fruit d'une rupture avec l'hypnose, il faudrait plutôt l'envisager comme une métamorphose moderne de cette vieille énigme, et voir peut-être dans la cure analytique la forme d'hypnose adaptée à une société rationaliste, scientifique et technicienne.

Né de la rencontre entre un psychanalyste non conformiste, grand spécialiste de l'hypnose, et d'une philosophe des sciences irrespectueuse des *establishments* de tous bords, *le Cœur et la Raison* est un livre à facettes. Il peut se lire comme une enquête historique, comme un plaidoyer pour la prise en compte de la réalité énigmatique des phénomènes hypnotiques, comme un pavé dans la mare psychanalytique, mais aussi, et peut-être surtout, comme la défense et l'illustration d'une rationalité ouverte, ironique, impertinente, plus portée à la perplexité réaliste qu'au dogmatisme frileux. Cela fait peut-être beaucoup de lièvres à la fois, mais c'est une belle battue.

ROGER-POL DROIT.

★ **LA PSYCHANALYSE, CHEMIN DES LUMIÈRES ?** de Michel Fennetaux. Ed. Point Hors Ligne, 228 p., 165 F.

★ **LE CŒUR ET LA RAISON. L'hypnose en question de Lavoisier à Lacan**, de Léon Chertok et Isabelle Stengers. Payot, coll. « Science de l'Homme », 286 p., 140 F.

– Signalons aussi *la Psychanalyse, une science ?*, VIIe Rencontres psychanalytiques d'Aix-en-Provence, 1988, par C. Le Guen, O. Flournoy, I. Stengers, J. Guillaumin ; les Belles Lettres, coll. « Confluents psychanalytiques », 240 p., 150 F.

Les mirages du bonheur

AU terme d'*Au-delà du principe de plaisir*, Freud citait le poète Friedrich Rückert : *« Ce à quoi on ne peut atteindre en volant, il faut l'atteindre en boitant. Il est dit dans la Bible que boiter n'est pas pécher. »* Voilà qui explique le titre du dernier livre de Lucien Israël, professeur de psychiatrie à Strasbourg et psychanalyste lacanien.

Boiter n'est pas pécher est un livre drôle, original, percutant – autant de qualificatifs qu'on hésite, en général, à accoler à la prose des professionnels de la détresse mentale. A la lecture de Lucien Israël, en revanche, c'est un sentiment de jubilation qu'on éprouve : qu'il parle des hystériques, des dépressifs, des suicidaires ou de lui-même, il ne tombe jamais dans les pièges de la fausse profondeur, du pathos de la souffrance ou du prêchi-prêcha analytique. *« Défendre une cause, c'est toujours le moyen de la méconnaître*, écrit-il, *comme se battre pour une idée, c'est éviter d'en avoir. »*

Il se moque des psychiatres qui considèrent la vie comme un bien des plus précieux : tenter d'y mettre fin serait un symptôme de maladie mentale. Etrange époque, note-t-il, que celle où le seul bouquin qu'on ait jamais mis à l'index soit *Suicide, mode d'emploi*. Vous pouvez publier n'importe quelle obscénité ou n'importe quelle imbécillité, ça marche très bien. Mais dire aux gens comment on peut en finir sans souffrance, ça, c'est interdit...

Quand on demande au corniaud moyen, ajoute Israël, pourquoi il est sur terre, il répond : pour vivre le plus longtemps possible. Quand, par un éclair de génie, il se dit que ça ne doit pas être juste, il fait une dépression... à moins qu'il ne fasse un enfant, puisque ce dernier est là pour venir attester que sa vie a eu un sens. Ultime dérision !

Lucien Israël n'exhibe aucun savoir, aucune sagesse. Il dit de lui-même qu'il a simplement essayé de goûter à tous les mets, à toutes les cultures, à toutes les joies qui passaient à sa portée : *« Je n'ai pas été sage, ni un sage. Le seul point commun dans ma vie et dans ma lutte a été la résistance à l'oppression. »*

Et c'est pour sa résistance narquoise au discours bétonné de la psychiatrie, comme aux mots de passe sans surprise de la psychanalyse qu'on appréciera la prose chaleureuse de Lucien Israël. N'écrit-il pas : *« Le névrosé est celui qui prend le risque de croire, contre toute probabilité, qu'on pourra un jour créer une relation humaine » ?*

A la condition, bien entendu, de boiter et de renoncer à courir après les mirages du bonheur tels que Big Brother les fait miroiter sous nos yeux avant de nous dépêcher à l'asile ou au cimetière.

ROLAND JACCARD.

★ **BOITER N'EST PAS PECHER**, de Lucien Israël, Denoël, coll. « Espace analytique », 314 p., 149 F.

V. SYSSOÏEV

Vous êtes suivis
ou Canard à la datcha

Une autobiographie où réalité et fiction s'entrechoquent. L'histoire du caricaturiste russe Syssoïev s'articule d'abord comme un puzzle avant de basculer dans une sorte de polar fantastique. Caustique, délirant...

Aubier

Du 16 mai au 13 juin 1989, 5000 écoliers français et espagnols mesurent le méridien de Paris de Dunkerque à Barcelone.

La réédition d'une épopée scientifique racontée dans le livre de

Denis Guedj

LA MÉRIDIENNE

(1792 - 1799)

Ou comment Jean-Baptiste Delambre et Pierre Méchain, traversant la France révolutionnaire à la rencontre l'un de l'autre, parvinrent à définir un nouvel étalon universel :
le mètre.

Etonnants voyageurs

Seghers

Yukio
MISHIMA

Les amours interdites

roman

"La générosité romanesque de Mishima nous jette dans une comédie humaine sauvage, une abondance de scènes qui rayonnent de toutes les formes de vie. C'est un livre tendu, implacable."

Jacques-Pierre Amette, Le Point

GALLIMARD

— LA VIE DU LIVRE —

OÙ TROUVER UN LIVRE ÉPUISÉ ?

Ecrivez ou téléphonez :
LIBRAIRIE
LE MONDE DU LIVRE
(LE TOUR DU MONDE)
60 RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS
75006 PARIS
☎ (1) 43.25.77.04

LIVRES D'HISTOIRE
ACHAT - VENTE
LIBRAIRIE
PAGES D'HISTOIRE
8, rue Bréa, 75006 PARIS
(1) 43-54-43-61
CATALOGUES MENSUELS
recherche de livres d'histoire épuisés

MICHEL ONFRAY
Le ventre des philosophes
Critique de la raison diététique

"Le premier ouvrage d'un jeune hédoniste docteur en philosophie. Ontray a beaucoup de talent."
Pierre Enckell / L'Evénement du Jeudi

"Un traité du gai savoir alimentaire, irrévérencieux, drôle et souvent profond."
Claude Jannoud / Le Figaro Littéraire

"Insolent, drôle et original."
Roland Jaccard / Le Monde

Collection "Figures" dirigée par Bernard-Henri Lévy

GRASSET

Le ventre des philosophes
Michel Onfray

هكذا صفحة الأصل

هكذا صدر الأصل

● L'HISTOIRE, par Jean-Pierre Rioux

« La vie quotidienne » a cinquante ans

LA maison Hachette fête avec une légitime fierté le cinquantenaire de sa collection « La vie quotidienne ». Avec deux cent trente-cinq titres publiés à ce jour, dont cent vingt toujours disponibles en librairie et des dizaines traduits en plusieurs langues, avec une nouvelle maquette et une foule de projets bien ficelés par sa directrice, Françoise Cibiel-Lavalle, l'entreprise croit en l'avenir. Elle a assurément bien mérité de cette massification du goût pour l'histoire qu'on retiendra comme un trait culturel majeur du dernier demi-siècle. Elle a su et saura relever les défis les plus divers. Car le pragmatisme qu'elle affiche encore fut mieux qu'un gage de longévité : ses volumes ont fait un clin d'œil *ironique* à la « grande » comme à la « nouvelle » histoire, ils ont construit un univers intellectuel qui leur est propre, et leur profusion a épaissi un excitant mystère historiographique. En grossissant un peu le trait, on pourrait poser ainsi le problème : une histoire du quotidien était au cœur du volontarisme régénérateur des *Annales* de Marc Bloch et Lucien Febvre, lancées en 1929, mais les historiens pionniers, disciples, amis ou féaux de cette revue n'ont pas bâti « La vie quotidienne ».

Tout se serait-il joué dès l'origine, quand Maurice Labouret lança, à l'heure de Munich et de la « drôle de guerre », les quatre premiers volumes qui allaient faire boule de neige ? Avec une bonne vingtaine de titres au fort des années 50, la collection avait déjà fait fructifier son éclectisme inaugural, par l'appel à la limpidité de grandes plumes autorisées et le respect des convenances académiques, relevés d'une pincée de « petite histoire ». Ainsi naquirent en 1938 *la Vie quotidienne au temps de Saint Louis* d'Edmond Faral, celle d'Abel Lefranc pour la Renaissance, celle de Jean Robiquet pour la Révolution et, l'année suivante, promise à un succès tenace qui la hissera à plus de deux cent mille exemplaires, cette *Vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, de Jérôme Carcopino, à travers laquelle trois générations de Français point trop découragés par leurs versions latines du lycée, apprendront à lire enfin Juvénal et Suétone, l'*Urbs*, ses *insulæ*-HLM et ses jeux du cirque. Faral est alors l'administrateur du Collège de France, l'homme d'une histoire littéraire du Moyen Age qui devait beaucoup à Lanson ; son collègue Lefranc, toujours vert à soixante-quinze ans, savait tout sur Rabelais ; Robiquet écrivassait gentiment sur « les mœurs » du XVIIIe siècle sans égaler Gaxotte, mais Carcopino, professeur à la Sorbonne et directeur de l'Ecole française de Rome, renforça la vertu d'établissement dans la cohorte des premiers auteurs.

LEUR « vie quotidienne » fut résolument à l'écart de l'histoire-bataille et de l'épopée des grands, elle scruta le cadre et les âges de la vie, *détailla au jour le jour et sans antagonismes superflus* les stratifications sociales, dit l'anonymat du labeur et la persévérance des idéaux. Le plan du livre de Carcopino était à lui seul tout un programme, dont on entendra l'écho quelques mois plus tard, quand l'auteur deviendra pour un temps ministre de l'éducation nationale du *maréchal : milieu physique, milieu moral, emploi du temps*. Ces « vies quotidiennes » première manière cultivaient à l'évidence une certaine nostalgie pour les hiérarchies perdues dans les mêlées du vingtième siècle. Elles sanctifiaient les petits bonheurs bien réglés d'antan, loin des canailleries très « Front popu » qui avaient fait tant de mal aux sociétés immoralistes. Leur saga des obscurs était entendue comme une leçon et un appel : il faut un cadre qui ordonnance la circulation de la sève historique, ce cadre dont la solidité relative a hiérarchisé les sociétés et les groupes au grand soleil de l'Histoire.

C'est bien pourquoi la Renaissance d'Abel Lefranc, par exemple, ne pouvait pas être celle d'un Lucien Febvre, qui était pourtant son collègue au Collège de France depuis 1933. Car l'esprit des jeunes *Annales* refusait ces hiérarchisations et concevait déjà une quotidienneté enchâssée dans les flux disparates d'une civilisation matérielle où la morale civique et intime était un point d'aboutissement et non un principe organisateur. Mais le pli était pris : « La vie quotidienne » va prospérer en mobilisant des académiciens sans états d'âme, des écrivains hantés par un passé, des notables de l'érudition et des fouilleurs patentés. Le mélange fut heureux, grâce à une politique éditoriale *sans a priori* qui suivit la pente du succès en dosant bon an mal an un cocktail d'histoire « vue d'en bas » en style *Historia* et de science notoire transcrite avec élégance.

Ainsi défilèrent pendant quinze ans d'aimables panoramas sur l'Ancien Régime signés par Emile Magne, Charles Kunstler, Georges Mongrédien ou Philippe Erlanger, une *Florence*, de Lucas-Dubreton, et

de sobres parcours des hautes époques, avec Montet en Egypte, Contenau à Babylone, Parrot sur les rives de l'Euphrate et déjà Garnet en Chine et Auboyer en Inde. La collection a navigué habilement : elle n'a pas perché du côté des jeunes gloires qui vont bâtir d'autres empires, celles de Castelot et de Decaux ; elle a tenu son cap *en ignorant* — le dédain fut d'ailleurs réciproque — une « école » des *Annales* en cours de « braudélisation » et qui n'avait pas encore affiché sa vocation à produire aussi du best-seller.

Sa conquête par les historiens universitaires de toutes obédiences était prévisible, et le volume de Paul-Marie Duval sur la Gaule romanisée sonna la charge dès 1952. Puis, sur cette Antiquité qui demeurera la période-fétiche de la collection, vint la pluie bienfaisante des travaux denses, aux bibliographies toutes fraîches et au style clair, qui chantèrent, sans fièvre et dans un luxe mesuré de détails, la nourriture et l'habitat, le vêtement et le nursery, les cultes et les usages, sans jamais sortir l'individu de ses rôles sociaux et civiques. Trois réussites ont scellé cette montée en force : la *Grèce au temps de Périclès*, de Robert Flacelière, en 1959, les *Etrusques*, de Jacques Heurgon, en 1961, et le *Pompéi*, de Robert Etienne, en 1966. Le catalogue compte alors plus de trente titres : la « petite histoire » s'est évaporée, les écrivains et les académiciens reculent en bon ordre, avec toutefois quelques jolis feux d'artifice comme *la Vie quotidienne au temps du dernier tsar*, de Troyat, en 1959, l'*exotisme* savant fait florès, car Jacques Soustelle a réveillé les Aztèques en 1955, mais l'histoire classique, celle de la chaire, semble avoir pris l'affaire en main.

LES décennies 60 et 70 sont pourtant un âge troublé. Le public montre des signes de lassitude pour un genre qui ne se renouvelle guère et que menacent d'autres succès, celui du *Montaillou* de Le Roy Ladurie en 1975, par exemple. Un volontarisme éditorial a en outre trop forcé la machine. Hachette lance plus de cent cinquante titres en vingt ans, car on y veut jouer sur tous les registres : l'académique, avec une *Palestine au temps de Jésus*, par Daniel-Rops ; l'ethnologique, avec *des Paysans du Languedoc*, par Fabre et Lacroix ; l'enraciné, au fort de l'« effet-patrimoine » et de la fièvre généalogique, avec une avalanche de vingt-huit livres inégaux sur une histoire assez immobile des provinces françaises à l'âge d'or de leurs campagnes, où brillent toutefois un *Rouergue* de Bétaille, un *Nord* de Pierrard et une *Savoie* des Nicolas. Elle s'installe aussi peu à peu dans les temps contemporains, qu'elle avait tout à fait négligés, mais elle les abandonne trop souvent à des plumitifs amateurs de petits détails supposés « vrais ». Les réussites universitaires se faisant plus rares, l'entreprise s'alanguit.

La décennie 80 semble avoir éclairci le paysage et conjuré les périls. *Le public s'est précipité sur l'histoire immédiate* de Claude Dulong *(la Vie quotidienne à l'Elysée sous de Gaulle)* ou de Thierry Pfister (celle de *Matignon sous Pierre Mauroy). La Vie quotidienne des paysans français au dix-septième siècle*, de Pierre Goubert, a célébré de nouvelles noces avec l'Université. Et les quatre derniers titres aujourd'hui en librairie *disent assez qu'une situation d'équilibre* historiographique et commercial a été retrouvée. La veine d'une solide histoire journalistique, du reportage intime, érudit et tendre est illustrée par *la Mecque*, de Slimane Zéghidour et les *vies des Jazzmen américains jusqu'aux années 50*, de François Billard. Comme le veut la tradition de la collection, celle de *l'érudition savante est toujours plus féconde* à propos de l'Antiquité : *la Vie quotidienne des dieux grecs*, de Giulia Sissa et Marcel Détienne, un peu alambiquée parfois, est originale et stimulante ; celle du *Citoyen romain sous la République*, de Florence Dupont, succède avec bonheur au Carcopino en reconstruisant la Cité comme une culture du citoyen, dans la lignée des travaux d'un Vernant ou d'un Vidal-Naquet.

Ainsi va son chemin une collection qui a réconcilié des millions de lecteurs avec l'histoire, en leur tendant un miroir où ils revivaient leurs espoirs et leurs désirs aux quatre coins du temps et de l'espace. Elle ne cherche pas à peindre des fresques, modélisées par les ateliers des *Annales*, qui fouilleraient l'immensité d'une « civilisation matérielle » avec ses « mentalités » : il faut être Braudel pour entreprendre de telles navigations. Elle ne suit pas davantage le filon d'une « histoire de la vie privée », dont une récente série publiée au Seuil vient pourtant de révéler la richesse. Mais elle a su attirer les gens de science sans s'inféoder à aucune de leurs écoles. Son secret ? Une description presque mariaque de la foule anonyme des Anciens qui nous fait découvrir le plaisir de lire le Même sous les traits historiques de l'Autre. Depuis cinquante ans, cette « vie quotidienne » buissonnière et avenante a délimité un espace de liberté où l'éditeur, l'auteur et le lecteur ont appris à vivre en famille. Le fait est trop rare pour ne pas être salué.

● **Derniers titres parus chez Hachette : *la Vie quotidienne des jazzmen américains jusqu'aux années 50*, par François Billard, 333 p., 98 F. *La Vie quotidienne du citoyen romain sous la République*, par Florence Dupont, 336 p., 98 F. *La Vie quotidienne des dieux grecs*, par Giulia Sissa et Marcel Détienne, 361 p., 118 F. *La Vie quotidienne à la Mecque, de Mahomet à nos jours*, par Slimane Zéghidour, 446 p., 98 F.**

Mémoires du génocide

Wiesel, Lem, Wievorka : trois regards sur la Shoah

« *La mémoire demeure notre seul abri, notre ultime bouclier.* » Inlassablement, Elie Wiesel raconte le génocide des juifs. « *Si nous nous souvenons de ce qui s'est passé il y a quarante ans, nous avons une possibilité d'empêcher de nouvelles catastrophes.* » Alors Elie Wiesel se souvient et nous invite à nous souvenir. Il dit ce que fut son enfance et ce que fut la vie des juifs d'Europe centrale avant la Shoah, il raconte ce que furent ensuite leurs épreuves, leurs souffrances, leurs errances.

Il affirme que la mémoire est « *source de douleur aussi bien que d'espérance* » et s'il se tourne avec obstination vers ce passé de deuil et de larmes, qui a nom Auschwitz, Treblinka, Maïdanek, il parle aussi de l'après-guerre, d'Israël et de ses combats, de l'Allemagne contemporaine, de la France de l'affaire Dreyfus et du procès Barbie. Partout il témoigne, pour dire, citant le Talmud, que « *la seule victoire est celle que l'homme remporte sur lui-même* ». Messager de la paix, il ne se contente pas de plaider la cause des juifs, ceux d'hier, humiliés, torturés, massacrés, et ceux d'aujourd'hui, persécutés en URSS ou ailleurs, il plaide aussi celle des Noirs, victimes de l'apartheid en Afrique du Sud, ou celle de l'humanité tout entière, menacée par l'arme nucléaire.

Quand il ne recourt pas à la forme romanesque, Elie Wiesel s'exprime à l'occasion d'interventions publiques de toute nature. Ce sont ces textes, qu'on dirait de circonstance s'ils n'étaient l'expression d'une longue et permanente médiation, qu'il a réunis dans *Silences et mémoire d'hommes*. On y retrouve la langue à la fois simple et vibrante d'émotion à laquelle nous a habitués son œuvre littéraire, ce style imagé et cette écriture incantatoire qui traduisent la profonde influence de la Bible et du Talmud, ce ton qui allie la passion et la sérénité.

Ecrivain polonais de science-fiction, Stanislaw Lem a choisi, lui, dans *Provocation*, le ton du feint détachement pour parler du nazisme. Détachement redoublé par le procédé qui consiste à proposer au lecteur le compte rendu d'un livre imaginaire sur le génocide attribué à un anthropologue du nom de Horst Aspernic.

L'industrie du meurtre

La thèse de cet auteur fictif est que le nazisme ne se réduit ni au gangstérisme ni à un « *phénomène socio-économique* » ni au triomphe du nihilisme, mais s'identifie à une véritable industrie du meurtre, à « *l'entreprise la plus démesurée dont l'homme soit capable : non plus le simple frisson que procure le crime clandestin, mais le meurtre en tant qu'acte légitime, devoir sacré, dur sacrifice et titre de gloire* ». Chassée de la culture occidentale comme un « *corps étranger* », la mort était réhabilitée sous le déguisement de la justice.

Pour notre auteur imaginaire, le terrorisme a pris le relais du nazisme car « *le grain, semé à tout vent, ne meurt pas* ». Aussi le principal mérite de son pseudo-livre, selon Stanislaw Lem, serait d'avoir « *mis en lumière les liens monstrueux qui, dans le cadre de la civilisation européenne, rattachent génétiquement la tumeur maligne du génocide juif à ses nombreuses métastases* ».

On est quelquefois dérouté par la démarche de Stanislaw Lem, dont on se demande si elle relève, ou non, de la mystification, mais on est, en définitive, convaincu par son analyse. Tout se passe comme si, faute de pouvoir regarder en face l'atrocité de la Shoah et saisir directement le mystère de son accomplissement, il était nécessaire de prendre un chemin détourné. « *Non, personne ne sait vraiment ce que veulent dire ces faits : on a assassiné des millions d'innocents*, écrit Stanislaw Lem (...). *Et cependant, il faut plonger dans ce monde d'horreur, non tant pour honorer la mémoire des victimes que par égard pour les vivants.* »

Annette Wievorka a plongé dans cette horreur à travers le procès d'Adolf Eichmann, dont elle rappelle, documents à l'appui, les circonstances. Eichmann, on le sait, fut condamné à mort en 1961 à Jérusalem et exécuté quelques mois plus tard. Défini par le président israélien Ben Gourion comme « *le Nuremberg du peuple juif* », ce procès a fait date parce qu'il a contribué d'une manière décisive à la prise de conscience du « *génocide des juifs* ». Le procès de Klaus Barbie en fut, vingt-cinq ans plus tard, le prolongement français, même si l'extension de la notion de crime contre l'humanité par la Cour de cassation en brouilla la signification. L'essentiel était que le travail de la mémoire fut sans relâche réactivé.

THOMAS FERENCZI.

★ **SILENCES ET MÉMOIRE D'HOMMES, d'Elie Wiesel, Le Seuil, 224 p., 92 F.**

★ **PROVOCATION, de Stanislaw Lem, traduit du polonais par Dominique Sila. Le Seuil, 122 p., 75 F (à signaler aussi, du même auteur, BIBLIOTHÈQUE DU XXIe SIÈCLE, nouvelles fantastiques, traduites du polonais par Dominique Sila, Le Seuil, 185 p., 79 F).**

★ **LE PROCÈS EICHMANN, d'Annette Wieworka, Complexe, 202 p., 49 F.**

JEAN-CLAUDE ROUVEYRAN

MÉMOIRES ET THÈSES

L'art et les méthodes

PRÉPARATION-RÉDACTION-PRÉSENTATION
POUR RÉUSSIR MÉMOIRES ET THÈSES

Un volume 15x21, 200 pages 98 F

En vente chez tous les bons libraires ou aux Editions

MAISONNEUVE ET LAROSE

15, rue Victor-Cousin 75005 Paris Tél. 43 54 32 70

Les fonctionnaires de l'ignoble

Comment les médecins nazis se mirent au service d'une « thérapeutique de l'extermination »

ROBERT Jay Lifton est un psychiatre américain. La somme qu'il publie sous le titre *les Médecins nazis* — avec pour sous-titre : *le Meurtre médical et la psychologie du génocide* — mérite une attention toute particulière. Depuis le livre de Bruno Bettelheim, *le Cœur conscient* (1), rien d'aussi pertinent n'a été écrit sur la politique d'extermination des nazis et sur ceux qui en furent à la fois la caution et les agents, à savoir les médecins nazis.

Leur rôle, à Auschwitz, ne se bornait pas à des expérimentations sur les détenus utilisés comme des cobayes. Non, c'était à eux qu'il revenait de procéder, le long des quais, lors des « arrivages » de juifs, à la « sélection », triant ceux qu'ils enverraient directement vers les chambres à gaz. « *Comment ces médecins sont-ils devenus des meurtriers ?* », s'est demandé Robert Jay Lifton. Et, sous le couvert d'une recherche en psychopathologie, patronnée par l'Institut Max-Plank, il a rencontré ses « *collègues allemands* » et les a fait parler, passant au minimum quatre heures avec eux et, parfois, plusieurs journées.

Le meurtre médicalisé dans les camps fut une aubaine pour les dirigeants nazis : il permit de remédier aux graves problèmes psychologiques posés par les soldats des Einsatzgruppen (groupes de combat) qui, jusque-là, et notamment en Europe de l'Est, tiraient sur les juifs à bout portant. Beaucoup se suicidaient ou devenaient fous. A l'automne 1941, un des principaux généraux des Einsatzgruppen, Erich von dem Bach-Zelewski, sidéra Himmler en lui déclarant, après qu'ils eurent assisté à l'exécution d'une centaine de juifs : « *Regardez les yeux des hommes de ce Kommando ! Ils sont foutus pour le reste de leur vie. Quel genre de disciples sommes-nous en train de former ? Des névrosés ou des sauvages !* »

Dès lors, c'est aux médecins que fut confiée la tâche d'exterminer — au nom de la santé du peuple allemand — les appendices gangréneux de « *la seule race vraiment créatrice de culture* », comme disait Hitler. Le meurtre devint un impératif thérapeutique. Comme l'écrit Lifton : « *Dans la progression de l'idée nazie qui va de la stérilisation coercitive au meurtre médical sans intermédiaire des camps de la mort, l'idéologie biomédicale et la métaphore médicale étaient alliées.* »

« Unité de désinfection »

A cet égard, il convient de ne jamais oublier que l'Etat nazi était une « *biocratie* » ayant pour fin la purification et le salut de la race aryenne : les anthropologues, les généticiens et les théoriciens du racisme en furent les grands prêtres et les médecins les exécutants : « *Nous pouvons dire*, écrit encore l'auteur, *que le médecin qui attendait sur le quai était une espèce de point oméga, un portier mythique entre le monde des morts et celui des vivants, une synthèse finale de la vision nazie de la thérapie via le meurtre collectif.* » Ce que corrobore cette remarque d'un rescapé : « *Auschwitz ressemblait à une opération médicale, le programme d'extermination était dirigé du début jusqu'à la fin par des médecins.* »

C'est un médecin nazi, Heinz Thilo, qui trouva pour Auschwitz le surnom d'« *anus mundi* » : la fonction du camp était d'éliminer les déchets biomédicaux, mais on n'y parlait jamais de « tuer ». Pour le traitement réservé aux juifs, on évoquait, bien, sûr, la « *solution finale de la question juive* » ou encore leur « *évacuation* », et même l'expression « *Kommando de gazage* » était censée ne rien signifier de plus qu'« *unité de désinfection* ». Grâce à ce langage vidé de toute substance, les médecins nazis entraient dans le monde psychique de la *réalisation*, du désaveu, du non-éprouvé.

Il paraissait impossible à un médecin nazi de vivre à Auschwitz sans un certain dédoublement de la personnalité. Il est intéressant, sur ce point précis, d'observer que tous les responsables médicaux d'Auschwitz, y compris Mengele, tentèrent de sauvegarder leur identité médicale, soit en se livrant à des travaux universitaires, soit en ayant des relations confraternelles avec les médecins prisonniers, soit en sauvant des vies, comme le fit Eduard Wirths, médecin-chef d'Auschwitz. S'estimant engagé dans une « *croisade* » pour l'amélioration de la vie des déportés, il ne supporta pas de s'entendre dire par l'officier britannique auquel il se rendit : « *J'ai maintenant serré la main d'un homme qui (...) porte la responsabilité de la mort de quatre millions d'êtres humains.* » Wirths se pendit la nuit même.

Le plus fascinant dans l'enquête de Lifton, ce sont les biographies des médecins qui assurèrent le « *bon fonctionnement* » d'Auschwitz. Ce qu'il y a de diabolique, note Lifton à leur propos, c'est qu'ils n'étaient pas diaboliques. Et c'est peut-être cela qui se révèle le plus inquiétant dans le livre de Lifton...

ROLAND JACCARD.

★ **LES MÉDECINS NAZIS, de Robert Jay Lifton, traduit de l'anglo-américain par Bernard Pouyet, Robert Laffont, 810 pages, 165 F.**

(1) R. Laffont.

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

A Saragosse, c'est-à-dire nulle part...

★ MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE, de Jean Potocki, édition établie par René Radrizzani, José Corti, 680 p., 165 F.

POURQUOI refuser le sensationnalisme, si l'événement est exceptionnel ?... Les amateurs l'attendaient depuis si longtemps, cette publication de la première édition intégrale du *Manuscrit trouvé à Saragosse* !... On l'annonçait dans la « Bibliothèque de la Pléiade » et la voilà qui paraît, avant les vacances, pour la joie et le plaisir du lecteur et pour un prix raisonnable (165 F pour près de 700 pages serrées !), chez José Corti. Les chercheurs chercheront, et douteront qu'un tel livre puisse jamais être « intégral ». On ne manquera pas, sans doute, de découvrir encore, comme récemment à Pontarlier, des versions inconnues, des fragments dispersés, des passages nouveaux; peu probable, cependant, qu'ils changent quelque chose d'important à l'œuvre.

Publié pour la première fois en France (Gallimard, 1958) grâce à Roger Caillois à qui revient le mérite de la redécouverte, le roman du comte Jean Potocki avait été unanimement salué comme un livre génial, un sommet du fantastique, faisant l'objet d'un véritable culte littéraire... bien que l'édition, avec ses quatorze « journées » et trois extraits, ait été amputée alors des trois quarts. Objet étrange, roman-gigogne, roman-matriochka, roman-labyrinthe ample comme le *Don Quichotte*, mais composé en étoile, à la façon des *Mille et Une Nuits* et, plus encore, de l'*Heptaméron* de Marguerite de Valois ou du *Décaméron* de Boccace.

LE « manuscrit du *Manuscrit* » est déjà en soi un fabuleux roman. Qui tient d'abord à la personnalité de son auteur, Jean Potocki, érudit, précurseur de l'archéologie slave, grand voyageur (1) : né en Ukraine en 1761, aurait-il su écrire en polonais, cet aristocrate issu d'une illustre famille, éduqué en français à Genève et à Lausanne, envoyé en ambassade du tsar jusqu'en Mongolie et en Chine ?... Rien n'est moins sûr. Ecrite en français par un Polonais, cette histoire espagnole et mozarabe — qui ne craint ni l'espagnolade, ni les espagnolismes, ni les belles Espagnol...ettes — connut sa première édition à Saint-Pétersbourg en 1805, avant le départ pour la Mongolie de Potocki, « *sans titre ni fin, [l'auteur] se réservant de le continuer ou non dans la suite, quand son imagination, à laquelle il a donné dans cet ouvrage une libre carrière, l'y inciterait* ».

Plusieurs exemplaires circulèrent à Pétersbourg, la première traduction en allemand paraît en 1809 à Leipzig, deux volumes à Paris en 1813 et 1814, collationnés par les libraires-éditeurs Gide fils : *Avadoro, histoire espagnole et les Dix Journées de la vie d'Alphonse van Worden ; des copies circulent et la renommée du livre ne cesse de grandir* : Mickiewicz, l'admire, Pouchkine commence à mettre l'œuvre en vers ; d'autres, jusqu'en Amérique, le pillent ou le plagient, tel Charles Nodier à qui on tentera d'attribuer la paternité de l'œuvre ; en 1842, un procès intenté contre un polygraphe-copieur fera au livre une formidable publicité. Et, cinq ans plus tard, en

COLLECTION ALFRED POTOCKI

Le comte Jean Potocki

1847, va paraître à Leipzig la traduction en polonais des soixante-six journées, réunie sans doute grâce à des archives familiales ; mais Edmund Chojecki, le traducteur de cette unique version intégrale, Polonais émigré, fera disparaître le manuscrit, comme pour rendre irréfutable la « polonité » de l'œuvre.

Sans Roger Caillois, la postérité aurait sans doute oublié encore longtemps cette œuvre troublante, immortelle, peut-être malfaisante, mais de premier plan ; de même que ce n'est que longtemps après leur mort que furent reconnus des artistes comme Vermeer, des écrivains comme Musil. L'édition de 1989, due au professeur suisse René Radrizzani, à l'aide d'un système complexe de notes (qui ne gêne en rien le plaisir de la lecture), recense avec un soin méticuleux les variantes et les diverses éditions, depuis un passage datant de 1797 conservé à Varsovie jusqu'aux versions de Leningrad, de la BN de Paris, de Poznan, de Pontarlier (« offerte à Xavier Marmier »), de Cracovie, etc. Laissons aux spécialistes le soin de controler et de disputer. Et ne gâchons pas le plaisir que nous donne la lecture.

L'HISTOIRE commence avec la prétendue découverte d'un vieux manuscrit, en 1809, lors de la prise de Saragosse par les troupes françaises et polonaises. C'est pour l'auteur le prétexte d'étaler une immense culture dans l'enveloppe d'un roman fantastico-picaresque : traversant la Sierra Morena, région qu'on dit hantée par les revenants et les mauvais sorts, le jeune narrateur, Alphonse van Worden, arrivé dans une auberge abandonnée, voit entrer dans sa chambre, au douzième coup de minuit, « *une belle négresse demi-nue, et tenant un flambeau dans chaque main* » qui l'invite à la suivre ; dans une salle souterraine l'attendent deux sœurs, vêtues d'une chemise et d'un corset orné de perles et de diamants, Emina et Zibbedé de Tunis, qui se disent ses cousines maures et qui ont juré d'épouser le même homme et de lui offrir le trésor secret enfoui par leurs ancêtres avant la Reconquête, s'il consent seulement à prendre la religion musulmane.

Il s'endort dans un lit entre les deux sœurs — ou bien est-ce un rêve ? — et se réveille — ô horreur ! — dans la vallée qu'il avait parcourue la veille, sous le gibet, entre deux brigands dépendus... A partir de ce thème, l'histoire se déploie comme un kaléidoscope dans une multitude d'histoires enchevêtrées, narrées par des personnages différents, qui, chaque fois, ramènent le héros à son point de départ et répètent le même schéma mais tissé de façons si différentes qu'on ne sait plus où est le rêve, où est le réel, où est le diable...

Tant que nous ne connaissions qu'un fragment du *Manuscrit*, l'étrangeté était multipliée par l'ignorance dans laquelle nous étions par suite de l'interruption dans la narration des différents destins. Ce qui éblouit ici, à la lecture de la version intégrale, c'est la rigueur : une construction où la mathématique, la géométrie président à l'art de la composition. Un logique folle gouverne ces récits emboîtés, pour lesquels René Radrizzani évoque Borgès construisant « *un labyrinthe dans lequel tous les hommes se perdraient* », mais où l'on retrouve régulièrement les mêmes lieux, les mêmes aventures, les mêmes ingrédients — squelettes, pendus, charognes, fantômes, vautours, vampires, succubes, duels, souterrains, couvents, brigands, cabalistes, géomètres, bohémiens (de naissance ou de choix), personnages disparaissant au chant du coq, liaisons amoureuses à trois, à quatre, toutes sortes de situations où le scabreux n'est qu'une épice de plus.

« *Des événements qui paraissent surnaturels tout au long de l'histoire y reçoivent à la fin une explication rationnelle*, explique, à propos de Potocki, Tzvetan Todorov dans son *Introduction à la littérature fantastique* (2). *Si ces événements ont longtemps conduit le personnage et le lecteur à croire à l'intervention du surnaturel, c'est qu'ils avaient un caractère insolite (...). De fait, les solutions réalistes sont parfaitement invraisemblables : l'auteur du Manuscrit ne cherche pas à lui donner une fin croyable : l'histoire du trésor, de la montagne creuse, de l'empire des Goméliz, est plus difficile à admettre que celle de la femme transformée en charogne !* »

La composition du livre rappelle ce parquet en lapis-lazuli dans un somptueux château qui semblait inhabité en haut d'une montagne que décrit Potocki : « *Le dessin avait une intention générale, et présentait l'ensemble le plus régulier. Mais lorsqu'on en examinait les divers compartiments, l'on voyait que la plus grande variété dans les détails n'était rien de l'effet que produit la symétrie* »... (p. 143).

ROMAN initiatique ? maçonnique ? théosophique ? cabalistique ? préromantique ?... Pourquoi pas ? On trouve de tout dans cette œuvre d'imagination unique dans l'œuvre de l'érudit Potocki, qui, dans ce dernier livre, choisit, en priorité, la manière ludique afin d'expliciter ses fantasmes, avant de se donner la mort. Une mort qu'il aurait pu prêter à l'un des personnages du *Manuscrit*, après qu'il eut poli longuement le gland du couvercle d'une théière d'argent pour en faire la balle qu'il se tirerait dans la cervelle. C'est à ce jeu de mort, à ce tragi-comique, à ce sens si polonais de l'absurde n'excluant pas le cliché vulgaire, que le réalisateur Wojciech Has raccroche son film sur le *Manuscrit trouvé à Saragosse*, délibérément imprégné de scepticisme philosophique ou patriotique, mais intimement, profondément, polonais.

« A Saragosse, c'est-à-dire nulle part », aurait pu dire Alfred Jarry à propos de l'étrange destin du *Manuscrit* : livre polonais qui n'est pas écrit en polonais, qui se passe en Espagne mais qui n'est pas un livre sur l'Espagne, et qui, pourtant, semble empreint de toute la nostalgie qu'éprouve pour la terre natale un aristocrate qui a parcouru le monde pour revenir mourir en Podolie. Comme la quadrature du cercle qu'étudie le géomètre Velasquez retrouvé par Alphonse à son point de départ à la soixante-sixième journée... Un livre universel qui, un siècle et demi après la mort de son auteur, va enfin connaître sa destinée terrestre.

(1) Voir les deux livres de voyages présentés par Daniel Beauvois : *Voyages en Egypte et au Maroc* et *Voyages au Caucase et en Chine* (Fayard, 1980).

(2) *Introduction à la littérature fantastique* (Points, 1970).

Entretien avec le chef de file de la nouvelle prose hongroise

Peter Esterhazy, écrivain, footballeur et mathématicien

Une dizaine de personnalités littéraires invitées dans le cadre des « Belles Etrangères » — Zsolt Csalog, Sandor Csoori, Lajos Grendel, Peter Lengyel, Miklos Meszöly, Agnès Nemo Nagy, Gyorgy Spiro — viennent de tenter de lancer des ponts avec les lecteurs et les éditeurs français (1). La plupart repartent pour la Hongrie vendredi 16 juin pour ne pas manquer l'inhumation officielle d'Imre Nagy, exécuté en 1956. Personnalité provocante, dérangeante, se moquant de tout et de tous, considéré comme le chef de file du « nouveau roman » hongrois, Peter Esterhazy, dont les Editions Gallimard viennent de publier une surprenante autobiographie masquée, *Trois anges me surveillent*, n'est pas venu. Nous l'avons interrogé ailleurs, en Europe centrale.

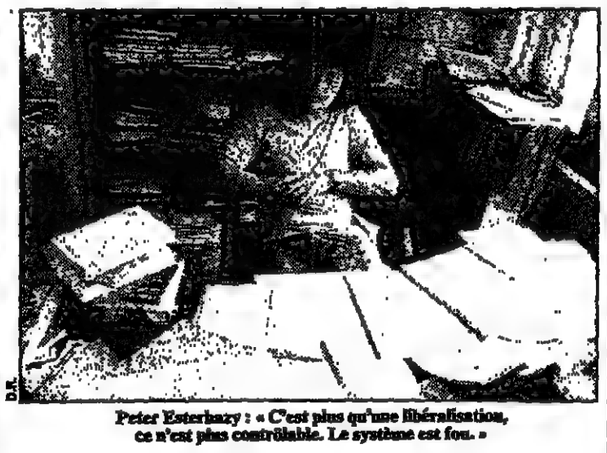

DR

Peter Esterhazy : « C'est plus qu'une libéralisation, ce n'est plus contrôlable. Le système est fou. »

NÉ en 1950 à Budapest, initiateur d'une révolution de la prose contemporaine en Hongrie, petit-fils du dernier premier ministre de la monarchie austro-hongroise, mais aussi footballeur presque professionnel — son frère, Martin, a fait souvent partie de l'équipe nationale de Hongrie, — Peter Esterhazy, avec sa tête frisée de Schubert sarcastique, ne passe pas inaperçu. Comme descendant d'une grande famille, il a connu, à l'âge d'un an, la relégation « à la campagne » et les humiliations réservées aux aristocrates.

« *La police est arrivée, un soir, ordonnant à la famille de quitter Budapest le lendemain. Pour ma part, j'étais très petit et je ne me rendais pas compte. Mais, pour ma famille, ce fut très dur : à trente-sept ans, avec ses diplômes, sa connaissance des langues étrangères, mon père fut transformé en agriculteur, labourant les champs, cultivant des melons. Ce n'était pas un camp : on envoyait les familles riches travailler chez des paysans riches, classés eux aussi parmi les « suspects ». Plus loin, dans la puszta, il y avait vraiment des camps et c'était pire... Je m'en souviens bien, cela m'a laissé des souvenirs, de bons souvenirs* (rire) : *oui, j'ai eu la chance de connaître la vie rurale. Cela a bouleversé la vie de mes parents, mais pas la mienne. Nous y sommes restés trois ans, mais nous n'avons eu le droit de revenir à Budapest qu'après la révolution de 1956. Mon père n'a pu reprendre une profession de traducteur qu'en 1960.* »

Après des études de mathématiques, son premier livre, *Fancsiko*, a paru en 1976. « *J'écrivais, mais je ne pensais pas devenir écrivain. Sans doute les mathématiques ont-elles eu une influence sur ma prose. Dès mon premier livre, j'ai eu des problèmes parce que j'utilisais le nom de Lénine de façon ironique : une femme mettait un slip rouge pour garantir sa vertu et disait que Lénine portait les mêmes en Finlande. Il y eut un petit scandale quand le texte parut en revue. J'ai dit :* « Mais Lénine, ce n'est qu'un nom. » *Ils m'ont dit :* « Mettez un autre nom ! » *Le livre est sorti avec le nom d'« Eugène », et le passage perdait tout son sens...* »

Le « roman-Rubik »

Trois anges me surveillent. Le titre français de ce que l'écrivain hongrois avait nommé « *Roman de produkssion* » — avec une orthographe résolument fantaisiste — risque d'égarer le public français, qui pourrait croire à un livre d'espionnage ! Il est vrai que la complexité de la construction et de l'écriture, la fragmentation et l'humour à usage interne de ce « best-seller » (près de 60 000 exemplaires en hongrois) rendent parfois difficile la plongée dans un surprenant jeu littéraire, où l'ironie et le sérieux ne s'excluent pas, témoignant d'une propension ludique spécifiquement magyare (n'est-ce pas à un Hongrois que nous devons le cube Rubik ?). Au lecteur de mesurer la complexité d'une Europe qui n'est pas plus à l'Est qu'à l'Ouest, mais qui conserve sa spécificité culturelle, soigneusement protégée, comme une île, par l'étrangeté — et la difficulté — de ce qu'on appelle une « petite » langue.

« *C'est un roman très difficile à traduire*, explique l'auteur. *En Allemagne, on avait publié quatre livres de moi avant de traduire celui-là.* Roman de production, *c'est une technique marxiste dont j'ai pris la structure et qui a ses propres lois, comme une tragédie grecque. Le roman de production occupe un tiers du livre ; les deux autres tiers sont des commentaires, des notes écrites par Eckermann, le secrétaire de Goethe devenu ici le contemporain, le commentateur, de Peter E. D'après les notes, on sait que Peter Esterhazy est l'auteur du roman, comment il vit, on découvre ses données biographiques et celles de la famille. Est-ce vraiment autobiographique ?... Flaubert a dit :* « Madame » Bovary, c'est moi. » *Quant à moi, je pourrais dire :* « Peter » Esterhazy, c'est moi. » (Rire.) *Le mode de lecture de ce livre exige de passer sans cesse du « livre de production » aux notes : il faut donc feuilleter le roman, lire la note, revenir au texte, continuer. Ce qui signifie qu'un lecteur normal devient très nerveux. Mais il y a des lecteurs qui ne lisent que les notes.* »

Cette ironie, c'est comme un persiflage du « roman de production », un décalage permanent : il se passe des choses assez folles, les personnages changent d'identité et, en même temps, les notes racontent l'histoire de la « production » du livre, comment le livre s'est fait. « *C'est-à-dire que le livre s'écrit lui-même* », déclare en souriant l'auteur-mathématicien-footballeur.

Mais dans ce monde où tout bouge, où des députés réclament le pluripartisme, quelle est la situation de la littérature ? « *La littérature ne joue pas un rôle très important*, explique Peter Esterhazy. *Ce sont les écrivains qui jouent un rôle par leurs prises de position. Le pays a changé et la société a commencé à bouger. Des groupes se forment, presque des groupes politiques, presque des partis ; toutes les questions sont possibles. C'est un temps qui favorise la lecture politique : on voit tout à travers des lunettes politiques. Mais on ne sait pas ce qui va arriver : les gens ont commencé à se parler d'une façon plus normale. C'est plus qu'une libéralisation, ce n'est plus contrôlable. Le système est fou. Un grand tohu-bohu, mais en même temps la situation économique empire.* »

N. Z.

★ TROIS ANGES ME SURVEILLENT, de Peter Esterhazy, traduit du hongrois par Agnès Jarfas, Gallimard, 443 pages, 160 F.

(1) Voir *le Monde* du 9 juin : « La littérature et le pouvoir ».

هكذا صدر الأصل

● LETTRES JAPONAISES

Les vertiges de Natsumé Sôseki

Dans* Clair-Obscur, *Sôseki analyse les mouvements secrets des relations humaines.

IL est des livres attendus, espérés, des livres qui nous arrivent précédés d'une réputation telle qu'il devient difficile de les aborder sans préjugés ni complaisance. Ainsi du roman que Natsumé Sôseki laissa inachevé en 1916 et qui passe au Japon pour le modèle du récit moderne. D'innombrables écrivains – d'Akutagawa à Oé, mais à la notable exception de Tanizaki – ont dit leur admiration, leur ferveur pour ce *Clair-obscur* qui conjugue et dégrade à l'infini la gamme des sentiments et des comportements humains. Et nous qui avions découvert avec émerveillement *la Porte* (1), *le Pauvre Cœur des hommes* (2), *Oreiller d'herbes* (3), qui avions lu en jubilant *Je suis un chat* (4), nous investissons d'enthousiasme ce chef-d'œuvre annoncé et sommes aussitôt, dès la première page, cueillis à froid.

« Après l'avoir examiné avec une sonde, le médecin fit descendre Tsuda de la table d'opération.

– Comme je l'imaginais, ça va jusqu'à l'intestin. La dernière fois où je vous ai ausculté, j'ai remarqué, au milieu, un bourrelet de cicatrices et j'ai hâtivement conclu que c'était l'extrémité. C'est pourquoi je vous ai parlé comme je l'ai fait. Aujourd'hui, pour dégager le passage, j'ai gratté cette grosseur et il y en avait encore plus loin.

– Ça continue donc jusqu'à l'intestin ?

– Oui, je pensais que ça faisait tout juste un centimètre et demi, mais il y en a environ trois centimètres.

Le visage de Tsuda trahissait imperceptiblement une déception croissante sous un sourire amer. Devant sa blouse blanche trop ample, le médecin croisa les bras, et pencha la tête légèrement de côté. Il avait l'air de dire :

– Je suis vraiment désolé, mais c'est la vérité et on n'y peut rien. En tant que médecin, je ne peux pas vous mentir. »

C'est sous cette lumière crue, sèchement clinique, que commence *Clair-obscur*. Sans préambule ni précautions inutiles, Sôseki entend littéralement entrer dans le vif du sujet et mener son intrigue selon le double rythme d'une opération physique et d'une « dissection » psychologique. Tsuda, qui est marié à Nobuko depuis six mois, doit être hospitalisé pour quelques jours. La séparation, par la distance et la légère inquiétude qu'elle impose, va engendrer un malaise d'autant plus infernal qu'il semble sans consistance, un piège fait de doutes, d'incompréhensions, d'allégeances plus ou moins strictes aux traditions, aux codes moraux, aux normes sociales.

Ce qui se trouve en jeu, ce qui hante Tsuda et Nobuko sans qu'ils s'autorisent jamais à l'évoquer clairement, c'est la nature des sentiments qui les lient l'un à l'autre. Persuadée d'avoir choisi Tsuda par amour, et s'en glorifiant intérieurement, Nobuko connaît soudain toutes les nuances d'une mouvante anxiété. Elle n'est plus sûre d'être aimée ni d'aimer, mais elle refuse ce qu'elle pressent, résiste à cette lancinante langueur qui lui révèle d'infimes et

D. R.

ineffaçables fractures. En regard, Tsuda dérive lui aussi, le souvenir d'une passion ancienne se réveillant insidieusement : blessure mal cautérisée tandis que s'apaisent de jour en jour les élancements de la banale cicatrice de son corps.

Les méprises quotidiennes

Alentour, la parentèle, les amis plus ou moins importuns, les supérieurs hiérarchiques, qui tous participent à ce drame invisible comme autant d'éléments d'un champ magnétique. Les personnages s'attirent ou se repoussent et obéissent à un aimant subtil, le spectre qu'ils dessinent autour du couple devient une étouffante camisole de forces contraires. Sôseki s'ingénie à appliquer aux mouvements secrets, aux troubles des relations humaines, les lois de la physique. Mais rien de mécanisé, rien de systématique dans sa façon de tisser sa trame, simplement un refus du « naturel » et du « vague » qui constituaient, avant lui, les critères cardinaux de l'art romanesque japonais.

En fractionnant son récit en 188 séquences brèves, Sôseki réussit le prodige de donner l'illusion d'accélérations successives alors que l'action demeure quasiment immobile. Il invente un vertige entêtant : la vitesse insensible qui évolue insensiblement. Ici, pas de déplacement, rien que des décalages qui se révèlent par mégarde. Le principe qui paraît tout régir pourrait se formuler ainsi : ce qui s'agite ne bouge pas, ce qui bouge reste indiscernable. Immobilisé dans son lit d'hôpital pendant les trois quarts du roman, Tsuda est finalement celui qui se sera le plus éloigné mentalement avant d'entreprendre un voyage bien réel. Il partira rejoindre Kiyoko, la femme qu'il avait aimée jadis et qu'il n'a pas oubliée. Sans doute n'est-ce pas par hasard si l'hôtel des retrouvailles se dresse à proximité de la cascade de l'Immobile.

En ce seul nom réside le cours des vies ordinaires, avec leurs méprises quotidiennes, leurs élans de faible amplitude que Sôseki prend un malin et froid plaisir à disséquer. Mais ce plaisir acide ronge et disloque. C'est un tourment aveugle, hébété, qui se saisit du visage, du cœur et de l'esprit de l'autre, de celui ou de celle qui, si proche, n'est déjà plus que l'inconnue d'une énigme en clair-obscur.

Lui-même malade et dépressif, Sôseki a l'ironie blafarde, la tragédie retenue, la vision coupante. Dans ce livre que la mort a figé au bord de la cascade de l'Immobile, il a mené une tentative désespérée pour atteindre au secret des êtres, à la pointe du scalpel. C'est un exercice périlleux et sans fin qui n'a rien à voir avec un passe-temps littéraire.

ANDRÉ VELTER.

★ CLAIR-OBSCUR de Natsumé Sôseki. Traduit du japonais par René de Ceccatty et Ryôji Nakamura, Rivages, 412 p., 109 F.

(1) Editions Picquier.
(2) Gallimard.
(3) Editions Rivages.
(4) Gallimard.

Amours vagabondes

Deux anthologies pour découvrir les nouvelles japonaises

DANS leur souci de présenter des « œuvres représentatives », les anthologies ont souvent le côté didactique agaçant des morceaux choisis des manuels de classes secondaires. Mais elles peuvent être aussi un instrument privilégié d'ouverture sur un paysage littéraire : c'est le mérite des deux anthologies de nouvelles et de récits que viennent de publier Gallimard et les éditions Philippe Picquier-UNESCO. Elles complètent le panorama des lettres japonaises offert ces dernières années par l'édition de trois remarquables recueils (1) et du premier tome de l'anthologie de Gallimard.

Publications qui retiennent d'autant plus l'attention que choisir des nouvelles ne relève pas, dans le cas du Japon, de considérations de commodité d'éditeur : l'œuvre courte est l'une des originalités de la littérature japonaise. Le choix des nouvelles de Gallimard, sous la responsabilité d'un comité présidé par l'écrivain Yasushi Inoue, a paru d'ailleurs si judicieux à l'éditeur japonais Bungeishunju qu'il a lui-même publié deux recueils rassemblant les textes présentés en français.

Le tome II de l'*Anthologie de nouvelles japonaises contemporaines*, de Gallimard, comme le tome précédent, fait découvrir des auteurs jusqu'alors pratiquement inconnus en France. Notamment des femmes. C'est le cas du grand écrivain qu'est Fumiko Hayashi, dont une seule nouvelle avait été publiée en français (2). Cette femme à la vie errante, aux amours vagabondes, qui fut tour à tour domestique, serveuse de restaurant, ouvrière, et fréquenta les milieux anarchistes des années 20, décrit avec un réalisme distancié l'univers qui fut le sien : des bas-fonds de l'errance à celui, interlope, du plaisir. *Le Chrysanthème tardif* est une très belle nouvelle sur Kin, la geisha qui a commencé à se faner et qui retrouve un ancien amant : l'ombre de la passion morte plane sur ces deux êtres qui restent murés dans leur présent.

Une autre femme, Aya Koda, issue d'un monde différent (son père était écrivain), offre dans un style élaboré, à l'écriture tendue, des récits émouvants par leur sobriété frileusement défensive, où les souvenirs nourrissent la fiction : son *Kimono noir*, qui a pour cadre des funérailles, est révélateur de cette sensibilité écorchée, mais contenue.

Quant à Kanoko Okamoto, qui, après avoir écrit de la poésie, devint romancière à quarante-six ans et écrivit sans relâche jusqu'à sa mort, quatre ans plus tard, elle rend admirablement les mouvements de l'âme sans tomber dans le psychologisme. Ayant frôlé la folie, influencée par le bouddhisme et la culture du petit peuple, malgré une origine sociale aisée, elle sait faire surgir de la peine une inépuisable énergie vitale. *Sushi* est l'histoire de l'amour qu'éprouve la fille d'un marchand de *sushi* (canapé de riz avec une lamelle de poisson cru) pour un homme d'âge mûr, qui lui raconte comment il apprit, grâce à sa mère, à manger des *sushi*, durant son enfance, malgré sa phobie de la nourriture.

« Miettes d'existence »

A musarder parmi ces nouvelles, on passe de ce petit joyau de sensualité évanescente qu'est le très court récit de Rôn Satomi, *le Camélia*, à l'esquisse des sentiments que propose Shusei Tokuda dans *le Dancing de la ville*, ou au monde de Yoshio Toyoshima, dans lequel l'alcool aide à dissoudre la réalité *(Songes venus d'un saké trouble)* ; de la force d'écriture du puissant Rinzo Shiina, écrivain prolétaire influencé par l'existentialisme, à l'humour parfois grinçant de Nobuo Kojima, ou à l'ironie acerbe d'un auteur plus moderne, Saiichi Maruya, traducteur de James Joyce (avec, ici, le récit d'une rixe entre un étudiant et des petites frappes, qui se terminera par une mort et mènera inopinément l'auteur au bordel). Rassemblant trente nouvelles, l'anthologie de Gallimard a le mérite de la dispersion : elle foisonne de sensibilités originales dont beaucoup sont à découvrir.

Il y a, logiquement, une plus grande unité dans l'anthologie publiée par les éditions Picquier : d'abord parce qu'elle est consacrée à un seul auteur, Naoya Shiga (1883-1971), l'un des plus importants écrivains de ce siècle au Japon ; ensuite parce qu'elle a été conçue (et présentée) par Marc Mécréant, non seulement l'un des meilleurs traducteurs français de la littérature japonaise moderne – on lui doit notamment ce grand livre qu'est *Haut le Cœur* de Jun Takami (3), – mais aussi l'un de ses plus fins connaisseurs et amateurs.

A travers ces quatorze *« récits de soi »* s'impose d'emblée un style parfaitement maîtrisé. L'auteur connaît l'art d'épingler la sensation. *Miettes d'existence*, formées d'éléments biographiques, sont l'expression d'une sensibilité délicate, attentive au miroitement de l'âme et à ses mouvements, fussent-ils les plus terribles, comme dans cette admirable description de la montée d'une pulsion meurtrière dans *le Rasoir*. Shiga a été le grand précurseur du roman autobiographique japonais.

PHILIPPE PONS.

★ ANTHOLOGIE DE NOUVELLES JAPONAISES CONTEMPORAINES, tome II, Gallimard, 585 p., 165 F.

★ A KINOSAKI, récits traduits du japonais par Marc Mécréant, éd. Philippe Picquier-UNESCO, 270 p., 93 F.

(1) *Les Noix, la Mouche, le Citron* et dix autres récits de l'époque Taisho (1910-1926) ; *les Ailes, la Grenade, les Cheveux blancs* et douze autres récits (1945-1955) ; *les Paons, la Grenouille, la Moine-cigale* et onze autres récits (1955-1970), éditions Philippe Picquier.
(2) In *Les Ailes, la Grenade, les Cheveux blancs*.
(3) Editions Philippe Picquier.

Le roman et ses ancêtres

De la « grande » littérature au roman populaire, deux panoramas de la production contemporaine au Japon.

TANT le travail de Nagao Nishikawa que celui de Cécile Sakai contribuent à dissiper les malentendus qui pèsent en France sur la littérature japonaise. Jusqu'à une époque récente, les éditeurs n'ont traduit que les « valeurs sûres » (Tanizaki, Kawabata, Mishima). En se plaçant sur des registres différents mais complémentaires, le premier traitant de la « grande » littérature et la seconde de la littérature populaire, Nagao Nishikawa et Cécile Sakai aident non seulement à replacer les auteurs connus dans un contexte plus général, mais aussi à saisir une sensibilité littéraire plus vaste.

La première partie de l'ouvrage de Nishikawa, consacrée à la littérature de l'après-guerre et du pays en ruine, est la plus riche par les figures, pratiquement inconnues en France, qu'il esquisse : de la génération perdue d'un Masahito Ara à Jun Ishikawa (mort récemment), pratiquement non traduit et pourtant considéré comme l'un des plus grands par la critique, et à l'esthétisme du désespoir d'un Osamu Dazai ou d'un Ango Sakaguchi.

C'est le monde du marché noir, des prostituées du méconnu Taijiro Tamura, des veuves de guerre de la fascinante Fumiko Hayashi, qui flirte avec le nihilisme et semble y puiser une énergie désespérée ; c'est aussi le très grand Yutaka Haniya et ses romans métaphysiques, ou la quête du roman total d'un Hiroshi Noma (auteur de *Zone de vide*), d'un Shohei Ooka (*les Feux*), mort récemment.

La seconde partie, la période de la prospérité, qui débute dans les années 60, est moins attachante. Peut-être parce que l'auteur est confronté aux écrivains « incontournables », comme Kawabata ou Mishima. Il « décortique » en revanche avec sensibilité des auteurs comme Kenzaburo Oe et Akiyuki Nosaka. On peut regretter que des auteurs tout à fait contemporains comme Kenji Nakagami ou Haruki Murakami soient absents de ce panorama.

L'écrivain et son public

Pas plus en France, Proust ou Marguerite Duras, qu'au Japon, Soseki Natsume ou Kobo Abe ne reflètent l'imaginaire des masses. C'est l'originalité du livre de Cécile Sakai que d'avoir exploré cet aspect méconnu de la littérature nippone (du début du siècle au début des années 80). Une production qui, par les stéréotypes qu'elle véhicule et sa sensibilité aux évolutions de la vie quotidienne, est essentielle pour comprendre la culture du Japon contemporain. Très documenté, le livre est aussi une tentative de mise en perspective de la littérature de masse nippone tant du point de vue de la thématique que des genres ou de la typologie des héros. Un chapitre est en outre consacré au problème original du rapport de l'auteur à son public.

La littérature populaire au Japon est surtout caractérisée par certains genres : roman d'époque, roman dit contemporain, c'est-à-dire ayant pour cadre la société moderne et ses mutations, roman de déduction (ou de détective). Phénomène remarquable : tous ces genres sont, à des degrés divers, enracinés historiquement dans une tradition de littérature populaire remontant à l'époque Edo (1600-1867) et même antérieure dans le cas des récits d'époque.

Ainsi, le roman « contemporain » hérite-t-il des romans sentimentaux de l'époque Edo : des fondateurs du genre au début de ce siècle (Kan Kikuchi et Masao Kume) on passe au « roman charnel », sous-genre de l'immédiat après-guerre, puis au « roman du salarié », autre sous-genre typiquement japonais qui se veut le reflet de l'environnement dans lequel évolue cette catégorie sociale, enfin au « roman d'information », le grand genre des années 1970-1980, la fiction étant ici abandonnée au profit d'une narration fondée en principe sur des recherches.

Le roman policier a pour lointain ancêtre au Japon la littérature de crime de l'époque Edo. Le genre s'enrichit de traductions à partir de l'ère Meiji (deuxième moitié du dix-neuvième siècle) et de contributions d'auteurs comme Rniko Kuroiwa et surtout Ranpo Edogawa (dont *la Proie et l'Ombre* vient d'être traduit aux éditions Philippe Picquier). Seishi Yokomizo (*la Hache, le Koto et le Chrysanthème*, Denoël) et surtout Seicho Matsumoto (*le Vase de sable*, Ph. Picquier) vont renouveler le genre : l'œuvre de Matsumoto, qui a cherché à donner une portée sociale à ses romans, connaissant un succès constant et soutenu.

Le héros de la littérature populaire a pour caractéristique son réalisme, souligne Cécile Sakai. Toutes le grandes figures datent cependant de l'avant-guerre : la prédominance du roman d'époque dans la littérature populaire s'expliquerait, selon Cécile Sakai, par une relation indigue au passé et la filiation directe qu'il instaure avec les mythes d'antrefois. En réalité, c'est souvent l'auteur « populaire » lui-même qui acquiert des attributs mythiques.

Soutenu par des campagnes publicitaires, aidé parfois par des « collectifs d'écriture » qui étudient le marché et « ciblent » le public, connaissant une renommée amplifiée par les médias, l'auteur tend à se substituer aux héros romanesques, s'offrant lui-même aux phénomènes d'identification. Il est en outre à l'origine de fantastiques opérations commerciales, devenant ainsi l'otage du public et du conformisme social.

PHILIPPE PONS.

★ LE ROMAN JAPONAIS DEPUIS 1945, de Nagao Nishikawa, PUF, 328 p., 145 F.

★ HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE JAPONAISE. FAITS ET PERSPECTIVES (1900-1980), de Cécile Sakai, L'Harmattan, 312 p., 150 F.

Une plainte désespérée

DE l'œuvre d'Ishikawa Takuboku, les lecteurs français ne connaissaient jusqu'à présent qu'un mince recueil de poèmes : *Ceux que l'on oublie difficilement* (1). Ce titre magique avait ouvert une brèche dans l'indifférence opposée jusqu'alors à ce poète japonais, qui mourut à vingt-sept ans, ayant, *« du fond même de la nature humaine, jeté vers le ciel trop haut et la terre trop sourde la plainte la plus désespérée de la poésie japonaise »* (Georges Bonneau).

Né en 1886, Takuboku sera l'éternel laissé-pour-compte du destin. Son père, chargé d'un temple bouddhiste, est accusé d'escroquerie. Pour échapper à la misère, Takuboku deviendra instituteur, puis correcteur dans une imprimerie et, enfin, journaliste. Quant paraît son premier recueil, *Une poignée de sable*, il sait déjà qu'il ne vivra plus longtemps : la tuberculose l'emportera en 1912. Il venait d'achever son dernier livre, *le Joust triste*, titre résumant le sens qu'il donnait à la création poétique.

Proche des socialistes, Takuboku se définissait lui-même comme un *« paresseux égoïste »*. Sans cesse revient l'idée qu'il a vieilli trop tôt : *« Je me souviens de cette époque / Je souffrais des yeux, je portais des verres fumés / Je pleurais seul. »* Ou encore : *« La petite musique de marchand ambulant / Comme si je pouvais recueillir / Ma jeunesse perdue. »* Parfois, la révolte affleure : *« Le cœur triste du terroriste / Je le croyais plutôt chose lointaine / Certains jours, je le sens proche. »*

Avec *Fumées*, les éditions Arfuyen nous donnent une nouvelle édition bilingue fort élégante des *tanka* de Takuboku. Chacun de ces brefs poèmes porte la marque de l'homme de génie, poursuivi par le guignon et laissant échapper des regrets qui sont autant de diamants. Le dépouillement absolu, la pureté cristalline, la mélancolie résignée de ces bribes de confessions et de souvenirs nous rendent avides de découvrir les nombreux récits et fragments de journaux intimes, plus de sept volumes encore à traduire, de Takuboku, l'inoubliable.

ROLAND JACCARD.

★ FUMÉES, d'Ishikawa Takuboku, traduit du japonais par Alain Gouvret, Pascal Hervieu et Gérard Pfister, Arfuyen (2, rue du Débarcadère, 75017 Paris), 63 p., 65 F.

(1) Arfuyen, 1979. Réed. en 1989.

Cuba à Bobigny

La salsa du Bicentenaire

La Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, célèbre le Bicentenaire en invitant du 21 au 24 juin des musiciens, des chanteurs et des danseurs cubains, qui fêtent les trente ans de leur révolution.

Le conseil général de la Seine-Saint-Denis a décidé de célébrer le Bicentenaire sans bonnet phrygien ni Carmagnole, mais avec des rumbas et des salsas, des plumes et des strass, avec cent trente artistes qui apportent la saveur et les couleurs cubaines dans le béton de Bobigny. Pourquoi Cuba ? Pourquoi pas, et d'ailleurs, la « revolucion » fête ses trente ans. Rhum, antiques américaines bien astiquées comme on en voit dans les rues de La Havane font partie du décor, autant que les palmiers, quand même moins luxuriants que là-bas, disposés pour évoquer le plus grand, le plus fameux des cabarets en plein air, le Tropicana. « *The Greatest Show Under the Stars* », selon le programme, car on rencontre là-bas des touristes anglophones et même américains, pour qui l'on diffuse sur la chaîne Soleil des documentaires vantant les splendeurs des paysages, pour qui l'on construit des complexes de vacances, les Marinas Hemingway.

A La Havane, le Tropicana, qui, lui, fête ses cinquante ans, se love dans un fouillis soigneusement apprêté d'arbres exotiques, d'où surgit une pâle statue de *danseuse*, puis un groupe sculpté, des corps nus caressés par une lumière lunaire, et qui représentent la ronde des heures. Les plateaux se superposent, sans machinerie : les étoiles, la nuit, l'extravagance du cadre suffisent à créer la magie. Et puis il y a les scintillements du music-hall, les hautes coiffures des danseuses emplumées, vêtues de quelques paillettes, mais vêtues. Pas question de nu intégral ni seulement de seins dévoilés, *signes de décadence capitaliste*.

Les Cubains *ne sont pas* particulièrement prudes dans leur comportement, loin de là, mais leur île semble vierge de peep-shows, de cinémas X, de spectacles érotiques. « *La vision d'un corps nu n'est pas interdite*, peut-on lire dans une revue de télévision *pourvu que ce soit utile à l'action* » – ce que déclaraient aussi les starlettes des années 50, qui, audace inouïe, se montraient en guêpière.

Donc, le Tropicana demeure pudique. A sa naissance, c'était un cabaret façon Las Vegas – où, d'ailleurs, les spectacles respectent le puritanisme de l'Amérique profonde venue sacrifier au démon du jeu. La révolution n'en a pas changé le caractère. Les lamés brillent sur les peaux brunes – même si les tissus sont moins somptueux que de l'autre côté de l'Océan. Les filles aux longues jambes *dansent* avec des garçons dont les lèvres peintes sourient inlassablement. Un crooner au brushing blond, en veste de faille bleu faïence, se glisse entre les tables et *glisse des œillades* lourdement khôlées. Le clou est un tableau de magie africaine, aussi traditionnellement obligé qu'aux Folies-Bergère le french cancan, les rapins de Montmartre ou la Grande Catherine à Venise avec Casanova.

Ce n'est pas le spectacle du cinquantenaire qui vient à Bobigny, mais une synthèse de « l'esprit Tropicana ». *L'ambiance, le rythme, la chaleur, la gaieté, sans oublier l'aspect culturel* », précise Victor Cuella – Ariel Glodenberg, nouveau directeur de Bobigny, l'appelle le Bob Fosse des Caraïbes, – chorégraphe chargé de composer et de coordonner cette fête qui aura lieu du 21 au 24 juin, avec plusieurs spectacles différents chaque soir.

L'obsession du culturel affecte les discours, mais rien n'est plus éloigné de leurs raideurs idéologiques que les chants et les danses, les rires des Cubains. Après tout, si le « culturel » se définit par les racines populaires de l'art, il est vrai qu'à Cuba, comme dans beaucoup de pays en Amérique latine, l'art populaire reste un music-hall rudimentaire, sans gadgets, tenu par l'énergie de gens jeunes qui vivent la sensualité du spectacle avec une aisance fascinante, et aussi par des vieux qui ont peut-être cinquante ans de galère dans les jambes, savent tout faire, se démènent comme si de rien n'était, comme des vieux chiens de cirque, irremplaçables.

Voilà l'ambiance, la chaleur, la saveur, les couleurs que Victor Cuella s'emploie à faire entrer à Bobigny, dans la grande salle transformée en cabaret, dans la petite salle, le foyer, la cafétéria, avec des artistes qui, tous, sont passés au Tropicana. Piaf y a chanté dans les années 50, un hommage lui sera rendu. Des trios de guitaristes accueilleront le public à partir de 19 h 30 dans la cafétéria, devenue la « Bodeguita del medio », restaurant de La Havane aux murs complètement recouverts de signatures. Il y aura aussi des *action painting* par Manuel Mendive, des chanteurs et chanteuses *feeling* aux mélodies lascives, nostalgiques. Tristement, il manquera la voix rauque et légère, la voix émouvante d'un vieux métis souriant, José Antonio Mendez, mort dernièrement dans un accident de voiture.

Il y aura des danses, des bals, une *nuit* de la salsa (le « son »). Il y aura le spectacle du Cutumba, qui commence par des sortes de quadrilles, scandés sur des tambours et des boîtes de fer. C'est ainsi que les esclaves imitaient et déformaient les manières des Blancs – comme dans *la Tragédie du roi Christophe*, d'Aimé Césaire, qu'avait montée Jean-Marie Serreau et que Vitez va reprendre à la Comédie-Française. Et puis, peu à peu, les danseurs, les danseuses se sourire plus sexy encore que les gestes, laissent tomber leurs manières compassées, se *déchaînent*, miment des combats singuliers, s'envolent dans un carnaval fou... Il y aura un carnaval le 24 juin dans les rues de Bobigny, un vrai, avec les cent trente artistes, des chars, un feu d'artifice, et le béton prendra les couleurs des tropiques.

COLETTE GODARD.

JOSÉ FIGUEROA / ENGUELBAND

« La cutumba »

★ *Rumba de Cuba*, Bobigny, Maison de la culture, 48-31-11-45. Le 21 : 19 h 30, accueil ; 21 heures, Tropicana ; 23 heures, soirée dansante. Le 22 : 19 h 30, accueil ; *action painting* ; 21 heures : Cutumba ; 22 h 45, soirée dansante et cabaret dans la cafétéria avec notamment Omara Portuondo. Le 23 : 19 h 30, accueil, performance de Manuel Mendive ; 20 h 30, nuit de la salsa ; 23 heures, cabaret dans la cafétéria. Le 24 : carnaval de 19 heures à l'aube.

Luciano Pavarotti à Bercy

Triste soirée

Faut-il rire ou pleurer ? Toutes les craintes qu'on pouvait entretenir pour le récital Pavarotti du Palais omnisports de Bercy ont été dépassées...

La salle comble (quinze mille personnes) assurait le résultat commercial de l'affaire ; l'artiste n'avait qu'à apparaître pour convaincre, ouvrant tout grands les bras (le mouchoir blanc traditionnel pendant à la main gauche) pour embrasser tous ces braves gens et laisser venir à lui les petits millions. Ah ! il ne faisait pas dans le détail, même pas dans les airs de *Così (un aura)* et de *Don Giovanni (Dalla sua pace)*. Une demi-teinte grosse comme une maison suffisait à faire pâmer la foule.

Le grand ténor, qui est par ailleurs un fin musicien, aurait bien tort de se gêner dans une entreprise purement alimentaire comme il en monte couramment aux Etats-Unis. De toute manière, avec la sonorisation effroyable que ses hommes de confiance avaient amenée, aucune délicatesse vocale, aucun effet musical n'est possible ; le son de la voix est grossi par une loupe géante, brutale, poussée à l'extrême, métallique dans le meilleur des cas ; et celui de l'orchestre est rejeté dans les ténèbres extérieures, aussi mauvais que dans les plus vieux disques 78 tours.

Il faut mettre en garde les responsables du POPB. Nous avions suivi avec sympathie leurs efforts pour améliorer une acoustique naturelle d'*Aïda* à *Turandot* et *Nabucco*. Mais, cette année, comment ne pas répudier la sonorisation brutale et absurde de *Carmen*, puis de ce concert Pavarotti, véritable changement de politique artistique, comme si l'on considérait que, du moment que les cochons de payants viennent, ce n'est plus la peine de se livrer à de délicates et coûteuses recherches de balance.

Pour mémoire, Pavarotti chantait encore des airs de *Lucia, Gioconda, Butterfly, la Fille du Far-West, un Bal masqué* et des airs napolitains entrecoupés par des ouvertures, honorablement jouées par l'Orchestre Colonne, sous la direction de Leone Magiera, et par des soli de flûte d'Andrea Griminelli, dont une ignoble *Fantaisie sur Carmen*, de Francis Borne, à l'image de cette soirée pour laquelle les braves auditeurs avaient payé jusqu'à 700 francs (et même 3 000 francs s'ils souhaitaient dîner ensuite sur les bâteaux-mouches !). Disons leur que l'opéra et la musique, ce n'est pas ce qu'ils ont entendu ce soir.

JACQUES LONCHAMPT.

Récital Bernard d'Ascoli

Voyance

Est-il indispensable pour un virtuose de voir son clavier ? Un jeune artiste français prouve que non... à condition d'être surdoué et acharné au travail.

C'est une très belle aventure que celle de Bernard d'Ascoli, ce pianiste français de trente et un ans, qui fut atteint, dès sa troisième année, de cécité totale ; il compensa ce drame par une passion dévorante pour les études qui en fit le plus jeune bachelier de France, avec mention « bien », en 1974, tandis qu'il travaillait le piano avec Rose Lejour et Pierre Barbizet, l'harmonie, le contrepoint et la fugue au conservatoire de Marseille.

Il collectionne ensuite les récompenses dans les concours internationaux, notamment le prix Maria-Canals, à Barcelone, en 1978, et le troisième prix du redoutable concours de Leeds, en septembre 1981, qui lui ouvre les portes de nombreuses salles de concert anglaises et européennes.

Le voilà revenu à Paris, salle Gaveau, où il a eu peu d'occasions de jouer, et, bien naturellement, on s'émerveille d'abord de le voir déployer une telle virtuosité virevoltante sans la moindre hésitation ni erreur.

Mais la vraie merveille est bien musicale : celle de la belle sonorité, liquide, transparente jusqu'à l'âme, dans les *Impromptus* D. 935 de Schubert, qu'il enchaîne comme les mouvements d'une sonate (ainsi que Schumann le suggérait), guirlande de chants d'oiseaux mélancoliques, d'interrogations douloureuses, de sourires mystérieux, de galopades heureuses dans la *pszta*, si caractéristique du dernier Schubert. Cependant, sauf dans le dernier, bondissant à souhait, on attendait peut-être plus de présence personnelle, cette frappe, ce ton passionné qu'il imprime ensuite aux *Fantastestücke* op. 111 de Schumann.

Mais c'est dans Chopin qu'il donne toute sa mesure, déployant les efflorescences du *Nocturne en ré bémol* op. 27 n° 2 avec une couleur chaude et italienne, la *4e Ballade* avec un grand style lyrique, ou le *24e Prélude* en un déboulé fulgurant, bien qu'il se perde un peu dans les méandres du développement de l'*Andante spianato* avant de s'ébrouer avec bonheur dans la *Grande Polonaise* si juvénile, qui lui ressemble.

Vraiment, ce jeune homme est un « voyant » en musique, bien davantage que nombre de ses camarades aux yeux ouverts ; il lui reste à vaincre une certaine rigidité dans la conduite des mouvements, pour accueillir en lui l'imprévu et parfois quelque dieu inconnu...

J. L.

★ Un disque Schumann de Bernard d'Ascoli (*Carnaval, Papillons, Fantasiestücke* op. 111) vient de paraître chez Nimbus (n° 5 170).

Maria Bethania à l'Olympia

La Bahianaise

Maria Bethania propose la quintessence de la musique populaire brésilienne dans son nouveau spectacle.

Après Gilberto Gil, Maria Bethania est la deuxième artiste brésilienne à vouloir affirmer une présence régulière en France. Comme Gil encore, mais aussi Caetano Veloso, Maria Bethania est originaire de Bahia, où les races, les cultures, les religions et les coutumes sont particulièrement mêlées. Comme eux, elle conjugue modernité et tradition, mais révèlant au-delà de la sophistication des chansons, une fidélité profonde à des racines que l'on retrouve non seulement dans la sonorité des percussions parfois proche du candomblé, mais dans une exubérance, un comportement libre de toute contrainte.

Maria Bethania n'est pas auteur ou compositeur. Elle chante les chansons de Chico Buarque, d'Alceu Valença, d'Antonio Carlos Jobim, de Milton Nascimento, de Vinicius de Moraes, de Caetano Veloso et aussi de la nouvelle génération de paroliers et de musiciens âgés de trente ans à peine et illustrée par Joyce (auteur d'une superbe complainte : *Mulheres do Brasil*) et par Suely Coeta, qui écrit surtout des ballades jazzy. Toute menue (à peine 1,60 m), des cascades de boucles de cheveux déferlant sur les épaules, Bethania a déjà derrière elle une aventure de vingt-deux ans au cours de laquelle elle a réalisé vingt-sept albums et produit une *quinzaine de spectacles*. A l'Olympia, elle mène son concert en deux parties, à un train d'enfer. Reprenant en passant, dans un pot-pourri, des chansons d'Amérique latine aux couleurs de la samba, du boléro et du calypso.

Offrant en guise de final une chanson de Veloso décrivant, à travers la compétition de deux écoles de samba dans l'avant-dernier carnaval de Rio, la fuite en avant du Brésil d'aujourd'hui : l'une des écoles (Beja Flor) a mis en scène la pauvreté des favelas, la clochardisation de ses habitants ; l'autre école (L'Impératrice), raconte, selon la tradition, à coups de strass et de plumes la splendeur d'un Brésil imaginaire. Bien entendu, L'Impératrice remporte le concours...

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, jusqu'au 18 juin, 20 h 30.

★ Dernier C.D. et album distribué par Mélodie.

PHOTO

Nègre et Gilletta au Palais de Tokyo

De la Riviera à la Côte d'Azur

De l'étude contemplative au reportage documentaire, le regard complémentaire de deux « primitifs » sur le paysage méditerranéen.

Originaire de Grasse comme Fragonard, Charles Nègre arrive à Paris en 1839, pour étudier la peinture avec Paul Delaroche et Ingres. Il a dix-neuf ans, c'est l'année où l'invention de la photographie est rendue officielle. Il écrit : « *Je fus frappé d'étonnement à la vue de ces merveilles et, entrevoyant l'avenir réservé à cet art nouveau, je pris la décision d'y consacrer mon temps et mes forces.* »

De caractère doux et charmant, « *d'une réserve touchant à la sauvagerie* », ce fils de parfumeur s'adonne sérieusement à la photographie dont il veut vivre et qui devient à partir de 1844 son activité principale. Marri de n'avoir pas participé à la Mission héliographique de 1852 dont il est membre fondateur, il organise à ses frais sa propre expédition.

D'Arles à Avignon, il entame un inventaire varié des sites du Midi et du patrimoine architectural dont il donne une traduction exacte. Ses vues sans afféterie du Palais des papes, de l'abbaye de Montmajour, du cloître Saint-Trophime ou des arènes sont groupées en album et, quoique destinées à la publication, ne trouvèrent pas d'éditeur.

Figurines au premier plan

En 1860, la Riviera est rattachée à la France et devient la Côte d'Azur. De santé fragile, Nègre quitte définitivement Paris en 1863 et se retire à Nice où il crée un atelier de portraits et où il enseigne le dessin. Tirant lui-même ses épreuves, au format 18 × 24, proche de la carte postale, il s'attelle à tous les genres, de l'instantané à la nature morte, avec une nette préférence pour le paysage que souvent il dessine avant de le fixer sur la plaque argentique.

Dans une voiture-atelier spécialement aménagée, il parcourt tout le littoral, de Cannes à Menton. L'aristocratie anglaise ou russe y croise Turner, Tolstoï, Berlioz ou Maupassant. En plans serrés ou en panoramique, Nègre archive le bord de mer et l'arrière-pays, alterne scènes de genre ou d'actualité, sans oublier les portraits officiels (l'évêque Sola, Lord Brougham). Ou amusants comme celui de sa famille au milieu de laquelle lui-même figure en train de consulter sa montre pour vérifier le temps de pose.

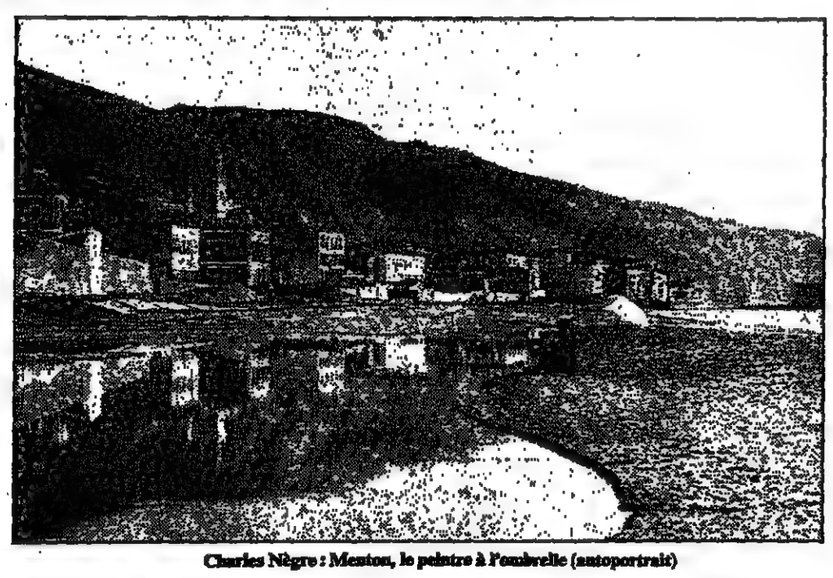

Charles Nègre : Menton, le peintre à l'ombrelle (autoportrait)

S'ils servent d'*étude* à sa peinture, ses *instantanés* ont une valeur intrinsèque. Retouchés, ils dépeignent sous tous ses aspects le visage de son pays, de la rade de Toulon à Villefranche telle qu'on ne peut plus la voir aujourd'hui. Ses compositions sans emphase baignent dans une atmosphère paisible, souvent marquée par la présence de figurines au premier plan.

Nègre, captivé par les recherches en tous domaines, mène une double activité de créateur d'images et de technicien. Il met au point son propre procédé d'héliogravure. A l'inverse de son ami Le Secq, dont il fit un célèbre portrait en haut-de-forme sur Notre-Dame, et qui abandonna la photo pour la peinture, ses derniers tableaux ne sont plus que des copies peintes de ses photographies. Il meurt à Grasse le 16 janvier 1880.

Ses paysages, tirés sur papier albuminé, aux tons ivoire et miel, sont pétris de vertus contemplatives, même si, comme le note Françoise Heilbrun, ils n'ont pas « *la majesté de ceux de Baldus, ou le lyrisme cosmique de ceux d'un Legray* ». Nègre, qui décomposa en séquences la mort d'un cheval, quai Bourbon, est en tout cas un précurseur du reportage de rue tel que le pratiqua Jean Gilletta.

Cet opérateur local, né à Levens, au-dessus de Nice, parcourt sa région sur un tricycle spécialement conçu par De Dion-Bouton. Venu à la photo l'année de la mort de Nègre, Gilletta réalise des vues que son aîné aurait pu prendre, comme celle du château de la Napoule. Plus pittoresque et plus anecdotique, il agit en praticien actif, soucieux d'informer. Pour les journaux ou l'édition de cartes photographiques, il tient la chronique animée des grands et petits événements, des défilés militaires au spectaculaire incendie de l'opéra de Nice, en 1887.

A côté de ces vues événementielles, il photographie aussi l'arrière-pays ainsi que les ruelles de San-Remo ou Vintimille. Et, sans but précis, réalise des études de rocs, d'oliviers ou de plantes grasses qui le rapprochent soudain de Weston et de Caponigro. On doit au service des archives photographiques de Saint-Cyr, qui conserve deux mille de ses négatifs, d'exhumer par des tirages modernes le travail plaisant de cet honnête praticien.

PATRICK ROEGIERS.

★ *La Riviera de Charles Nègre*, 90 tirages originaux présentés par la Mission du patrimoine photographique, et *la Côte d'Azur de Gilletta*, 80 tirages modernes proposés par les Archives photographiques de la direction du patrimoine, Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e, jusqu'au 21 août.

Culture

THÉATRE

Sartre au Français

Acquiescement

« C'était donc ça ? », s'étonne le héros de *Huis-clos*, en entrant dans le salon muré de l'enfer sartrien.

Ainsi la mort consistait à ne plus pouvoir retoucher son passé. Cette impossibilité, l'auteur en souffrirait-il s'il apprenait, là où il est, l'entrée de *Huis-clos* à la Comédie-Française, confirmée le 14 juin par le comité de lecture unanime ?

Réponse : il serait ravi. Au cours d'un dîner chez Gisèle Halimi, j'ai entendu Sartre se réjouir, peu avant sa mort, que l'administrateur d'alors, Jacques Toja, désire monter *le Diable et le Bon Dieu* salle Richelieu.

« Autrefois, j'aurais refusé toute compromission avec les institutions bourgeoises, ajoute le Nobel malgré lui. *Maintenant, ça me ferait plutôt plaisir... »*

L'acquiescement n'était pas son fort. Raison de plus pour en témoigner, au cas où des fidèles de Sartre plus intraitable s'offusqueraient en son nom.

B. P.-D.

★ La pièce doit être montée à la saison prochaine au Français, dans une mise en scène de Claude Régy, avec Michel Aumont.

LETTRES

La première sélection du Goncourt

Les membres du jury Goncourt viennent de rendre publique leur sélection de printemps pour le prix qui sera attribué le 20 novembre. Une deuxième sélection est prévue le 21 septembre ; la dernière sera proclamée à la Foire du livre de Brive le 10 novembre.

La liste comprend les quatorze titres suivants :

– Jacques Attali, *la Vie éternelle*, roman (Fayard) ;
– Philippe Berthet, *Daimler s'en va* (Gallimard) ;
– Thierry de Cabarrus, *Châteaurama* (Grasset) ;
– Michel Chaillou, *la Croyance des voleurs* (Le Seuil) ;
– Hortense Dufour, *le Château d'absence* (Flammarion) ;
– Jean-François Josselin, *Après la nuit, la nuit* (Gallimard) ;
– Abdelatif Laabi, *les Rides du lion* (Messidor) ;
– Marc Lambron, *l'Impromptu de Madrid* (Flammarion) ;
– Catherine Lepront, *la Veuve Lucas s'est assise* (Gallimard) ;
– Jean Metellus, *les Cacos* (Gallimard) ;
– Louis Nucera, *la Chanson de Maria* (Grasset) ;
– Jean-Marie Rouart, *la Femme de proie* (Grasset) ;
– François Sureau, *la Corruption du siècle* (Gallimard) ;
– François Weyergans, *Je suis écrivain* (Gallimard).

DESIGN

Conçu par Jean Royère et Pierre Szekély

L'intérieur d'Henri Salvador à la Galerie 1950

L'appartement du musicien et chanteur Henri Salvador, dont le mobilier fut dessiné par Jean Royère et Pierre Szekély à la fin des années 50, est reconstitué et mis en scène par Elisabeth Garouste et Mattia Bonetti.

« Le premier devoir du décorateur consiste à changer les proportions malheureuses et à faire un nettoyage salutaire d'ornements faits en série et périmés », disait Jean Royère. Considéré comme le grand couturier des intérieurs de l'après-guerre (trois mille dessins par an !), Jean Royère a habillé les appartements, pour reprendre une expression d'époque, des « plus grands de ce monde ».

Dès 1931, cet ancien élève de Sainte-Marie-de-Monceau et de l'université de Cambridge, alors « banquier-exportateur », fait ses débuts dans le métier. Formé dans le Faubourg (Saint-Antoine), il ouvre en 1946 des agences au Caire, à Beyrouth, où il signera des hôtels (le Sémiramis, le Bristol, le Capitol), et rayonne bientôt dans tout le Moyen-Orient. Ses clients sont le roi Farouk, le roi Séoud, Hussein de Jordanie, le shah d'Iran. Ennemi des pompons et des draperies, il se dit influencé par Ruhlmann et les Scandinaves pour avoir séjourné en Suède, au Danemark, en Norvège.

Dans « L'intérieur d'un musicien », conçu pour Henri Salvador, Jean Royère détourne la rigueur nordique à force de métaphores (des patères en forme de portée musicale, une table « lyre ») et de coquetteries très Nice-Côte d'Azur. L'idée de la nature est omniprésente, mais toujours travaillée dans le jeu, l'illusion, le glamour : un canapé « ours » d'un bleu de carte postale, une applique en fer grimpant sur le mur comme une vigne vierge, des chenets dessinant des vagues, ou encore un lit en marqueterie de paille. C'est aussi inattendu qu'une héroïne affrontant la jungle, avec des talons aiguille. Pour célébrer ces mariages bruts et sophistiqués, la Galerie Néotu a demandé à Elisabeth Garouste et Mattia Bonetti de mettre en scène ce mobilier. Figures montantes du style « néo-baroque », celles-ci ont réalisé des meubles (édités par Néotu, En attendant les barbares), des décors (le salon de couture de Christian Lacroix), mêlant la feuille d'or au bois, le fer battu aux étoffes précieuses...

Excentrique de bon ton, Jean Royère n'hésitait pas à créer des cabinets de notaire en zébrano, des chaises de jardin garnies de raphia vert émeraude... *« Pour vivre, on est beaucoup mieux dans du moderne »*, disait-il (1), en critiquant la frilosité de ses contemporains, l'esprit *« petit-bourgeois »* du gouvernement, la *« propagande des antiquaires »*. Certains vivent encore dans ses meubles. Ceux-ci sont aujourd'hui d'excellents placements : il faut compter 100 000 francs pour le canapé « ours », et 500 000 francs pour la salle à manger...

LAURENCE BENAIM.

★ « L'intérieur d'un musicien ». Galerie 1950, 26, rue Mazarine, 75006 Paris. Tél. : 42-78-96-97. Jusqu'au 30 juin.

(1) *Portraits de décorateurs*, Pascale Renous, éditions H. Vial, 1969.

NOTES

Jean Rouch réélu à la Cinémathèque française

Jean Rouch a été réélu président de la Cinémathèque française lors du conseil d'administration du lundi 12 juin, celui-ci ayant accueilli cinq nouveaux membres élus lors de l'assemblée générale du 30 mai, Henri Alekan, Claude Berri, Claude Chabrol, Roger Diamantis et Louis Malle.

Le 7e Festival du film arabe de Paris

Le 7e Festival du film arabe, qui se tient à Paris jusqu'au 21 juin, privilégie cette année la nouvelle vague du cinéma arabe, la génération des metteurs en scène de la fin des années 70. Certains des quinze films programmés sont projetés pour la première fois en séance publique à Paris : *Louss, la rose des sables*, de l'Algérien Mohammad Rachid Benhadj, sélectionné à la Semaine de la critique du Festival de Cannes ; *Abracadabra !* de l'Egyptien Raafat Al Mihi ; *Lettres d'exil*, du Libanais Borhane Alaouié, ou *les Nuits du chacal*, du Syrien Abdel Latif Abdel Hamid. Le public pourra également revoir *la Citadelle*, de Mohammad Chouikh, qui revient à Paris bardé de prix décernés à Annaba, Amiens ou Ouagadougou, et le désormais classique *Noces en Galilée*, de Michel Khléfi.

Le Festival rendra également hommage à deux Egyptiens célèbres, l'écrivain Taha Hussein pour le centenaire de sa naissance, et le chanteur Mohammad Abdel Wahab.

★ Républic Cinémas. Tél. : 48-05-51-33.

THEATRE DE L'EUROPE
Direction Giorgio Strehler
Du 23 juin au 2 juillet
ARLECCHINO SERVITORE DI DUE PADRONI
de Carlo Goldoni
Mise en scène Giorgio Strehler
PRODUCTION PICCOLO TEATRO Teatro d'Europa, Milano
Location : 43 25 70 32

Le vide était presque parfait
de Marc Mergot et Jean-Michel Rabeux
CARTOUCHERIE
la Tempête
Salle 2 LOC. 43 28 36 36

THÉÂTRE NATIONAL DE MARSEILLE
LA CRIÉE
MARCEL MARÉCHAL
LE MARIAGE DE FIGARO
BEAUMARCHAIS/MARÉCHAL
DERNIÈRE A MARSEILLE DIMANCHE 18 JUIN

INVENTAIRES
de Philippe MINYANA
PARIS VILLETTE

Communication

Passage en force pour la réforme du service public

M. Rocard est autorisé à engager la responsabilité du gouvernement

Le conseil des ministres du 14 juin a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement pour faire accepter au Parlement la réforme du service public de l'audiovisuel. Le projet de loi, qui, en deux articles, institue une présidence commune pour Antenne 2 et FR 3 doit être examiné lundi 19 juin par l'Assemblée nationale. Au ministère de la culture et de la communication, on s'emploie à minimiser la portée de ce recours au fameux article 49-3. On évoque une simple *« précaution »* dans une fin de session parlementaire particulièrement chargée, et la volonté du gouvernement de mettre rapidement en place une réforme urgente des chaînes publiques.

Mais il semble bien qu'une fois de plus, la majorité relative du gouvernement de M. Michel Rocard soit insuffisante pour légiférer sur l'audiovisuel face à une conjonction des oppositions. Le RPR et l'UDF jugent que la présidence commune n'est qu'un alibi *législatif* pour se débarrasser de MM. René Han et Claude Contamine, les deux présidents des chaînes publiques nommés par la CNCL en 1986. Ils entendent donc livrer bataille contre le texte avec toute la batterie d'armes à leur disposition : exception d'irrecevabilité, question préalable, renvoi en commission et, sans doute, recours au Conseil constitutionnel.

Le Parti communiste annonce, lui aussi, un refus ferme et définitif du projet de loi. M. George Hage s'apprête, au nom de son groupe, à partir en guerre contre un texte qu'il juge insuffisant et dangereux pour l'avenir de la télévision publique. Chez les centristes, enfin, les partisans de l'abstention se comptent encore face à ceux qui préconisent une attitude d'opposition déterminée.

Le gouvernement compte bien sur un retournement des centristes, au lendemain des élections européennes, mais risque fort de devoir imposer sa réforme aux forceps en engageant sa responsabilité. M. Michel Rocard avait déjà utilisé l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le remplacement de la CNCL par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le vote de la loi avait pourtant été précédé d'une longue concertation politique et professionnelle pour tenter de dégager un consensus, souhaité par le président de la République, et qui aurait permis d'inscrire la nouvelle institution dans la Constitution. Cette fois encore, M. Rocard, fidèle à sa méthode, a fait précéder la réforme du service public des réflexions de quatre groupes de travail et d'un débat d'orientation au Parlement. Mais l'audiovisuel – comme l'ont prouvé, en leur temps, les lois de 1982 et 1986 – n'est pas un terrain rêvé pour la décrispation politique.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Alors que les négociations continuent autour du groupe cinématographique

M. Berlusconi retire ses représentants du conseil de Pathé

Un épais mystère continue d'entourer les négociations juridico-financières autour du sort de Pathé, après l'annulation par le ministère des finances de la vente du groupe cinématographique à la société Max Théret Investissements. Les pouvoirs publics semblent avoir obtenu un premier succès puisque les représentants du groupe italien Fininvest ont décidé de quitter le conseil d'administration de Pathé. La décision a été annoncée, sans commentaires, par M. Silvio Berlusconi, le 14 juin, à Milan.

MM. Angelo Codignoni et Carlo Bernasconi, les deux représentants de M. Berlusconi, siégeaient au conseil de Pathé *« sur requête et sur critères professionnels »* depuis le rachat de la société par M. Gian-Carlo Parretti et ses associés français. Le groupe Fininvest devait participer à la future augmentation de capital de Pathé et le gouvernement français semblait redouter qu'à la faveur de cet apport de 1,8 milliard de francs, M. Berlusconi, magnat de la télévision italienne, actionnaire de la Cinq et de Bouygues, prenne le contrôle effectif du troisième circuit cinématographique national et de ses ramifications européennes.

Le retrait de M. Berlusconi va-t-il faciliter la constitution d'un nouveau tour de table associant Havas, la Compagnie financière de Suez et M. Parretti ? Les négociations semblent toujours buter sur le prix à payer pour le rachat des actions. Dans une question d'actualité, M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, a demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire pour éclaircir l'origine des fonds de MM. Théret et Parretti et le rôle joué dans le rachat par le Crédit lyonnais. Dans sa réponse, Mme Catherine Tasca, ministre de la communication, s'est efforcée de dégager le gouvernement de toute responsabilité en refusant de s'immiscer dans des négociations privées sur un nouveau tour de table. Le ministre a toutefois précisé que le gouvernement restait *« extrêmement vigilant »* pour répondre *« aux préoccupations de diversité, de pluralisme et de libre concurrence. »*

J.-F. L.

Les difficultés de M. Murdoch pour réduire sa dette

En vue de réduire son endettement, le groupe News Corp. de M. Rupert Murdoch cherche à réunir des partenaires extérieurs dans un fonds d'investissement, Media Partners International (MPI), doté de 1 milliard de dollars. Avec ces sommes, MPI rachèterait alors les principaux intérêts de M. Murdoch dans l'édition, c'est-à-dire Harper and Row (Etats-Unis) et Collins (Grande-Bretagne), ce qui aurait pour effet de réduire l'endettement de News Corp., qui garderait cependant la gestion effective du fonds et en posséderait au moins 20 %.

Mais la mise en œuvre de ce schéma se heurte à la résistance des investisseurs, qui hésitent à donner un « chèque en blanc » à l'entrepreneur américano-australien. Pour l'instant, le Crédit Suisse First Boston, chargé de placer les parts du nouveau fonds, n'a réuni que 450 millions de dollars d'engagements fermes. La constitution officielle de MPI, que M. Murdoch souhaitait rapide, devra donc attendre au moins la fin de l'été.

Le remplacement de Pierre-François Racine

M. Boutet conforte son pouvoir sur le CSA

Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), M. Jacques Boutet, assoit davantage son pouvoir. Sur sa proposition, un nouveau directeur général du CSA, M. Jean-Eric Schoettl, sera nommé fin juin. Sa nomination accompagnera une modification du fonctionnement et de l'organisation du CSA, annoncée par un décret à paraître. M. Schoettl, qui était auparavant conseiller technique au cabinet du secrétaire général du gouvernement, remplace à la tête de l'administration du CSA M. Pierre-François Racine. Ce dernier avait été nommé par M. Gabriel de Broglie, président de la défunte Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

Au sein de la CNCL, la fonction de directeur général constituait un poste-clef. M. Racine suivait, en effet, les dossiers de la Commission et disposait de pouvoirs étendus. Sa bonne connaissance de l'institution avait plaidé en faveur de son maintien à la direction générale du CSA. Mais, depuis sa nomination en janvier, M. Jacques Boutet n'a pas fait mystère de sa volonté de modifier le rôle de directeur général et de son désir de remplacer M. Racine. Cela en dépit de l'avis de la majorité des membres du CSA qui souhaitaient que M. Racine conserve son poste.

Durant ces derniers mois, le président du CSA a eu la possibilité de constituer un cabinet personnel qui semble faire écran entre les neuf « sages » et la direction de l'institution. Celle-ci devrait, désormais, perdre en influence et se cantonner davantage dans l'administration des services du CSA (observation des programmes, radios privées, préparation technique des dossiers, etc.) et la gestion des 250 personnes qui y travaillent. Perdant ainsi son aspect de poste-clef, la direction générale du CSA a, sans doute, rebuté certaines personnalités pressenties par M. Boutet, comme M. Bernard Stirn, membre du Conseil d'Etat et frère de M. Olivier Stirn, ministre délégué au tourisme, dont le nom circulait encore récemment.

Le remplacement de M. Pierre-François Racine, qui rejoindra en juillet son corps d'origine, le Conseil d'Etat, s'accompagne du départ de M. Emmanuel Sartorius, directeur du CSA, lui aussi nommé par l'ancienne CNCL. M. Sartorius a indiqué qu'*« il avait présenté sa démission au président Boutet »*. Il a été remplacé le 15 juin par M. François Mahieux, auparavant directeur des réseaux de Communication Développement, la filiale audiovisuelle de la Caisse des dépôts et consignations.

Découvrez l'Amérique latine... à Rotterdam

Visitez le Salon Eurolatina, vous y rencontrerez quelques centaines d'entrepreneurs venus de 14 pays d'Amérique latine qui vous proposeront une sélection de grande qualité de produits non-traditionnels connus pour être favorablement accueillis sur le marché européen.

Les pays participants: Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Perou, El Salvador, Trinité et Tobago, Uruguay.

Les produits représentés: Produits alimentaires, tissus et produits textiles, cuirs et articles de maroquinerie, plantes et fleurs, matériaux de construction, produits techniques, articles ménagers et produits d'artisanat auxquels s'ajoute une vaste sélection d'autres produits et services divers, notamment du secteur du Tourisme.

Salon Commercial International
Europlanna II
les 20, 21, 22 et 23 juin 1989
tous les jours de 10 à 17 heures.
Centre d'Expositions "Ahoy" de Rotterdam.

EUROLATINA II
Information: Intraservice b.v., Boite postale 27094
3003 LB ROTTERDAM
Pays-Bas
tél.: 010 - 467.44.55
télécopieur: 010 - 467.78.62

Eurolatina II: la PROMESSE COMMERCIALE de l'Amérique latine

Pierre ESTOUP
LA JUSTICE FRANÇAISE
Acteurs, fonctionnement et médias
Préface Jean-Denis BREDIN
litec

Spectacles

expositions

Centre Georges Pompidou

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T.l.j. sf mer. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

BONS BAISERS D'ARTISTES. Des artistes contemporains détournent la carte postale. Atelier des enfants. Jusqu'au 26 août.

CULTURE DE L'OBJET. Galerie du Ceci. Entrée : 15 F (gratuit pour les moins de 13 ans). Jusqu'au 28 août.

DE MATISSE A AUJOURD'HUI. 3 pt. 4 étages. Entrée : 22 F. Jusqu'au 31 décembre.

DESSINS DE MATISSE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 27 août.

DIALOG DE VORWERK OU LA MOQUETTE RÉINVENTÉE. Salle d'actualité. Jusqu'au 26 juin.

HANS HAACKE. Artifices. Galeries contemporaines. Jusqu'au 18 juin.

LANGUES DES DROITS DE L'HOMME. Le français et l'anglais : langues de la liberté. Salle d'actualité de la B.P.I. Jusqu'au 4 septembre.

MAGICIENS DE LA TERRE. Grande galerie, 5 étage. Entrée : 32 F, 50 F (billet couplé Grande Halle et Centre Georges Pompidou). Jusqu'au 14 août.

CARL FREDRIK REUTERSWARD. Musée d'art moderne. Jusqu'au 11 septembre.

Musée d'Orsay

Quai Anatole-France (40-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 9 h à 21 h 15, sam., dim. de 9 h à 17 h 30.

1889, LA TOUR EIFFEL ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE. Entrée : 30 F. Jusqu'au 15 août.

CHARLES BAUDELAIRE : ACQUISITIONS RÉCENTES DE L'ETAT. Exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Du 20 juin au 3 septembre.

OR ET COULEUR : LE CADRE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE. Exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Du 20 juin au 24 septembre.

LES PETITES FILLES MODERNES. Exposition-dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 24 septembre.

EMILE ZOLA - PHOTOGRAPHIES DE SA FILLE DENISE (1897 - 1962). Exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 17 septembre.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h. Visites-conférences les lun., mar., jeu., ven. à 12 h et 19 h 45, sam. à 11 h 30 (23 F).

LES DONATEURS DU LOUVRE. Hall Napoléon - niveau accueil. Entrée : 25 F (ticket d'entrée au Musée). Jusqu'au 21 août.

L'INSPIRATION DU POÈTE. Pavillon de Flore. Entrée : 25 F. (billet d'accès au musée). Jusqu'au 28 août.

MICHEL-ANGE, DESSINATEUR. Galerie Mollien. Entrée : 25 F + 7 F (majoration du droit d'entrée au musée). Jusqu'au 31 juillet.

UN COLLECTIONNEUR PENDANT LA RÉVOLUTION. Jean-Louis Soulavie (1752 - 1813). Pavillon de Flore (2e étage). Entrée : 25 F (ticket d'entrée du musée donnant droit à l'exposition). Jusqu'au 24 juillet.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal.-Eisenhower.

LES ENVOLS DE JACQUES LARTIGUE. Cent photographies en noir et blanc de 1904 à 1944. Galeries nationales. T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EUROPE 1789 - 1799. XXe exposition du Conseil de l'Europe. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h. Nocturne mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 32 F. Jusqu'au 26 juin.

Musées

1789 - 1815 L'ÉTOFFE DES HÉROS. Costumes et textiles français de la Révolution à l'Empire. Musée des Arts de la mode, pavillon de Marsan, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 juillet.

1789 : LE PATRIMOINE LIBÉRÉ. Bibliothèque Nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 septembre.

L'ART NAÏF ITALIEN. Musée d'art naïf Max Fourny, Halle Saint-Pierre, musée en Herbe, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 octobre.

BOGRATCHEW - POUGNY. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 1 octobre.

MARGARET BOURKE-WHITE. Rétrospective. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-56). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Du 15 juin au 4 septembre.

CHRONIQUES SICILIENNES. Photographies de Letizia Battaglia et Franco Zecchin. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Du 15 juin au 4 septembre.

CRAFT TODAY USA. Objets contemporains made in USA. Musée des Arts décoratifs, galerie des jouets, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mer. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 août.

DE LA RIVIERA A LA CÔTE D'AZUR. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 21 août.

DEMACHY, PUYO ET LES AUTRES... LE PICTORIALISME DANS LES COLLECTIONS. De la Société Française de Photographie. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Du 15 juin au 4 septembre.

ROLAND DORÉ, SCULPTEUR BRETON DU XVIIe SIÈCLE. Musée national des Monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (47-27-35-74). T.l.j. sf mar. de 9 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 18 septembre.

SYLVAIN DUBUISSON. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.

DÉCOUVERTES SOUS-MARINES EN MANCHE ET ATLANTIQUE. Institut océanographique, centre de la mer et des eaux, 195, rue Saint-Jacques (46-33-08-61). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h 30, sam. et dim. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 20 juillet.

EXTENSION DE LA GALERIE CONTEMPORAINE 1945 - 1989. Musée des Arts décoratifs, nef, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 octobre.

GRUAU, Mode et publicité. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 24 septembre.

HOMMAGE AU MAITRE UNGNO LEE. Séoul 1904 - Paris 1989. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. et les 14 juillet, 15 août, 1 et 11 novembre de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 novembre.

IMAGES DE LA RÉVOLUTION 1789 - 1989. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-30-41). T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 17 h 30. Entrée : 16 F. Jusqu'au 31 août.

LE LARMOYEUR. Musée de la vie romantique - Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 30 octobre.

MAGICIENS DE LA TERRE. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-40-27-28). T.l.j. de 12 h à 20 h, ven. et sam. jusqu'à 22 h. Entrée : 32 F, 50 F (billet couplé Centre Georges Pompidou et Grande Halle). Jusqu'au 14 août.

LA MESURE DU CIEL, DE LA PLAQUE PHOTOGRAPHIQUE AUX TECHNIQUES. Spatiales. Palais de la découverte, av. Franklin-Roosevelt, balcon de la salle 5 (43-59-16-65). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 3 septembre.

MINIATURES DE L'INDE IMPÉRIALE : Les peintres de la cour d'Akbar (1556 - 1605). Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 juillet.

MOINS TRENTE 1989. Quatrième Biennale de la jeune photographie en France. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F. (entrée du musée). Du 15 juin au 4 septembre.

MONTMARTRE A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 14 h à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 août.

MUCHA. La collection Ivan Lendl. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). T.l.j. sf mar. de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 17 juillet.

OGUISS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40, jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 août.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 JUIN

« L'ancien couvent du Val-de-Grâce », 14 h 15, au bas des marches de l'église (Ars conférences).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Le château de la reine Blanche, évocation de la Bièvre », 14 h 30, angle de l'avenue des Gobelins et de la rue de la Reine-Blanche (Paris pittoresque).

« Inauguration des fêtes du Bicentenaire dans le passage Véro-Dodat », 15 h 45, métro Palais-Royal, sortie rue de Rivoli (M. Banassut).

« Du club des Cordeliers à l'imprimerie de Marat et au café Procope » (prévoir une consommation), 15 heures, 15, rue de l'Ecole de médecine (D. Bouchard).

« Exposition : la Révolution française et l'Europe », 16 h 30, Grand Palais, hall d'accueil (Ars et castera).

« Un banquier collectionneur de jardins : les jardins Kahn », 15 heures, 1, rue des Abondances (Paris et son histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Parcs et jardins : le parc Georges-Brassens », 15 heures, angle de la rue Brancion et de la rue des Morillons.

« L'institution nationale des Invalides et son apothicairerie », 15 h 45, métro Varenne, sortie.

CONFÉRENCES

107, rue de Reuilly (salle 1), 19 h 30 : « A propos du Bicentenaire : qu'est-ce que ça change une révolution ? », par F. Jeanu et J. Barbin (ULP : 43-43-40-70).

47, rue de la Fontaine-au-Roi, 20 h 15 : « Les mystères de l'initiation » (AGEASAC).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 « Clairvoyance spirituelle et visions psychiques ». Entrée gratuite (Loge unie des théosophes).

Jeudi 15 juin

LE PANTHÉON : DE L'ÉGLISE DE LA NATION AU TEMPLE DES GRANDS HOMMES. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 juillet.

PARCS ET PROMENADES DE PARIS. Pavillon de l'Arsenal, galerie d'actualité, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 3 septembre.

PRIX NIEPCE 1989. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Du 15 juin au 4 septembre.

QUAND PARIS DANSAIT AVEC MARIANNE. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 août.

QUAND RODIN EXPOSAIT. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F, dim. : 8 F. Jusqu'au 17 septembre.

RÉVOLUTION FRANÇAISE SOUS LES TROPIQUES. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 septembre.

HENRI LE SIDANER. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 16 juillet.

LES SIÈCLES D'OR DE LA MÉDECINE. Padoue XVe - XVIIIe. Muséum d'histoire naturelle, galerie de zoologie 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (43-36-14-41). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h, sam. et dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 18 décembre.

THÉATRE ET RELIGION EN ASIE. Costumes, masques, marionnettes, ombres. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). T.l.j. sauf sam., dim. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 décembre.

TURQUIE : MAINS DE FEMMES. Musée de l'Homme, hall, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 30 septembre.

UBU : CENT ANS DE RÈGNE. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1 juillet.

Centres culturels

1789 : LE PATRIMOINE LIBÉRÉ. Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue Sully (42-77-44-21). T.l.j. sf dim. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 10 septembre.

ALLIAGES ET ALLIANCES. Des bijoux et des armes d'Oman. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 20 F. Du 15 juin au 8 octobre.

ASSEYEZ-VOUS EN SUÉDOIS ! Trois générations d'art du meuble en Suède. Centre culturel suédois, hôtel de Marle - 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 13 juillet.

CHINE. Photographies de Hiroji Kubota. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 9 juillet.

CROISEMENT DE SIGNES. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 16 août.

CROSSINGS'89 FRANCE - HAWAII. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 30 juin.

DESSINS D'INGRES DU MUSÉE DE MONTAUBAN. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 3 septembre.

L'ÉVENTAIL A TOUS VENTS. Du XVIe siècle à nos jours. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 22 juillet.

FRANK HORVAT. Côté mode. Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 2 juillet.

IMAGES INTERNATIONALES POUR LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (43-29-45-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h, nocturne mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 juillet.

PETER KNAPP. Centre culturel suisse, 32, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 2 juillet.

MAITRES FRANÇAIS 1550 - 1800. Dessins de la donation Mathias Polakovitz à l'Ecole des Beaux-Arts. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, chapelle des Petits-Augustins - 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 25 juin.

MEHDI MOUTASHAR. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 30 juin.

PETITS ET GRANDS THÉATRES DU MARQUIS DE SADE. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 1 juillet.

PROPUESTA 89. Centre culturel espagnol, 7, rue Quentin-Bauchart (40-70-92-92). T.l.j. sf dim. et lun. de 14 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 30 juin.

SUPPORTS DE RÊVES. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 16 septembre.

TINGUELY. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 2 juillet.

SERGIO VALADEZ ESTRADA. Le Sunset, 60, rue des Lombards (40-26-46-60). T.l.j. sf dim. à partir de 22 h. Jusqu'au 2 juillet.

LE VOYAGE EN ITALIE. Les photographes français en Italie 1840 - 1920. Fondation Dosne - Thiers, 27, place Saint-Georges (48-78-14-33). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

VU ET ENTENDU PAR FOTO SIFICHI. Plan de travail, 7, impasse Marie-Blanche (42-23-81-91). T.l.j. sf dim. et lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 juin.

Galeries

CHRISTINE ANKAOUA. Galerie Polaris, 8, rue Saint-Claude (42-72-21-27). Jusqu'au 12 juillet.

ARTSCHWAGER, MORLEY, RUSCHA. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 15 juillet.

ASPECTS DE L'ART MODERNE EN FRANCE 1920 - 1960. Galerie Daniel Malingue, 26, av. Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 8 juillet.

AU-DELA DES PYRÉNÉES. Peinture espagnole contemporaine. Galerie Bellint, 28 bis, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 8 juillet.

GLEN BAXTER. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 13 juillet.

ANDRÉ BEAUDIN. L'Atelier Lambert, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 30 juillet.

BERTHOLLE. Huiles des années 1950-1960. Galerie Callu Mérite, 17, rue des Beaux-Arts (46-33-04-18). Jusqu'au 1 juillet.

BEUYS, BRECHT, ROSENQUIST, RAUSCHENBERG, WARHOL. Galerie Antoine Candan, 17, rue Keller (43-38-75-51). Du 20 juin au 13 juillet.

JAMES BROWN. Sculptures et peintures. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 1 juillet.

MARC CHAGALL. Galerie Enrico Navarra, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré (47-42-65-66). Jusqu'au 15 juillet.

THIERRY CHEVERNEY, CRISTINA TIANO. Galerie Charles Cartwright, 6, rue de Braque (48-04-86-86). Du 17 juin au 13 juillet.

GENEVIÈVE CLAISSE. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-34-07). Jusqu'au 1 juillet.

ANTHONY CLAVÉ. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 31 juillet.

FRANCESCO CLEMENTE. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juin.

ROBERT COMBAS. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 8 juillet.

MARC COUTURIER. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 28 juin.

ERIC DALBIS. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 1 juillet.

RÉGIS DEPARIS. les encadrements. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 8 juillet.

DIX GRAVEURS SÉLECTIONNÉS PAR LA FONDATION GRAV'X. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Borgnes (45-77-93-79). Du 15 juin au 31 juillet.

JEAN DUBUFFET. Regards sur la pensée d'un philosophe. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 20 juillet.

BERNARD DUFOUR, MACREAU. Galerie Jacques Barbier - Caroline Beitz, 9, rue Mazarine (43-54-10-97). Jusqu'au 2 juillet.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 30 juin.

ESQUISSES ET DESSINS. Du XVIe au XXe siècle. Galerie Charles et André Bailly, 25, quai Voltaire (42-60-36-47). Jusqu'au 17 juillet.

EVENT FLUXUS ET ARTISTES DE HAPPENINGS. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 29 juillet.

SAM FRANCIS II. Toiles grands formats. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 1 juillet.

LEE FRIEDLANDER. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 8 juillet.

E. OTHON FRIEZ. Galerie Katia Granoff, place Beauvau - 92, Fg-Saint-Honoré (42-65-24-41). Jusqu'au 30 juin.

FROMANGER. Galerie Isy Brachot, 40, rue Mazarine (43-25-09-22). Jusqu'au 14 juillet.

CHRISTIAN GALZIN. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 29 juillet.

PABLO GARGALLO. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 13 juillet.

MICHEL HAAS. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 8 juillet.

HAPPENINGS ET FLUXUS. Galerie du Génie, 23, rue Keller (48-06-02-93). Jusqu'au 18 juillet. / Galerie de Poche, 3, rue Bonaparte (43-29-76-23). Jusqu'au 29 juillet.

AUGUSTE HERBIN. Galerie J.-E. Rasche, 20, rue de Seine (43-29-44-03). Jusqu'au 30 juin.

HOMMAGE A SALVADO DALI. Miromesnil Fine Art, 12, rue de Miromesnil (47-42-70-00). Jusqu'au 15 juillet.

GOTTFRIED HONEGGER-CORNELIA HESSE. Père et fille. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 29 juillet.

ISIDORE ISOU. Entretiens avec Jean Cocteau. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Du 15 juin au 15 juillet.

JEANCLOS, LE TYMPAN DE SAINT-AYOUL A PROVINS. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (45-33-06-87). Jusqu'au 18 juillet.

LE JEU DE LA FRANÇAISE. Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (45-55-58-27). Du 16 juin au 25 juillet.

PETER JOSEPH. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 8 juillet.

KAPERA. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jusqu'au 1 juillet.

ANISH KAPOOR, WOLFGANG LAIB, RICHARD LONG. Galerie Le Gall-Peyronlet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 22 juillet.

CHARLES LAPICQUE. Huiles sur toiles de 1940 à 1973. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 13 juillet. / Œuvres sur papier. Galerie Thomas Le Guillou, 1, av. de Messine (45-62-25-04). Jusqu'au 13 juillet.

CHARLES LAPICQUE, DOMINIQUE DIGEON. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 29 juillet.

ERICA LENNARD. Cinq heures pour la photographie. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 7 juillet.

DAVID MACH. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Du 16 juin au 31 août.

LOIC MADEC. Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 14 juillet.

ANDRÉ MASSON-GÉRARD SCHNEIDER. Œuvres sur papier. Galerie Heyram - Mabel Semmler, 56, rue de l'Université (42-22-58-09). Jusqu'au 24 juin.

MAITRES FRANÇAIS DES XIXe ET XXe SIÈCLES. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 20 juillet.

MIRO. Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Du 15 juin au 1 septembre.

BRUCE NAUMAN. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 20 juin.

NOUVELLE POLOGNE. Espace-temps, 27, rue Saint-Dominique (45-51-18-39). Jusqu'au 30 septembre.

L'OBJET DU RELIEF. Galerie Natalie Séroussi, 34, rue de Seine (46-33-03-37). Jusqu'au 8 juillet.

OBJET OBJECTIF. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 22 juillet.

NAM JUNE PAIK, YOUNG-JIN HAN. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 17 juin.

CLAUDIO PARMIGGIANI. Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (42-78-29-66). Jusqu'au 22 juillet.

PEINTURES FLAMANDES XVIe - XVIIe SIÈCLES. Galerie d'art Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 13 juillet.

GIUSEPPE PENONE. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 22 juillet.

PICASSO ET L'ATELIER PIERRE HUGO. Galerie Vallois, 41, rue de Seine (43-29-50-84). Jusqu'au 30 juin.

POLIAKOFF ET DOUCET. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 30 juin.

ARNULF RAINER. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 8 juillet.

LES RÉALITÉS NOUVELLES 1946 - 1956. Galerie Franka Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 1 juillet.

LES SALUEURS. Huit artistes contemporains autour de Jean Hélion. Art of this Century, 3, rue Visconti (46-33-57-70). Jusqu'au 10 juillet.

NICOLAS SCHOFFER. Sculptures. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 23 septembre.

CINDY SHERMAN. Citoyennes, citoyens. Galerie Crousel-Robelin, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 22 juillet.

JEANNE SOCQUET. Galerie Pierrette Morda, 88, rue Saint-Martin (42-71-85-75). Jusqu'au 13 juillet.

WOLFGANG STAEHLE. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 15 juillet.

MARTIN SZEKELY. Galerie Nôotu, 25, rue du Renard (42-78-96-97). Jusqu'au 3 juillet.

TAL COAT. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, bd Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 29 juillet. / Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 22 juillet.

TATAFIORE. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 21 juillet.

GILLES TELLIER. Cinq heures pour la photographie. Studio 666, 6, rue Maître-Albert (43-54-59-29). Jusqu'au 30 juin.

RICHARD TEXIER. Galerie Bernard Davignon, 76, rue Vieille-du-Temple (48-04-52-50). Jusqu'au 8 juillet.

THÈMES DE L'AGE CLASSIQUE. Galerie Pardo, 160, boulevard Haussmann (45-62-55-40). Jusqu'au 30 juin.

MIRIAM TINGUELY. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Vernenil (42-61-19-07). Jusqu'au 13 juillet.

JEAN TINGUELY. Galerie Beaubourg, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40). Jusqu'au 29 juillet.

LA TOUR EIFFEL A CENT ANS ! Galerie Chisseaux rive gauche, 33, av. de la Bourdonnais (45-55-49-17). Jusqu'au 17 juillet.

HERVÉ TÉLÉMAQUE. Galerie J. Mousion, 110, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 30 juin.

MAURICE VOUGA. Galerie Urbi et Orbi, 57, rue de la Roquette (47-00-11-82). Jusqu'au 14 juillet.

EDOUARD VUILLARD. 1868-1940 le chemin de la création. Galerie Bellier, 7, quai Voltaire (42-60-74-72). Jusqu'au 1 juillet.

WILLIAM WEGMAN. Galerie Bandoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 13 juillet.

WISWANADHAN. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 1 juillet.

SOTHEBY'S
FONDED 1744
GENEVE

Prépare ses prochaines ventes d'automne 1989

Argenterie Européenne
Boîtes en or - Miniatures
Objets d'Art russe et Fabergé

Boîte à éponge et boîte à savon par Henry Allain, Paris 1747.
Vendues à Genève en mai 1989 : 91.300 FS soit 365 200 FF.

Les personnes désireuses d'obtenir des estimations en vue de ces ventes peuvent rencontrer nos spécialistes sur rendez-vous :

à Paris, lundi 19 et mardi 20 juin
à Monaco, lundi 26 et mardi 27 juin

Veuillez contacter :
Sotheby's, 3 rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél. : (1) 42 66 40 60

هكذا صدر الأصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 15 juin

TF 1

20.40 Série noire : Tu crois pas si bien dire. De Giovanni Fago, avec Pascale Pellegrin, Jean-Pierre Cassel, Danielle Darrieux. 22.10 Série : Dans la chaleur de la nuit. 23.00 Documentaire : Au cœur du commerce du poison. D'Alain Hayling et Nick Davidson. 23.55 Journal et Météo. 0.15 Série : Drôles d'histoires. Mésaventures : Sois gentille, Agnès. 0.40 Documentaire : Histoires naturelles. La chasse aux sangliers en Corse. 1.10 Feuilleton : C'est déjà demain.

A 2

20.35 Cinéma : Flics de choc □ Film français de Jean-Pierre Desagnat (1983). Avec Pierre Massimi, Chantal Nobel. 22.15 Flash d'informations. 22.20 Magazine : Edition spéciale. Présenté par Claude Sérillon, en direct de Varsovie, à l'intérieur de la Diète, le Parlement polonais. 23.40 Informations : 24 heures sur la 2. Avec le magazine européen Puissance 12. 0.00 Météo. 0.05 Soixante secondes. Christiane Rochefort, écrivain. 0.10 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).

FR 3

20.35 Cinéma : la Rivière de la poudre ■ Film américain de Louis King (1953). Avec Rory Calhoun, Corinne Calvet, Cameron Mitchell. 22.00 Campagne officielle pour les élections européennes. 22.20 Journal et Météo. 22.45 Magazine : Océaniques. Le monde du zen, de Tashimoro Ama. 2e partie : L'art et le zen. 23.35 Musiques, musique. Mélodie Adelaïde, de Beethoven, par Hugo Reinemann, baryton, et David Abramovitz, piano. 23.40 Magazine : Espace francophone. Paris-Québec-Dakar. Naissance d'une communauté planétaire.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : De bruit et de fureur ■■ Film français de Jean-Claude Brisseau (1987). Avec Vincent Gasperitsch, Lisa Heredia, François Negret. 22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Dangereuse sous tous rapports ■■■ Film américain de Jonathan Demme (1986). Avec Jeff Daniels, Melanie Griffith, Ray Liotta (v.o.). 23.55 Cinéma : Seize bougies pour Sam ■ Film américain de John Hughes (1983). Avec Molly Ringwald, Justin Henry, Anthony Michael Hall. 1.25 Cinéma : 40° à l'ombre. Film français classé X de Michel Ricaud (1987). Avec Marie Noelly, Samy Kennat.

LA 5

20.30 Téléfilm : Uniforme et porte-jarretelles. D'Andrew Sugarman, avec Ann Dusenberry, Rhonda Shear. 22.30 Téléfilm : Malombra. De Bruno Gaburro, avec Paola Senatore, Maurice Poli, John Miles. 0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick (rediff.). 1.15 L'île aux trente cercueils (rediff.). 2.10 Bouvard et compagnie (rediff.). 2.25 Tendresse et passion (rediff.). 2.50 Journal de la nuit. 2.55 Série : L'âme sœur. 3.40 Voisin, voisine (rediff.). 5.40 Bouvard et compagnie (rediff.). 5.55 Clip musical.

M 6

20.35 Cinéma : le Gagnant □ Film français de Christian Gion (1979). Avec Philippe Ruggieri, Odile Michel, Stéphane Audran, Michel Galabru. 22.10 Série : Clair de lune. 23.00 Six minutes d'informations. 23.05 L'homme de fer (rediff.). 23.55 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Etranger, d'où viens-tu ? (rediff.). 2.25 Magazine : Destination santé (rediff.). 3.20 Magazine : Adventure (rediff.). 3.45 Documentaire : Connaissance du milieu. Eider à duvet. 4.10 Documentaire : Le monde sauvage. Experts en camouflage. 5.00 Destination santé (rediff.). 5.55 Etranger, d'où viens-tu ? (rediff.).

LA SEPT

20.30 Série : Les nuits révolutionnaires. De Charles Brabant. 2e partie. 21.30 Cinéma : le Café des Jules. Film français de Paul Vecchiali. 22.30 Documentaire : Portraits. D'Alain Cavalier. La trempeuse et l'orangère. 23.00 Documentaire : Palettes. D'Alain Jaubert. Miracle dans la loggia. 23.30 Cinéma : Rebetiko. Film grec de Costas Ferris.

FRANCE CULTURE

20.30 Dramatique. Ma chère rose, de Josette Boulva et Marie Gatard. 21.30 Profils perdus. Georges Huisman. 22.40 Nuits magnétiques. Gens du marais. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. John Peel.

FRANCE MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Grand Auditorium) : Les Hébrides, ouverture op. 6 ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en ré mineur, op. 40, Symphonie n° 4 en la majeur, op. 90, de Mendelssohn ; Yell pour orchestre, de Chizy par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Michiyoshi Inoué ; sol. : Anna Stella Schic, piano. 22.30 Musique légère. Océan, de Veneux ; Etoile de la mer, de Luypaerts ; Marine, de Lamand. 23.07 Club de la musique contemporaine. John Cage par lui-même. 0.30 Une certaine idée de la musique. Le coq et l'arlequin, de Cocteau.

Vendredi 16 juin

TF 1

14.30 Téléfilm : Le parfait amour. De Jean-Pierre Marchand, avec Pierre Arditi, Christine Citti. 16.05 Série : Drôles d'histoires. Mésaventures : Pension de famille. 16.30 Variétés : La chance aux chansons. 16.50 Club Dorothée. 17.30 Feuilleton : En cas de bonheur. 17.55 Série : Les rues de San-Francisco. 18.45 Avis de recherche. 18.50 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.20 Jeu : La roue de la fortune. 19.55 Le bébête show. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.40 Variétés : Avis de recherche. Emission présentée par Patrick Sabatier. Invité : Philippe Lavil. Variétés : François Valéry, Véronique Sanson, Jéromine Pasteur, Paul McCartney, Don Johnson. 22.40 Magazine : Sirocco. De Denis Chegaray. Sommaire : Les orphelins de la forêt ; Maurice Krafft sur le Kilauéa ; Filmer la guerre à l'âge de pierre ; Le divorce du tireur de pousse. 23.40 Journal et Météo. 0.00 Feuilleton : Le joyau de la couronne. De Christopher Morahan et Jim O'Brien, d'après le Quatuor indien, de Paul Scott (4e épisode). 0.55 Série : Drôles d'histoires. Mésaventures : Le chef-d'œuvre. 1.20 Série : Des agents très spéciaux.

A 2

14.10 Feuilleton : La chasse aux hommes. 15.10 Magazine : Du côté de chez Fred. 16.00 Flash d'informations. 16.05 Série : Les mystères de l'Ouest. 16.55 Flash d'informations. 17.00 Magazine : Graffitis 5-15. 17.55 Jeu : Trivial pursuit. 18.20 Série : Top models. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.10 Campagne officielle pour les élections européennes. 19.35 Série : L'homme à tout faire. 20.00 Journal et Météo. 20.35 Série : Palace. De Jean-Michel Ribes, avec Jean Carmet, Pierre Arditi, Dominique Blanchar, Darry Cowl (8e épisode). 21.35 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Thème : « Sexe, mensonges et rodéo ». Invités : Alexandrian (*Histoire de la littérature érotique*), Ghislaine Dunant (*l'Impudeur*), Michel Luneau (*la Légende du corps*), Jean-Noël Schifano (*les Rendez-Vous de Fausta*), Chantal Thomas (*la Reine scélérate*), Philippe Sollers (*la Contrevie*, de Philip Roth). 23.00 Journal et Météo. 23.15 Soixante secondes. Michel Tournier, écrivain. ► 23.20 Cinéma : King Kong ■■■ Film américain d'Ernest B. Schoedsack et Merian C. Cooper (1933). Avec Fay Wray, Robert Amstrong, Bruce Cabot (v.o., N.).

FR 3

14.00 Magazine : La vie à cœur. 14.30 Magazine : C'est pas juste. 15.30 Magazine : Télé-Caroline. 17.00 Flash d'informations : Spécial jeunes. 17.05 Petit ours brun. 17.06 Ulysse 31. 17.10 Tom Sawyer. 17.35 Signé Cat's eyes. 18.00 1789 au jour le jour. 18.02 Magazine : Drevet vend la mèche. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information. 19.58 Dessin animé : Denver, le dernier dinosaure. 20.05 Jeu : La classe. 20.25 INC. 20.35 Série : Le Masque. L'île aux muettes, de Roger Kahane, avec Florence Giorgetti, Jacques Penot. 21.35 Magazine : Thalassa. De Georges Pernoud. Jours de fête à Pestel, de Claude Rives et Xavier Desmier. 22.30 Campagne officielle pour les élections européennes. 23.00 Journal et Météo. 23.25 Série : De l'autre côté. Films d'animation présentés par René Laloux. Œuvres de François Bruel, Graphoui, Mose, Claude Luyet, Dominique Spano. 0.00 Musiques, musique. Trio opus 9 en ut mineur, de Beethoven, par le Trio à cordes de Paris.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Angel heart ■ Film américain d'Alan Parker (1987). Avec Mickey Rourke. 15.30 Cinéma : les Aventuriers de la quatrième dimension □ Film américain de Jonathan Bethuel (1985). 16.50 Pochettes surprises. 17.10 Bandes annonces cinéma. 17.35 Cabou Cadin. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top Album. 19.30 Les arènes de l'info. 19.35 Les jeux du siècle : Athlétisme. 20.35 Les jeux du siècle : Football. Demi-finale de la Coupe du monde 1982 : France-RFA. 22.55 Les jeux du siècle : Boxe. Marvin Hagler-Thomas Hearns. 23.10 Flash d'informations. 23.15 Cinéma : les Rois du sport ■ Film français de Pierre Colombier (1937). Avec Fernandel, Raimu, Jules Berry, Lisette Lanvin. 0.50 Les jeux du siècle : Tennis. Finale de Roland-Garros 1983 : Yannick Noah-Mats Wilander. 1.50 Les combats du siècle : Boxe. Georges Carpentier-Jack Dempsey ; Mohammed Ali-Joe Frazier ; Carlos Monzon-Jean-Claude Bouttier ; Marcel Cerdan-Tony Zale ; Marvin Hagler-Ray Sugar Leonard.

LA 5

14.45 Série : Kojak. 15.45 Série : Baretta. 16.50 Les aventures de Teddy Ruxpin. 17.15 Denis la malice. 17.35 Grand prix. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.30 Bouvard et compagnie. 18.50 Journal images. 19.00 Série : Supercopter. 20.00 Journal. 20.30 *Téléfilm : Les sept cascadeurs*. De John Peyser, avec Elke Sommer et Patrick McNee. 22.30 Téléfilm : Monsieur Muscle. De Jonathan Kaplan, avec Richard Hatch, Hay Leuz. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Monsieur Muscle (suite). 0.30 L'inspecteur Derrick (rediff.). 1.35 L'île aux trente cercueils (rediff.). 2.30 Tendresse et passion (rediff.). 2.55 Bouvard et compagnie (rediff.). 3.10 Journal de la nuit. 3.15 Série : L'âme sœur. 4.00 Voisin, voisine (rediff.).

M 6

► 16.10 Série : Destination danger. 17.05 Hit, hit, hit, hourra ! 17.10 Série : L'homme de fer. 18.05 Série : L'île fantastique. 19.00 Série : Cagney et Lacey. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Madame est servie. 20.35 Téléfilm : Au mépris du danger. De Seiji Izumi, avec Minako Honda, Kunihiko Mitamura. 22.20 Série : Clair de lune. 23.10 Six minutes d'informations. 23.15 Sexy clip. 23.45 Dessins animés : Graffi'6. 0.35 L'homme de fer (rediff.). 1.25 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Etranger, d'où viens-tu ? (rediff.). 2.25 Magazine : M 6 aime le cinéma (rediff.). 3.20 Magazine : Adventure (rediff.). 3.45 Magazine : Destination santé (rediff.).

LA SEPT

19.00 Espagnol. Méthode Victor n° 4. 19.30 Documentaire : La Révolution française. De Roger Stéphane, La Révolution et la Royauté (2e partie). 20.30 Série : Les nuits révolutionnaires. De Charles Brabant, Les trois n'en font qu'une (3e partie). 21.30 Téléfilm : Duel. De Lars Molin. 22.30 Documentaire : L'héritage de la chouette. De Chris Marker. Symposium et Olympisme. 23.30 Cinéma : les Portes de la nuit. Film français de Marcel Carné.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Pris sur le vif. 21.30 Musique : Black and blue. L'espace des basses. 22.40 Nuits magnétiques. Gens du marais. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. John Peel.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 juin à l'occasion du Festival de Bodensee) : La chasse du roi Henri, ouverture de Méhul ; Symphonie en la majeur, de Saint-Saëns ; Concerto pour piano et orchestre n° 1 en ut majeur, op. 15, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. et sol. Philippe Entremont. 22.20 Premières loges. Jean-Pierre Laffage, baryton. 23.07 Club de la musique ancienne. Le Glassharmonica, invention de Benjamin Franklin. 0.30 Poissons d'or. A 1.30, Les poissons d'or du passé : Bruno Maderna.

Audience TV du 14 juin 1989 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	37.6	Santa-Barbara 15.4	Actual. région. 2.6	Actual. région. 10.3	Top 50 3.4	Supercopter 4.3	Cagney et Lacey 1.8
19 h 45	43.7	Roue fortune 23.2	Homme tout faire 3.7	19-20 Info 6.8	Nulle part 3.5	Supercopter 4.7	Cagney et Lacey 1.9
20 h 16	55.9	Journal 24.5	Journal 12.1	La classe 7.0	Nulle part 2.5	Journal 4.3	Mme est servie 5.4
20 h 55	57.0	Sacrée soirée 25.5	Vallée espoir 9.8	Lac des cygnes 3.9	Ciné mêlée 2.4	Loi jungle 10.4	Cascadeurs 5.6
22 h 8	53.0	Sacrée soirée 27.0	Titre Info 5.2	Lac des cygnes 4.4	Riggles 1.9	Loi jungle 12.7	Libre et change 1.2
22 h 44	35.4	Sacrée soirée 20.8	Histoir inam. 4.8	Européennes 1.1	Football 1.3	Films nuit 5.5	Libre et change 0.8

Bicentenaire

Au conseil des ministres

M. Mitterrand estime que les cérémonies doivent être « une célébration grandiose de la République »

Au cours du conseil des ministres réuni le mercredi 14 juin à l'Elysée, M. François Mitterrand a pris vigoureusement la défense du programme des cérémonies du Bicentenaire.

Selon M. Louis Le Pensec, porte-parole du gouvernement, le président de la République a fait remarquer que *« c'était un alphabet complice qui lui valait d'avoir en cette même période la présidence de la Communauté économique européenne, la présidence du sommet des sept pays industrialisés »*. M. Mitterrand a ajouté que, *« pour la France, avoir présents en ces moments des représentants des plus anciennes démocraties, des pays les plus riches, mais aussi une vingtaine de représentants des pays du tiers-monde était à considérer comme une chance »*. Selon M. Mitterrand, *« nombreux sont les chefs d'Etat qui ont demandé à participer aux cérémonies autour du Bicentenaire »*. Le président s'est interrogé : *« Est-ce une mauvaise chose pour la France ? »* M. Mitterrand a aussi rappelé, a indiqué M. Le Pensec, que *« le 14 juillet était la fête de la République et que cela appelait une célébration grandiose de la République »*, et que *« de nombreux chefs d'Etat qui ont demandé à participer et à être invités faisaient une référence permanente à la portée du 14 juillet dans l'Histoire mais aussi dans l'histoire de leur pays »*.

Le porte-parole du gouvernement a encore expliqué que M. Mitterrand a évoqué ce qu'avait été, il y a cent ans, la célébration du premier centenaire de la Révolution, au cours de laquelle le président de la République d'alors, Sadi Carnot, avait parlé de *« son amour de la République »*. M. Mitterrand s'est de nouveau interrogé : *« Qui n'aurait pas célébré le Bicentenaire ? »* Le président considère, en outre, que ce qui est prévu peut *« apparaître pâle par rapport à ce qu'avaient été les cérémonies du centenaire »*.

Aux Pays-Bas

Sous la Révolution l'écueil de l'impérialisme

AMSTERDAM, de notre correspondant

Deux cents ans après 1789, la Révolution reste un événement troublant aux Pays-Bas. La proclamation de la déclaration des Droits de l'homme, en 1795, a paradoxalement marqué le début d'une longue période de domination territoriale et politique par la France, laissant des traces contradictoires qui pèsent de toute leur ambiguïté sur la célébration du Bicentenaire.

« Lorsque les historiens du monde entier furent invités à se joindre au Bicentenaire de la Révolution française, les Pays-Bas furent le dernier pays européen à répondre, par crainte d'une approche trop gallocentrique de l'époque des révolutions », rappelle M. Willem Frijhoff, professeur à l'université Erasme à Rotterdam et président du comité du Bicentenaire... Des révolutions néerlandaise et française.

La première avait en effet commencé dès 1781 avec la rébellion du Mouvement des patriotes contre le pouvoir des régents de ce qui était alors une République (déjà !), celle des Provinces-Unies. Lorsque la seconde éclata, *« la contre-révolution régnait aux Pays-Bas »*, où les prussiens avaient restauré Guillaume V en 1787. Réfugiés à Paris, de nombreux patriotes se mirent donc *« à la haute école du patriotisme et de la Révolution »* que fut 1789. Dûment instruits, ils revinrent chez eux en 1794 pour installer la République batave, avec l'appui de l'armée révolutionnaire de Pichegru. Que ces troupes de libération se soient rapidement comportées en force d'occupation et aient fait entrer les Pays-Bas dans la sphère de l'influence française, du début du dix-neuvième siècle jusqu'à leur indépendance en 1814, n'est pas étranger à la prévention des Néerlandais d'aujourd'hui à l'égard de tout ce qui peut s'apparenter à de *« l'impérialisme français »*. Au moment de célébrer le Bicentenaire, le défi n'était pas mince à relever !

« Présenter une version française de la Révolution aurait rouvert des cicatrices », devait éloquemment déclarer M. Jean Vidal, ambassadeur de France, en inaugurant récemment l'exposition « La liberté ou la mort » (1). Celle-ci, qui *« constitue le temps fort de la commémoration de 1789 aux Pays-Bas »*, a été conçue, sous les auspices de la Maison Descartes, par deux jeunes historiens néerlandais, avec du matériel entièrement néerlandais et montre *« la Révolution française vue des Pays-Bas »*.

Pas de « cocorico »

« Il ne fallait surtout pas glorifier 1789, sans pour autant sous-estimer son influence », précisait, de son côté, M. Jacques Lafon, conseiller culturel. Le cycle de films proposé par l'Institut français de La Haye exalte ainsi moins l'esprit de 1789 qu'il n'illustre avec *les Chouans*, de Philippe de Broca, ou avec *Etat de siège*, de Costa-Gavras, l'idéal révolutionnaire en général.

Ce même souci d'ouverture à l'étranger préside à la préparation, en liaison avec les instituts français de Stockholm, Barcelone, Mayence et Turin, d'une exposition consacrée aux « savants et la Révolution ». Sur le matériel documentaire central se greffera une illustration du thème réalisé par des musées de chacun des pays concernés. *« Impossible, dans ces conditions, de crier cocorico »*, affirme M. Christophe de Voogd, directeur de l'Institut de La Haye.

CHRISTIAN CHARTIER.

(1) Maison Descartes, Vijzelgracht 2 A, Amsterdam. Jusqu'au 14 juillet (entrée gratuite).

EN BREF

● **Le 17 juin à Montreuil.** — *« Aux arbres citoyens ! »* est un grand spectacle proposé le 17 juin à 22 heures au parc Montreau de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Un *« opéra pour foules, orchestres, chœurs, images et feux d'artifice »* ; deux mille acteurs, cent trente-cinq musiciens. Avec la participation annoncée de Julia Migenes et Myriam Makeba, suivi d'un « bal républicain ».

● **Le 26 août à Cergy-Pontoise.** — Mille choristes, venus de vingt pays, ont rendez-vous le 26 août, à 19 heures, pour l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : des œuvres modernes seront créées *a capella* pour la circonstance. Cette manifestation se déroulera sur l'« Axe majeur » de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).

● **Le train du Bicentenaire.** — L'exposition sur le bicentenaire de la liberté de la presse qui a été organisée à Paris avec les quotidiens de la capitale (*le Monde* du 25 avril) parcourt la France depuis le 1er juin (et jusqu'au 8 juillet). Un train-exposition, dû aux concours de la SNCF et de France-Rail et parrainé par Amstrad international, s'arrêtera dans trente-six villes de province. Les quotidiens régionaux et départementaux participent à cette opération.

● **Un 14 juillet à Stockholm.** — L'Institut français de Stockholm a choisi de fêter aussi le bicentenaire... du restaurant. Les établissements du centre-ville vont dresser *pour le 14 juillet dans les jardins du* Roi une gigantesque table, présidée par le chef français Pierre Troisgros. Menus de l'époque à la clef. Des spectacles sont prévus les 13 et 14 juillet, qui s'achèveront par un grand bal et des feux d'artifice.

● **« AD 89 » chez les lycéens.** — L'association AD 89, qui se propose de rédiger une nouvelle déclaration des droits de l'homme *« pour le troisième millénaire »*, invite les collèges et les lycées à participer à cette opération. Chaque établissement a reçu un dossier. Les propositions sont transmises sur Minitel (code AD89). Un certain nombre d'élèves seront sélectionnés pour participer à une « convention de la jeunesse », à Strasbourg, du 16 au 23 juillet.

★ AD 89, 182, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : 42-89-89-90.

● **Bicentenaire en Sorbonne.** — L'université de Paris se mobilise du 20 juin au 14 juillet pour la célébration. Deux expositions, une pièce de théâtre, deux concerts et un colloque international, le 29 juin, sur *« le message de 1789 pour le monde de demain »* sont au programme.

● **« Epoque » reparaît.** — Désormais éditée par le club Citoyenneté et intégration, la revue *Epoque* change de présentation. Le premier numéro de cette nouvelle série est consacré au thème de « la citoyenneté et la Révolution française ». Au sommaire, des articles de Jean-Luc Dallemagne, Benjamin Stora, Jacques Simon, Simone Meyssonnier et Michael A. Soubbotnik. Prix du numéro : 35 F.

★ Club Citoyenneté et intégration, 118, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.

DEMAIN DANS NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde

SCIENCES

Un nouvel anneau de rayonnement synchrotron à Orsay

« Dès le premier essai, un faisceau de positons d'une intensité de 25 milliampères a été stocké pendant vingt minutes », annonçait le 16 mars 1987 le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). A Orsay, le nouvel anneau de rayonnement synchrotron Super-ACO (1) venait de naître. Deux ans plus tard, vendredi 9 juin, il était officiellement inauguré en présence de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, dans les locaux du laboratoire de l'utilisation du rayonnement électromagnétique (LURE). Ce dernier dispose ainsi, pour quelques années, de la source la plus moderne de rayonnement synchrotron au monde dans le domaine de l'ultra-violet et des rayons X « mous ».

Une construction étalée sur plus de quatre ans, un financement de 130 millions de francs provenant pour 55 % du CNRS, pour 25 % du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et pour 20 % du ministère de l'éducation nationale : planifié de longue date, le petit dernier d'Orsay remplacera l'anneau de stockage ACO, créé en 1964 et mis hors fonction l'année dernière, en raison de son grand âge. Avantage de Super-ACO sur son aîné : alors que ce dernier produisait un rayonnement ne dépassant pas l'ultraviolet lointain (soit des photons de 2 KeV), la nouvelle machine permet désormais d'étendre le spectre à tous les ultra-violets et aux rayons X mous (5 KeV). Et de couvrir ainsi, en venant s'ajouter à l'anneau de stockage DCI (réservé aux rayons X) dont dispose déjà le LURE, l'ensemble du spectre lumineux concerné par le rayonnement synchrotron.

Objectif : accroître les applications de ce rayonnement intense, produit par certaines particules lorsque celles-ci sont accélérées à des vitesses proches de celle de la lumière. A une échelle nettement plus modeste, certes, que son futur grand frère grenoblois (l'installation européenne de rayonnement synchrotron ou ESRF, dont les premiers faisceaux de particules devraient être accélérés en 1993), Super-ACO, en fonctionnant dans une gamme de longueurs d'onde quelque peu négligée par le passé, permettra aux scientifiques de parfaire l'exploration de la matière, au plan non plus atomique mais électronique.

D'autant que le nouvel anneau dispose d'une botte secrète : un système d'aimants alternés baptisés « onduleurs », qui, comme leur nom l'indique, font onduler localement le faisceau de particules, rendant ainsi possible l'émission d'une lumière aussi directive que celle du laser, avec une qualité d'intensité cent à mille fois plus grande que celle émise par une source synchrotron conventionnelle.

Actuellement limité à trois, le nombre d'onduleurs devrait, d'ici à 1992, être porté à six. Il autorisera ainsi la mise en œuvre simultanée autour de l'anneau d'une vingtaine d'expériences, dans des domaines aussi divers que l'astrophysique (calibration de détecteurs pour satellites), la microélectronique (lithographie par rayons X) ou la biologie.

Ca. V.

(1) ACO : Anneau de collision d'Orsay.

(Publicité)

FÊTE DES PÈRES

BONNE FÊTE PAPA !

Ah ! si votre papa était une mère, on l'aurait déjà fêté dans la Rome antique... Mais voilà, il est seulement père et, pour avoir sa fête, lui aussi, il fallut attendre jusqu'en 1952, date à laquelle elle a été créée. C'est donc avec un certain retard que tous les pères ont enfin un jour qui leur est consacré. C'est pour vous, une raison de plus, de réparer — en beauté — cet arriéré, ce dimanche 18 juin par exemple, en inondant votre papa de cadeaux ! Évidemment, la cravate, c'est bien, mais nous avons voulu pousser votre imagination un peu plus loin, pourquoi pas une paire de chaussures, un costume, un blouson pour le week-end, des chemisettes, un sac de golf, un stylo ou même un bijou ? Sans oublier, bien entendu, les eaux de toilette !

● LES CLUBS DU CHICS !

Dans les magasins Clubs des Dix et David Shiff il n'y a que les plus grands noms ! Cela mérite d'être noté ! Pour papa, voici des pantalons en laine, super 100, avec de très belles finitions à 1 990 F seulement les deux. La veste habillée en coton et soie signée Dior à 2 695 F, les 3 chemises Guy Laroche, Renoma ou Seafield à 750 F, les 6 paires de Burlington à 250 F ! C'est donné, non ? Sous la marque David Shiff, assorti : le gilet (995) et la cravate (250). Les vestes en cachemire arrivent, profitez-en avant la flambée des prix, 3 750 F. Bien sûr, madame aussi y trouve son bonheur. David Shiff, 4, rue Marbeuf, 75008 Paris.

● KHANH, C'EST FANTASTIQUE !

Asseyez-vous bien, car vous n'allez pas en croire vos yeux. Figurez-vous que le fameux dépôt Khanh, avec ses quinze ans d'existence, en plus d'être un vrai plaisir pour le portefeuille, propose une promotion de printemps, ce qui tombe bien pour la fête des pères ! Voici donc Khanh Homme, une griffe de grande réputation : pantalon en lin et coton à 150 F, vestes à 250 F ; plus un grand choix de chemises en coton à 100 F, polos et tee shirts en coton à partir de 60 F, chaussettes en fil d'écosse à 60 F, les cravates en soie à 145 F... 6, rue Pierre-Lescot, 75001 Paris 1er étage.

● LA FETE CHEZ LA VOGUE !

Vous n'aurez aucun problème pour choisir votre cadeau pour la fête des pères chez La Vogue ! Il s'agit de ce magasin, à deux pas de l'Opéra, spécialiste dans l'habillement masculin avec une tendance pour les très, très grands noms. Voici donc : des chemisettes Dior en coton rayé, parme et vert pour 399 F, mêmes coloris et même signature, mais en forme de polo à 349 F. Les fameux blousons 100 % coton toile avec écusson, rouge, vert, blanc pour 799 F. L'ensemble boxer et chemisette en coton à 880 F. Un large éventail de cravates Cardin, Dior, Patou et, même, un coffret « fêtes des pères » avec pochette et cravate, en soie, signé Ted Lapidus à 349 F. La Vogue, 38, bd des Italiens, 75009 Paris.

● OFFREZ UN LIVRE !

Un cadeau littéraire pour papa ? Pour cela, il n'y a pas à hésiter, allez chez Del Duca, une librairie moderne qui travaille également dans un esprit traditionnel, avec un accueil chaleureux et, surtout, des conseils savants, au besoin. Ici, on sait de quoi on parle ! Le choix est énorme, il va des romans livres de tourisme en passant par les beaux arts et les livres pratiques. Ainsi trouverez-vous des promotions sur des ouvrages neufs, et des soldes à moitié prix sur des livres neufs. Del Duca, 26, bd des Italiens, 75009 Paris. Tél. : 47-70-37-17.

● CHAUSSURES A SON PIED

Bowen, c'est une ligne de chaussures de grande qualité qui propose aussi bien des modèles « anglais » (mocassins), que des « Richelieus » dont la renommée n'est plus à faire. Vous trouverez aussi l'étonnant modèle à semelle « Ridgeway » et en cuir « Novocalf » au double tannage végétal qui lui donne une qualité vraiment exceptionnelle, 850 F environ. Pour les amateurs de bateau, vous découvrirez ici les vraies chaussures prévues à cet effet, avec double semelle d'usure et, évidemment, en cuir ou veau velours imperméables en plusieurs coloris, de 425 à 475 F.

● LA FÊTE DU PARFUM

Chez Michel Swiss, c'est la fête tous les jours ! La fête des prix. Il suffit de monter au deuxième étage (par l'ascenseur) au 16, rue de la Paix, pour trouvez facilement deux cadeaux pour le prix d'un ailleurs ! En effet, ici on pratique des prix très compétitifs sur tous les produits de luxe dont les mamans et papas rêvent : parfums de grandes marques, même les derniers sortis, produits solaires et de soins. Mais encore, des accessoires, toujours signés de grands noms de la couture ; sacs, ceintures, foulards, stylos, briquets, etc. Un bison futé pour les fêtes, autrement dit et une adresse à garder précieusement.

● DES BRIQUETS PAR CENTAINES !

Pour papa fumeur, il faut vraiment être difficile si l'on ne trouve pas le briquet qui lui convient, car, ici, à « Opéra Stylos », le choix va du plus ultra-design pour 110 F jusqu'aux modèles les plus classiques à des prix variés. Pour écrire, un coffret « Mont Blanc », très beau, contenant deux stylos, un plume et un bille, accompagnés d'un encrier, 785 F. Une montre Pierre Balmain avec son cadran façon grain de caviar, 1 650 F. Plus les boutons de manchettes, la maroquinerie, les agendas... en vrac, signés de Cartier, Dupont, Dunhill, Cross, Parker, Yves Saint Laurent Collection, Waterman... 26, bd des Italiens, 75009 Paris.

● UN VRAI TAILLEUR

Chez Guilson on est sûr de ne pas se tromper car il fait partie du Groupement des Tailleurs de Qualité, ainsi donc, faites vous faire, en toute tranquillité, monsieur, un vrai costume sur mesure, en tissu « Scabal », par exemple. Trois essayages et trois semaines de délai. A partir de 7 000 F. Bien entendu, le sur-mesure est aussi valable pour vous, madame. Voici encore du prêt-à-porter, les fameux pulls « Horse Guard » à partir de 495 F, et divers accessoires pour hommes : ceintures, bretelles, chemises... 79, rue Boissière, 75016 Paris.

● RETOUR AUX BIJOUX !

Jacques Gautier a bien raison quand il dit pourquoi les hommes ne porteraient-ils plus de bijoux, comme sous la Renaissance ? Ainsi, Jacques Gautier crée des bijoux pour hommes, comme ses cravates-bijoux en émaux, incrustés, par exemple, de lapis-lazuli. Dans cette belle galerie, découvrez aussi, pour faire plaisir à papa, des boutons de manchettes, des ouvre-lettres, des clips et des broches, toujours en émaux aux reflets d'émeraude, de saphir, de topaze... Des créations aussi originales que belles et artistiques. Bijoux d'art Jacques Gautier, 36, rue Jacob, 75006 Paris. Tél. : 42-60-84-33.

● N'OUBLIONS PAS MONSIEUR...

Philéas de Nina Ricci, voilà le plus beau flacon qui n'ait jamais été conçu pour une eau de toilette pour hommes, rien que ça. Superbe !

Vétiver de Guerlain, magique, une composition pour princes charmants. Maintenant dans une forme plus concentrée et en flacon à triple biseau ! Montana et Parfum d'homme, l'emballage est rouge sang, le flacon en verre sculpté kaki et c'est d'une virilité folle !

Polo de Ralph Lauren, l'eau de toilette de ce styliste américain spécialisé dans le stylo « gentleman farmer ». Vous en êtes un ? Voici votre parfum !

Kipling de Weill, qui s'offre pour la fête des pères dans un coffret contenant l'eau de toilette et un after-shave, 50 ml chacun, pour 140 F.

Tsar, le dernier né des parfums Van Cleef et Arpels, pour les hommes classiques et élégants, qui savent vivre dans le tsar-system. Tout un programme !

Dunhill et son Édition, une eau de toilette pour fumeurs et non-fumeurs et, surtout, qui ne dérange personne, au contraire. Fraîche et raffinée !

Bleu marine de Cardin, une fragrance pour les hommes, paraît-il, bien dans leur pull ! Devinez de quelle couleur ?

Ça vient de sortir

Les piquants de Daum !

Qui s'y frotte ne s'y pique pas, pourtant cela en a bien l'air ! C'est que, chez Daum, le cactus est à l'honneur grâce aux talents du styliste américain Hilton McConnico. En effet, la pâte de verre a pris les formes de ces plantes, que l'on retrouve aussi sur toute une série de 9 assiettes, à partir de 330 F. Mais les plus belles, les assiettes à dessert, sont à 630 F. 4, rue de la Paix, 75008 Paris.

Du bon Burberrys

Miam, miam chez Burberrys qui, non content de vous habiller avec un chic fou, prend aussi le temps de nous offrir une tasse de thé, à l'anglaise bien entendu ! En effet, dans les boutiques Burberrys, il existe également un rayon d'épicerie fine avec de délicieuses confitures orange/whisky, rhubarbe/gingembre, des « shortbread » divins, le fameux plum pudding dans un moule en faïence griffé Burberrys à 190 F, sans oublier les bonbons anglais !

La tour Eiffel en tee-shirt

Hémisphères fête les cent ans de la tour Eiffel et les cinquante ans du tee-shirt en imprimant sur celui-ci le deuxième étage de la reine de Paris ! Imprimés, aussi, la 2 cv Citroën ainsi que des baleines, des dandies et des tubes de crème ! En blanc ou en gris, 190 F. Les chemises aussi sont étonnantes, avec leurs impressions cactus, fleurs, légumes, de style safari ou façon boubou africain, à partir de 540 F. Hémisphères 22, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

Pequignet au poignet

La ligne de montres Émile Pequignet est vraiment sensationnelle avec, par exemple, la « 1940 », qui n'a donc pas besoin de présentation ; « Massaï », en revanche, est très féminine avec des finitions qui rappellent, de très loin, des bijoux africains ; « VIP » dont le cadran et le bracelet sont noirs, la structure et les aiguilles dorées. La ligne « K 2 » en acier, avec bracelet à grands maillons, le contraire d'« Opéra », qui, elle, est sobre avec ses petits maillons dorés !

La voiture sur mesure

Faites donc de votre voiture un lieu plus agréable que votre salon grâce à Fitness Car Equipment. Ici on s'occupe de tout, depuis les démarches administratives jusqu'au chauffeur qui viendra la chercher si vous n'avez pas le temps de la déposer ! Au choix : les meilleurs autoradios, toutes les peausseries et boiseries de luxe, les téléphones de voiture les plus sophistiqués, avec répondeur-enregistreur numérique ! Faites faire, si vous le souhaitez, un toit ouvrant ! Bref, habillez votre voiture à votre guise. Mieux : on vous prête un véhicule de remplacement si nécessaire ! FCE 8-10, av. du Président-Kennedy, 75016 Paris. Tél. : 45-20-41-11.

Renoma pour papa !

C'est bien simple, chez Renoma on a envie de tout, du superbe gilet à partir de 800 F en passant par le fantastique sac de golf à 8 500 F. Sans oublier, bien sûr, les chaussures de pilote de Mirage, aux qualités techniques incroyables ! Le cadeau vraiment génial pour les papas voyageurs ! Une pochette pour les cravates, en cuir, à 900 F, comme cela elles ne seront plus jamais froissées ! Côté mode, voici le retour à une ligne très « Jazz » avec trois boutons et, bien sûr, les costumes en soie « antique » aux couleurs superbes et de grande qualité. Renoma 129 bis, rue de la Pompe, 75116 Paris. Point de vente accessoires au tél. : (1) 42-77-41-41.

GUNNAR P.

OPÉRA STYLOS
Cadeaux - Briquets etc ...
Le Spécialiste du stylo
MONT BLANC
26, bd des italiens, 75009 Paris
Ø 47.70.26.52
Tous les jours de 9 h 30 à 19 h.

JACQUES GAUTIER

Boutons de manchettes, émail saphir sur argent ..... 1 400 F
Ouvre-lettres ... 1 500 F
36, rue Jacob - 75006 PARIS
Tél. 42-60-84-33

Guilson
TAILLEUR HOMMES ET DAMES
79, r. Boissière, 75116 Paris
Mº Victor-Hugo
Tél. : 45-00-57-63 ou 45-01-65-94

PAPA PASSION
conjuguer le verbe offrir à la mode de... LA VOGUE
costumes et vestes pour l'été, chemises voile suisse, chemisettes, polos, 100 % coton cravates, ceintures, etc.
les meilleures griffes parisiennes choisies à :
LA VOGUE
38, bd des Italiens (près Opéra)
et centre commercial Vélizy 2 — Détaxe à l'exportation

Librairie del Duca
26, Boulevard des Italiens 75009 PARIS
Tél. 47 70 37 17

DÉPOT
KHANH
HOMMES
SPÉCIAL FÊTE DES PÈRES
DEPUIS 15 ANS, UNE ADRESSE A NE PAS MANQUER
FACE AU FORUM DES HALLES – MÉTRO, RER CHATELET-LES-HALLES (sortie Pierre-Lescot) – parking Forum
Ouvert du lundi au samedi de 10 h à 19 h, 6, rue Pierre-Lescot, 1er étage, 75001 PARIS

BOWEN®

The luxury shoes
11, rue Monsieur-le-Prince, 75006
40, rue Saint-Honoré, 75001
30, rue de Miromesnil, 75008
14, avenue Mozart, 75016
50, rue du Bac, 75007
5, place des Ternes, 75017
Printemps Haussmann - Parly II - Vélizy II - Galeries Lafayette
Barrot's, 17, rue Chomel, 75007
4, rue du Commandant-Pilot, Neuilly - 6, rue des Arts, Toulouse

MICHEL SWISS
vous accorde les mêmes remises exceptionnelles qu'aux touristes étrangers
PARFUMS
ACCESSOIRES HAUTE COUTURE
PRODUITS DE BEAUTÉ
MAROQUINERIE
PORCELAINE
PLACE DE L'OPÉRA
16, rue de la Paix 75002 Paris, 2e étage Tél. : 42.61.61.11
Du lundi au Samedi de 9 h à 18 h 30 sans interruption
PLACE VENDÔME
TOUTES LES GRANDES MARQUES

RÉALISATION DES STOCKS PENDANT LES TRAVAUX
DE LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE
COUTURE HOMMES ET FEMMES
REMISES 50 A 70 %
COSTUMES DIOR : 5000 F = 2495 F
VESTES J. FATH : 3500 F = 990 F
CLUB des 10
LE LEADER INCONTESTÉ DU DISCOUNT DE LUXE
OUVERT TOUS LES JOURS DIMANCHES ET FÊTES
PARIS(8e) : 58, Fbg SAINT-HONORÉ
St-Germain-en-Laye : 60 bis, rue de Paris (1er ét.)
Lyon 2e : 5, rue des Archers (1er étage)
Ouverts tous les jours de 10 h à 18 h
Paris 8e : 4, rue Marbeuf (1er ét.)
David Shiff

هكذا صدر الأصل

هكذا من الأصل

DROUOT-RICHELIEU

DROUOT RICHELIEU

9, rue Drouot, 75009 PARIS
Téléphone : 48-00-20-20
Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 48-00-20-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris

Régisseur O.S.P., 64, rue La Boétie, Paris. Tél. : 45-63-12-66

Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 heures à 18 heures, sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

SAMEDI 17 JUIN

S. 5. et 6. – 14 h 30 IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES

par Paul Gauguin, « Paysage d'hiver » (1885), Wassily Kandinsky « 4 × 5 = 20 » (1943, Albert Marquet « Quai des Grands-Augustins » (1905), Joan Miro « Personnages » (1934), Claude Monet « Sous-bois, effet de soleil » (1878), Pierre Auguste RENOIR « Vase de roses » (vers 1907-1908). ATLAN, BONNARD, BUFFET, CÉZANNE, CHAGALL, COROT, DEGAS, DUBUFFET, DUFY, ENSOR, ERNST, FOUJITA, GIACOMETTI, GONTCHAROVA, HARTUNG, KISLING, LAM, LAURENCIN, LÉGER, LIPCHITZ, LUCE, MAGRITTE, MARQUET, MASSON, MODIGLIANI, NICHOLSON, PAALEN, PISSARRO, PICASSO, POLIAKOFF, RENOIR, ROUAULT, SCHWITTERS, SURVAGE, UBAC, UTRILLO, VLAMINCK, VAN DONGEN, VUILLARD.

SCULPTURES

par CLAUDEL, ORLOFF, RICHIER, UBAC.
Expositions publiques : vendredi 16 juin de 11 h à 19 h et de 20 h à 22 h et samedi 17 juin de 11 h à 12 h, Mᵉ LOUDMER.

DIMANCHE 18 JUIN

S. 5. et 6. – 11 h - 14 h 30 et 21 h
IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES
ÉCOLE DE ROUEN, PEINTRES DE L'ESTUAIRE, ÉCOLE DE PARIS, PEINTRES CONTEMPORAINS, OUVRAGES DOCUMENTAIRES, SCULPTURES.
Exposition publique : le samedi 17 juin 1989, salles 1 et 7 réunies de 11 h à 18 h.

GUY LOUDMER
COMMISSAIRE PRISEUR S.C.P

18, rue de Provence 75009 PARIS
Tél. (1) 45.23.15.25 – Telex 283 958 F
Teléfax (1) 47.70.10.76

S. 14. – 14 h 30 et 20 h, Art contemporain. - Mᵉ ROGEON.

LUNDI 19 JUIN

S. 1. et 7. – Tableaux mod. - Mᵉ BOISGIRARD.

S. 12. – Icônes, antiques haute époque. - Mᵉˢ MILLION, JUTHEAU. MM. Roudillon, Boucaud.

S. 15. – 15 h 30. Très beaux tapis. - Mᵉ CHEVAL.

S. 16. – Bijoux, argenterie, orfèvrerie. - Mᵉˢ OGER, DUMONT (ARCOLE).

MARDI 20 JUIN

S. 2. – Bijoux, argenterie. - Mᵉˢ MILLON, JUTHEAU. Cabinet de Fommervault. Cabinet Cailles et Salit, experts.

S. 4. – Objets et mobilier. - Mᵉˢ PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN.

S. 8. – Affiches et livres. - Mᵉ ROBERT.

S. 14. – Tab., bib., mob. - Mᵉ BOISGIRARD.

MERCREDI 21 JUIN

S. 2. – Extrême-Orient. - Mᵉˢ MILLION, JUTHEAU. MM. Portier.

S. 11. – Livres des 16ᵉ au 19ᵉ s., autographes. - Mᵉˢ COUTURIER, de NICOLAY, M. Martin.

S. 15. – Tableaux, bibelots, meubles. - Mᵉˢ CHAMBELLAND, GIAFFERI, VEYRAC. Tél. : 42-94-10-24.

JEUDI 22 JUIN

S. 14. – Art déco. - Mᵉ BOISGIRARD.

VENDREDI 23 juin

S. 1. et 7. – 11 h 30 et 14 h 15, Bijoux, tableaux anciens et du 19ᵉ, meubles et objets d'art. - Mᵉ BRIEST.

S. 2. – 14 h 30. Ecole de Paris, V. NAIDITCH (1903-1980). - Mᵉ ROGEON.

S. 3 – Autographes. - Mᵉˢ LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR. M. Bodin.

S. 5. et 6 – Tableaux et sculptures modernes. - Mᵉˢ MILLON, JUTHEAU. MM. Camard, de Beaufort, Schoeller et Marcilhac.

S. 8. – 14 h 15. Joaillerie, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne, métal argenté. - Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN. M. Fromanger, Véronique Fromanger, experts.

Veuillez contacter Aurélie Goupil de Bouillé au (1) 42-61-80-07 poste 429.

S. 10. – Tableaux modernes et contemporains. - Mᵉ Catherine CHARBONNEAUX.

S. 12. – Art nègre. - Mᵉ WAPLER.

S. 13. – *Linge, dentelles, poupées.* Mᵐᵉ Daniel, expert. - Objets d'art et d'ameublement. - Mᵉˢ PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN.

DROUOT-MONTAIGNE

DROUOT MONTAIGNE

15, avenue Montaigne, 75008 PARIS
Tél. : 48-00-20-80 - Télex 650673

SAMEDI 17 JUIN à 19 h 30

IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES dont Cassatt, Dali, Dubuffet, Juan Gris, Laurens, Man Ray, Picasso, Renoir. - Mᵉ BRIEST, Commissaire-Priseur.

DROUOT-MONTAIGNE

15, av. Montaigne, 75008 PARIS
LUNDI 19 JUIN à 20 h

IMPORTANTS TABLEAUX DES XIXᵉ ET XXᵉ SIÈCLES
Atlan, Boudin, Buffet, Caillebotte, Chagall, Corot, Degas, Delaunay, d'Espagnat, Esteve, Foujita, Guillaumin, Kisling, Marie Laurencin, Loiseau, H. Martin, Masson, Magnelli, Monet, Moret, Oguiss, Picabia, Pissarro, Renoir, Schneider, Severini, Villon, Vlaminck, Vuillard, Zao, Wou Ki...

BRONZES : Rodin, Medardo Rosso...

Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN. MM. Pacitti et de Louvencourt, M. Maréchaux, Mᵐᵉ Marie Prat.

Expositions publiques : à Drouot-Montaigne, dimanche 18 juin de 11 h à 23 h et le lundi 19 juin de 11 h à 17 h.

Exposition à l'Etude « Ader, Picard, Tajan », 12, rue Favart - 75002 Paris (sur rendez-vous).

Veuillez contacter Thierry Picard au (1) 42-61-80-07 poste 428.

DROUOT-MONTAIGNE

15, av. Montaigne, 75008 PARIS
MERCREDI 21 JUIN à 14 h 30

IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES
Mᵉˢ LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR. Mᵐᵉ Cailac, M. Blanchet, Mᵐᵉ Tubiana, experts.

DROUOT-MONTAIGNE

15, av. Montaigne, 75008 PARIS
JEUDI 22 JUIN à 20 h

IMPORTANTS TABLEAUX DES XIXᵉ et XXᵉ SIÈCLES
E. Bernard, Bissiere, Brianchon, Camoin, Charreton, Cosio, Goerg, Gruu Sala, Gromaire, Herbin, Hode, Lapicque, Leguault, Lhote, Legrand, Lebasque, Lavilleon, Le Sidaner, Manson, Metzinger, Picabia, Survage, Trouillebert...

Ensemble de céramiques de PICASSO.

Bronzes par DAUMIER, MALFRAY...

Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN. MM. Pacitti et de Louvencourt, M. Maréchaux, Mᵐᵉ Marie-Aline Prat, experts.

Exposition publique : à Drouot-Montaigne Mercredi 21 /6 de 21 à 23 h et jeudi 22 juin de 11 h à 17 h.

Exposition à l'Etude « Ader, Picard, Tajan » 12, rue Favart (75002), sur rendez-vous.

Veuillez contacter Thierry Picard au (1) 42-61-80-07 poste 428.

HOTEL GEORGE-V (Salon Vendôme), 31, avenue George-V, 75008 PARIS

MERCREDI 21 JUIN à 15 h

OBJET D'ART ET DE TRÈS BEL AMEUBLEMENT provenant notamment des Collections de Mᵐᵉ Christian HEIDSIECK-DELEPOULLE et Louis BURAT. Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN. M. Dillée, expert.

Exposition publique : Hôtel George-V, MARDI 20 JUIN de 14 h à 22 h.

Veuillez contacter colote Joignant au (1) 42-61-80-07, poste 454.

HOTEL DES VENTES DE SCAUX (92330)
38, rue du Docteur-Roux. Tél. : 46-60-84-25

JEUDI 22 JUIN à 20 h 30

Estampes, tableaux modernes, bijoux, argenterie, céramiques, mobilier des 18ᵉ, 19ᵉ siècles et 1900.

Mᵉ SIBONI, Commissaire-Priseur.
MM. Boucaud, [illegible]
Exposition publique : le jeudi 22 juin de 11 heures à 13 heures et 14 heures à 17 heures.

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
BRIEST, 24, avenue Matignon (75008), 42-68-11-30.
Catherine CHARBONNEAUX, 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré (75008), 43-59-66-56.
CHEVAL, 33, rue du Faubourg-Montmartre (75009), 47-70-56-26.
COUTURIER, de NICOLAY, 10, rue de l'Université (75007), 49-27-02-14.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement LOUDMER, 18, rue de Provence (75009) 45-23-15-23.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 47-70-00-45.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009) 42-46-96-95.
PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue Grange-Batelière (75009) 47-70-88-38.
ROBERT, 3, avenue d'Eylau (75016) 47-27-95-34.
ROGEON, 16, rue Milton (75009) 48-78-81-06.
WAPLER, 16, place des Vosges (75004- 42-78-57-10.

CAMPUS

Des créateurs pour les « hypermédias »

De nouveaux supports comme les compact disques informatiques (CD-ROM), les vidéodisques, les disques optiques numériques effaçables (DONE) peuvent stocker de 250 millions à 1 milliard de caractères, mais aussi des graphiques, des photos, du son. En même temps se développent des langages simples pour mettre en forme ces masses de données, et les présenter de façon interactive sur des écrans, les « hypertext ». De la conjonction des deux sont nés les « hypermédias ».

Dictionnaires interactifs reliés à des atlas, aide au choix d'une voiture (y compris ses options, son financement et sa couleur), les premières applications vont se multiplier et toucher bientôt tous les secteurs.

Mais on manque de spécialistes pour maîtriser cette nouvelle « grammaire audiovisuelle ». Le Centre de recherche européen et de création hypermédias (CRECH) de Montpellier veut donc aider à la création d'un nouveau métier. Il accueillera en octobre pour un an une trentaine d'étudiants européens de troisième cycle, venus de tous les horizons (médecine, sciences, lettres...). Car l'ambition du CRECH est de former des créateurs pluridisciplinaires. Et l'année commencera par des séminaires sur la culture européenne, avant de passer aux techniques et à l'économie des projets. Chaque étudiant sera parrainé par une entreprise (France-Télécom, TF 1, la BNP, Sari, Berger-Levrault, Hatier ou le Club Med sont déjà d'accord), notamment pour réaliser une « thèse opérationnelle » et un stage d'un mois. La sélection sur dossier et entretien sera effectuée à parité entre les entreprises et l'université de sciences économiques de Montpellier I.

M. C. d'I.

(CRECH : Marc Rodriguez, Faculté des sciences économiques, université de Montpellier I, 39, rue de l'Université, 34060 Montpellier Cedex. Tél. : (1) 42-22-25-24.)

● La science et ses applications

Une Fondation pour le développement de la science et de ses applications, visant à *« contribuer au dialogue indispensable entre le monde de la recherche et les milieux économiques »*, a été créée à l'Académie des sciences. Elle compte parmi ses membres fondateurs : le CEA, les Charbonnages de France, Matra, Renault et Saint-Gobain.

● Concours général

Le grand prix du concours général de la Société des agrégés, créé en 1988 et d'un montant de 10 000 F, est décerné en 1989 à Xavier Gabaix, élève de terminale C au lycée Louis-le-Grand, à Paris, pour l'ensemble des distinctions obtenues tant en 1989 (troisième prix de mathématiques et mention régionale en sciences-physique) qu'en 1988 (premier prix de version latine et mention régionale en version grecque).

● Traitement de l'image

L'université de Dauphine a créé, dans le cadre de son DEA de mathématiques et automatique, une option *« Traitement de l'image et intelligence artificielle »*, pour donner aux élèves d'écoles d'ingénieurs et aux titulaires de maîtrises de mathématiques et de physique une formation permettant de passer directement de la recherche fondamentale aux applications. Cette formation est financée à 50 % par des industries de pointe et des centres de recherche.

(Renseignements : Sylvie Goujard. Tél. : 47-27-75-70.)

ESSEC

L'ESSEC, pour poursuivre son développement, recrute des professeurs en finance, comptabilité, contrôle de gestion, droit, marketing, logistique, sciences humaines, stratégie et management, système d'information et de décision.

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ou sur le point de l'obtenir. Ils devront aussi avoir fait preuve d'un intérêt marqué pour la recherche.

Adresser lettre manuscrite et curriculum vitae à :

GROUPE ESSEC
Monsieur Jacky AKOKA,
Président des professeurs,
ESSEC.
B.P. 105 - 95021 CERGY CEDEX.

TAC O TAC

France loto — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 22/09/88)

Le numéro **577010** gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchant à la centaine de mille: 077010, 177010, 277010, 377010, 477010, 677010, 777010, 877010, 977010 gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchant aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
507010	570010	577110	577000	577011	10 000,00 F
517010	571010	577210	577020	577012	
527010	572010	577310	577030	577013	
537010	573010	577410	577040	577014	
547010	574010	577510	577050	577015	
557010	575010	577610	577060	577016	
567010	576010	577710	577070	577017	
587010	578010	577810	577080	577018	
597010	579010	577910	577090	577019	

Tous les billets se terminant par		gagnent
7010		4 000,00 F
010		400,00 F
10		200,00 F
0		100,00 F

LOTO N° 24 TIRAGE DU MERCREDI 14 JUIN 1989: 18 19 27 37 43 47 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 11

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 21 ET SAMEDI 24 JUIN 1989 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 14 JUIN 1989 — 89 — 48ᵉ

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36.15 LOTO

France loto — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER (J.O. du 27/12/88) AUX DIXIEMES TOUS CUMULS COMPRIS

Terminaisons	Finales et numéros	Numéros de vignette	Sommes gagnées (F.)
0	0370	UN A DIX	1 000
1	1	UN A DIX	20
2	232	UN A DIX	100
	0412	UN A DIX	1 000
3	4103	UN A DIX	1 000
4	74	UN A DIX	40
	164	UN A DIX	100
5	05	UN A DIX	40
	335	UN A DIX	100
	03725	HUIT	50 000
	03725	UN	5 000
	03725	DEUX	5 000
	03725	TROIS	5 000
	03725	QUATRE	5 000
	03725	CINQ	5 000
	03725	SIX	5 000
	03725	SEPT	5 000
	03725	NEUF	5 000
	03725	DIX	5 000
	58095	UN	2 000 000
	58095	DEUX	100 000
	58095	TROIS	100 000
	58095	QUATRE	100 000
	58095	CINQ	100 000
	58095	SIX	100 000
	58095	SEPT	100 000
	58095	HUIT	100 000
	58095	NEUF	100 000
	58095	DIX	100 000

Terminaisons	Finales et numéros	Numéros de vignette	Sommes gagnées (F.)
5	75025	UN	50 000
	75025	DEUX	5 000
	75025	TROIS	5 000
	75025	QUATRE	5 000
	75025	CINQ	5 000
	75025	SIX	5 000
	75025	SEPT	5 000
	75025	HUIT	5 000
	75025	NEUF	5 000
	75025	DIX	5 000
6	16	UN A DIX	40
	66	UN A DIX	40
	336	UN A DIX	100
	2736	UN A DIX	1 000
	52226	UN	50 000
	52226	DEUX	5 000
	52226	TROIS	5 000
	52226	QUATRE	5 000
	52226	CINQ	5 000
	52226	SIX	5 000
	52226	SEPT	5 000
	52226	HUIT	5 000
	52226	NEUF	5 000
	52226	DIX	5 000
7	7	UN A DIX	20
	87	UN A DIX	40
	887	UN A DIX	120
8	98	UN A DIX	40
	298	UN A DIX	100
	598	UN A DIX	140
	998	UN A DIX	140
9	69	UN A DIX	40

TRANCHE DU BICENTENAIRE « Mme DE STAEL » — TIRAGE DU MERCREDI 14 JUIN 1989 — 89 — 47ᵉ

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36.15 LOTO

Avec Le Monde sur Minitel

ENSAM - ENTPE - ESLSCA - ESSEC
INT. INGÉNIEURS - POLYTECHNIQUE

GRANDES ÉCOLES
36.15 LEMONDE

L'anglais ou l'allemand intensif : une affaire de spécialistes

- Stages linguistiques intensifs de haut niveau en Angleterre (Oxford, Londres, Bristol,...) et en Allemagne (Marburg, Koblenz...).
- Toute l'année de nombreuses formules adaptées à chaque stagiaire : du stage individualisé en cours particuliers, au stage semi-individualisé par petits groupes.
- Programmes spéciaux pour adultes, étudiants et collégiens - lycéens.

OISE — 21, rue Théophraste Renaudot 75015 Paris — ☎ (1) 45 33 13 02
La référence pour l'excellence en langues

NOM : .... PRÉNOM : .... M 2
ADRESSE : ....
CODE POSTAL : .... VILLE : ....
Souhaite recevoir, sans engagement de sa part, votre documentation sur les stages linguistiques pour : ☐ adultes ☐ étudiants ☐ collégiens - lycéens

Le Carnet du Monde

Naissances

– Simone
et François LEMEILLEUR
ont le bonheur d'annoncer la naissance, le 8 juin 1989, de leur premier petit-fils,

Antoine.

Il est le fils
d'Isabelle LEMEILLEUR
et Frédéric LAMBERT.

25, rue d'Alsace,
75010 Paris.
Moëns,
01210 Ferney-Voltaire.

– M. et Mme Louis CAILLOL,
M. et Mme André TIANO,
ont la joie d'annoncer la naissance, le 7 juin 1989, de leur petit-fils,

Jacques,

chez Sophie et Claude.

136, rue Consolat,
13001 Marseille.

– M. Charles
FALQUE-PIERROTIN
est heureux de faire part de la naissance de son douzième petit-enfant,

Laure,

chez François et Sabrina
FALQUE-PIERROTIN,

le 10 mai 1989.

Décès

– M. Maurice Batifol,
son père,
Mme Josette Batifol,
son épouse,
M. Alain Batifol,
M. et Mme Jacquot,
ses enfants,
Jonathan,
son petit-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre BATIFOL,

survenu le 9 juin 1989, dans sa cinquante-cinquième année, des suites d'une longue maladie.

L'inhumation a eu lieu le mardi 13 juin, au cimetière intercommunal de Roissy.

Résidence « les Ormes »,
13, allée des Jonquilles,
93600 Aulnay-sous-Bois.

Entré au Monde en 1969, Pierre Batifol y avait mené sa carrière de photograveur jusqu'à un jour de 1987 où la maladie l'avait empêché de continuer son travail. D'octobre 1970 à octobre 1978, il avait siégé au comité d'entreprise, dont il fut longtemps le trésorier. Le Monde présente à sa femme, à ses deux enfants, ainsi qu'à toute sa famille, ses condoléances attristées.

– M. et Mme François Lemaire,
ses enfants,
Mme Simone Freidmann,
sa nièce,
Mme Michèle Kahn,
Et Mme Mélinée Karapetian,
ses petite-nièce
et arrière-petite-nièce,
M. et Mme Léon Hayem,
ses cousins,
Les familles Hayem et Lemaire,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Paul DAVID,
née Marcelle Steinberg,

survenu le 14 juin 1989, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 16 juin, au cimetière du Montparnasse, réunion porte principale, à 10 h 30, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

88, rue de la Convention,
75015 Paris.
8, rue Olier,
75015 Paris.

– André DUMONT

nous a quittés le 3 juin 1989, à son domicile, à l'âge de soixante-seize ans.

La célébration religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 7 juin, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Juliette Dumont-Salsac,
sa femme,
Bernard Laure,
Martine Cosson,
Dominique Maisonneuve,
Françoise Rousseau,
Pascal Dumont,
ses enfants,
Ses belles-filles et gendres,
Et ses douze petits-enfants,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

28 *bis*, rue Tout-y-Croit,
47300 Villeneuve-sur-Lot.

– Pierre et Marie-Claire Boutang,
ses parents,
Claude Gerbaud,
son mari,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Karine GERBAUD,

à Brive, le 13 juin 1989.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Eymoutiers (Haute-Vienne), le jeudi 15 juin, à 15 h 30.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

– M. Marc Salmon,
Le docteur Francine Kauffmann,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Kauffmann,
Mélanie et Alain,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme André KAUFFMANN,
née Jacqueline Salmon,

leur fille, mère et grand-mère,

survenu le 13 juin 1989.

Les obsèques auront lieu le vendredi 16 juin, à 14 h 15, au cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Paris.
Corgy-Pontoise.

– Université Jean-Monnet, Saint-Etienne.

Claude LONGEON,
professeur de littérature française,
président honoraire de l'université Jean-Monnet, Saint-Etienne,

est décédé le 8 juin 1989.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Un hommage solennel lui sera rendu, afin que tous ceux qui le souhaitent puissent honorer sa mémoire, le lundi 19 juin, à 16 h 30, dans l'amphithéâtre pluridisciplinaire de l'espace Tréfilerie (entrée : 2, rue Tréfilerie ou 33, rue du 11-Novembre, à Saint-Etienne).

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Frédéric LUCCIARDI,
procureur général honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 8 juin 1989, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu à Bastia, le 14 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Charles Nathan,
Mme et M. Raoel Zekri
et leurs enfants,
M. Edmond Nathan
et ses enfants,
Les familles Nathan, Tubiana, Barkatz, Aboulker, Baruch, Lascar, Chemoul, Zekri,
Parents et amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Charles NATHAN,
expert auprès des tribunaux,
économiste reconnu,

survenu le 7 juin 1989.

51, rue Bayard,
31000 Toulouse.

– Jacques MAURIN,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

nous a quittés dans le calme et la sérénité, le mardi 13 juin 1989, à l'âge de soixante-quinze ans.

Ses obsèques auront lieu le samedi 17 juin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame de la Nativité, de Lozère-sur-Yvette.

Madeleine Maurin,
sa femme,
Thierry et Françoise Maurin,
Aude et Armand,
Bruno et Diane Maurin,
Clémence et Quentin,
ses enfants et petits-enfants,
Le docteur Robert Maurin,
son frère,
Ses nièces et neveux, petites-nièces et petits-neveux,
Les familles Romeuf, Sardinet et alliées
vous remercient de vous associer à leur deuil.

L'incinération aura lieu dans l'intimité.

22, rue Jean-Richepin,
91120 Palaiseau.

– Lyon - Ecully - Tours - Montélimar - Bourges.

Mme Aimé Morel,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses cousins et cousines,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Aimé MOREL,

survenu le 9 juin, dans sa soixante-neuvième année, des suites d'une sclérose latérale amyotrophique.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Robert Pagès,
Corinne et Anne Pagès,
font part du décès de

Robert PAGÈS,

survenu le 2 juin 1989.

213, rue Breteuil,
13006 Marseille.

– On nous prie de rappeler la mort de

M. Félix PORTAL,

paisiblement décédé le 8 juin 1989, dans sa quatre-vingt-septième année.

6, avenue Delcassé,
75008 Paris.

– Mme Jean Richard,
son épouse,
Ses enfants,
Jean-François et Anne, Christian et Régine, Alain et Nadine, Sylvie et Bruno,
Ses petits-enfants,
David, Florence, Jean-Baptiste, Alexandre, Sophie, Jeanne et Pierre-Olivier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean RICHARD,
payeur de France honoraire,

survenu à soixante-quatre ans, en son domicile.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, le samedi 17 juin 1989, à Montpellier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence Aurore,
134, rue de Carat,
24090 Montpellier.

– Son frère James
Et ses amis
font part du décès de

Scott ROSS,

à Assas, le 13 juin 1989.

(*Le Monde* du 15 juin.)

– Pierre Mauroy, ancien premier ministre, président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains,
Et le bureau national de la FNESR
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre TABANOU,
député,
maire de L'Haÿ-les-Roses,
chevalier de la Légion d'honneur
et de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques.

Un dernier hommage lui sera rendu à la mairie de L'Haÿ-les-Roses, vendredi 16 juin, à partir de 14 heures.

– M. Sylvain Zylberberg,
son époux,
Pascale et Joëlle,
ses filles,
Mme le docteur Albert Lellouche,
sa mère,
M. et Mme Ahmed Othmani
et leur fils,
Mlle Martine Lellouche,
M. et Mme le docteur Jean-Pierre Lellouche
et leurs enfants,
Ses frères, sœurs et neveux,
Mme David Zylberberg,
sa belle-mère,
M. et Mme le docteur Sanrilana,
son oncle et sa tante,
Les familles Finzi, Enriquez, Berrebi, Sarfati,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sylvain ZYLBERBERG,
née Claude Lellouche.

Après la levée du corps au funérarium de l'hôpital Foch, à Suresnes, à 13 h 30 précises, les obsèques auront lieu le jeudi 15 juin, à 14 h 15, au cimetière de Bagneux, entrée principale.

37, rue Beaugendre,
78400 Chatou.
238, bd Raspail,
75014 Paris.

Remerciements

– Mme Aouizerate Mireille,
Michèle, Alain, Paul, Yves, Fernanda,
ses enfants,
Frédéric, Sarah, David, Juliana, Laura,
ses petits-enfants,
sensibles à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

M. Marcel AOUIZERATE,

remercient sincèrement.

19, rue de la Sablière,
92100 Boulogne.

– Mme Alain Breham,
M. et Mme Philippe Breham,
M. et Mme Michel Breham,
M. et Mme Eric Breham,
Le conseil d'administration du groupe Fean,
très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

M. Alain BREHAM,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

– Lydia Michel,
Natacha Michel,
remercient tous ceux qui ont pris part à leur peine lors du décès de

André MICHEL.

82, rue de la Faisanderie,
75016 Paris.
19, villa Santos-Dumont,
75015 Paris.

Anniversaires

– Il y a cinq ans,

Monique EMORINE

nous quittait.

« Tel gardée serrée au milieu de nous à cause du froid sous la neige. »

16 juin 1989.

– Pour le dixième anniversaire de sa mort, vous qui l'avez connu, ayez une pensée pour

Maurice SCHNECKENBURGER.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le vendredi 16 juin, à 18 h 30, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, 75008 Paris, à la mémoire de

Mme Roland VOROBIEFF,
née Ariette Allegri,

décédée le 16 juin 1988.

Communications diverses

– Dimanche 25 juin, à partir de 10 heures, sous le haut patronage du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, Journées Georges Perec : *Ellis Island*, film réalisé et présenté par Robert Bober, « Itinéraire autour des textes », table ronde avec Eric Beaumatin, Claude Burgelin, Jacqueline Lévy-Valensi ; Lettres inédites à Jacques Lederer ; « Les écritures », table ronde avec Marcel Benabou, Philippe Lejeune, Harry Mathews, Jean-Pierre Winter, Max Herzberg, Vincent Bouchot, Bernard Magnier. Quelques pages de *la Vie mode d'emploi*, par Daniel Zerki, comédien, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Rens. : 42-71-68-19.

Soutenances de thèses

– *Rectificatif :* université Paris-IV, le lundi 19 juin, à 9 h 30, salle d'Epigraphie, 16, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, M. Daniel Bégain : « Introduction, édition, traduction et commentaire du *De sectis ad introducendos* de Gallien et du *De optima secta* du pseudo Gallien ».

– Université Rennes-II, le lundi 19 juin, à 14 heures, amphi B, bât. E, M. Jean-Claude Quentel : « Le concept d'enfant : problèmes de genèse et d'histoire ».

– Université Paris-IV, le lundi 19 juin, à 14 h 30, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, M. Henry Laurens : « La Révolution française et l'Islam : histoire et significations de l'expédition d'Egypte (1798-1801) ».

CARNET DU *MONDE*
Renseignements :
42-47-95-03

Pompes Funèbres
Marbrerie
CAHEN & Cie
43-20-74-52
MINITEL par le 11

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5025

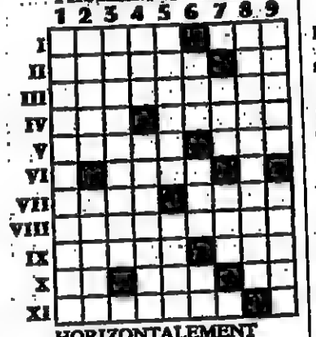

HORIZONTALEMENT

I. Certains ne sortent plus quand on y entre. Moyen d'éviter l'austérité. – II. Qui ont été bien repassés. Préposition. – III. Des gens qui suivent des cours durant leur travail. – IV. Faisait déborder. On le fait entendre pour être bien vu. – V. A du monde à son bord. Donc plus cachés. – VI. Entre en Seine. – VII. Ce n'est point l'amour qui lui enflamme le cœur. Plus il est bon, moins on le remarque. – VIII. Mauvaise réaction. – IX. Sépare le bon grain de l'ivraie. Destiné à la terre. – X. Un peu d'algèbre. A chez elle de futurs ténors. Réfléchi. – XI. S'opposent au plaisir.

VERTICALEMENT

1. Femmes d'affaires. – 2. Fit une rapide descente. Sous les drapeaux. – 3. Se portent plus ou moins bien. – 4. Tend à s'étendre. Eloigner la tempête. – 5. Se fait désagréablement sentir. Donna lieu à une institution. – 6. Permettait d'avoir le pot. Lettre grecque. A une existence finitée. – 7. Homme de robe. Certains n'hésitent pas à le larguer. – 8. De quoi avoir envie de faire peau neuve. – 9. Sous lesquelles on peut trouver des souris et des araignées. Portent le chapeau.

Solution du problème n° 5024

Horizontalement

I. Cellulite. – II. Union. Set. – III. Rosées. – IV. Ires. Ecru. – V. Om. Selles. – VI. Sem. Tee. – VII. Ise. An. Fi ! – VIII. Subite. – IX. Era. Luire. – X. Semeur. – XI. Afnés. Née.

Verticalement

1. Curiosité. – 2. Enormes. Rai. – 3. Lise. Mess. – 4. Loss. Se. – 5. Une. Etables. – 6. Sélénium. – 7. Ia. Clé. Tien. – 8. Terre. Férue. – 9. Et. Usai. Ere.

GUY BROUTY.

VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique OSP - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66
MINITEL 36.15 CODE A3T puis OSP

Vente sur saisie au Palais de Justice d'EVRY (91) MARDI 27 JUIN 1989 à 14 h
MAISON à ORSAY (91400)
37, rue de la Cure d'Air — Cee 4 ares — **Mise à Prix : 150 000 F**
S'adr. SCP ELLUL-GRIMAL-ELLUL avocats à EVRY (91000)
3, rue du Village – Tél. : 60-77-96-10 – Vis. 23 JUIN de 11 h à 12 h

Vente sur saisie au Palais de Justice de Paris le Jeudi 29 Juin 1989 à 14 h 30
APPARTEMENT à PARIS 12e
8, AVENUE DORIAN – au 3e étage : entrée 3 Pces cuis. w.-c. débar. et cave
M. à Px 80 000 F S'adr. Me L.-C. NEBOT avocat 36, bis rue de Dunkerque à Paris 10e. Tél. : 42-81-15-30 de 10 à 12 h
Pour visite sur place le 23 Juin 1989 de 12 h à 13 h

Vente sur saisie au Palais de Justice de Créteil (94) Jeudi 29 Juin 1989 à 9 h 30
PROPRIÉTÉ à VILLEJUIF (94800)
43, RUE DU DOCTEUR PAUL-LAURENS – 2 étages 5 PIÈCES cour et JARDIN
MISE A PRIX : 580 000 F
S'adr. Me Th. MAGLO, avocat, 4, allée de la Toison d'Or à Créteil (94000). Tél. : 49-80-01-85

Vente au Palais de Justice de Paris, le JEUDI 29 JUIN 1989 à 14 h 30
APPARTEMENT de 3 PIÈCES
principales, couloir, cuisine, w.-c. – CAVE
PARIS (11e) – 49, RUE DE CHARONNE
occupé par le saisi – MISE A PRIX : 150 000 F
S'adresser au Cabinet de Maîtres SCHENK-AMATRIAIN, HALARD, avocats, 50, boulevards Malesherbes à Paris (8e) – Tél. : 45-22-27-58
VISITE : le LUNDI 26 JUIN 1989 de 14 heures à 15 heures

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 29 Juin 1989 à 14 h. EN UN LOT
UN IMMEUBLE à PARIS 20e
21 bis, rue de Bagnolet et rue de Lesseps sans numéro
sur Caves d'un rez-de-chaussée, de deux étages
Mise à Prix : 400 000 F
S'adresser à la SCP COURTEAULT, LECOQ, RIBADEAU DUMAS, avocat à Paris 16e, 17, avenue de Lamballe. Tél. : 45-24-46-40
Au Greffe des Criées du Trib. de Gde Inst. de Paris

Vte s/saisi. au Pal. de Just. de Paris, Jeudi 22 juin 1989 à 14 h 30 EN UN SEUL LOT
BOUTIQUE à PARIS 1er
au rez-de-ch. avec RÉSERVE, CAVE et SALLE au sous-sol
22 et 24 PLACE VENDOME – 31 et 33 RUE DANIELLE CASANOVA
29 PLACE DU MARCHÉ SAINT-HONORÉ et IMPASSE GOMBOUST sans nº
Mise à Prix 750 000 F S'adr. Me P.-P. MORELLE avocat Tél. : 43-87-18-90
18, rue de Lisbonne à Paris 1er

Vente sur saisie au Palais de Justice de Paris le Jeudi 29 Juin 1989 à 14 h 30
IMMEUBLE à PARIS 11e
51, RUE SAINT-MAUR et 6 PASSAGE GUILHEM SANS Nº
élevé sur caves d'un rez-de-ch. comportant 2 BOUTIQUES, cinq étages de 3 LOGEMENTS chacun (dont 2 de 2 Pces cuis. et un de 2 Pces) et un 6e étage mansardé divisé en 7 PIÈCES avec cour intérieure – Cee 1 a 17 ca
MISE A PRIX : 1 500 000 F
S'adr. Me R. BOISSEL, avocat 9, bd Saint-Germain à Paris 5e. Tél. : 43-29-48-58, Me Ph. BARAT avocat 92, avenue Mozart à Paris 16e

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice de Versailles
3, place André-Mignot, le Mercredi 28 JUIN 1989, à 19 h 30 – UN LOT
APPARTEMENT de 5 P.P. à VERSAILLES (78)
7, Résidence de l'Etang – 58, av. de Villeneuve l'Etang
avec balcon, au 5e étage. Bât. G – CAVE – UNE CHAMBRE av. entrée, Cab. toil. w.-c., balcon, au 3e étage Bât. E et CAVE
2 EMPLACEMENTS DE VOITURE, s/sol, Bât. D
MISE A PRIX : 500 000 F
S'adresser Me Emmanuel MOREAU, avocat à Versailles (78000)
16, rue Hoche – Tél. : 39-51-56-70 – 39-50-03-67 – S/Lieux pour visiter.

Vente s/saisie Immo. au Palais de Justice de Paris, le Jeudi 29 Juin 1989 à 14 h
EN 18 LOTS
à PARIS 16e – 5, rue Pergolèse

1er lot
UN APPARTEMENT
au Rez-de-chaussée, antichambre dégagement, 2 P. façade s/rue, 2 p. façade s/cour, S de B, Cuis., w.-c., débarras
Mise à Prix : 1 000 000 F

2e Lot
2 APPARTEMENTS
de 2 et 3 pièces au 4e étage
Mise à Prix : 1 000 000 F

3e Lot
2 APPARTEMENTS
de 2 et 3 pièces au 1er étage
Mise à Prix : 400 000 F

4e lot
UN APPARTEMENT
de 2 pièces au 3e étage
Mise à Prix : 375 000 F

5e Lot
UNE PIECE
au 6e étage
Mise à Prix : 35 000 F

6e Lot
UN LOGEMENT
au 6e étage
Mise à Prix : 150 000 F

7e Lot
UNE PIECE
au 6e étage
Mise à Prix : 35 000 F

8e Lot
UNE CHAMBRE
au 6e étage
Mise à Prix : 35 000 F

9e Lot : **UN LOGEMENT de 2 Pièces + 1 Ch.**
Mise à Prix : 50 000 F
du 10e au 18e Lot : UNE CAVE au sous-sol.
Mise à Prix : 2 000 F chacune
S'adresser à Me BOEDELS, avocat à Paris 8e, 38, avenue Hoche. Tél. : 42-25-87-87.
Au Greffe du TGI de Paris vis. sur/pl. lundi 26/6 de 15 h à 17 h.

ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS
LE MONDE ET SES PUBLICATIONS
Gérez vos abonnements sur minitel
24 heures sur 24 - 7 jours sur 7
ABONNEMENTS
36.15 LEMONDE

هكذا صدر الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde
L'IMMOBILIER

REPRODUCTION INTERDITE

appartements ventes

1er arrdt
PALAIS-ROYAL
BD 2 P décoré style «five gaushe» IMM. CARACTÈRE. 1 200 000 F. 45-26-99-04.

5e arrdt
PANTHEON 290 m²
imm. pierre de t., balcon, soleil, réception 85 m² + 6 ch., poss. prof. lib. 45-48-26-25.

14e arrdt
ALÉSIA
Rénovation de standing, studio et 2 pces, neufs entièrement équipés, sur place ; jeudi et vendredi de 12 h à 14 h, 8, rue Paul-Fort PROMOVIM

15e arrdt
S/PL. D'ALLERAY
Dans imm. récent stand., 7e ét. asc., 3/4 p., 85 m² + box, balc., jard. 2 340 000 F. Tél. : 43-33-48-42.

VAUGIRARD STANDING
gd studio Ouest, 32 m² cft, 4e ét. 780 000 F 45-77-96-86.

R. St-Charles, bel appt. 2/3 p., entièr. rénové, s/cour arborée, 53 m². 45-77-96-86, 45-88-75-61.

17e arrdt
AV. DE VILLIERS
DEL IMM. PIERRE de TAILLE EN COURS DE TRAVAUX :
APPTS LIBRES de 85 et 95 m²
180 m² à aménager, dernier ét.
APPTS OCCUPÉS LOI 48
ISORE 42-25-85-00

17e, RENAUDES
Dans imm. bourgeois, TRÈS BEAU 4 p., 100 m², chbre bonne, soleil, 3 500 000 F R.L.F. 42-27-48-11.

78e Yvelines
PECQ-VÉSINET
Dans résidence verdoyante, 12 min. RER. Beau 5/6 p., 2 bns, 115 m². Vue dégagée, park. en s/sol + cave. Soleil. T. 690 000 F. (1) 39-76-88-50 ap. 19 h.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 4e, 9e, 12e, av. ou sans travaux. PAIE COMPT chez notaire, (1) 48-73-48-07 même soir.

Recherche 1 à 3 P. Paris préférence 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e, avec ou sans trav. Paie cpt chez notaire (1) 48-73-48-07 même soir.

villas

Vds villa F5 + 1, 2 km Valras, plage 10 km Béziers 34 Ter 1 000 m² arborés – Standing. 67-28-12-13 – 32-47-87

Vd 9 km Châteaudun (28), villa F4, séj. 42 m², cuis. équipée, s. d'eau, w.-c., chff. central, sol., poutres, cham., gar. cellier, s/sol sur 405 m² clos. 350 000 F. Tél. : (16) 68-91-80-63.

A vendre VILLA de caract., près de Dreux (8 km), 240 m² hab. + s/sol, TERRAIN 2 000 m² clôturé, arboré, 2 entrées, 5 ch. 2 s. de bns, 2 w.-c., cham., cuis. équipée. Prix : 750 000 F. à déb. Tél. : (16) 37-42-91-31. M. ou Mme Félix LEGA.

maisons de campagne

VILLIERS/MER (Normandie) IDÉAL pour W-E et vacances. Petite construction, 300 m plage, 2 p., meublée, cuis. équipée, mezzanine, s.d.b., wc, garage, chauffage, grande terrasse, calme. 230 000. (16) 31-87-08-86.

propriétés

A 90 mn Paris. Dir. aut. Sud GIEN (45) Sur son terr. clos 1 ha 50 ANCIEN MOULIN A EAU av. sa rivière en tte ppté situé au cœur du village ts comm. tennis golf équit. s/place. Demeure entièr. restaurée vaste récept. chemin. 6 chbres. Bns. WC. Cuis. Four à pain. Dépend. Dble garage. Traits av. 146.000 cpt. CRÉDIT PERSONNALISÉ T. 16-38-85-22-92, 24 h/24

bureaux

Ventes

VERSAILLES
bux 141 m², parfait état, asc., calme soleil, près gare, park., 16 360 F le m², acte en main, imm. récent. 39-51-74-21.

ASNIÈRES CENTRE
Mo GABRIEL-PERI
4.000 m² indépend.
Division, location possible.
J. TURON - 43-59-06-06.

Locations

AGECO
Bux, télécopie, telex
AGECO. 42-94-95-28

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitution de sociétés, et tous serv. 43-55-17-50.

locaux industriels

Ventes

VERSAILLES
ENTREPOT 255 m² parfait état, asc., monte-ch. Px : 1 000 000 F. 39-51-61-03.

immeubles

PROMOVIM
Vend petits immeubles 42-36-56-26.

L'AGENDA

Animaux

RÉGION CHAMBÉRY
A vendre
Malamutes d'Alaska
Masqués
Chiens de traîneau, parents attelés, nés le 1er avril 1989. Animaux doux et affectueux parfait pour maître sportif. Tatoués et vaccinés. 2 000 francs. 79-76-28-64 (après 18 h).

Bateaux

Particulier vend BOMBARD B4, année 1979, moteur HB, Yamaha, 25 CV, commande à distance, remorque mise à l'eau, nilge, etc., l'ensemble bon état, peu servi. Prix : 18 000 F. Tél. : 43-04-42-41.

Décoration

L'ENTREPOT DU CANAPÉ
Les 16 et 17 juin
Vente exceptionnelle de canapés et feuteuils. Nombreux modèles en cuir et tissu. Par exemple canapé 3 places entièrement déhoussable : 2 490 F. Canapé 3 places cuir pleine fleur aniline : 9 900 F au lieu de 17 400 F. Venez vite pour avoir le choix, tous les modèles sont disponibles. Entrepôt Porte de Pantin, 28, rue des 7-Arpents Le Pré-Saint-Gervais. Tél. : 48-44-83-91. Ouvert de 10 h à 19 h.

Vacances

Tourisme

Loisirs

A LOUER 17e
Près de Montmartre, bel appart. de 120 m², 4 ch., 2 salles de bains, grand salon donnant sur jardin, à louer juillet ou août. 2 500 $ par mois. Tél. : 46-27-87-38.

LOCATION : CAP D'AGDE (Hérault). Studio tout confort avec loggia. Dans immeuble entre mer et port. Couchage 2 personnes. Parking privé. Quartier piétonnier et commerç. Locat. JUIN/SEPTEMBRE : 1 000 F la semaine. Locat. JUILLET/AOUT : 1 400 F la semaine. Téléphone : 35-66-28-18. Après 19 heures.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

TOYOTA-HIACE, 9 cv vitré, ess., 1981, pré-équipé radio-HF, compte tours, pare-brise feuilleté, options banquettes + plan couchage, usage strictement privé. Tél. : 69-46-10-08, dom. bur. 47-44-89-33.

AGENDA IMMOBILIER

CANNES LA CROIX-DES-GARDES
Villa « le Galion »
66, bd du Soleil, vue mer imprenable
du 2 au 4-5 pces sur le toit
luxueuse réalisation
calme, piscine, terrasses, jardin
LIVRABLE ÉTÉ 1990
Bureau de vente : 14 à 18 h
SORIM (16) 93-90-03-01.

MANDELIEU COTE D'AZUR
Investissez au Hameau des Grenadines
PRIX UNIQUE 325.000 F
Résidence de loisirs
Parc de 3 hectares, piscines, Club House
2 pièces duplex meublé avec jardin
Garantie locative par contrat – Bureau de vente : 92-97-58-07
Documentation CONTACT IMMOBILIER
19, boulevard Gambetta, 06110 LE CANNET
Nom .....
Adresse .....
Tél. .....
LM 16-06-89

COFINORD constructeur
SETE : LA VENISE LANGUEDOCIENNE

PORT-SAINT-CLAIR : entre plage et port.
345 000 F*
Tél. (1) 42 61 39 79
Gestion ou garantie locative IMMOVAC
Votre 3 pièces + loggia + cuisine équipée.
Coupon à retourner à COFINORD : 31, av. de l'Opéra - 75001 PARIS
NOM
TEL. TEL. BUREAU
ADRESSE SC
LM 16-06-89

A VALESCURE ST-RAPHAËL
Bouygues Loisirs

Au cœur du nouveau golf international, Bouygues Loisirs construit (entre les trous 12 et 13) 4 petits immeubles avec des studios, des 2 et 3 pièces autour d'une piscine privée. Renseignements et vente sur place :
les Résidences du Nouveau Golf
Avenue du Golf (cv 015) 83700 Valescure.
Tél. (16) 94 82 44 51
Pour recevoir une documentation gratuite, envoyer ce bon à Bouygues Loisirs : 29, rue Pastorelli – 06047 Nice.
Nom
Adresse
Tél.
LM 16-06-89

Le Salon du Bourget

Le marché de la photo depuis satellite décolle lentement

Plus aptes aujourd'hui à juger de ses possibilités et de ses limites, les responsables du marché des photos depuis satellites misent sur de nouveaux créneaux. Moins prestigieux peut-être, mais apparemment plus rentables.

Des millions d'images commercialisées chaque année, un chiffre d'affaires consolidé de 102 millions de francs en 1988, soit une croissance de plus de 50 % par rapport à 1987 : c'est un bilan plus qu'honorable qu'ont dressé, à l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, les responsables de la société toulousaine Spot-Images, chargée de la gestion commerciale du satellite français de télédétection Spot. *« Nous sommes en ligne pour atteindre cette année un taux de croissance similaire à celui de 1988 »*, précise son directeur commercial, M. Dominique Lapeyre de Chavardes. Trois ans après sa mise en orbite, le 22 février 1986, le premier satellite civil français d'observation de la Terre a, semble-t-il, atteint l'âge de raison.

Spot et Landsat

« Spot-1 est un vieux alerte », diagnostiquait récemment M. Jean-Jacques Sussel, directeur du Centre spatial de Toulouse du Centre national d'études spatiales (CNES). A raison d'une révolution toutes les cent une minutes, le satellite, depuis son lancement, a effectué près de dix-sept mille fois le tour de la Terre. Et, tandis que les plus optimistes lui prédisaient une durée de vie maximale de deux ans, ses télescopes, qui balaient en permanence la face éclairée de notre planète du haut de son orbite de 830 kilomètres, ont fourni en trois ans et quelques mois plus d'un million d'images. Le tout en arborant une santé florissante. A tel point que le lancement de sa « doublure » Spot-2, initialement programmée pour juin 1989, a finalement été repoussé au mois de novembre prochain. Quant à Spot-4, plus élaboré encore que son prédécesseur Spot-3 actuellement en construction, il n'attend plus que le feu vert gouvernemental...

Si la vente des photographies fournies par Spot est encore loin de couvrir ses frais de construction et de lancement, elles sont en effet devenues indispensables à une clientèle de plus en plus diversifiée... et internationale. Ainsi la société Spot-Images réalise-t-elle aujourd'hui 85 % de ses ventes d'images à l'étranger. Dont plus de 25 % aux Etats-Unis, où le satellite français menace durement l'avenir commercial des satellites américains d'observation de la Terre, les Landsat, principaux concurrents mondiaux du programme Spot.

Malgré les inquiétudes que suscite depuis plusieurs années la faible rentabilité des satellites de télédétection Landsat, cédés à l'industrie privée en 1985, le président américain George Bush a ainsi accepté le plan de financement que lui proposait le Conseil national américain de l'espace (lui-même dirigé par le vice-président Dan Quayle). EOSAT, la société privée responsable des satellites Landsat, consacrera 5 millions de dollars pour l'exercice 1989 et 20 millions de dollars pour 1990 à la poursuite de la mission des Landsat-4 et 5, respectivement lancés en juillet 1982 et mars 1984. Le 31 mars 1988, le département du commerce américain signait, quant à lui, un contrat de 220 millions de dollars avec EOSAT pour la construction du satellite Landsat-6, dont le lancement est prévu en 1991, mettant ainsi fin à trois années d'incertitude sur l'avenir des satellites américains.

Aussi concurrents soient-ils, les deux systèmes de télédétection, en réalité, ne couvrent tout à fait ni les mêmes applications ni la même clientèle. Du fait, en premier lieu, de leurs différences techniques. Si Spot, comme Landsat, observe la Terre dans le visible et l'infra-rouge, le satellite français, d'une moindre sensibilité spectrale, possède sur son homologue américain l'avantage d'une meilleure précision dans l'observation (résolution de 20 mètres pour les images couleur, 10 mètres pour les noir et blanc). Surtout, l'atout majeur de Spot réside dans sa vision stéréoscopique, qui lui permet d'observer une même zone de terrain sous deux angles différents en utilisant le déplacement latéral des trajectoires qui résulte de la rotation de la Terre.

Seconde différence notable : alors que l'essentiel des ventes d'images Landsat est réalisé auprès de l'administration fédérale américaine, Spot-Images a entamé ces dernières années une politique de diversification vers le secteur privé qui, bon an mal an, commence à porter ses fruits. *« Nous ne vendons pas des images mais de l'information géographique actualisée »*, tient à préciser la société toulousaine. Autrement dit des solutions « clé en main », comprenant la programmation spécifique du satellite selon les besoins du client, mais aussi les traitements (souvent sophistiqués) des images nécessaires à leur interprétation. Une stratégie récente qui explique la réussite de Spot-Images sur un marché jusqu'alors peu sensibilisé à la télédétection, tels les grandes compagnies pétrolières ou les constructeurs de pipe-lines.

Enjeu de développement

« L'enjeu n'est pas seulement économique », rappelait, le mois dernier, M. Paul Quilès, ministre des télécommunications et de l'espace, lors d'un colloque sur l'avenir de l'Europe spatiale. En brisant le monopole que détenaient jusqu'alors les Etats-Unis et l'URSS dans la télédétection, le programme Spot, *« nécessaire au dialogue Nord-Sud dans la mesure où les pays en voie de développement manquaient de données de base que seul Spot peut leur offrir aujourd'hui »*, constitue en effet pour la recherche un outil inestimable. Et même si cette application ne constitue, au plan financier, qu'un petit pourcentage des activités de Spot-Images, les données fournies par le satellite sont aujourd'hui utilisées par la plupart des grands organismes scientifiques et techniques – du CNRS (Centre national de recherche scientifique) au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), en passant par l'INRA (Institut national pour la recherche agronomique), l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) ou l'Institut géographique national.

Aux cartographes (30 % des applications), Spot a offert un moyen peu coûteux d'établir des cartes jusqu'à l'échelle du 1/50 000e. Aux géologues (18 %), un outil sans pareil pour détecter de nouveaux gisements, à la simple lecture des accidents de terrain imprimés dans le sol. Aux géographes, l'émergence d'une nouvelle discipline : la géomorphologie, qui détermine les forces tectoniques et les formes d'érosion à partir de la vision globale des chaînes de montagne, groupes de glaciers, réseaux hydrologiques et autres deltas. Aux agronomes surtout (25 %), l'espoir d'une meilleure gestion des ressources renouvelables et des terres cultivables (1).

Exemple parmi tant d'autres : pour estimer plus justement les récoltes à venir, les chercheurs de la station de bioclimatologie de l'INRA, à Thiverval-Grignon, ont ainsi cherché à corréler les rendements en blé obtenus par les agriculteurs aux images Spot acquises à différents stades de développement végétal. Résultat : les données fournies par le satellite *« expliquent 70 % de la dispersion des rendements en blé dur et 45 % des rendements en blé tendre »*, affirment après deux ans de travaux les chercheurs de l'INRA, qui suggèrent d'utiliser cette technique *« en complément des modèles agrométéorologiques fondés sur les seules variables climatiques »*.

Autre perspective ouverte par l'observation spatiale : la possibilité pour les géophysiciens, grâce à la précision des mesures, d'étudier les déformations régionales de la croûte terrestre. Avec parfois d'étonnantes découvertes : en analysant le système de failles d'Altyn Tagh, dans la province chinoise du Gansu, une équipe de l'Institut de physique du globe de Paris a ainsi constaté, tout récemment, que le Tibet... se déplaçait régulièrement vers l'est, de rien de moins que plusieurs centimètres chaque année ! Sur les images satellites apparaissent, en effet, de multiples failles coupant des moraines de la dernière glaciation, lesquelles failles décalent horizontalement, sans aucune équivoque, les dépôts torrentiels et les chenaux de rivières qui s'y sont formés depuis lors. Tour à tour agronomes, géologues ou cartographes, les satellites de télédétection, non contents d'amorcer leur essor commercial, continuent de bouleverser la connaissance de notre planète.

CATHERINE VINCENT.

(1) *Spot, des yeux braqués sur la Terre*, par Bernard Cervelle, Presses du CNRS (1989).

La navette Bourane s'amarrera à la station Mir pour son deuxième vol

La navette soviétique Bourane tentera un arrimage avec la station spatiale Mir lors de son deuxième vol d'essai prévu pour 1991, a affirmé mercredi 14 juin au Bourget le général Vladimir Chatalov, chef du corps des cosmonautes soviétiques. Un module supplémentaire, doté d'un collier et d'un sas d'arrimage spécialement conçus, sera raccordé à la station avant le vol.

Le général s'est affirmé *« personnellement opposé »* à ce que les deux premiers vols-tests soient effectués en automatique, sans équipage, comme les responsables du programme l'ont imposé, pour des raisons de sécurité. *« Un vaisseau aussi complexe aurait dû être essayé directement avec des hommes à bord »*, a-t-il estimé. C'est ainsi, a précisé le général, que le premier essai du 15 novembre 1988 (deux tours de la Terre en orbite, sans équipage), n'a pas permis la vérification de tous les systèmes de bord, et notamment l'ouverture du sas de chargement de la soute. Cela sera fait lors du deuxième vol effectué lui aussi en automatique, comme prévu, *« mais dans les mêmes conditions que si des hommes étaient aux commandes »*.

Selon le chef des cosmonautes, la station Mir fonctionne normalement, contrairement à certaines informations faisant état de problèmes dans les panneaux solaires et le système d'alimentation électrique. *« Aucune réparation importante n'est nécessaire, en dehors des travaux de maintenance normaux, ni en orbite, ni sur le matériel ramené au sol par le dernier équipage »*, a-t-il déclaré. Et si Mir est inoccupée depuis le 27 avril, et devrait le rester jusqu'à la fin août, c'est parce que la mise au point de l'un des deux modules scientifiques qui doit y être raccordé a pris du retard, a ajouté le général Chatalov : *« En cette période de glasnost, de critique économique, nous nous sommes dit qu'il était stupide de dépenser inutilement de l'argent, alors que nous pouvions faire les mêmes expériences en attendant un peu pour envoyer le prochain équipage. »*

Ces deux modules, de 20 tonnes chacun, devraient être lancés cet automne, pour *« augmenter la partie habitable, et la place disponible pour l'installation d'instruments scientifiques »*. L'un d'eux sera doté d'un sas spécial pour les sorties dans l'espace et contiendra le nouveau « scooter spatial » autonome soviétique. Cet engin, un peu analogue au MMU (Manned Maneuvering Unit) ou « fauteuil propulsif » des Américains, essayé par Bruce McCandless en février 1984, devrait donc être testé pour la première fois à la fin de cette année.

Michel Tognini, « doublure » du cosmonaute français Jean-Loup Chrétien lors du vol franco-soviétique de décembre dernier, assistait à la conférence de presse tenue au pavillon du CNES au Bourget par le général Chatalov et sept cosmonautes soviétiques. Il devrait lui aussi rejoindre la station Mir, mais, a-t-il estimé, *« probablement pas avant 1992 »*.

JEAN-PAUL DUFOUR.

● **Boeing et CFM recommandent l'immobilisation des Boeing 737-400.** — Le constructeur américain Boeing et la société CFM ont recommandé aux compagnies d'aviation d'immobiliser les trente-quatre Boeing 737-400 équipés de réacteurs CFM-56 3C actuellement en service pour les soumettre à une révision des moteurs. Cette décision a été prise le 13 juin à la suite du double accident qui a frappé, il y a quelques semaines, deux Boeing 737-400 britanniques. Le constructeur de moteurs CFM-International est un consortium franco-américain constitué par la SNECMA française et General Electric. Les Boeing concernés par cette révision appartiennent à plusieurs compagnies, mais Air France n'en possède pas. Dès le 12 juin, l'aviation civile britannique avait ordonné l'immobilisation des douze Boeing 737-400 utilisés par les compagnies britanniques. – (*AFP.*)

● **Accident de l'A-320 à Mulhouse (suite).** — M. Michel Asseline, commandant de bord de l'Airbus A-320 d'Air France, accidenté le 26 juin 1988 au cours d'un meeting aérien à Mulhouse-Habsheim (Haut-Rhin), a été inculpé, mercredi 14 juin, par le juge Marie-Catherine Marchioni, chargé de l'enquête judiciaire, d'homicides involontaires. Interrogé sur la trucage présumé des boîtes noires de l'appareil, le pilote a précisé qu'il avait rencontré le commandant Bechet, président de la commission d'enquête ministérielle sur cet accident et que ce dernier lui avait *« apporté des assurances quant à l'intégrité des personnels de l'aviation civile, chargés de cette enquête »*.

(Publicité)

FNAIM

Message au Président de la République

A moins de treize mois de la mise en œuvre du marché financier européen qui se traduira, notamment, par la liberté d'implantation et de circulation des capitaux français dans la Communauté économique européenne, la FNAIM, première organisation française et européenne dans les domaines de la transaction et de la gestion immobilières, estime indispensable de vous faire part de la situation du traitement fiscal du patrimoine immobilier en France, vis-à-vis de nos partenaires européens qui sont aussi nos concurrents.

En effet, qu'il s'agisse des conclusions des études menées par les organisations professionnelles de l'économie immobilière ou qu'il s'agisse encore des recommandations énoncées par des organismes dont la renommée n'a d'égale que leur impartialité, tel le Conseil des impôts, chacun s'accorde à reconnaître l'urgente nécessité de réfléchir à une réforme d'ensemble des impositions fiscales qui frappent actuellement le patrimoine immobilier en France si l'on souhaite doter notre pays des atouts susceptibles de lui permettre d'affronter cette nouvelle concurrence en position de force.

Certes, la FNAIM a bien conscience qu'une telle évolution ne peut s'inscrire que dans la durée, et cela d'autant plus que préconiser une modification substancielle de la fiscalité sur le patrimoine immobilier conduit obligatoirement à réfléchir concomitamment à l'évolution de notre fiscalité locale reconnue aujourd'hui par l'immense majorité des élus locaux comme étant une fiscalité archaïque, inégalitaire et peu rentable.

Il y a là une des clés de l'épanouissement de l'entreprise de décentralisation qu'un des gouvernements a eu le mérite, en son temps, de commencer.

*Face à un tel défi qui, selon qu'il soit relevé ou qu'il ne le soit pas, traduira la capacité de notre pays à bénéficier d'une fiscalité sur le patrimoine immobilier compétitive au regard de ses voisins, la FNAIM demande, sur cette question, au président de la République d'user de son autorité pour favoriser la réunion de véritables **Etats généraux** qui associeraient l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et syndicales ainsi que des représentants des associations de consommateurs.*

D'ores et déjà, il est indispensable que la prochaine loi de finances pour 1990 concrétise la volonté manifeste des pouvoirs publics de s'atteler à une telle tâche qui serait exprimée par une diminution substantielle des droits de mutation à titre onéreux pesant actuellement sur les immeubles d'habitation ainsi que sur l'immobilier d'entreprise et commercial.

En définitive, si l'on a pour ambition d'envisager la mise en œuvre de l'Acte unique européen que vous avez signé en 1985 comme une chance et non comme une contrainte pour notre pays, il est patent que tous, nous devons, dans ce domaine si sensible pour nos concitoyens et leurs familles dans leur vie quotidienne, fédérer nos compétences et notre savoir.

Inscrire la fiscalité sur le patrimoine immobilier en France dans les standards européens tout en dotant nos collectivités territoriales de ressources stables et autonomes, tel doit être l'objet de cette vaste concertation que nous demandons au chef de l'Etat de mettre en place le plus rapidement possible.

Au cas où cette réforme ne serait pas conduite, on ne saurait tout à la fois accuser les professionnels immobiliers d'être de mauvais Français qui recommanderaient à leurs clients de placer leur épargne là où l'imposition fiscale est la plus favorable, c'est-à-dire dans certains des pays de la Communauté, tout en les félicitant d'être de bons Européens qui, en définitive, s'attacheraient simplement à respecter les engagements contractuels pris par notre pays.

Jacques LONGUET
Président de la Fédération nationale
de l'immobilier (F.N.A.I.M.)

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER 129, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris
Tél. : 42-25-24-26 + Télécopie : 42-25-80-84 – 3615 F.N.A.I.M.

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

Économie

SOMMAIRE

■ Le sauvetage des caisses d'épargne américaines pourrait nécessiter entre 157 milliards et 280 milliards de dollars, soit l'équivalent du budget annuel de la France *(lire page 37)*.

■ Le pouvoir d'achat du salaire net moyen a augmenté de 0,7 % en 1988 *(lire page 38)*.

■ La société chimique française Orkem et l'italien Enimont ont conclu une alliance à long terme *(lire ci-dessous)*.

■ La discussion parlementaire de la nouvelle loi sur le logement achoppe sur la fixation des loyers de référence *(lire ci-dessous)*.

La discussion de la loi sur les logements à l'Assemblée nationale

La définition du loyer de référence s'annonce difficile

La Commission mixte paritaire (CMP), composée de sept députés et sept sénateurs, qui s'était réunie dans la soirée de mercredi 14 juin à l'Assemblée nationale pour examiner la proposition de loi sur le logement, n'est pas parvenue à un accord. Après plusieurs heures de discussion, les députés et les sénateurs se sont toutefois rejoints sur certains points, notamment sur l'article 17 du texte de loi qui donne la possibilité au gouvernement de prendre par décret des mesures de limitation des hausses de loyers. Cette disposition, fondamentale aux yeux du groupe socialiste, avait été supprimée par les sénateurs. Les membres de la CMP sont tous convenus de la nécessité de donner au gouvernement les moyens d'intervenir en cas de hausses intempestives. Mais les sénateurs souhaitaient « encadrer » ce moyen en précisant dans l'article les cas dans lesquels le gouvernement pourrait recourir au décret. Sur cette disposition, il n'est pas exclu qu'entre les deux nouvelles lectures à l'Assemblée et au Sénat un compromis soit trouvé.

Un deuxième point de clivage s'est révélé nettement plus marqué à propos de l'article 16 qui définit les logements dont le loyer est entièrement libre, et ceux qui doivent correspondre à un certain nombre de références. Le texte adopté par l'Assemblée prévoit la liberté des loyers des logements neufs. Les députés membres de la CMP étaient prêts à adoucir cette condition de logements neufs dans les cas de location intervenant dans les six mois ou pendant la première année de mise sur le marché. – Dans ces conditions, le propriétaire aurait pu encore fixer librement le loyer. Mais les sénateurs souhaitaient porter ce terme à plusieurs années, ce qui bloqua la discussion.

Quelles que soient les solutions adoptées, elles ne pourront faire que des mécontents, au moins au plan des principes. Les locataires et leurs représentants trouveront qu'il n'y a pas grand-chose de changé à la loi Méhaignerie, beaucoup trop libérale à leur gré. Les propriétaires et les administrateurs de biens estimeront que l'espace de liberté presque totale que leur promettait la loi Méhaignerie se rétrécit dangereusement. Il est impossible de dire l'effet que pourra avoir la nouvelle loi sur les investisseurs éventuels.

En tout état de cause, il ne pourra guère s'agir que de constater de possibles ventes d'appartements, de nombreux facteurs extérieurs incitant les investisseurs à ne pas se lancer dans l'immobilier locatif : cherté des appartements, taux d'intérêt élevés, fragilité des avantages fiscaux toujours jugés insuffisants, impôt de solidarité sur la fortune, pénalisant pour l'immobilier, attrait toujours vif pour des placements plus rentables immédiatement, mobilisables plus facilement...

Un point particulier du texte faisait cependant encore problème mercredi : la réglementation applicable aux professions libérales, susceptibles de transformer un local d'habitation en local à usage aussi professionnel. Avec ou sans autorisation, avec ou sans obligation de *mettre sur le marché une surface* équivalente destinée uniquement au logement. Un « amendement Tibéri » avait, dans la loi Méhaignerie, considérablement facilité l'installation des jeunes avocats. L'éventualité d'une limitation de cette faculté (à 40 mètres carrés, mais ce pourrait être amélioré) a fait monter au créneau l'ensemble de la profession d'avocat.

Une fois la « loi Malandain » adoptée, il ne restera plus aux acteurs qu'à apprendre à l'appliquer. Tout cependant ne sera pas résolu. En effet, en conservant pour les renouvellements de bail la notion de référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage, pour des loyers comparables, le nouveau texte, qui ne précise pas cette notion, conserve une ambiguïté, source de conflits ultérieurs.

Perplexité des juges

En effet, même si le propriétaire et/ou le locataire disposent des références collectées par un observatoire des loyers (et ils vont se généraliser à tout le territoire), les références retenues ont toutes chances d'être contradictoires, tant est grande la disparité des loyers (selon la date d'entrée du locataire dans les lieux, selon la localité ou le quartier, selon la taille des logements, etc.). La force de quelques exemples *« est pratiquement nulle, et il est toujours possible de trouver des contre-exemples »*, peut-on lire sous la plume de M. André Massot, chargé d'études à l'OLAP (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne) et membre de l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France), un des meilleurs spécialistes de ces questions (1).

D'ores et déjà, les commissions de conciliation ont toutes les peines du monde à se faire une idée exacte de la hausse qu'il serait raisonnable d'accepter dans tel cas particulier. Lorsque l'affaire aboutit devant les tribunaux, la perplexité des juges est tout aussi grande. La réaction normale est de nommer un expert, mais les experts dont loin d'être tout à fait à même de jouer ce rôle. Bien entraînés à évaluer la valeur vénale d'un appartement, à la rigueur prêts à donner le montant du loyer d'un logement vacant, ils n'ont d'autre source que les références de l'OLAP pour se prononcer sur les loyers pratiqués dans le quartier considéré.

La tentation est grande, pour le juge, devant cette *« mission impossible »* de se résoudre *« à des cotes mal taillées ou à un « mi-chemin » plus ou moins logique »*, toujours selon M. Massot. Les données existent, qui permettraient de dégager des moyennes statistiques, des médianes ou à tout le moins des « fourchettes » fiables, beaucoup plus justes que des références dispersées et disparates. Jusqu'ici, le conseil d'administration de l'OLAP a refusé que son personnel technique fournisse de telles statistiques aux tribunaux, qui en étaient demandeurs. C'est dommage. Il faudra pourtant en venir là, pour peu que les magistrats se mobilisent, pour qu'on mette à leur disposition un tel outil. A défaut, les rôles des tribunaux risquent d'être inutilement encombrés, l'attente devenant insupportable et la justice risque d'être rendue au doigt mouillé...

Il faudra bien définir le seuil en deçà duquel un loyer est notoirement sous-évalué (2), renoncer aux augmentations en pourcentage (qui favorisent toujours le propriétaire qui s'est montré auparavant trop gourmand) au profit de hausses en francs au mètre carré... Cela est nécessaire aussi bien pour l'application de la loi en régime de croisière que pour permettre au gouvernement d'éviter de plafonner les hausses de loyer en pourcentage.

Du temps est encore nécessaire pour que les esprits se fassent à cette nécessaire évolution. La « loi Malandain » n'est sans doute que l'avant-dernière étape d'un dispositif vraiment durable de relations entre propriétaires et locataires et d'évolution des loyers.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) « Les loyers d'habitation et leur évolution. Quel suivi, quel contrôle éventuel ? », étude réalisée par André Massot. Mai 1989. IAURIF, 251, rue de Vaugirard, Paris-15e. Tél. 40-43-70-70.

(2) Il est possible que le texte de loi définitif donne cette définition...

CEE

Adoption de la directive européenne sur l'ouverture des marchés publics de travaux

LUXEMBOURG (Communautés européennes) de notre correspondant

Les ministres de la CEE chargés de la réalisation du « marché unique » ont adopté, mercredi 14 juin, la directive sur l'ouverture des marchés publics de travaux.

En 1988, les Douze avaient décidé une libéralisation des marchés publics de fournitures. La réglementation communautaire entrera en vigueur dans un an, et exclura de son champ d'application quatre secteurs : énergie, transports, télécommunications, distribution d'eau potable, qui font l'objet de négociations séparées toujours en cours. Les marchés supérieurs à une dizaine de millions d'ECU (35 millions de francs) seront obligatoirement ouverts à la concurrence des prix des Douze.

Toutefois, afin de promouvoir l'emploi dans les régions les moins favorisées ou affectées par le déclin industriel, des avantages sont prévus par rapport aux sociétés de taille internationale.

Contestant *« les préférences régionales »*, la délégation française s'est abstenue au cours du vote sur l'adoption de la directive soutenue par la Belgique, le Danemark et l'Espagne. La France a fait inscrire au procès-verbal de la réunion ministérielle une déclaration demandant la suppression de cette dérogation à la fin de 1992.

En principe, la directive doit assurer une réelle transparence des adjudications et une grande équité entre les soumissionnaires. Les Douze ont également élaboré un dispositif d'arbitrage en cas de litige qui doit maintenant être examiné par le Parlement européen, avant d'être définitivement arrêté.

M. S.

Un compromis sur les prestations familiales des émigrés

Le gouvernement français a-t-il réussi à limiter les effets de l'« arrêt Pinna » de la Cour de justice européenne, qui l'obligeait à payer les allocations familiales françaises aux travailleurs de la CEE dont la famille réside à l'étranger (*le Monde* du 25 mars) ? Au cours de la réunion de Luxembourg, lundi 12 juin, un compromis a été trouvé entre les ministres des affaires sociales de la Communauté.

Le gouvernement français s'est engagé à se conformer à l'arrêt et à « exporter » les prestations familiales au taux interne, mais deux catégories échapperont à la règle : les prestations liées à la naissance (comme l'allocation au jeune enfant), qui ont un objectif démographique, et celles qui compensent des charges spécifiques liées à l'environnement économique et social (par exemple, l'allocation logement). Il faudra encore que des experts fixent précisément les critères qui différencient ces catégories et établissent des listes.

Ce principe acquis, le compromis a été d'autant mieux accepté par le gouvernement français que le nombre de travailleurs de la CEE en France qui sont concernés est limité (essentiellement 4000 Portugais et 2000 Belges frontaliers) et diminue d'année en année. Par ailleurs, il a été réaffirmé nettement que les dispositions ne pouvaient être appliquées aux pays hors CEE.

EN BREF

● **« Dix » de Billancourt : audience reportée.** – La régie Renault, qui avait demandé par huissier l'expulsion des dix militants CGT dont le licenciement a été confirmé par la cour d'appel de Versailles, a demandé le report à fin juillet de l'audience prévue le mercredi 14 juin. Le juge l'a fixée au 27 juillet. Les *« dix »* considèrent cette demande de report comme une *« demi-victoire »*, considérant qu'elle obéit à une *« consigne »* donnée *« en haut lieu »*. La direction de Renault souhaite que ce *« temps de réflexion supplémentaire permette à la décision de justice d'être appliquée sans trouble »*.

● **Mines de potasse d'Alsace : nouveaux incidents.** – Dans le conflit des Mines de potasse d'Alsace (MDPA), un noyau dur de près de quatre cents grévistes poursuit des actions *« coups de force »* afin d'obliger la direction à ouvrir des négociations sur sa principale revendication (1 200 F de plus par mois). Le 14 juin, des incidents les ont opposés aux forces de l'ordre aux abords de la préfecture de Colmar. Le calme est revenu lorsqu'une délégation intersyndicale a été reçue. Les manifestants ont ensuite gagné la gare de Colmar, interdisant pendant plus d'une heure toute circulation sur cet axe international nord-sud. Dans une lettre à l'ensemble du personnel, M. Paul Prévost, le président du directoire, qui a déposé plainte contre X..., a jugé les revendications *« hors de portée des moyens financiers des MDPA »*. – *(Correspondance.)*

(Publicité)

VILLE DE TOULOUSE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES TECHNIQUES
MAIRIE - 31040 - TOULOUSE CEDEX

APPEL DE CANDIDATURE POUR LA DÉSIGNATION D'UN ARCHITECTE-URBANISTE CONSEIL

La ville de TOULOUSE lance une consultation en vue de désigner un ARCHITECTE-URBANISTE CONSEIL dans la perspective de l'aménagement du site de MARENGO.

Le programme de l'opération est de l'ordre de 100 000 m² à 120 000 m² de surfaces hors œuvre nettes, dont 20 000 à 25 000 m² pour construction d'un immeuble regroupant tous les services municipaux.

Les candidats concernés par cette consultation doivent être architectes-urbanistes ou architectes pouvant faire la preuve d'une expérience réelle et confirmée d'opérations d'aménagement complexes comparables réalisées en milieu urbain central.

Le dossier de candidature comprendra impérativement :

– une fiche de présentation du candidat ;

– une liste de références sur opérations réalisées ou en cours de réalisation, dans lesquelles le candidat a eu contractuellement position de leader (date de réalisation, superficie, montant, maître d'ouvrage...), et sur concours pour lesquelles le candidat a été classé ou primé.

– un document d'illustration (plans de masse, architectures de volumes et de façades de ces opérations et concours, photographies) ;

– une note exposant l'intérêt des candidats pour ce type de mission dans le cadre d'une telle opération.

Les candidatures devront être adressées sous pli recommandé ou déposées contre récépissé à M. le député-maire, hôtel de ville - 31040 TOULOUSE CEDEX - avec la mention « APPEL DE CANDIDATURE - Opération MARENGO », direction ÉQUIPEMENT PROGRAMMATION - MARCHE ADJUDICATIONS - 3e étage - porte 313. - NE PAS OUVRIR.

La date limite de réception des candidatures est fixée au VENDREDI 7 JUILLET 1989 - 16 heures.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de M. le directeur général des services techniques, hôtel de ville, place du Capitole - TOULOUSE. Tél. : 61-22-24-70.

TOULOUSE, le 12 juin 1989.
LE MAIRE : DOMINIQUE BAUDIS.

Alliance franco-italienne dans la chimie

Association à long terme entre Orkem et Enimont

« Le cadre général est un partenariat à long terme, pas un mariage, mais plutôt l'établissement de relations privilégiées. » Sortant malgré lui de son silence pour couper court aux rumeurs, M. Serge Tchuruk, président d'Orkem (ex-CDF Chimie) a évoqué pour la première fois les négociations avec l'italien Enimont, cette nouvelle firme rassemblant les intérêts de la chimie du groupe public italien ENI (Ente nazionale idrocarburi) et une partie de ceux de la Montedison (groupe Ferruzzi).

L'accord de base, qui devrait être ratifié au début du mois de juillet, pour entrer en vigueur aux premiers jours de 1990, comprend trois volets : la participation d'Enimont au doublement de la capacité du vapocraqueur de Dunkerque, la reprise par le chimiste italien des activités d'Orkem dans le polyéthylène standard et, en échange, l'acquisition par la firme française de la filière méthacrylique (verre acrylique, résine) de son voisin transalpin.

Le point essentiel reste cependant l'extension de l'unité de vapocraquage de Dunkerque, construite en 1976. Orkem envisage de porter sa capacité de production de 320 000 à 600 000 tonnes par an pour développer autour un ensemble industriel de chimie lourde. Toutefois, le groupe nationalisé ne souhaite en aucun cas se lancer seul dans l'aventure. Dans un premier temps, il a donc contacté son partenaire d'origine, l'émirat du Qatar, par l'intermédiaire de la société QGPC (Qatar General Petroleum Company), qui avait participé au financement de la première installation.

Cet investisseur du golfe Persique a décliné la proposition, préférant être présent dans Norsolor, la principale filiale chimique d'Orkem, plutôt que de rester son partenaire sur un seul site. Le groupe français a donc repris sa participation et vient de lui donner en contrepartie 7 % du capital de Norsolor et un siège au conseil d'administration.

En revanche, Enimont est intéressé par un tel projet, qui lui ouvre les portes de l'Europe du Nord. Il devrait financer la majeure partie de l'agrandissement de cette unité, qui coûterait plus de 1 milliard de francs. Orkem et Enimont bénéficieraient alors chacun pour moitié de l'exploitation de cette plate-forme.

Développer des créneaux stratégiques

Les deux autres volets de l'accord concernent des cessions permettant aux deux partenaires de renforcer leur position de leader dans un domaine ou d'y accéder. En reprenant les activités de polyéthylène standard de Dunkerque et de Carling, Enimont ajoutera 400 000 tonnes au million de tonnes qu'il produit déjà, confirmant sa première place européenne dans le secteur. Toutefois, Orkem conservera les polyéthylènes « de spécialités » – des matières plastiques à hautes valeurs ajoutées – afin de développer des créneaux stratégiques à forte rentabilité, moins sensibles à la conjoncture que ne l'est la chimie de base (pétrochimie et engrais). D'où la troisième partie des discussions.

La reprise au groupe italien de sa filière méthacrylique permettant de produire des polymères, des résines et du verre acrylique (Altuglas). Cette acquisition de deux usines, l'une en Allemagne, l'autre en Italie, réalisant 800 millions de francs de chiffre d'affaires doublera la taille de cette branche. Orkem deviendra le leader avec 25 % du marché européen, devançant ainsi le britannique ICI et l'allemand Röhm.

Ce vaste accord, qui devrait être prochainement signé, ne serait qu'une première étape. Il pourrait être étendu par la suite à d'autres activités, confirmant l'idée défendue par les deux groupes de *« partenariat à long terme »*.

DOMINIQUE GALLOIS.

(Publicité)

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DES HAUTS DE SEINE

AVIS

Communes de RUEIL-MALMAISON (Hauts de Seine) et BOUGIVAL (Yvelines)
DEVIATION DE RUEIL-MALMAISON ENTRE LE CARREFOUR DE LA JONCHERE
(raccordement à la RN 13)
ET LA TETE RIVE GAUCHE DU PONT DE CHATOU
(raccordement aux RN190 et 186)

Le public est informé, qu'en vertu d'une décision de la commission d'enquête en date du 8 juin 1989, l'enquête d'utilité publique concernant le projet ci dessus est prorogée jusqu'au samedi 24 juin 1989 inclus aux mêmes lieux et heures rappelés ci dessous. Un membre de la commission d'enquête siégera le mercredi 21 juin 1989 en Préfecture des Hauts de Seine, Direction Départementale de l'Equipement, Bureau Information et Communication 23ème étage, 167, av Joliot Curie Nanterre.

Il est rappelé à cette occasion, que cette enquête d'utilité publique est ouverte depuis le 16 mai dans les lieux suivants :

- Préfecture des Hauts de Seine - Direction Départementale de l'Equipement - Bureau Information et Communication, 23ème étage - 167, avenue Joliot Curie Nanterre, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

- Préfecture des Yvelines - Direction Départementale de l'Equipement - Bureau d'accueil, 35, rue de Noailles - Versailles, de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.

- Mairie de Rueil Malmaison - de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi, le samedi matin de 8h30 à 12h.

- Mairie de Bougival - le lundi, de 13h30 à 17h du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi matin de 8h30 à 12h.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans tous les lieux visés ci-dessus aux heures normales d'ouverture.

Cette publication est faite en application de l'article R.11-14-13 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ÉTRANGER

Un plan de plus de 150 milliards de dollars examiné au Congrès

L'Etat américain va s'engager dans un gigantesque programme de sauvetage des caisses d'épargne

Qualifié de *« sujet de préoccupation général »* par la Banque des règlements internationaux, qui y consacre une partie de son rapport annuel, le problème des caisses d'épargne insolvables aux Etats-Unis obligera l'administration Bush à y consacrer plus de 150 milliards de dollars. Le plan de sauvetage des caisses d'épargne, au coût exorbitant, soulève une tempête politique au Congrès, où il est actuellement à l'étude.

WASHINGTON
de notre envoyés spéciale

« Lorsque l'on est nommé à un poste de responsabilité à Washington, expliquait récemment M. William Seidman, *président du Federal* Deposit Insurance Corporation (FDIC, organisme de garantie des dépôts bancaires) *la tradition veut que votre prédécesseur vous remette trois enveloppes. Chacune doit être ouverte en un moment de crise.*

Lorsque le nombre annuel de faillites bancaires est devenu supérieur à deux cents, j'ai ouvert la première, et j'ai lu : dites que c'est la faute de votre prédécesseur. C'est ce que j'ai fait, et j'ai survécu. Lors de la faillite du groupe texan First Republic Bank, j'ai ouvert la deuxième et j'ai lu : dites que c'est la faute de l'économie. Ça a marché. Depuis que la crise des caisses d'épargne est apparue au grand jour, j'ai ouvert le dernier pli et j'ai lu : préparez trois enveloppes... »

Pourtant, M. Seidman pourrait bien être considéré un jour comme le sauveur des caisses d'épargne, ces institutions financières chargées de réaliser des prêts à l'immobilier en échange de dépôts rémunérés. Réglementation laxiste, erreurs de gestion, mauvaise conjoncture économique, quand il ne s'agit pas simplement de fraudes, ont en effet transformé un grand nombre de ces organismes en gouffres financiers. Aujourd'hui, l'administration Bush semble vouloir consacrer à leur remise à flot les centaines de milliards de dollars nécessaires, et l'organisme de M. Seidman devrait hériter de la majeure partie de la supervision des caisses d'épargne.

Certains n'hésitent pas à considérer que la faillite de centaines de caisses d'épargne américaines est le problème économique numéro un des Etats-Unis. Après une année électorale où il n'était pas de bon ton d'évoquer ce sujet, l'administration et le Congrès ont pris le taureau par les cornes.

« Les gens croient que la crise n'est apparue qu'après les élections », ironise le président de la commission bancaire à la Chambre des représentants, M. Henry Gonzalez. Avec son franc-parler légendaire, ce vétéran du Capitole, d'*origine mexicaine*, n'hésite pas à qualifier Danny Wall, le président du FHLBB (Federal Home Loan Bank Board, organisme de tutelle des caisses d'épargne) comme étant l'un des plus grands escrocs qu'il ait jamais rencontrés. Durant les derniers mois de 1988, M. Wall aurait en effet constamment pratiqué le discours du *« don't worry »* (n'ayez crainte) devant le Congrès, en persistant à sous-évaluer le coût du sauvetage des caisses d'épargne.

Avant la présentation de la nouvelle proposition budgétaire, avant celle de la nouvelle stratégie américaine face à la dette du tiers-monde, le président Bush, seize jours après son investiture, a présenté un plan de sauvetage des caisses d'épargne américaines. Le coût total est estimé à pas moins de 157 milliards de dollars : 1 000 milliards de francs, soit à peu près le budget de l'Etat français ! Cinquante milliards proviendront de l'émission d'obligations à long terme, le reste, de la vente des actifs des caisses d'épargne insolvables saisis par les autorités et de l'augmentation de l'assurance sur les dépôts.

A cet effet sera créé un organisme, la Resolution Trust Corporation (RTC), chargé d'émettre les obligations, qui seront garanties par le Trésor américain, et de gérer les actifs des caisses placées sous sa protection. A l'étranger, on s'effraie de la tension sur les taux d'intérêt mondiaux que pourra provoquer l'émission de cette masse d'obligations à long terme. Les spécialistes estiment en outre que ce « monstre » devra gérer entre 300 et 500 milliards de dollars d'actifs, principalement *immobiliers, appartenant aux* caisses d'épargne.

Ecouler ces avoirs sur un marché de l'immobilier dont les prix sont déjà déprimés ne sera pas une mince affaire. D'autant plus que le système a été tellement mal géré jusqu'à présent qu'il est difficile de connaître exactement les avoirs des caisses d'épargne. Ainsi, le FSLIC (Federal Savings and Loans Insurance Corporation, organisme de garantie des dépôts des caisses d'épargne, placé sous la tutelle du FHLBB), tentant récemment de mettre en vente un terrain enclavé appartenant à une caisse passée sous son contrôle, s'est finalement aperçu que les terres adjacentes lui appartenaient également ! Celui, dont on ignore encore le nom ou l'origine, qui acceptera de prendre la tête de la RTC aura de quoi s'arracher les cheveux.

L'estimation présidentielle du coût du sauvetage a déjà été largement dépassée et une récente étude du bureau comptable du Congrès (GAO) a estimé que 280 milliards de dollars seraient, en fait, nécessaires. Cette étude, il est vrai, projette le coût sur les trente prochaines années, et non dix comme le fait le plan Bush.

Apre débat au Capitole

Aprement débattu à Capitol Hill, où un texte final devrait être adopté début juillet, le plan de sauvetage des caisses d'épargne sert de prétexte à toutes sortes de discussions houleuses. Si la Maison Blanche ne peut qu'applaudir l'empressement et le sérieux avec lesquels la loi sur les caisses d'épargne est préparée, ses dirigeants ont dû frémir en entendant certaines propositions des parlementaires. A la Chambre des représentants on a vu ce paradoxe : le plan du président Bush davantage soutenu par la majorité démocrate que par les républicains...

Ces derniers doivent se faire les défenseurs de leurs électeurs à la tête des caisses d'épargne, électeurs, qui ne voient pas d'un bon œil le plan Bush leur serrer la vis, en remettant en question la déréglementation du secteur intervenue en 1982. Ainsi, le 22 mai dernier, à la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants, l'amendement qui prévoit de durcir les obligations de capital des caisses d'épargne a failli ne pas être voté. La pertinence du texte est pourtant difficilement réfutable compte tenu des abus passés.

Pourquoi, s'interroge-t-on d'autre part au Capitole, un tel plan, largement payé par le contribuable (l'Etat devant rembourser les obligations émises), serait-il autorisé à ne pas figurer au budget, simplement pour respecter l'amendement Gramm Rudman Hollings de diminution du déficit budgétaire ? Pourquoi, par ailleurs, échelonner le coût du plan sur trente ans, et donc le faire peser largement sur la génération prochaine, alors qu'il serait presque deux fois inférieur s'il était financé immédiatement par la voie d'augmentations d'impôts... Le débat sur les caisses d'épargne est l'occasion pour les démocrates de remettre en cause les principes sacro-saints de l'administration, pas d'augmentation d'impôts, réduction progressive du déficit budgétaire.

Plus tôt le plan Bush sera adopté, plus vite commencera le colmatage financier des caisses d'épargne, dont les pertes s'élèvent actuellement à plus de 1 million de dollars par mois. *« Personne n'est du côté des anges. Mais je crois que le plan du président va l'emporter »*, nous a déclaré M. Dany Wall.

Que restera-t-il du système ?

Une fois le plan Bush mis en œuvre, et les quelque cinq cents caisses d'épargne insolvables remises à flot, en admettant que la RTC finisse par se débarrasser de son immense portefeuille, que restera-t-il du système des « Savings and Loans » ?

Il est certain que les institutions seront étroitement surveillées. Au laxisme des années 80, on se propose maintenant de faire succéder une répression des fraudes allant de la menace de peines de prison à l'enregistrement des empreintes digitales, pour éviter des rachats fictifs de caisses d'épargne, et s'assurer que le nouveau propriétaire n'est pas un... ancien patron de caisse en faillite.

Le FHLBB, rendu responsable de la crise, se verra dépossédé de la plus grande partie de sa mission de tutelle des caisses d'épargne. Le FDIC, dont les bureaux sont à Washington immédiatement voisins de ceux du FHLBB, sort grand vainqueur de la bataille. Il est très certainement amené à devenir un « super-régulateur » contrôlant à la fois les activités des banques et celles des caisses d'épargne. Ainsi, William Seidman, le vieux baroudeur de la finance à la ceinture de cow-boy l'aura-t-il emporté sur l'austère Danny Wall. Il est vrai que celui-ci, en favorisant la libéralisation des activités des caisses d'épargne, au début des années 80 s'était presque tissé son propre piège.

M. Seidman prévoit d'embaucher des centaines de personnes pour assumer les nouvelles responsabilités du FDIC. Banques et caisses d'épargne seront de plus en plus difficiles à distinguer puisque l'on annonce un grand nombre de rachats des dernières par les premières. M. Seidman remet cependant à un avenir plus lointain la véritable fusion entre les deux types d'établissements.

Si le plan Bush aboutit – ses auteurs doivent prier pour qu'une récession économique ne survienne pas – la crise des caisses d'épargne ne sera peut-être plus qu'un mauvais souvenir d'ici à quelques années. Les caisses de l'Etat ne risquent en tout cas pas de publier cette affaire de sitôt : M. Danny Wall lui-même reconnaît que, gérée correctement au début de 1986, la crise des caisses d'épargne n'aurait coûté *« que »* 15 milliards de dollars et non 150 au moins.

FRANÇOISE LAZARE.

Nombre de caisses d'épargne en faillite fermées ou fusionnées par le FSLIC

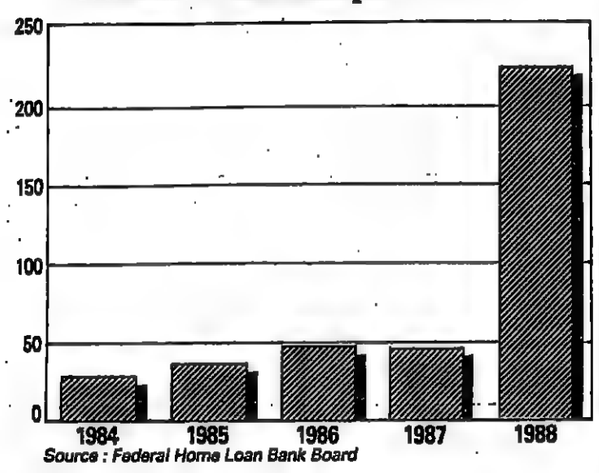

Source : Federal Home Loan Bank Board

Les acteurs de la crise

Les caisses d'épargne américaines (Savings and Loans Institutions, ou Thrifts) sont des organismes financiers habilités à collecter des dépôts et à réaliser des prêts hypothécaires au logement. Leur organe de régulation et de supervision est le Federal Home Loan Bank Board (FHLBB), créé en 1932, dont le président est, depuis 1987, M. Danny Wall. L'encours des dépôts dans les « savings and loans » atteint 1 300 milliards de dollars environ (plus de 8 000 milliards de francs).

La Federal Savings and Loans Insurance Corporation (FSLIC), organisme fédéral d'assurance des dépôts dans les caisses d'épargne, est géré par le FHLBB. Les caisses d'épargne versent des cotisations à la FSLIC, en échange desquelles leurs souscripteurs sont assurés à hauteur de 100 000 dollars. Le plan de sauvetage des caisses d'épargne du président Bush prévoit le rattachement de la FSLIC à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), fédéral organisme d'assurance des dépôts auprès des banques. Les dépôts bancaires sont également assurés à hauteur de 100 000 dollars. Depuis 1985, le FDIC est dirigé par M. William Seidman.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BSN

a acquis cinq des sociétés alimentaires européennes de

RJR Nabisco, Inc.

LAZARD FRERES & CIE LAZARD FRERES & CO.
LAZARD BROTHERS & CO. LTD.

INNOVATRON : UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 1989

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, sous la présidence de M. Roland MORENO, a approuvé le 14 juin 1989, les comptes de l'exercice 1988.

Le chiffre d'affaires, principalement constitué par les revenus des licences des brevets de base de la carte à mémoire, est passé de 16,5 MF à 25 MF. Le bénéfice net après impôt est de 13,5 MF, soit une progression de 55 % par rapport à l'exercice antérieur (8,8 MF). Les études autofinancées par l'entreprise, et amorties dans l'exercice, interviennent pour un montant de 2 MF. La capacité d'autofinancement de la société s'élevait en 1988 à 14 MF (contre 9 MF pour l'exercice 1987).

Les capitaux propres au 31 décembre 1988, après les différentes opérations en capital et affectation du résultat voté par l'Assemblée, s'élèvent à 60 MF. Le fonds de roulement s'établit à 41 MF. Dans le même temps, la trésorerie nette au 31 décembre 1988 était positive de 40 MF, l'essentiel étant placé en SICAV de trésorerie sans risque. Ces moyens financiers permettront à la société d'accélérer sa croissance conformément aux orientations stratégiques définies ci-après.

L'Assemblée ordinaire a approuvé le paiement d'un dividende de 120 F, assorti d'un avoir fiscal de 60 F par action au nominal de 500 F, soit une progression de 33 % par rapport au dividende distribué en 1987.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Roland MORENO a rappelé qu'INNOVATRON, en phase de croissance rapide, a continué, au cours de cet exercice, de se doter des moyens nécessaires pour conduire la politique de diversification précédemment engagée, selon les deux axes suivants :

• Développement d'un pôle capital-innovation (à travers sa filiale INNOVATRON SMART CARD VENTURES NV, ISCV, créée au cours de l'exercice) par des prises de participations dans le secteur de la production et des applications de la carte à mémoire (GEMPLUS, VERIDIAL S.A., BIOCARTE TECHNOLOGIE, LOGICAM, MUTACARD).

• Développement d'un pôle industriel exploitant de nouveaux produits carte à mémoire, en s'appuyant sur les compétences et l'expérience de ses deux filiales, ROLAND MORENO TECHNOLOGY, RMT, (centre de recherche et développement) et HELLO, entreprise industrielle dont INNOVATRON a pris le contrôle au cours de l'exercice. La société HELLO assure notamment l'exploitation industrielle du Parcmètre individuel PIAF développé par RMT.

Afin de renforcer ses moyens financiers en même temps que ses relations avec les établissements financiers qui l'ont aidée (et l'aideront encore dans le futur) à soutenir sa double politique de diversification, INNOVATRON a procédé à des augmentations de capital en faveur d'une part, de PARIBAS, et d'autre part, du groupe Compagnie Financière Edmond de ROTHSCHILD qui renforce ainsi sa participation dans la société.

POLITIQUE DE LICENCE

L'année 1988 est également caractérisée par une forte progression du nombre des licenciés, qui passe de 36 en début d'exercice à 74 au 31 décembre 1988. Parmi les nouveaux partenaires d'INNOVATRON apparaissent les plus grands noms de l'électronique tels que HITACHI, NEC, OKI, SHARP, BOSCH, IBM.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également voté le changement de dénomination sociale de la SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'INNOVATION qui dorénavant s'appelle INNOVATRON.

MEDIA ET COMPAGNIE

CBC

Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction
a acquis un intérêt majoritaire dans
WOOLF PROJECT MANAGEMENT LTD.
importante Société anglaise de conduite de projets.

La B.A.I.I., dans les négociations,
a été le conseil financier de CBC.

BAII

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

Économie

ETRANGER

Le redressement économique se confirme en Indonésie

Djakarta recevra 4,3 milliards de dollars d'aide

LA HAYE
de notre correspondant

La session du Groupe intergouvernemental sur l'Indonésie (GIGI) s'est achevée à La Haye, le 14 juin, par l'octroi d'une aide financière substantielle à l'archipel. Quinze pays dont la France et diverses organisations internationales, dont la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Fonds monétaire, se sont engagés à fournir 4,3 millions de dollars (27 milliards de francs).

Les prêts, consentis à des taux allant de 2 à 7 %, constituent la quasi-totalité de cette enveloppe. Les dons ne représenteront que de 200 à 250 millions de dollars. Au sein du « club de créanciers » qu'est le Groupe intergouvernemental, le Japon s'affiche à nouveau comme le membre le plus prodigue avec une promesse d'aide se chiffrant à 1 460 millions de dollars. La France occupe toujours la seconde place des « donateurs » bilatéraux avec 139,3 millions de dollars. Bien que cette somme soit en diminution de 25 % par rapport à l'an dernier (179 millions), l'Indonésie reste le deuxième bénéficiaire de l'aide française en Asie après... la Chine.

Les crédits mis sur la table par l'ensemble du GIGI sont en hausse de 7 % sur 1988 (40,1 milliards de dollars). Cette progression est interprétée comme un *« signe de confiance »* par le ministre du plan indonésien, M. Saleh Afiff. Le GIGI a d'ailleurs expressément *« félicité »* Djakarta pour la politique économique mise en œuvre ces dernières années. Pour la première fois les exportations non pétrolières ont excédé, au cours des douze derniers mois, celui de la vente du pétrole brut. Le déficit de la balance des paiements courants a été ramené de plus de 4 milliards de dollars en 1986-1987 à moins de 2 milliards en 1988-1989. Les investissements (nationaux mais surtout étrangers) sont passés de 826 millions à 4,3 milliards de dollars en deux ans. L'inflation, réduite à 6 %, et une forte croissance, de près de 5 %, ont joué en faveur de cette reprise. Une amélioration bienvenue pour un pays dont la dette extérieure excède 45 milliards de dollars.

CHRISTIAN CHARTIER.

INSOLITES

Flou statistique

L'appétit grandissant des collectionneurs nippons pour les tableaux de maîtres, et notamment les impressionnistes français, fausse largement les statistiques internationales. Intrigués par la progression spectaculaire en mars dernier des exportations européennes vers le Japon, les experts de la CEE, en épluchant les chiffres, ont eu la surprise de découvrir, noyés dans la rubrique « divers » pour plus de 60 milliards de yens (3 milliards de francs français environ) d'importations de tableaux.

Après enquête, il s'est avéré que lesdits tableaux avaient en fait été achetés aux Etats-Unis. Mais les douanes nippones, dans leurs statistiques, ne tiennent compte ni du lieu de la vente ni de la nationalité du vendeur, mais du pays dans lequel ont été peints les chefs-d'œuvre. Un « Corot » cédé par un vendeur américain au cours d'une vente à New-York sera donc comptabilisé dans les importations en provenance d'Europe !

La différence n'est pas négligeable puisque, au cours des trois premiers mois de l'année, les achats de tableaux « en Europe » ont représenté plus de 10 % des importations japonaises en provenance du Vieux Continent : 103 milliards de yens sur un total de 900 milliards.

Le Japon résiste aux pressions commerciales américaines

Quinze heures de discussions n'y ont rien fait. Les Japonais, qui rencontraient une délégation américaine conduite par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, M. Richard McCormack, refusent toujours de discuter sous la menace de la clause *« super 301 »* de la loi commerciale américaine. Cette clause permet à Washington de prendre des mesures de rétorsion si leurs partenaires maintiennent des pratiques jugées déloyales. Le Japon continue d'assimiler l'attitude des Etats-Unis à du *« chantage »*. Pour sa part, le président Bush a réaffirmé au président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, que s'il soutenait le projet de marché unique européen, il veillerait à ce que *« les intérêts américains soient pris en compte dans ce processus »*.

REPÈRES

Absentéisme

Un jour ouvrable par salarié et par an

Selon le numéro de mai 1989 d'*Economie et statistique* de l'INSEE, les salariés du secteur privé se seraient absentés environ douze jours ouvrables par an, pour maladie, maternité, accidents du travail, causes collectives ou raisons personnelles. La maladie est responsable d'un peu plus de la moitié de l'absence (0,6 jour). Toutes causes confondues, la durée moyenne de l'absence serait de 1,36 jour ouvrable par mois par ouvrier (16,32 jours par an), 1,05 par employé (12,6 jours par an), 0,6 jour par agent de maîtrise et par technicien et 0,29 jour par cadre (3,48 jours par an). Pour chaque cause, observe l'INSEE, *« les cadres s'absentent en moyenne cinq fois moins que les ouvriers »*. Et les arrêts pour maladie, raisons personnelles ou causes collectives *« décroissent de façon régulière quant on s'élève dans la hiérarchie »*. Les accidents du travail provoquent les arrêts les plus longs (vingt-trois jours ouvrables en moyenne) mais sont rares. Quant à la maladie, elle est la cause d'absences longues (quinze jours en moyenne) et fréquentes (près de 4 % des salariés commencent un arrêt maladie pendant un mois).

Inflation

5 % dans l'OCDE

La hausse des prix à la consommation a atteint 5 % en rythme annuel en avril dans l'OCDE, indique l'Organisation de coopération et de développement économiques. C'est la première fois depuis quatre ans et demi que l'inflation moyenne dans les vingt-quatre pays membres de l'organisation atteint 5 %. Sur un mois, les prix ont progressé de 0,9 %, leur hausse la plus élevée depuis le milieu de 1982. Ce rebond reflète largement le renchérissement de l'énergie (+ 2,8 %) mais aussi des prix alimentaires (+ 0,9 %). Dans les principaux pays industriels, l'inflation varie, en rythme annuel, entre 2,4 % pour le Japon et 8 % pour la Grande-Bretagne. Les champions de la stabilité restent les Pays-Bas avec 1 %. La France se situe dans la bonne moyenne avec 3,6 % contre 3 % en RFA.

● **Poursuite de la grève à la Météorologie nationale.** — La grève continue à la Météorologie nationale. Pour la direction, 18 % du personnel était absent dans ce service mercredi, alors que, pour la CGT, tous les postes-clés étaient paralysés. Un meeting a eu lieu sur place à la mi-journée, au cours duquel les responsables de la Météorologie nationale ont fait savoir qu'il n'y avait rien à négocier.

SOCIAL

Une étude de l'INSEE

Le SMIC net a perdu 0,6 % de son pouvoir d'achat en 1988

Dans le numéro de mai 1989 d'*Economie et statistique*, l'INSEE consacre plusieurs études à l'évolution récente de la hiérarchie des salaires. Il ressort qu'en 1988 le salaire net annuel moyen s'élevait à 101 200 F, soit 8 433 F par mois. Le salaire médian, au-dessous duquel se situent 50 % des salariés, était de 82 600 F soit 6 883 F par mois. En valeur nominale, le salaire net a augmenté de 3,5 % par rapport à 1987, soit un gain de pouvoir d'achat de 0,7 %.

Selon l'INSEE, cette évolution du salaire net moyen est due aussi à des modifications de structure de la population active (augmentation de la proportion de cadres et diminution de celle des ouvriers non qualifiés) qui représentent 0,4 point de pouvoir d'achat. En moyenne, sur 1988, le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté de 3,4 %, soit un gain de pouvoir d'achat du salaire brut de base de 0,7 % qui est le plus élevé depuis 1984. En revanche, le SMIC horaire brut, avec une hausse nominale annuelle de 2,7 % sur 1988, ne gagne pas de pouvoir d'achat. Si l'on tient compte des prélèvements sociaux, le SMIC net perd même 0,6 % de son pouvoir d'achat, ce qui est une situation *« sans précédent »* depuis 1979, due notamment au ralentissement de l'inflation.

Pour l'année 1988, si l'on raisonne en termes de salaires nets annuels moyens, seuls les employés et les ouvriers tirent leur épingle du jeu avec un gain de pouvoir d'achat de 0,2 %. Pour les cadres et les ouvriers non qualifiés, la hausse est encore plus faible (+ 0,1 %), tandis que les catégories intermédiaires enregistrent une baisse de 0,3 %. Sur quatre ans, observe l'INSEE, *« les disparités des salaires moyens entre cadres et ouvriers diminuent légèrement : le salaire net d'un cadre était, en 1984, 3,2 fois plus élevé que celui d'un ouvrier non qualifié ; le rapport est de 3 en 1988. »*

Une forte dispersion

Toutefois, les écarts demeurent élevés entre catégories : en 1988, 10 % des cadres gagnent moins de 99 200 F annuels, alors que 90 % des ouvriers non qualifiés perçoivent moins de 97 600 F. Cette dispersion des salaires, note l'INSEE, a tendance à augmenter depuis 1984 (de 2,91 à 3). En 1988, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés gagnent moins de 4 500 F par mois, tandis que les 10 % les mieux payés touchent plus de 13 500 F net. Par ailleurs, les disparités internes à chaque catégorie ont sensiblement augmenté chez les cadres (l'écart de salaire est de 3,62 en 1988) et chez les techniciens.

L'étude de l'INSEE souligne également que les disparités de salaires s'atténuent entre les hommes et les femmes. En 1988, les salaires moyens des hommes, toutes professions confondues, sont de 31,7 % plus élevés que ceux des femmes. En 1984, cet écart était de 33,3 %. Il est vrai que *« la qualification moyenne des femmes augmente très rapidement »* — leur nombre s'accroît de 9,5 % par an en moyenne depuis 1984, — même si elles demeurent très minoritaires parmi les cadres et les techniciens et agents de maîtrise.

Une autre étude de l'INSEE — dans le même numéro de mai d'*Economie et Statistique* — montre qu'en octobre 1986 les salariés payés au-dessous du SMIC — qui était alors de 4 549 F pour cent soixante-neuf heures mensuelles — étaient peu nombreux. Dans les entreprises de plus de dix salariés du secteur privé et semi-public, pour 1,7 % les ouvriers et les employés étaient payés en dessous de SMIC horaire. Mais, pour environ un quart d'entre eux, note l'INSEE *« des primes mensuelles viennent apparemment compléter le salaire pour lui faire atteindre un niveau voisin du SMIC »*. En comptabilisant l'ensemble des primes mensuelles, on n'a plus que 0,4 % des ouvriers et des employés au-dessous du SMIC. Toutefois, 7,6 % des salariés à temps plein ayant subi des retenues pour absence, ayant moins de dix-huit ans ou ayant de faibles horaires, ont *« une paye mensuelle effective inférieure au SMIC »*.

Selon l'INSEE, 2,4 % des ouvriers et des employés sont payés *« exactement au SMIC horaire, à un centime près »*. En 1986, 7,5 % des ouvriers et des employés gagnaient moins de 102 % du SMIC horaire sans primes ni heures supplémentaires. Les deux tiers de ces « smicards » sont des femmes, la moitié sont des ouvriers et des employés non qualifiés. Au 1er juillet 1988, 7 % des salariés avaient directement bénéficié du relèvement du SMIC. Soulignant que les relèvements du SMIC ne se diffusent pas, l'INSEE observe : *« le SMIC joue plutôt un rôle de « voiture balai » ramassant les traînards qu'un rôle de « serre-fil » produisant une bousculade en bas de la hiérarchie. »* Il *« sert sans doute autant à assurer aux salariés la régularité mensuelle de leur rémunération qu'à leur garantir un salaire minimum »*.

La mission d'expertise sur l'ANPE rendra ses conclusions en octobre

Annoncée le 8 juin par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail (*le Monde* du 10 juin), la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et du service public de l'emploi se prépare. Par un communiqué, le 14 juin, les trois ministres de l'économie, du travail et du budget ont fait savoir qu'ils avaient décidé de *« confier une mission conjointe d'expertise et de conseil »* à leurs services d'inspection générale.

Mme Marie-Thérèse Join-Lambert, inspecteur général des affaires sociales et ancien conseiller social de M. Michel Rocard à Matignon, ainsi que M. Philippe Lacarrière, inspecteur général des finances, ont été chargés de cette tâche. Leurs conclusions sont attendues pour le 15 octobre et ils pourront proposer *« des orientations relatives aux missions de l'ANPE dans le cadre de l'évolution des modes d'intervention du service public de l'emploi, à l'appréciation des moyens et de l'efficacité de l'action de l'agence et à des modes d'organisation et de gestion mieux adaptés »*.

L'ouverture des magasins le dimanche

IKEA condamné en cour d'appel

Sur un procès-verbal dressé en mars 1987 par l'inspection du travail, le magasin IKEA des Lisses (Essonne) a été condamné, le 13 juin, à une amende de 200 000 F par la onzième chambre de la cour d'appel de Paris. Ainsi est confirmé le jugement du tribunal de simple police de Corbeil, rendu le 24 mars 1988, à l'encontre du magasin suédois qui enfreint la réglementation sur la fermeture du dimanche.

Cette nouvelle décision judiciaire pourrait relancer une autre procédure, engagée par l'union départementale CGT. L'organisation syndicale pourrait demander la liquidation et donc le paiement à son profit de l'astreinte de 300 000 F, par dimanche d'ouverture en infraction, qui court depuis le jugement rendu. Le 17 février, par le tribunal de grande instance d'Evry. Le magasin des Lisses a déjà dû payer une première liquidation de 520 000 F pour une précédente plainte et continue cependant son activité le dimanche.

En revanche, la société IKEA-France a décidé de fermer son établissement de Lyon le dimanche, à compter du 30 juillet. Cette décision fait suite à l'ordonnance rendue le 5 mai par le tribunal de grande instance de Lyon, en application de dix arrêtés de la préfecture du Rhône, obtenus par plusieurs associations de commerçants de la ville.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

Préfecture du Cher — Préfecture de l'Indre

R.N. 20 – Liaison autoroutière VIERZON-CHATEAUROUX Nord

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique préalable :

– à l'attribution du statut autoroutier à la section de la R.N. 20 entre Vierzon et Châteauroux Nord sur le territoire des communes de Vierzon, Mereau, Saint-Hilaire-de-Court, Massay, Nohant-en-Graçay, Graçay dans le département du Cher et des communes de Meunet-sur-Vatan, Vatan, La Chapelle-Saint-Laurian, Liniez, La Champenoise, Brion et Coings dans le département de l'Indre.

– à la déclaration d'utilité publique des travaux des sections ci-après :

- déviation de Saint-Hilaire-de-Court (P.R. 9 + 500 à 14 + 400)
- Massay – limite de l'Indre (P.R. 19 + 420 à 27 + 500) dans le département du Cher.
- Vatan – Brion (P.R. 9 + 130 à 17 + 800).
- Brion – Châteauroux Nord (P.R. 23 + 200 à 27 + 700) dans le département de l'Indre.

– à la modification du plan d'occupation des sols des communes de Mereau, Saint-Hilaire-de-Court, Graçay dans le département du Cher, Vatan, Coings, dans le département de l'Indre, se déroulera du 12 juin 1989 au 13 juillet 1989.

La commission d'enquête sera constituée de :

– PRÉSIDENT : Monsieur Dominique Lamotte, 24, rue des Fossés-de-Villatte, 36100 Issoudun.

– MEMBRES : Madame Germaine Gaillard, 71, avenue de la Manufacture, 36000 Châteauroux. – Monsieur Pierre Mutoo, 25, avenue Marcel-Haigelen, 18000 Bourges.

– SUPPLÉANT : Monsieur Louis Brisset, 26, rue Lamartine, 36000 Châteauroux.

Du 12 juin 1989 au 13 juillet 1989, le siège principal de l'enquête sera situé à la Préfecture de l'Indre à Châteauroux où le dossier sera mis à la disposition du public, tous les jours de 8 h 30 à 17 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, hormis le samedi 8 juillet 1989, de 9 h à 12 h.

En outre, le dossier mis à l'enquête pourra être consulté pendant la même période.

– à la sous-Préfecture de Vierzon : tous les jours de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Et dans les mairies de :

– Vierzon : tous les jours de 8 h à 11 h 55 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Mereau : tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, les samedis de 8 h à 12 h, sauf les dimanches et jours fériés.

– Saint-Hilaire-de-Court : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 17 h, les vendredis de 13 h à 18 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Massay : tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les samedis de 9 h à 12 h, sauf les dimanches et jours fériés.

– Nohant-en-Graçay : tous les jours de 8 h à 11 h, sauf les mercredis, dimanches et jours fériés.

– Graçay : tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Meunet-sur-Vatan : tous les jours de 14 h 30 à 18 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Vatan : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, les vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– La Chapelle-Saint-Laurian : tous les jours de 9 h à 12 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Liniez : tous les jours de 14 h à 18 h, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– La Champenoise : tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Brion : tous les jours de 9 h à 12 h ainsi que les mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

– Coings : les lundis, mardis et vendredis de 14 h à 17 h 30, les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, les samedis de 9 h à 12 h, sauf les jeudis, dimanches et jours fériés.

Les personnes désireuses de faire connaître leurs observations pourront, soit les consigner sur les registres déposés dans les lieux sus-mentionnés, soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête (Préfecture de l'Indre à Châteauroux).

Au besoin, ces personnes pourront être reçues par un des membres de la commission d'enquête :

– à la sous-Préfecture de Vierzon : le mardi 4 juillet 1989, de 9 h à 11 h 30.

– En mairies de :

– Vierzon : le mardi 4 juillet 1989, de 14 h 30 à 17 h 30.
– Mereau : le mardi 27 juin 1989, de 14 h à 17 h.
– Saint-Hilaire-de-Court : le lundi 26 juin 1989, de 14 h à 17 h.
– Massay : le mardi 27 juin 1989, de 9 h à 12 h.
– Nohant-en-Graçay : le lundi 26 juin 1989, de 8 h à 11 h.
– Graçay : le mercredi 28 juin 1989, de 9 h à 12 h.
– Meunet-sur-Vatan : le mercredi 28 juin 1989, de 15 h à 18 h.
– Vatan : le jeudi 29 juin 1989, de 15 h à 18 h.
– La Chapelle-Saint-Laurian : le jeudi 29 juin 1989, de 9 h à 12 h.
– Liniez : le vendredi 30 juin 1989, de 15 h à 18 h.
– La Champenoise : le mercredi 5 juillet 1989, de 15 h 30 à 18 h 30.
– Brion : le vendredi 30 juin 1989, de 9 h à 12 h.
– Coings : le mercredi 5 juillet 1989, de 9 h à 12 h.

– à la Préfecture de l'Indre à Châteauroux, le samedi 8 juillet 1989, de 9 h à 12 h, et le mardi 11 juillet 1989, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, la commission établira un rapport relatant son déroulement et exposera ses conclusions.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera déposée à la mairie de chaque commune où s'est déroulée l'enquête, aux sous-Préfectures de Vierzon et d'Issoudun, ainsi qu'aux Préfectures du Cher et de l'Indre, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Credito Italiano S.p.A.
Résultats 1988

PRINCIPALES DONNEES DE BILAN AU 31.12.88
(en milliards de lires)

CREDITS à la clientèle	22.723	(+27,6%)
DEPOTS de la clientèle	31.479	(+17,6%)
FONDS PROPRES	3.519	(+14,1%)
TOTAL DE BILAN	71.747	(+23,9%)

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	818,8
moins: Moins-values	72,0
Amortissements et provisions	330,2
BENEFICE NET	416,6

Les comptes de l'exercice 1988 ont enregistré un bénéfice net de 416,6 milliards de lires, dont 292 milliards ont été affectés aux réserves patrimoniales.

Le dividende sera de Lit. 75 par action ordinaire, et de Lit. 90 par action d'épargne.

Les Nouvelles Voies des Mots

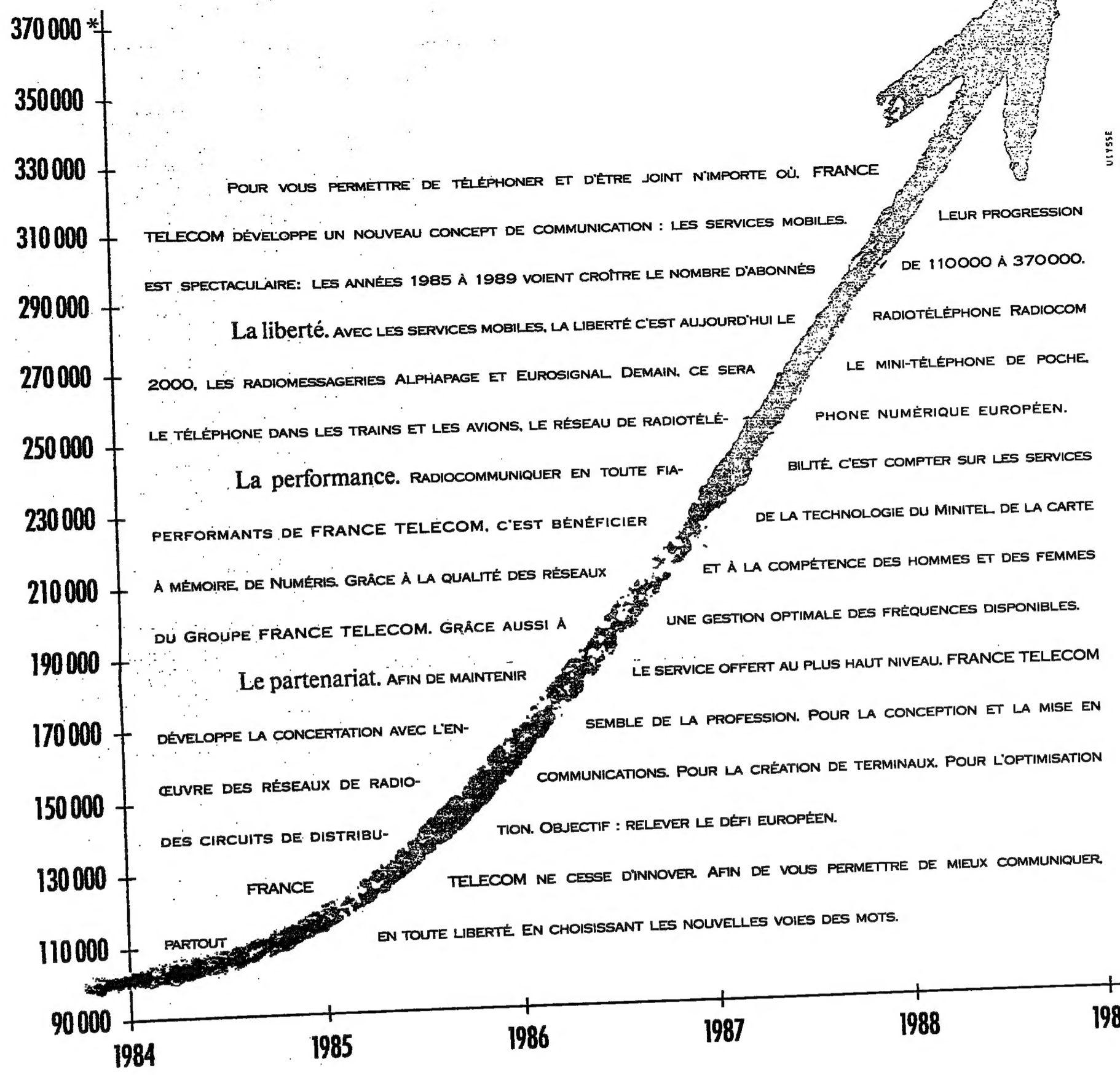

POUR VOUS PERMETTRE DE TÉLÉPHONER ET D'ÊTRE JOINT N'IMPORTE OÙ. FRANCE TELECOM DÉVELOPPE UN NOUVEAU CONCEPT DE COMMUNICATION : LES SERVICES MOBILES. LEUR PROGRESSION EST SPECTACULAIRE: LES ANNÉES 1985 À 1989 VOIENT CROÎTRE LE NOMBRE D'ABONNÉS DE 110000 À 370000.

La liberté. AVEC LES SERVICES MOBILES, LA LIBERTÉ C'EST AUJOURD'HUI LE RADIOTÉLÉPHONE RADIOCOM 2000, LES RADIOMESSAGERIES ALPHAPAGE ET EUROSIGNAL. DEMAIN, CE SERA LE MINI-TÉLÉPHONE DE POCHE, LE TÉLÉPHONE DANS LES TRAINS ET LES AVIONS, LE RÉSEAU DE RADIOTÉLÉPHONE NUMÉRIQUE EUROPÉEN.

La performance. RADIOCOMMUNIQUER EN TOUTE FIABILITÉ, C'EST COMPTER SUR LES SERVICES PERFORMANTS DE FRANCE TELECOM, C'EST BÉNÉFICIER DE LA TECHNOLOGIE DU MINITEL, DE LA CARTE À MÉMOIRE, DE NUMÉRIS. GRÂCE À LA QUALITÉ DES RÉSEAUX ET À LA COMPÉTENCE DES HOMMES ET DES FEMMES DU GROUPE FRANCE TELECOM. GRÂCE AUSSI À UNE GESTION OPTIMALE DES FRÉQUENCES DISPONIBLES.

Le partenariat. AFIN DE MAINTENIR LE SERVICE OFFERT AU PLUS HAUT NIVEAU, FRANCE TELECOM DÉVELOPPE LA CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION. POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSEAUX DE RADIOCOMMUNICATIONS. POUR LA CRÉATION DE TERMINAUX. POUR L'OPTIMISATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION. OBJECTIF : RELEVER LE DÉFI EUROPÉEN.

FRANCE TELECOM NE CESSE D'INNOVER. AFIN DE VOUS PERMETTRE DE MIEUX COMMUNIQUER, EN TOUTE LIBERTÉ. EN CHOISISSANT LES NOUVELLES VOIES DES MOTS.

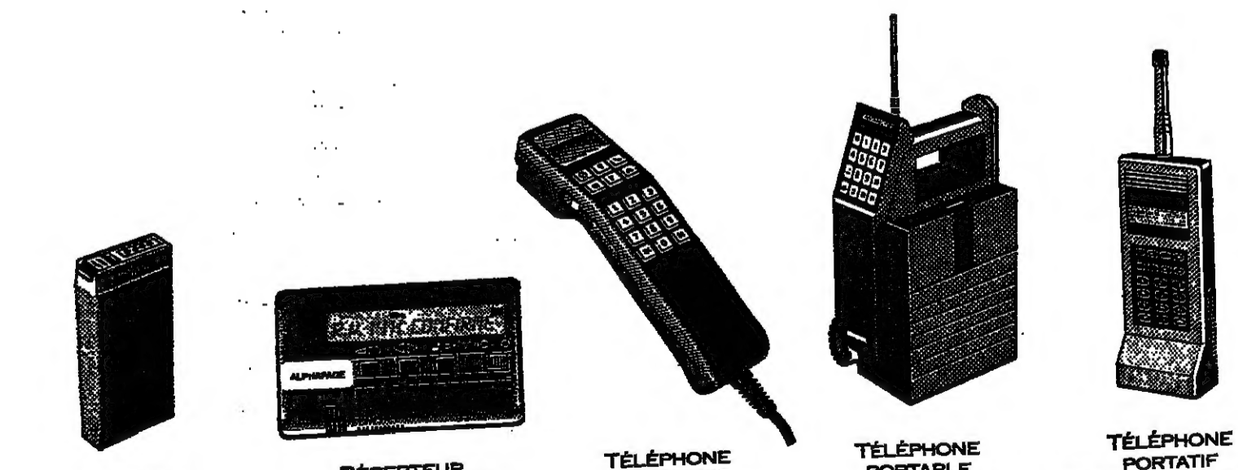

RÉCEPTEUR DE RADIOMESSAGERIE EUROSIGNAL

RÉCEPTEUR DE RADIOMESSAGERIE ALPHAPAGE.

TÉLÉPHONE DE VOITURE RADIOCOM 2000.

TÉLÉPHONE PORTABLE RADIOCOM 2000.

TÉLÉPHONE PORTATIF RADIOCOM 2000.

FRANCE TELECOM

UN AVENIR D'AVANCE

* NOMBRE D'ABONNÉS AUX SERVICES MOBILES.

هكذا صدر الأصل

Marchés financiers

La Société générale de Belgique a le vent en poupe

C'est avec un optimisme mesuré mais solide que les dirigeants de la Société générale de Belgique (SGB), MM. Etienne Davignon, président, Hervé de Carmoy, administrateur délégué, et Georges Ugeux, directeur financier, ont présenté les résultats et les perspectives de leur groupe, après la prise de contrôle par la Compagnie financière de Suez l'an dernier.

Le bénéfice courant, après impôt, porté de 2 milliards de francs belges en 1987 à 11,2 milliards en 1988, devrait augmenter d'au moins 34 % en 1989, pour passer à 15 milliards de francs belges (2,6 milliards de francs français), la progression devant, selon les analystes, se poursuivre à un rythme plus modéré en 1990 et en 1991. Quant aux résultats nets, après opérations exceptionnelles, notamment les dépenses de restructuration, déficitaires de 2,4 milliards de francs belges en 1988, ils seraient bénéficiaires de 17 à 18 milliards de francs belges en 1989.

L'excellente conjoncture qui prévaut, depuis deux ans, dans le secteur des métaux non ferreux, contribue à gonfler les résultats : parmi les filiales de la SGB, la Vieille Montagne est le premier producteur mondial de zinc-métal, avec des perspectives favorables pour les quatre années à venir. Quant à la Metallurgique Hoboken Overpelt (MHO), numéro un européen pour le cuivre, elle bénéficie aussi de la forte demande mondiale pour ce métal.

Questionné sur le caractère cyclique des prix dans les métaux non ferreux, M. de Carmoy a précisé qu'en cas de retour, peu probable, à la profonde dépression des années 1970 et 1980, l'abaissement des coûts de production et de raffinage laisserait une marge suffisante.

Par ailleurs, le milliard de dollars d'investissements réalisés en 1988 a permis, d'abord, de poursuivre et souvent d'achever la restructuration des filiales déficitaires, FN, Gechem et General Trading, les ACEC n'étant plus qu'une coquille vide mais riche de déficits fiscaux. Ensuite, il a renforcé la participation de la SGB dans des domaines porteurs : filiale de métaux non ferreux, ciment (CBR) et dans des sociétés à rentabilité élevée, comme Tractebel, qui détient une position centrale dans le secteur belge de l'énergie.

Enfin, un élagage a été pratiqué dans des participations très minoritaires ou sans intérêt réel pour le groupe : Alcatel NV, CIG Intersys (informatique) et Pabeltec (papier). Sans doute, les pronostics favorables formulés par les dirigeants de la SCG le sont à l'occasion de la mise en vente de 10,9 % du capital de la société, mais on perçoit très nettement le sentiment que le pari engagé au printemps 1988 par Suez sur la remise sur pied de la SGB est en passe d'être gagné, au grand soulagement de tous.

F.R.

Les dissensions entre le Crédit agricole et Groupama

Dans les grandes manœuvres entre banquiers et assureurs, les deux institutions issues du monde agricole, Crédit agricole et Groupama (groupement des assurances mutuelles agricoles), ont du mal à s'accorder. La Banque verte a clairement exprimé son désir de se diversifier dans l'assurance-dommages après sa percée réussie dans l'assurance-vie – sa filiale Predica est devenue numéro deux français dans ce domaine derrière l'UAP. Quasi-naturellement la coopération devrait se réaliser avec Groupama, auquel la lie un *« compagnonnage centenaire »* selon l'expression de M. André de Bretteville, président de la Caisse centrale des mutuelles agricoles. Mais les deux partenaires divergent sur les modalités de la mise en œuvre.

Le Crédit agricole propose la création d'une filiale commune dans l'assurance-dommages dont il détiendrait 60% (à l'origine sa proposition était même de 75%) et qui s'appuierait sur l'assistance technique de Groupama. Au bout de trois ans, en fonction du bilan de cette coopération, les participations respectives seraient réexaminées, Groupama étant garanti d'un minimum de 25%. Ce dernier revendique au contraire une société commune à 50-50 tout comme dans l'établissement de crédit qu'il se propose de créer pour distribuer des prêts aux particuliers et dans lequel la Banque verte ne souhaiterait prendre que 40%.

Les discussions semblent désormais dans l'impasse après le vote le 12 juin en assemblée générale des soixante-cinq caisses régionales des mutuelles agricoles repoussant les propositions du Crédit agricole qui ne cache pas son intention de se lancer seul dans l'assurance-dommages si les négociations avec Groupama échouent. Un échec qui serait vécu comme *« un scandale »* dans le monde agricole, a affirmé M. de Bretteville, le 14 juin, lors d'une réunion de presse, en se défendant avec virulence de vouloir être l'artisan de la rupture.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CICA

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET D'APPROVISIONNEMENT

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 5 juin 1989 sous la présidence de M. Pierre Degorce, a adopté toutes les résolutions proposées par le Conseil.

Les principales décisions concernent les apports par CFAO à CICA des sociétés Olympic Garage à Vichy et Distribution Automobile belge à Liège, concessionnaires de la marque Peugeot, et de COFAM, société importatrice en France de chariots élévateurs, ainsi que l'absorption de la société financière COMIFI par CICA Holding.

Ces apports ont donné lieu à la création de 74 940 actions nouvelles.

Il a, par ailleurs, été donné au Conseil l'autorisation d'augmenter le capital de la société selon les formes et aux dates à déterminer dans le cadre des limites qui lui ont été fixées.

De plus, elle a décidé, compte tenu de l'évolution des affaires du groupe et de l'importance prise par les implantations hors d'Afrique, d'abandonner la dénomination sociale « Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique », pour adopter désormais celle de « Compagnie Internationale de Commerce et d'Approvisionnement CICA ».

Attribution gratuite et augmentation de capital en numéraire

Un Conseil, tenu après cette assemblée, a immédiatement décidé une double augmentation de capital :

– par l'attribution gratuite d'actions nouvelles sur la base d'une action nouvelle pour une ancienne.

– par la souscription en numéraire d'actions nouvelles, assorties de bons de souscription, sur la base d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Le prix d'émission a été fixé à 700,00 F.

La période de souscription s'étendra du 19 juin au 10 juillet 1989 inclus.

A l'issue de ces opérations, le capital social de la CICA s'élèvera à 43 652 000 F, composé de 873 040 actions de 50 F de nominal.

GROUPE CFAO

Le Monde

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

NEW-YORK, 14 juin ⬇

Léger repli

Il ne s'est pratiquement rien passé mercredi à la Bourse de New-York. En effet, les opérateurs se sont installés dans une position d'attente avant la publication jeudi et vendredi de statistiques jugées importantes. Jeudi sont connus les chiffres de la balance commerciale américaine pour avril et ceux de la production industrielle pour mai. Vendredi, seront publiés les chiffres concernant les prix au détail.

L'indice Dow Jones a fini en baisse de 0,18 point au niveau 2 503,36 points.

Quelque 171 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des valeurs en hausse a dépassé celui des baisses : 748 contre 716. Le cours de 507 titres est resté inchangé.

Dans le climat hésitant et nerveux, les compagnies engagées dans la surenchère pour la prise de contrôle de Time Inc, ont joué les vedettes : Paramount Communications a été la plus activement traitée en raison des rumeurs selon lesquelles cette compagnie pourrait à son tour faire l'objet d'une OPA. Warner Communications et General Electric étaient également recherchées. Times Inc. a perdu 4 points à 175 1/2. UAL a progressé de près de 4 points à 122 5/8 et Hilton Hotel de 2 1/4 à 94 3/4.

VALEURS	Cours du 13 juin	Cours du 14 juin
Alcoa	65 3/4	65 3/4
A.T.T.	36	35 7/8
Boeing	51 1/4	51 3/4
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 7/8
Du Pont de Nemours	110 1/8	110 3/4
Eastman Kodak	48 7/8	49 1/8
Exxon	44 3/8	44 1/2
Ford	48 7/8	49 3/8
General Electric	53	53 1/4
General Motors	42 1/8	41 7/8
Goodyear	56	55 1/2
I.B.M.	110 7/8	110 1/2
I.T.T.	58 3/4	58 7/8
Mobil Oil	50 1/8	50 1/8
Pfizer	58 1/8	57 7/8
Schlumberger	38 7/8	39 1/8
Texaco	49 1/4	49 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	118 7/8	122 5/8
Union Carbide	27 5/8	27 1/8
U.S.X.	37 1/8	36 7/8
Westinghouse	63 1/8	63 1/8
Xerox Corp.	63 1/2	63 3/8

PARIS, 14 juin =

Morne

Pour la troisième séance consécutive, la tendance à la Bourse était morne et l'indicateur instantané qui avait perdu 0,42 % en début de matinée se maintenait à – 0,3 % durant l'après-midi. Il clôturait en baisse de – 0,25 %. Le marché était calme, les investisseurs attendant la publication jeudi et vendredi de deux indicateurs économiques en provenance des Etats-Unis : celui de la balance commerciale américaine de mars et celui des prix de détail de mai. Ces données pourraient si elles sont mauvaises confirmer une relance de l'inflation et donc une possibilité de relèvement des taux d'intérêt. Par ailleurs, le taux élevé du loyer de l'argent en France, actuellement supérieur à 9 %, incite à la prudence. Exception toutefois des opérateurs sur le MATIF. Ces derniers en raison d'une légère détente en Allemagne et d'un renforcement des ordres de la clientèle étrangère semblaient moins maussades. Pour preuve, les différents contrats étaient orientés à la hausse. Sur le marché à règlement mensuel les hausses étaient emmenées par Vallourec au lendemain de son assemblée générale. Devant les actionnaires, le président du groupe a présenté les perspectives de l'exercice en cours qui s'annoncent en amélioration. De plus, la perspective de voir l'espagnol Tubacex poursuivre son renforcement dans le capital du fabricant français de tubes inciterait certains intervenants à acquérir des titres. Tubacex détiendrait actuellement près de 20 % des actions. Parmi les hausses figuraient également Strafor après les différentes modifications au sein de son capital. Les valeurs pétrolières, quant à elles, étaient en baisse, notamment BP France et Raffinage. Le recul des prix du baril de brut serait l'une des explications. La Banque Pallas a ramené sa participation dans la société Forinter de 27,46 % à 0,27 %. De même, la compagnie financière de Paribas a informé la Société des Bourses françaises qu'elle avait cédé la totalité de sa participation, 6,46 %, détenue dans Expand.

LONDRES, 14 juin ⬆

Amélioration

Après avoir réduit leurs pertes, les cours des valeurs ont terminé en hausse sensible mercredi au Stock Exchange pour la première fois de la semaine. L'indice Footsie a clôturé en hausse de 10,6 points à 2 133,6. Quelque 467 millions de titres étaient échangés, volume sensiblement identique à celui de la veille. La Bourse a été rassurée par la stabilisation de la livre. Toutefois, les investisseurs considèrent encore probable un nouveau relèvement des taux d'intérêt britanniques. Ils sont restés prudents dans l'attente de la publication jeudi et vendredi d'importantes statistiques américaines et surtout britanniques pouvant révéler une aggravation de l'inflation. Les hausses ont été nombreuses notamment aux alimentaires (Northern Foods), aux chimiques (ICI), aux électroniques (STC) et aux magasins (Boots). Le groupe électrique Cable and Wireless s'est apprécié après l'annonce de résultats annuels encourageants. Certains secteurs ont enregistré des pertes, comme les titres à la construction (Redland), les assurances (General Accident) et les brasseries (Guinness). La chaîne de supermarchés Gateway était recherchée suite au renforcement de la participation du consortium Isosceles. Ce dernier possède 28,5 % du capital.

TOKYO, 15 juin ⬇

Forte baisse

La Bourse de Tokyo a enregistré jeudi sa plus forte baisse de l'année, renvoyant pour la première fois depuis le 24 avril dernier l'indice Nikkei sous la barre des 33 000 yen. Cet indice a en effet perdu 489,90 points, soit 1,47 %, à 32 913,09. La veille, le Nikkei avait gagné 189,44 points. Les fonds communs d'investissement ont bien tenté de circonscrire le mouvement, mais sans grand succès, constataient les courtiers. La hausse constante du dollar face au yen inquiète de plus en plus les milieux financiers qui redoutent également une remontée des taux d'intérêt au Japon. Les valeurs des aciéries et des banques ont notamment payé un lourd tribut à la baisse.

VALEURS	Cours du 14 juin	Cours du 15 juin
Akaï	800	790
Bridgestone	1 710	1 640
Canon	1 890	1 900
Fuji Bank	3 480	3 400
Honda Motors	1 950	1 950
Matsushita Electric	2 400	2 380
Mitsubishi Heavy	1 150	1 120
Sony Corp.	7 720	7 710
Toyota Motors	2 710	2 660

FAITS ET RÉSULTATS

● **OPA du groupe agro-alimentaire australien Goodman sur IEL, un holding de M. Brierley.** – Les autorités boursières australiennes ont donné leur feu vert le 14 juin à l'OPA de 1,76 milliard de dollars australiens (8,8 milliards de francs) du géant de l'agro-alimentaire Goodman Fielder Wattie sur la filiale Industrial Equity Ltd, du groupe BIL (Brierley Investment), holding créé par l'homme d'affaires néo-zélandais M. Ron Brierley. Le comité national des cotations de la Bourse a décidé, après une journée de discussions, que Goodman n'avait pas besoin de l'approbation des actionnaires pour réaliser cette opération controversée. Par ailleurs, Goodman devrait revendre Woolworth's Ltd, deuxième groupe de distribution australien détenu à 100 % par IEL à BIL pour 1,1 milliard de dollars (5,52 milliards de francs).

● **Thomson acquiert l'activité maintenance de Control Data en Europe.** – Thomson-CSF a acquis l'activité européenne de tierce maintenance de l'américain Control Data, qui a été transférée à Thomainfor, la filiale du groupe français chargée de la maintenance informatique. L'opération concerne la maintenance informatique des matériels des grands constructeurs mondiaux, à l'exclusion de l'ensemble de la gamme des calculateurs de Control Data. Cette activité a représenté en 1988 un chiffre d'affaires de 35 millions de francs.

Par cette acquisition, Thomson prévoit pour sa filiale Thomainfor un chiffre d'affaires pour 1990 de 630 millions de francs contre 220 en 1988 avec un effectif de six cents personnes.

● **L'américain Brown-Forman prendra le contrôle des Cristalleries de Saint-Louis.** – Le groupe américain Brown-Forman Corp. a annoncé qu'il allait acquérir *« une participation majoritaire »* dans le capital de la société française Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis SA.

Les deux sociétés ont conclu un accord de principe qui reste soumis notamment à l'autorisation des autorités françaises. Saint-Louis a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 100 millions de francs. Cette firme, dont le siège social est à Paris, emploie trois cent quatre-vingts salariés et possède des usines en Lorraine. Saint-Louis, un des plus anciens fabricants français de cristallerie fine, avait reçu son nom du roi Louis XV en 1767 quand cette entreprise était devenue le fournisseur royal de cristallerie.

● **Sinco reprise par ses salariés.** – Sinco, société spécialisée dans l'imprimerie en « continu » pour l'informatique et la monétique, va être reprise par ses salariés. Le RES, mené par M. Michel Marny, ancien directeur de l'entreprise, la Société centrale pour l'industrie et LBO France, a pour but de permettre aux fondateurs de transmettre leur firme. L'opération pour cette société cotée au second marché s'effectuera au prix de 250 F, un niveau inférieur au dernier cours coté de 280 F. Lors de son introduction en Bourse en décembre 1987, le titre avait été mis en vente à 240 F.

● **K-Way rachète Elder.** – Le fabricant français de vêtements imperméables K-Way, leader mondial du « coupe-vent », vient de prendre le contrôle de la société savoyarde Elder, spécialisée dans le vêtement de ski technique et de haute montagne. En acquérant 75 % du capital d'Elder, K-Way souhaite se renforcer sur le marché du ski, où il réalise actuellement 30 % de ses ventes. Cette société de Harnes (Pas-de-Calais) a réalisé un chiffre d'affaires de 615 millions de francs en 1988, pour un exercice de quinze mois, et un bénéfice net d'environ 21 millions.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	426 40 d
Asystel	....	280
B.A.C.	....	350
B. Demachy & Assoc.	....	600
B.I.C.M.	....	582
B.I.P.	....	771
Boiron	....	483
Bolloré Technologies	....	912
Boisset (Lyon)	....	....
Câbles de Lyon	....	2163
Calberson	....	840
Cardif	....	785
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	575
C.A.T.C.	....	155
C.D.M.E.	1656	1650
C. Equip. Elect.	....	381 c
C.E.G.I.D.	....	858
C.E.G.E.P.	....	292
C.E.P.-Communication	....	2080
Ciments d'Origny	....	611
C.N.I.M.	....	605
Codetour	....	259
Concept	....	341
Conforama	....	1003
Creeks	....	494 80
Dafsa	....	152
Dauphin	....	1470
Devanlay	....	1181
Deville	....	553
Dollfus	....	195
Editions Belfond	....	100
Elysées Investissem.	18 10	18 10
Finacor	....	238
Gamnor	....	473 10
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	273
Guintoli	....	715
I.C.C.	....	253
Idia	....	285
Idianova	152	152
IM2	....	304
Int. Metal Service	....	309
La Commande Electro.	....	272

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	....	375
Loca Investissement	....	288
Locamic	....	152
Métallurg. Minière	....	258
Métrologie Internat.	....	264 80
Métroservice	....	177 30
Métroservice (bons)	19	20
M.M.B.M.	....	864
Molex	208 10	208
Navale-Delmas	....	1195
Olivetti-Logabax	185	....
Om. Gest.Fin.	....	395
Pinault	535	540
P.F.A.S.A.	....	525
Prashoerg (C.la & Fin)	....	92
Présence Assurance	515	515
Publicat. Filipacchi	....	859
Razel	....	625
Rémy & Associés	....	325
St-Gobain Emballage	....	2050
St-Honoré Matignon	....	219
S.C.G.P.M.	....	639
Segin	400	400
Sélection Inv. (Lyon)	108	119
S.E.P.	....	840
S.E.P.R.	....	1661
Sodbo	491	498
S.M.T.Goupil	....	350
Sodinforg	....	718
Sopra	....	245 20
Thermador Hold. (Lyon)	....	227
TF 1	420	421
Unilog	....	215
Union Financ. de Fr.	....	525
Viel et Cie	....	216

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 14 juin 1989

Nombre de contrats : 9 017.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Accor	680	36,60	54	–	10,50
CGE	440	20	28	1,50	12
Elf-Aquitaine	400	60	63	–	8
Eurotunnel SA-PLC	100	18	21	0,90	–
Lafarge-Coppée	1 550	120	150	1,70	–
Michelin	182	19,50	–	0,60	–
Midi	1 300	99	–	–	20
Paribas	480	20	36	1,80	–
Peugeot	1 300	345	–	–	–
Saint-Gobain	600	17,10	34	5	20,50
Société générale	480	20	39	–	–
Thomson-CSF	200	18	25	–	5,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 juin 1989

Nombre de contrats : 71 163.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 89	ÉCHÉANCES Sept. 89	ÉCHÉANCES Déc. 89
Dernier	107,66	108	107,72
Précédent	107,34	107,68	107,38

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 89	OPTIONS D'ACHAT Déc. 89	OPTIONS DE VENTE Sept. 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 89
106	2,32	–	0,33	0,78

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,92 F ⬆

Le dollar était en forte hausse le jeudi 15 juin au matin. Il a franchi à Tokyo la barre des 150 yens et s'échangeait à Paris à 6,92 F contre 6,8560 F la veille à la cotation officielle *(lire page 42)*. Cette vive poussée s'explique principalement par les anticipations d'amélioration du solde commercial américain en avril, dont les résultats devaient être publiés jeudi en début d'après-midi.

FRANCFORT	14 juin	15 juin
Dollar (en DM)	2,0250	2,0420
TOKYO	14 juin	15 juin
Dollar (en yens)	148,65	151,30

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 juin) .... 9 1/8-9 1/4 %

New-York (14 juin) 9 1/25

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100: 30-12-88)*

	13 juin	14 juin
Valeurs françaises	114,9	114,8
Valeurs étrangères	114	114,6
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	484,6	483,4
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 749,81	1 745,65
(OMF, base 100 : 31-12-81)		
Indice OMF 50	499,10	500,50

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 503,54	2 503,36

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 756	1 762,9
Mines d'or	183,1	184,4
Fonds d'Etat	83,91	83,75

TOKYO

	14 juin	15 juin
Nikkei Dow Jones	33 402,99	32 913,09
Indice général	2 472,82	2 440,16

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9140	6,9150	– 38	– 23	– 65	– 40	– 110	– 20
$ can.	5,7449	5,7538	– 198	– 167	– 362	– 324	– 900	– 786
Yen (100)	4,5758	4,5821	+ 124	+ 149	+ 262	+ 297	+ 740	+ 824
DM	3,3884	3,3920	+ 48	+ 64	+ 105	+ 126	+ 267	+ 329
Florin	3,0113	3,0146	+ 37	+ 49	+ 78	+ 95	+ 206	+ 256
F.B. (100)	16,1387	16,2000	+ 25	+ 98	+ 56	+ 191	+ 122	+ 562
F.S.	3,9173	3,9223	+ 36	+ 58	+ 86	+ 113	+ 277	+ 361
L. (1 000)	4,6842	4,6913	– 127	– 101	– 262	– 227	– 711	– 629
£	10,4656	10,4200	– 479	– 422	– 1003	– 925	– 2913	– 2714

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 1/2	9 5/16	9 7/16	9 1/4	9 3/8	9 1/16	9 3/16
DM	6 3/8	6 5/8	6 3/4	6 7/8	6 13/16	6 15/16	7 1/8	7 1/4
Florin	6 3/4	7	7	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 1/4	7 3/8
F.B. (100)	7 1/2	8	8 1/4	8 5/8	8 1/4	8 5/8	8 3/8	8 11/16
F.S.	7	7 1/4	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 3/16	7 5/16
L. (1 000)	11	12	11 1/2	11 7/8	11 5/8	12	11 3/4	12 1/4
£	12 3/4	13	14 1/8	14 1/4	14 3/8	14 1/2	11 11/16	14 13/16
F franç.	8 13/16	9 1/16	8 7/8	9	8 7/8	9	8 15/16	9 1/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 14 JUIN

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +/-
3889	C.N.E. 3% ★	3820	3835	3820	....
1073	B.N.P. T.P.	1115	1115	1118	+ 0 27
1240	C.C.F. T.P.	1210	1209	1208	- 0 08
1120	Créd. Lyon. T.P.	1132	1122	1132	....
1700	Rennult T.P.	1725	1720	1720	- 0 29
1844	Rhone-Poul. TP	1820	1975	1813	- 0 38
1339	St-Gobain T.P.	1336	1339	1333	....
1382	Thomson T.P.	1367	1365	1366	- 0 15
645	Accor	716	717	715	- 0 42
625	Air Liquide	625	624	628	+ 0 16
2800	Alcatel ★	3189	3180	3170	- 0 91
2180	Als. Supers.	2180	2150	2150	....
370	A.L.S.P.I. ★	358 60	355 20	355 20	- 0 38
585	Alsthom ★	634	625	623	- 0 79
2800	Arjom. Prisunic	2835	2830	2829	- 0 23
650	Aussedat-Rey ★	538	538	535	- 0 47
1080	Aux. Entrepr. ★	1082	1080	1070	- 1 20
610	Av. Dassault ★	733	733	740	+ 0 95
430	BAFP ★	425	427	425	....
350	Bail-Equipem. ★	325	325	322	- 0 92
880	Bail Investiss. ★	868	878	880	+ 1 82
385	B.N.P. C.I. ★	364	362	362 10	- 0 52
475	Cie Bancaire ★	529	521	522	- 0 76
635	Bazar H.-V. ★	619	601	614	+ 0 81
680	Bigbie-Gay ★	702	682	684	- 1 14
915	Berger (Ste)	880	898	898	+ 2 05
765	Bic ★	771	765	763	- 1 04
480	B.I.S. ★	526	523	530	+ 0 76
3100	Bouygues S.A. ★	3069	3054	3085	+ 0 13
625	Bouygues ★	895	880	647	- 1 22
116	B.P. France ★	146	143 80	136	- 6 21
675	B.S.N. ★	654	660	668	+ 0 31
715	Canal Plus ★	737	736	748	+ 1 49
2550	Cap Gem. S. ★	2820	2820	2800	- 0 75
2930	Carrefour ★	3179	3180	3185	+ 0 60
225	Casino ★	216 50	213	212 70	- 1 76
160	Casino A.D.P. ★	135	137	139	+ 2 99
980	Castorama D.I.	965	986	986	+ 0 10
1250	C.C.M.C.	1251	1250	1250	- 0 08
....	Chargeurs	273	280	281	+ 2 93
610	Cetelem ★	539	630	654	+ 2 36
430	Ciments ★	487	488 90	489 80	+ 0 57
2220	C.F.A.O. ★	2205	2201	2200	+ 3 55
425	C.G.E.	462	461	459 80	- 0 89
1460	C.G.I. Informat.	1620	1620	1650	+ 1 85
1610	C.G.I.P. ★	1594	1593	1620	+ 1 63
585	C.G.P.	581	589	570	- 0 63
1320	Chargeurs S.A. ★	1332	1329	1325	+ 0 65
1440	Chimetal Sacp. ★	1540	1539	1550	- 2 26
920	Club Méditer. ★	953	958	948	- 0 74
695	C.M.B. Packag.	575	574	570	- 0 68
198	Codetel ★	205 50	204 10	204 10	- 0 26
345	Colleuse ★	348 90	350	349	+ 1 40
950	Colas ★	927	928	940	- 0 81
235	Cpt. Entrepr. ★	247	246 50	245	+ 2 85
1040	Compt. Mod. ★	1120	1125	1160	+ 1
880	Créd. Foncier ★	901	909	909	- 0 42
485	C.F. Interest. ★	472	470	470	+ 0 71
200	C.C.F. ★	195 50	196	197 90	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +/-
580	Cr. Lyon. (Cl) ★	640	628	640	....
1140	Crédit Nat. ★	1095	1093	1094	- 0 09
590	C.S.E.E. ★	608	607	595	- 2 14
660	Creusot ★	653	672	685	+ 1 84
3280	Dassult S.A. ★	3050	3080	3100	+ 1 64
1460	De Dietrich ★	1400	1396	1390	- 0 71
235	Dév. P.d.C. (Li)	220	220	220	....
380	Dév. R. Sud-Est	340	335	335	- 1 47
550	D.M.C.	557	557	559	+ 0 36
430	Drouot Assur ★	455	458	465	+ 2 20
3800	Ducks France ★	3830	3840	3810	- 0 52
950	Dumez ★	1014	1002	1005	- 0 89
....	Dunkeld Lotté	1040	1035	1050	+ 0 96
1880	Eaux (Gle.) ★	2000	2000	2017	+ 0 85
2080	Ecco ★	2170	2170	2170	....
970	Electrofinanc. ★	1005	1002	1003	- 0 20
560	E. S. Bessonn. ★	564	562	565	+ 0 18
600	Elf-Aquitaine	547	543	542	- 0 91
386	— (certific.) ★	424	425	417	- 1 65
1270	Epeda B.-F.	1270	1300	1302	+ 2 52
3250	Essilor ★	3425	3410	3431	+ 0 18
1580	Essl. Int. (DP) ★	1570	1586	1585	+ 0 96
1200	Eurafrance ★	1225	1615	1625	- 2 06
1380	Eurocom ★	1550	1526	1545	....
3080	Eurocrédit ★	3040	3030	3000	- 0 32
700	Europe n° 1 ★	715	710	735	- 1 32
636	Eurotunnel ★	115 70	115 10	116 60	+ 2 80
1720	Faz et Eaux ★	1730	1730	1730	+ 0 78
890	Filophylaine ★	830	810	805	....
635	Garbarini	643	640	640	- 3 01
3630	Groupe Cléfé	3449	3445	3390	- 1 71
900	Gr. Victoire	948	942	957	+ 2 22
480	— (certif.)	485	485	485	....
1360	GTM-Entrep. ★	1470	1475	1475	+ 0 34
880	Guyenne-Gas. ★	955	959	968	+ 1 36
3000	Hachette ★	389	393	393	+ 1 03
695	Havas ★	893	893	890	- 0 30
123	Hénin (Loh) ★	569	571	568	- 0 18
3430	Hutchinson ★	1321	1330	1315	- 0 45
575	Imétal ★	379 10	380	382	+ 1 03
335	Ingénico ★	221	220 10	222	+ 0 45
1870	Inst. Mérieux ★	6390	6310	6740	+ 5 64
940	Interbail ★	534	536	535	+ 0 19
3580	Intertechnique ★	1407	1400	1405	- 0 14
179	I.T. Lefebvre ★	1295	1297	1298	+ 0 23
1500	Labinal ★	1091	1075	1080	- 1 01

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +/-
2120	Lab. Bellon ★	2050	2052	2050	....
1470	Lafarge-Coppée	1676	1660	1655	- 1 25
1350	Lebon ★	1390	1390	1369	- 0 07
3700	Legrand	3745	3650	3730	- 0 40
2410	Legrand (DP) ★	2180	2180	2259	+ 3 62
1430	Locafrance ★	1413	1410	1403	- 0 71
570	Locindus ★	485	485	485	- 0 44
510	Locindus ★	485	485	485	....
855	Lockheed ★	489	511	500	- 1 47
480	L.V.M.H. ★	4120	4080	4150	+ 0 58
1690	Lyon. Eaux ★	1716	1738	1735	+ 0 20
98	Mais. Phénix	101 90	99 50	99	+ 0 73
440	Majorette (Ly) ★	241	242	245	+ 1 11
200	Mar. Wendel ★	480	480 20	455	+ 2 85
310	Matra ★	349 50	349 50	349 40	+ 1 66
4370	Martin-Gein ★	4485	4440	4455	- 0 87
196	Matsushita ★	212 30	211 20	210	- 0 03
200	Michelin	201 10	200 50	200 50	- 1 08
1400	Midi (Cie)	1388	1388	1370	- 0 30
205	Mid. St Sk ★	217	217	217	- 1 15
375	Min Soleig (Min)	395 50	396	396	....
128	Moulinex ★	133 80	131 10	134 80	+ 0 13
1050	Navig. Mixte ★	1037	1030	1030	+ 0 90
171 40	Nord-Est ★	192 10	192 10	185 50	- 0 68
335	Nordon (Hy)	380	380	380	+ 1 77
615	Nouvelles Gal. ★	602	601	601	....
880	Occid. (Gle.) ★	879	883	892	- 0 17
1390	Oce-Van D. ★	1481	1490	1460	+ 1 48
430	Oléo-Cdoy ★	431 10	431	431	- 1 42
4070	Orcel (L') ★	4150	4110	4145	- 0 02
490	Paribas	446 90	440	438 50	- 0 12
435	Paris-Réesc. ★	498 50	494	494	- 0 50
1040	Pechelbronn ★	1159	1135	1136	- 1 98
350	Pechiney CIP ★	360	355	361 90	- 2 07
....	Pechiney Int.	231 50	231 50	229 80	+ 0 53
455	Pechiney ★	476 80	475	471	- 0 82
1280	Penaroya-Ricard ★	1281	1270	1301	- 1 65
1650	Peugeot S.A.	1845	1845	1840	+ 1 68
....	Plastic Omnium	528	525	525	- 0 30
570	Pollet ★	728	730	729	- 0 78
1110	Primagaz ★	1165	1175	1162	+ 0 41
720	Printemps ★	698	686	677	- 2 73
646	Promodès ★	715	720	720	- 0 65
3000	Radiotechn. ★	3100	3080	3128	+ 0 90
695	Rafi. D. Total ★	834	830	831	- 0 47
123	Redoute (La) ★	183	178	176	- 4 37
3430	R.-Poulenc CIP ★	3349	3300	3348	- 0 03
575	Robur Sicav.	588	585	590	- 2 73
335	Roussel-Uclaf ★	337	333	333	- 0 55
940	R.-Uclaf-CIN ★	1800	1780	1809	- 1 34
3580	R. Inspir. (Ly)	3695	3630	3630	+ 0 50
179	Sade	187 50	185	185	+ 3 24
1500	Sagem ★	1505	1495	1500	- 1 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +/-
585	Saint-Gobain	610	610	607	- 0 49
1310	St-Louis ★	1360	1360	1374	+ 1 03
2520	Salomon	2584	2620	2620	+ 1
605	Salvepar	915	909	909	- 1 15
625	Sanofi ★	870	860	860 c	- 0 74
535	S.A.T. ★	671	676	670	- 0 15
300	Sat-Chit (B) ★	286	296	295 50	- 0 17
815	Sauiguet (Ns)	805	800	800	- 0 62
760	Schneider ★	784	778	778	- 0 84
78	S.C.O.A. ★	84 15	83 70	84	- 0 15
830	S.C.R.E.G. ★	922	929	934	+ 1 30
1020	Seb ★	1005	1005	1006	+ 0 10
440	Sefimag ★	470	482	480	- 2 13
1740	S.F.I.M. ★	1710	1720	1710	....
240	S.G.E. ★	248	249	257	+ 3 63
730	Silic ★	780	782	780	....
505	Simco	548	545	545	- 0 55
1380	St. Rossignol ★	1252	1270	1253	+ 0 08
835	Sligos ★	990	965	960	....
470	Société Génér.	504	504	496	- 1 19
153	Sodexco	161 80	161 90	161 90	....
188	Sodaro (Ns)	186 60	185	185	- 0 86
3420	Sodesho ★	3610	3690	3610	....
115	Sogenal (Ny)	117	116 50	116 50	- 0 43
450	Sogexpa ★	438 90	391	400 50 *	+ 0 39
2220	Somm-Allib. ★	2375	2380	2397	+ 0 93
1700	Source Perrier ★	1566	1589	1538	- 1 79
635	Sovac ★	800	798	795	- 0 63
500	Spie-Batignol ★	596	608	598	+ 0 34
1070	Strafor ★	1085	1117	1105	+ 1 84
310	Suez	342	341	342 80	+ 0 23
1070	Sycthelabo ★	510	507	503	- 1 37
430	Thomson-C.S.F.	215 10	216 50	217	+ 0 88
215	Total (CFP) ★	539	530	530	- 1 67
480	— (certific.) ★	113 60	113 20	113 90	+ 0 35
100	Transphos	1363	1380	1372	+ 1 40
1270	T.R.T. ★	465 50	460	456	+ 0 11
430	U.F.B.-Locab. ★	1028	1026	1011	- 1 46
1040	U.I.C. ★	585	575	578	- 1 20
540	U.I.F. ★	1000	1000	1000	....
890	U.I.S. ★	245	247	245	....
236	U.C.B. ★	752	748	746	- 0 80
775	Unibail ★	800	793	788	- 0 50
735	Valéo ★	413	425	432	+ 4 60
360	Vallourec ★	383	395	390	+ 0 78
390	Via Banque ★	1235	1231	1231	+ 0 32
....	Zodiac	988	980	973	- 1 52
990	Elf-Gabon ★	174 20	174 40	175 50	+ 0 75
177	Accor Inc.	230	230	229	- 0 43
230	Amer. Express	244 50	245	245	+ 0 20
240	Amer. Teleph.	135	138 20	137 50	+ 1 85
122	Aurgold	426	435 10	435 10	+ 2 14
420	Banco Santander	331 10	330	330	- 0 33
335	BASF (Akt)	1049	1043	1043	- 0 57
1010	Bayer	1058	1048	1048	- 1 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +/-
71	Buffalofont.	75	76	76 10	+ 1 47
240	Chase Manh.	264	264 80	264 90	+ 0 30
87	Echo Bay Mines	95 60	98	96	+ 2 61
87	De Beers	101 90	102 50	102	+ 0 10
1730	Deutsche Bank	1884	1861	1885	+ 1 13
1080	Dresdner Bank	1050	1094	1092	+ 4
60	Driefontein Cld	62 30	62 70	62 70	+ 0 64
770	Du Pont-Nem.	752	754	754	+ 0 27
286	Eastman Kodak	338 50	343 50	343 50	+ 1 18
25	East. Rand	25	....	....	....
340	Electrolux	316	319	319	+ 0 95
510	Ericsson	548	555	560	+ 2 19
305	Exxon Corp.	299	303	303	+ 1 34
335	Ford Motors	332	333	333	+ 0 30
49	Freegold	46 80	47 20	47 40	+ 1 28
129	Gencor	135 90	136 50	136 50	+ 0 44
380	Gén. Elect.	369	364 50	364	- 1 36
785	Gén. Belgique	811	815	818	+ 0 88
290	Gen. Motors	285	288	288	+ 1 05
129	Goldfields	129 50	128 80	128	- 1 16
60	Gold Metropolitan	56 25	56 25	56 25	....
33	Harmony	31 50	32 70	32 55	+ 3 33
1020	Hitachi	73 95	74	73 80	+ 0 20
125	Hoechst Akt.	1030	1015	1015	- 1 35
750	IBM	127 80	129 90	129	+ 0 94
400	ITT	738	760	760	+ 2 98
175	Ito-Yokado	403	407	407	+ 0 99
400	Mac Donald's	176 90	179	178 80	+ 1 25
123	Matsushita	111	110 10	111 80	+ 1 76
495	Merck	474 50	473	473 50	+ 0 72
510	Minnesota Mi.	500	489 50	499 50	- 0 21
350	Mobil Corp.	340	341	340	- 0 10
285	Morgan J.P.	282	280	280	....
29000	Nestlé	28570	28900	28880	- 0 71
1110	Nordorf	1022	1023	1023	+ 0 03
160	Norsk Hydro	150 20	152	151 80	+ 0 10
125	Olivi	118	118 50	118 50	+ 1 07
2140	Petrofina	2095	2090	2100	+ 0 42
925	Philip Morris	959	975	975	+ 0 24
110	Philips	116 80	115 50	115 50	+ 1 77
97	Placer Dome	87 70	90	90	- 1 11
515	Quintais	510	508	513	+ 2 62
320	Randfontein	290 50	290	301	+ 0 59
420	Royal Dutch	412	416	415 20	+ 3 81
55	Rio Tinto Zinc	51 05	50 95	51 40	+ 0 78
46	Sanz. & Sentchi	33	32 90	32 90	+ 0 68
260	St Helena Co	48	48 10	48 60	- 0 30
43	Schlumberger	288	287	288	+ 1 25
1760	Shell transp.	42	42	42	....
360	Siemens A.G.	1855	1895	1859	+ 0 75
1040	Sony	358 10	360	358 90	+ 0 50
350	Telefonica	53 80	53 40	53 45	- 0 28
245	T.D.F.	285 80	281 50	281	+ 2 03
64	Toshiba Corp.	64	64	64 10	+ 0 16
420	Unilever	420 50	422 50	422	+ 0 36
350	Unit. Techn.	343 10	342	342	- 0 32
460	Viel Resfa	482	486 50	486	+ 0 83
455	Volvo	436	443	443	+ 1 61
188	West Deep	178	180	180	+ 1 12
445	Xerox Corp.	431 60	436	437	+ 1 27
172	Yamanouchi	163 70	163 30	163 30	- 0 24
3 01	Zambia Corp.	2 95	2 91	2 96	....

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 8,80 % 77	128 82	0 830
9,80 % 78/93	101 82	9 048
10,80 % 79/94	104 60	8 376
13,25 % 80/90	104 10	0 399
16,20 % 82/90	103 84	8 748
16 % juin 82	108 50	0 219
14,60 % déc. 83	108 70	4 830
13,40 % déc. 83	116 90	6 435
12,20 % oct. 84	108 95	8 323
11 % fév. 85	114 15	3 495
10,25 % nov. 85	107 75	2 842
OAT 12,75 % 93	2064	..
OAT 10 % 2000	108 03	0 883
OAT 8,50 % 1987	100 11	4 994
OAT 9,80 % 1999	105 80	3 625
Cie Financ 2 %	....	....
CNE Bques janv. 82	101 77	4 026
CNE Paribas	102 77	4 026
CNE Sacc	102 77	4 026
CNE janv. 82	101 76	4 026
PTT 11,20% 85	109 50	5 561
CFF 10,30% 86	105 95	5 893
CNE 11,50% 86	106 10	0 312
CNT 8% 86	98 80	1 509
CNH 10,90% déc. 85	110 65	4 462
C.N.C.A. T.P.	....	119
C.G.E. 8% janv. 88-89	....	47 500
Douze Ass. Cbt. conv.	2900	286
Mécanologie L 85 6/7	....	8 438

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Actions		
Agache (Sté. Fin.)	....	1480
A.G.F. (St Cast.)	....	945
Applic. Hydraul.	....	930
Arbel	....	980
Arcoog	....	280
Assur Publicité	....	1290
Bain C. Moncey	....	329
Banque Hypoth. Eur.	....	360
Bégin-Say (C.I.)	....	435
Bisscy-Ouest	....	393
B.R.P. Immobilia.	....	400
Bénédictine	....	....
Bon-Marché	....	773
B.T.P. (Compagnie)	....	909
Cafil	....	695
Cambodge	....	950
C.A.M.E.	....	171 10
Carbone-Lorraine	....	1005
Cav-Pochin	....	37 90
C.E.G.Fig.	....	456
Centrest	....	1860
Cerus. Bourg	....	181
Champex (Ny)	150 80	150 80
C.I.C. (Financ. cie)	....	227 50
C.I. Maritime	....	880
Clinam (B)	1460	1500 d
Clouzo	....	1262
Colonial Ent	1227	1250
Cogit	....	370
Comptoirs	....	380
Cie Industrielle	....	4720
Comp. Lyon.-Mars.	....	406
Concorde (Lo)	....	1029
C.M.P.	....	14 75
Créd. Gén. Ind.	....	575
Cr. Universel (Cie)	....	560
Crédifol	....	157
Derbigny S.A.	....	808
Degrenont	....	331
Delalande S.A.	....	1601
Delmas-Vieljeux (Fin.)	....	4490
Didot-Bottin	....	....
Eaux Bass. Vichy	....	....
Eaux Vittel	....	3260
E.C.I.A.	....	1664
Electro-Banque	....	344 50
Elf-Aquitaine	....	....
E.T.M. Lebkuch	....	590
Endfi-Bretagne	....	282 10
Entrepôts Paris	....	780
Europ. Accumul.	....	78
Europe Stocks Indust.	....	....
Eurotit	....	2800
Fimalens	....	225
FIPP	....	....
Fonc. Lyonnaise	....	1880
Foncière (Cie)	....	504
Fonc. Lyonnaise	....	498
Fonciet	....	475
Fonimer	....	1140
Fougerolle	....	738
France I.A.R.D.	....	306
France (Le)	....	7200
Fives, Paul Benoist	....	845
GAN	....	1278
G.F.I.I.	....	282
Gaumont	....	513
Gaz et Eaux	....	336
Gerlin	....	461
Gr. Fin. Const.	....	410
Grle Moulins Paris	....	788
G. Travaux Ind.	....	468
Immo. Pleine-Monceau	....	....
Immobail	....	400
Immobanque	....	706
Immob. Marseille	....	6610
Immobs	....	908
Immet (Sté Cent.)	....	1185
Invest. (Sté Cent.)	....	220
Jaeger	....	485
Lafitte-Bail	....	400
Lambert Frères	....	948
Lille-Bonnières	....	252
Locs-Expansion	....	370 50
Locafrance	....	469
Locatel	....	1057
Louis Vuitton	....	2813
Louvre (Sté)	....	....
Lucia	....	1375
Machines Bull	....	98 70
Magasins Unionis	....	136 50
Magnen S.A.	....	74 70 d
Maritimes Part.	....	407
Métal Déployé	....	505
Mors	....	143
Mecig. (Ent. de)	....	166 40
Monot	....	394
Optorg	....	512
Orcel (L') C.I.	2105	2080
Orgey-Desvroise	....	1425
Palais Nouveautés	....	1014
Pathé Marconi	....	760
Perfrance	....	214
Paribas-CIP	390	....
Paris France	....	250
Paris-Orléans	....	250
Parisette	....	369
Prisca, Ring. Dir.	....	1421
Piper-Heidsieck	....	2150
P.L.M.	....	190
Porcher	....	725
Promodès	1192	1240 d
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	4389
Rochefortaise S.A.	....	....
Rochette (Le)	....	139
Roanin (Fin.)	....	695
Rougier et Plé	....	371 10
Rouleau (voies del	....	....
Sacer	....	810
SAFAA	....	348 50
Salic-Alcan	....	986
SAFT	....	3000
Sega	....	230
Sallas du Midi	....	515
Sazas	....	708
Seachiane (M)	313	313
SCAC	....	605
Société Marseille	....	441
S.E.P. (M)	160	161
Sidi	....	552 d
Simor Ut.	....	....
Sinvim	....	386
Sirh (Fonc. Hôtels)	....	385
Sobal financière	....	2500
Sobrai	....	1006
Sofia	....	560 c
Soficomi	....	690
S.O.F.I.P. (M)	270	268
Solvagi	....	1178
Sopagal	....	168 50
Soudure Autog.	....	618
Snowball	....	610
Suez (Fin. del-CIP	280	280
Sveni	....	....
Tattinger	....	3750
Telec de Lumiac	....	....
Téléfunken Elect.	....	....
Tertos-Aegalas	470	515 d
Tour Eiffel	....	390
Ufimer S.M.D.	....	730 c
Ugine A. Chat. Gueug.	....	587
U.A.P.	....	427
U.T.A.	....	2185
Vinet	....	2519
Vicipair	....	1325
Vicat	....	133 50
Wonercem S.A.	....	800
Brass. du Maroc	....	....

Étrangères

A.E.G.	740	740
Akzo	420	457
Alcan Alum	220	221
Algemene Bank	128	125 10
American Brands	470	476
Am. Petrofina	510	525
Arbed	975	960
Asturienne Mines	186	....
Bco Pop Espanol	480 10	480 10
Banque Ottomane	1940	1825
B. Régl. Internat.	39010	39000
Br. Lambert	719	720
Canadien-Pacific	125	125
Chrysler corporation	171	171
CII	28	27
Consuwerbank	770	772
Dart. and Kraft	....	....
De Beers (port.)	821	821
Dow Chemical	911	918
Gén. Belgique	1280	....
Gevaert	138 20	137
Glaxo	380	378
Goodyear	219	219 50
GTE corporation	378	370
Honeywell Inc.	490	483
Johannesburg	1000	....
Kubota	54	54
Latonis	....	....
Midland Bank Plc	36	36
Mineral-Ressourc.	97	90
Nozaria	130	130
Olivetti	26 80	27
Pakhoed Holding	400	400
Pfizer Inc.	404	403
Procter Gamble	710	700
Ricoh Cy Ltd	55	55
Rollaco	311	311 20
Rolseco	316	315 50
Rodeneco	495	495
Salpem	12 50	13
Sasea Group	34	33 80
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	627	600
Steel Cy of Can.	135	128
Tenneco	370	370
Thorn EMI	74 50	73
Toray Indust. Inc	44 10	....
Vadia Montagne	2200	....
Wagons-Lits	1275	1270
West Rand	6 50	6 50
Whitman Corporation	230	....

Hors-cote

Banque Hydro-Energie	351	....
Bolloré	890	....
Calcipiose	182 50	191 10
Chambourcy (Nl.)	978	....
Cockery	225	360 d
Cogenior	46	48
C. Donid. Forestière	180	180
Copenc	338	335
Gecbor	56	60 60
Gay Degrenne	605	557
Hardo-Bloglie-Zoo	210	....
Hoogovens	297	....
Moulin Immobilier	240	....
Nicolas	920	....
Parisiis. Previder	424	400
Pathé-Cinéma	240 10	....
Remeto R.V.	184 10	184 10
Saces-Mieux	360	385
Serv. Equip. Vét.	58 30	....
S.P.R.	600	....
Sté Lecteurs du Monde	601	....
Ulinox	380	....
Wonder	144	121 90 o
	1470	....

Marché libre de l'or

MARCHÉ OFFICIEL	COURS précéd.	COURS 14/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 841	6 858	6 800	7 050
ECU	7 028	7 030	....	....
Allemagne (100 DM)	339 250	339 200	338 600	340 600
Belgique (100 F)	16 200	16 195	16 050	16 350
Pays-Bas (100 fl.)	301 250	301 180	282	312
Danemark (100 kr.)	87 250	87 230	83 500	91 500
Norvège (100 kr.)	93 830	93 980	90 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 419	10 424	10 200	11 050
Grèce (100 drachmes)	3 950	3 967	3 750	4 000
Italie (1 000 lires)	4 685

Le Monde

ÉTRANGER
3 Pologne : le voyage de M. Mitterrand et le second tour des élections législatives.
4 La visite de M. Gorbatchev en RFA.
6 Chine : la version officielle des événements.
7 L'exode des Turcs de Bulgarie.

POLITIQUE
12 et 14 La campagne pour les élections européennes.
16 Le financement des partis.

EUROPE 1993
8 La campagne en Belgique, au Luxembourg et en RFA.
9 Les Douze renoncent à voter la directive sur la télévision sans frontières.

SOCIÉTÉ
17 Le procès de la branche lyonnaise d'Action directe.
— Les victimes des attentats de 1985 et 1986 à Paris devant le juge Bouloque.
18 La publicité télévisée a une influence néfaste sur l'alimentation des enfants.

CULTURE
27 Musiques : Cuba à Bobigny ; Pavarotti à Bercy ; récital Bernard d'Ascoli ; Maria Bethania à l'Olympia.
28 Communication : passage en force pour la réforme du service public.
30 Bicentenaire.

ÉCONOMIE
36 Loi sur le logement à l'Assemblée nationale.
37 Un programme de sauvetage des caisses d'épargne américaines.
38 Le SMIC a perdu 0,6 % de son pouvoir d'achat en 1988.
40-41 Marchés financiers.
34 Le 38e Salon du Bourget.

INFOS SERVICES
Abonnements 2
Annonces classées 34
Campus 32
Carnet 33
Loto, Loterie 32
Météorologie : poursuite de la grève.
Mots croisés 33
Radio-télévision 30
Spectacles 29

TÉLÉMATIQUE
● *Les grandes écoles*
3615 tapez LEMONDE
● *Dimanche les européennes*
3615 tapez LM

La grâce pour le terroriste libanais emprisonné en France ?

Les déclarations de M. Chirac sur Anis Naccache suscitent des protestations de la gauche et l'embarras de ses amis

Les dirigeants politiques français ont manifesté, le mercredi 14 juin, soit leur étonnement, soit leurs interrogations, soit leurs critiques brutales après la déclaration de M. Jacques Chirac, le mercredi 13 juin, devant les étudiants de l'ESSEC, au cours des Mardis de l'ESSEC organisés avec *le Monde*, dans laquelle il envisageait une grâce présidentielle pour Anis Naccache (*le Monde* du 15 juin).

Expliquant ses craintes d'une reprise des attentats terroristes en France, M. Chirac a déclaré : « *Un moment donné, les Iraniens nous avaient demandé la libération de Naccache et de je ne sais plus qui, en échange de nos otages, ce à quoi je me suis toujours opposé, naturellement. Pas d'échange dans ces cas-là et donc Naccache et les trois ou quatre autres sont toujours en prison et d'ailleurs je crois que l'on continue à les réclamer. Je vois qu'on libère des gens actuellement par le droit de grâce, beaucoup de gens. Tant mieux pour eux. Mais, si j'avais une suggestion à faire, je crois que pour le 14 juillet on serait bien inspiré de réfléchir à l'opportunité qu'il pourrait y avoir à libérer ces gens-là par la grâce, maintenant, puisqu'ils ont fait tout de même un certain temps en prison et qu'il n'y a plus d'échange.* »

La réaction la plus brutale est venue de M. Le Pen, qui a estimé cette suggestion « *indécente, particulièrement le jour où le juge Boulouque a réuni les malheureuses victimes du terrorisme* (...) *une justice digne de respect ne s'accommode pas de ces complaisances politiciennes de haut niveau* ».

Chez les socialistes, le ton n'est plus modéré que dans la forme. M. Laurent Fabius a ainsi demandé : « *Où M. Chirac a des informations, dans ce cas-là, il les donnera au gouvernement français ; ou c'est une volonté de créer un climat alarmiste, et ce serait grave.* » Même analyse pour M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, qui s'est déclaré, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, « *surpris* » par les propos de l'ancien premier ministre : « *Ou bien M. Chirac a pris des engagements avec l'Iran et, dans ce cas-là il faut le dire franchement et sans doute le dire aux plus hautes autorités de l'Etat ; ou bien il a des renseignements, dans ce cas-là ce n'est pas publiquement qu'il faut en parler ; là encore, ces renseignements, il doit sans doute les donner aux plus hautes autorités de l'Etat. Ou alors c'est un dérapage, et c'est un dérapage sur un sujet très sensible ; c'est jouer avec le feu.* »

La gêne, pour ne pas dire la critique, paraît aussi grande à droite. Ainsi, Mme Simone Veil, en déplacement à Lourdes, a estimé que « *Libérer Anis Naccache paraît extrêmement aventureux et prématuré* (...). *Il est tout à fait extraordinaire de pouvoir envisager une amnistie simplement par la crainte d'actes de terrorisme* ». M. Valéry Giscard d'Estaing, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », a rappelé : « *le droit de grâce, c'est une responsabilité du président de la République* », ajoutant : « *Concernant le cas en question, je ne connais pas le dossier, je ne connais pas son contenu. Je me souviens de l'existence de victimes.* ».

Ses amis du RPR n'ont pas volé au secours du maire de Paris. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, ils sont restés d'une prudence expectative devant les demandes de précision des journalistes. « *Adressez-vous à Jacques Chirac, je m'occupe du Bicentenaire à Paris,* s'est contenté de dire M. Jean Tibéri, premier adjoint au maire de la capitale. Quand à M. Robert Pandraud, l'ancien ministre de la sécurité, il s'est satisfait d'un « *no comment* ». Seul M. Jacques Godfrain, député RPR de l'Aveyron, a pris la défense de M. Chirac en expliquant : *Ses propos ont été complètement déformés* ».

Les communistes, eux, hésitent à se prononcer. M. André Lajoinie, le président du groupe à l'Assemblée nationale, « *s'interroge et se perd en conjecture* ». M. Philippe Herzog, leur tête de liste aux européennes, a expliqué à Radio J : « *Il ne faut rien faire qui excite le terrorisme, il faut aller dans le sens de la solution politique des problèmes.* »

Les avocats d'Anis Naccache, en revanche, eux sont tout à fait favorables, bien entendu, à la libération de leur client. Me Jacques Vergès a affirmé au micro d'Europe n° 1 : « *La France n'a pas tenu ses engagements* (...) *Les otages sont tous rentrés et M. Naccache n'est pas libéré.* » Il a même réaffirmé que, « *un certain nombre d'éléments semblent confirmer les craintes* » d'une reprise des attentats. Un autre des défenseurs, Me Antoine Comte, affirme dans un entretien publié le jeudi 15 juin par *Libération* qu'à « *plusieurs reprises en 1987 un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay s'est mis en rapport avec Anis Naccache, notamment une fois en allant le voir pour lui dire qu'il était chargé de l'emmener et de partir avec lui* ». Il explique aussi que « *les négociations ne se sont jamais interrompues, quel que soit le gouvernement français depuis 1982* ».

Quant à l'homme qu'Anis Naccache avait voulu assassiner, M. Chapour Bakhtiar, l'ancien premier ministre du Shah d'Iran, il a affirmé à France-Infos que « *M. Chirac aurait dû faire la besogne quand il était au gouvernement.* » Il a ajouté que, selon lui, « *aucune menace particulière ne pèse sur la France* ».

(Lire également page 17.)

Entre M. Mitterrand et l'ancien premier ministre : la dernière conversation

Interrogé sur les relations de la France avec l'Iran lors de sa conférence de presse du 18 mai, M. Mitterrand avait notamment répondu : « *Quand le premier ministre du gouvernement précédent, qui était M. Jacques Chirac, est venu me donner sa démission, je lui ai demandé — et lui-même désirait m'en parler — quelles étaient les obligations que je pourrais ignorer, souscrites lors des négociations secrètes, confidentielles, autour du retour des otages. Il m'a dit :* « Une seule obligation », *ou plutôt :* « Nous avons contracté un engagement d'honneur, c'est la reprise des relations diplomatiques ». *J'ai dit :* « Très bien, ce sera fait. » *Il ne m'a rien dit d'autre. Il ne m'a pas dit :* « La libération de celui-ci, de celui-là. » *Il m'a dit ;* « C'est la seule obligation à laquelle nous avons consenti. » *Elle me paraissait raisonnable.* »

Sur le vif

Paris prison

Allons, allons, mon Rocky, un peu de décence, je t'en prie ! J'en croyais pas mes oreilles quand je t'ai entendu reconnaître hier, à la télé, que oui, bon, ce foutu Bicentenaire pourrait peut-être nous causer une gêne — t'as le sens de la litote, — mais que de voir enfin le cœur de Paris sans voitures, sans gaz d'échappement et sans moteurs pétéradants, ça nous laisserait un souvenir impérissable. Un souvenir pour qui ? Pour toi, oui. C'est à toi, à ton mégalo de Mimi et à vos hôtes de marque qu'il sera réservé, le cœur de Paris, à vos cohortes de limousines sans pots d'échappement apparemment, précédées de motards pas pétaradants et de sirènes silencieusement stridentes. Tu te fous de nous, ou quoi ?

Paris sous vide, Paris interdit aux banlieusards et aux provinciaux, les autoroutes du Nord et du Sud, la nationale 7 fermées depuis Roissy et Orly pour laisser passer, le 13 juillet — poussez-vous de là, qu'on s'y mette — les cortèges de tous ces mamamouchis à qui on va pouvoir jeter en toute sereine majesté la poudre aux yeux de nos feux d'artifice tricolores. Paris bouché. Paris bloqué. Paris encagé. Chaque jour qui passe voit se dresser de nouvelles barrières entre la cour et la ville.

Le Louvre, c'est pas pour votre pomme ni pour tous ces péquenauds de touristes étrangers. C'est pour nos princes. On a quand même pas fait la Révolution pour laisser la populace envahir les palais. Surtout là, en ce moment, c'est vraiment pas le jour.

Le deux centième anniversaire de la prise de la Bastille, c'est le jour du sommet : pas de la base. Ils avaient terriblement envie d'assister à ça, les augustes cousins à mon auguste Mimi ! Surtout au défilé militaire. C'est devenu une spécialité bien française, figurez-vous. On n'en voit pratiquement plus nulle part, sauf chez nous et chez Kadhafi. Même Gorby y a renoncé sur la place Rouge le 1er mai.

On pouvait pas leur donner ce plaisir sans le refuser aux Parisiens. Faut assurer leur confort, leur bien-être et leur sécurité, aux grands de ce monde. Les droits de l'homme d'Etat ça passe avant les droits de l'homme de la rue. A eux la liberté de festoyer et de rouler carrosse en surface. A nous l'égalité et la fraternité dans la promiscuité épuisante, étouffante, des transports en sous-sol. Chacun à sa place ! Comme dans le bon vieux temps.

CLAUDE SARRAUTE.

Bicentenaire

M. Rocard : « les tracas seront oubliés »

Interrogé mercredi 14 juin à l'Assemblée nationale à l'occasion des questions d'actualité sur les restrictions de la circulation dans Paris pendant les festivités du Bicentenaire, M. Michel Rocard a déclaré : « *Une fois au moins dans notre vie, nous aurons vu le cœur de Paris sans voitures, sans camions, sans gaz d'échappement, sans moteurs pétaradants.* (...) *Les problèmes, les inconvénients, les tracas, je suis sûr qu'ils seront oubliés au plus tard quelques jours après tandis que dureront longtemps le souvenir de Paris sans voitures, le souvenir de la fête si nous savons la vivre.* »

● **Les Verts : tous à Latché ou à Maruroa.** — Dans deux lettres adressées au président de la République et au ministre de l'intérieur, les élus écologistes parisiens s'inquiètent de « *la grande pagaille* » du Paris du Bicentenaire. « *Permettez-nous, écrivent-ils, de vous suggérer, sans ordre préférentiel, de vous réunir à Versailles, Brégançon, Latché, Maruroa, Creys-Malville, ou la Hague.* »

(Lire également page 30.)

M. Laurent Fabius invité vendredi 16 juin du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Dans le cadre de la campagne pour l'élection européenne, « Le grand jury RTL-*le Monde* » recevra vendredi 16 juin, de 18 h 15 à 19 heures, M. Laurent Fabius, qui conduit la liste « Majorité de progrès pour l'Europe ».

Le président de l'Assemblée nationale répondra aux questions d'André Passeron et de Patrick Jarreau du *Monde* et de Dominique Pennequin et de Béatrice Hadjaje de RTL. Le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

ISTH INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES DEPUIS 1954
HEC • ESCP 2e ANNÉE

Le dollar à 151 yens

Il faut savoir choisir le moment pour intervenir

estime le gouverneur de la Banque de France

Alors que les banques centrales japonaise et américaine ont vraisemblablement dépensé plusieurs milliards de dollars depuis le début de la semaine pour tenter de contenir la hausse de la devise américaine, celle-ci a franchi à Tokyo le jeudi 15 juin la barre psychologique des 151 yens. Le dollar n'avait pas atteint un tel niveau face au yen depuis le 17 août 1987. Alors qu'en début d'année la poussée du dollar avait peu affecté le yen, la devise nippone a cédé beaucoup de terrain depuis quelques semaines, en partie parce que, en raison des événements de Chine, de nombreux placements de la zone asiatique sont venus s'investir aux Etats-Unis. Au total, le dollar a gagné 23 % contre le yen depuis le début de l'année, dont 10 % depuis le 15 mai. La hausse du dollar, qui l'a fait monter le 15 juin au matin à 6,92 F et à 2,04 DM, s'explique également par des anticipations de forte diminution du déficit commercial américain en avril, dont le résultat devait être annoncé dans l'après-midi de jeudi.

Commentant cette vive poussée du dollar lors d'une réunion de l'Association française des trésoriers d'entreprises (AFTE), le mercredi 14 juin, le gouverneur de la Banque de France, M. Jacques de Larosière a affirmé que « *la coopération internationale semble moins évidente depuis quelques mois* », mais que « *le cadrage du Louvre* (l'accord de stabilisation des monnaies de février 1987) *est toujours en place* ». « *Tout est question d'application, à certains moments, il vaut mieux ne pas intervenir* (pour les banques centrales) *pour intervenir mieux quand cela fera mal* », a-t-il déclaré. M. de Larosière s'est déclaré par ailleurs satisfait de la progression actuelle des agrégats monétaires en France, mais a souligné la forte progression du crédit intérieur total (environ 12 % en rythme annuel depuis le début de l'année), qui émane selon lui davantage des entreprises que des particuliers, dont les crédits de trésorerie se sont ralentis. Il s'est prononcé pour un « *réglage strict de la demande interne, nécessaire pour maintenir notre solde extérieur proche de l'équilibre* ».

URSS

Moscou envisage un retour « par étapes » des Meskhs en Géorgie

Le chef du gouvernement soviétique, M. Nikolaï Ryjkov, a confirmé mercredi 14 juin que la commission spéciale auprès du conseil des nationalités chargée d'enquêter sur le sort des Meskhs d'Ouzbékistan allait examiner la question de leur retour en Géorgie, d'où ils sont originaires.

Insistant sur le caractère provisoire de l'installation en République de Russie des personnes évacuées d'Ouzbékistan, M. Ryjkov a rappelé que la Géorgie traversait elle aussi une période difficile et qu'un retour des Meskhs ne pourrait se faire que « par étapes ».

La situation en Ouzbékistan reste tendue. La peur des massacres a gagné d'autres groupes minoritaires, y compris les Russes, qui représentent 11 % de la population. Au cours d'une réunion avec des responsables locaux du PC, le premier ministre a déploré la participation de membres du parti aux pogroms. Le responsable de l'enquête, le général Pankine, haut responsable du ministère soviétique de l'intérieur, a affirmé, selon l'agence Tass, que les événements avaient été « *assez bien organisés et planifiés* ». « *Je pense que les Turcs Meskhs n'étaient qu'un prétexte* », a-t-il dit, mettant en cause parmi les agitateurs d'anciens fonctionnaires de police. Selon Tass, des dizaines de personnes soupçonnées d'avoir pris part aux massacres et aux pillages ont été arrêtées.

Le numéro du « Monde » daté 15 juin 1989 a été tiré à 519 982 exemplaires

BOURSE DE PARIS

Matinée du 15 juin

Hésitante

Depuis le début de la semaine, les séances se ressemblent étrangement et l'effritement observé depuis lundi se poursuit. L'indicateur instantané perdait 0,4 % dès les premiers échanges dans un marché sur la réserve attendant l'issue de la réunion de la Banque centrale allemande et la publication dans l'après-midi de la balance commerciale américaine d'avril. Parmi les hausses figuraient Victoire (+ 3,4 %), Institut Mérieux (+ 3,1 %) et De Dietrich (+ 1,3 %). En baisse, on notait Codétel (– 6,27 %) et Esso (– 4,5 %).

A B C D E F G

Humour mordant à fleur de cœur.

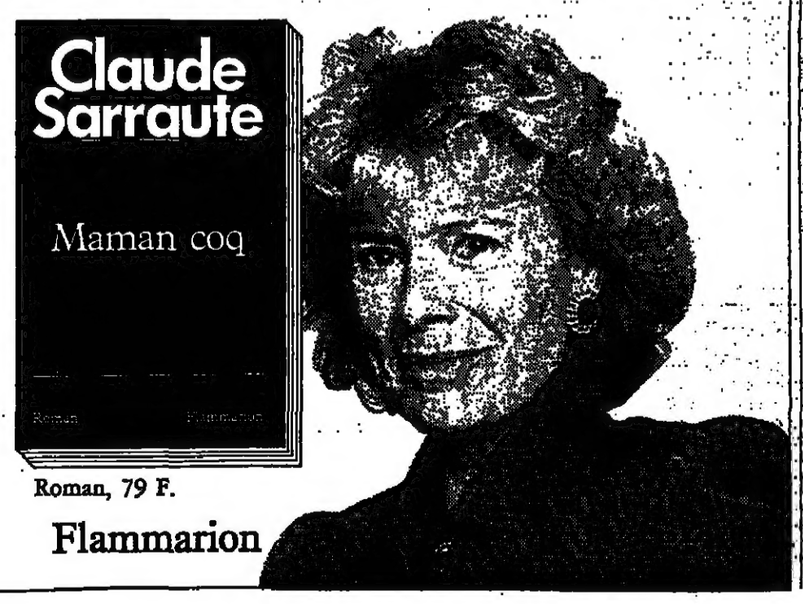

Roman, 79 F.
Flammarion

le nouvel Observateur
SPECIAL URSS
Pour la première fois une rédaction toute entière est partie en reportage et analyse en profondeur. l'armée, les entreprises, la télévision, l'économie parallèle, la médecine, l'agriculture, la vie nocturne, la police, la mode, les faits divers en URSS. Retrouvez toutes nos rubriques habituelles entièrement rédigées de Moscou.
Un événement journalistique à ne pas manquer cette semaine dans
le nouvel Observateur

هكذا من الأصل